



**LA RÉGION
EN ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
RAPPORT 2021 - 2022

Ma Région | avancer, partager



•	MOT DE LA PRESIDENTE	5
•	PREAMBULE	6
	A/ PRISE EN COMPTE PAR LA RÉGION, DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOTEUR DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE	8
•	1. L'ORGANISATION DU PILOTAGE	9
•	2. LA PARTICIPATION DES ACTEURS	14
•	3. LA TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE	17
•	4. L'EVALUATION PARTAGEE ET LA STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE	19
	B/ L'ACTION DE LA REGION : UNE CONTRIBUTION DIRECTE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	22
•	1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	23
	LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	23
	Déclaration d'urgence climatique	23
	Cadre de l'action de la Région : la feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024	23
	La déclinaison territoriale du Scénario « Vers une Région à Energie Positive et Bas Carbone en 2050 »	24
	I. <i>Rénovation énergétique des bâtiments</i>	25
	Le programme Effilogis	25
	Bilan annuel des rénovations énergétiques soutenues par la Région entre 2017 et 2022.	26
	II. <i>Développement de l'éco-conditionnalité des aides régionales</i>	29
	III. <i>Soutien aux énergies renouvelables</i>	31
	Cadre de l'action de la Région pour les énergies renouvelables	31
	Le réseau des animateurs et conseillers énergies renouvelables	31
	Les aides directes aux projets EnR	31
	Portage et autres outils de financement	32
	IV. <i>Le réseau des Pionniers ordinaires de la Transition énergétiques (POTES)</i>	33
	V. <i>La mobilité durable</i>	34
	La poursuite du développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres	34
	La coordination des offres de transport et rendre l'information accessible à tous	35
	L'accompagnement des territoires vers une mobilité plus durable	37
	Le développement de la fréquentation des transports en commun	37
	L'acquisition de matériels roulants plus propres	38
	L'adaptation des infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte écologique	39
	La mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et les contractualisations avec les territoires	39
	Les fonds européens accompagnent la mobilité durable	40
	LA REGION ACTRICE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	41
	I. <i>Schéma Directeur Durable des moyens généraux</i>	41
	Immobilier durable	41
	Mobilité durable	42
	II. <i>La gestion du patrimoine des lycées</i>	43
	La performance énergétique intégrée dans les programmes des opérations de travaux	44
	Le déploiement des énergies renouvelables dans les lycées s'accélère	46
	L'optimisation de la conduite et de la maintenance des installations climatiques par une gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)	47
	L'acquisition d'une meilleure connaissance des consommations énergétiques et du patrimoine technique des lycées	48
•	2. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELS	50
	LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION PARTICIPENT A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS	50
	I. <i>Les Réserves Naturelles Régionales</i>	50
	II. <i>Les Parcs Naturels Régionaux</i>	52
	III. <i>L'observatoire régional de la biodiversité, indispensable !</i>	52
	IV. <i>Les programmes de gestion et préservation des espaces naturels</i>	53
	La préservation de la trame verte et bleue	53
	Les programmes « Vergers de sauvegarde » et « Bocages et paysages »	53
	La renaturation en milieux urbains : une solution pour lutter contre les îlots de chaleur	54
	Un dispositif en faveur des insectes pollinisateurs	55

V. Expérimentation : évaluation de l'impact sur la biodiversité du budget régional.....	55
VI. A venir : Natura 2000	55
VII. Préservation des milieux aquatiques.....	56
Préservation et restauration de la trame bleue	56
Evaluation de la politique « trame bleue ».....	56
Observatoire régional des pressions sur les milieux aquatiques	57
Réseau des gestionnaires de milieux aquatiques	57
Coordination avec la politique européenne	58
VIII. Education à l'environnement	58
Dispositif de soutien financier aux « classes environnement ».....	58
Soutien à des associations d'éducation à l'environnement	59
Soutien financier aux manifestations et colloques.....	59
Soutien aux programmes d'investissement des Museums	59
Appel à projets Education à l'environnement et au développement durable	59
LA REGION PARTICIPE A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS A TRAVERS SON FONCTIONNEMENT.....	60
● 3. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS.....	61
LA REGION ŒUVRE POUR L'EPANOUISSEMENT DE SES CITOYENS AU TRAVERS DE SES POLITIQUES	61
I. Orientation	61
Cadre de l'action de la Région en matière d'orientation.....	61
L'action de la Région en matière d'orientation	61
Consolidation et développement des outils numériques.....	63
II. Apprentissage	64
Financement de l'investissement dans les CFA :	64
III. Développement et sécurisation des parcours	65
L'action de la Région	65
IV. L'enseignement supérieur et la recherche	67
Structuration de l'ESRI à l'échelle régionale.....	67
Enseignement supérieur	68
Mobilité internationale des jeunes	69
Recherche et innovation	69
Formation sanitaire et sociale	70
V. Le numérique au profit de la formation	71
Fourniture de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC	71
VI. Renouvellement générationnel en agriculture.....	72
VII. Soutien à la vie associative.....	73
L'aide à la création d'emplois d'utilité sociale.....	73
Plan de soutien aux associations.....	73
VIII. Le patrimoine pour tous.....	74
Appel à projets « encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux »	74
Château de Châteauneuf : Métamorphoses d'un château.....	75
IX. La culture pour tous	76
Appel à projet « Culture pour tous ».....	76
Idylle.....	77
X. Le sport pour tous	77
Le projet sportif territorial (PST)	78
Favoriser un aménagement sportif du territoire équitable.....	78
Aide à la structuration du mouvement sportif – place des femmes dans le sport.....	79
LES ACTIONS DE LA REGION POUR L'EPANOUISSEMENT DE SES AGENTS	80
I. Dialogue social	80
II. Santé	81
Médecine du travail	81
Recrutement d'une psychologue du travail	81
Mesures particulières suite au Covid	81
III. L'accompagnement à la mobilité.....	82
IV. Le télétravail.....	82
V. Avancement et Promotion	82
Avancement d'échelon.....	82
Avancement de grade	82
Promotions internes.....	83
Nominations des stagiaires de la fonction publique territoriale	83
Renforcer l'attractivité de la Région.....	84

Formations des agents	84
Développer l'apprentissage des mineurs	84
VI. Bien-être au travail	84
Conditions de travail	84
« pauses -dejs culture »	84
Communication interne	85
● 4. RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS	86
LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE DANS LES POLITIQUES REGIONALES	86
I. Les politiques territoriales régionales en faveur de la cohésion et de la solidarité	86
Les objectifs des politiques territoriales régionales	86
Les 4 piliers des politiques territoriales	87
Les principes des politiques territoriales	88
La Région en action : Une expérimentation Villages du futur centrée autour de la participation des habitants, de l'implication des habitants dans les processus de politiques publiques	88
Concertation engagée des acteurs des quartiers Politique de la ville	89
La feuille de route santé	90
Le plan régional santé environnement	91
II. Transition numérique	92
Accélérer le déploiement des infrastructures numériques	93
Accompagner la transformation numérique du territoire	93
Structurer une démarche de territoire intelligent durable	94
III. Lutte contre les discriminations	96
Printemps de l'égalité	96
Soutien à l'entrepreneuriat féminin	97
Accompagnement des personnes en situation de handicap	98
LA REGION RENFORCE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE AU SEIN DE SON ADMINISTRATION	100
I. Les actions sociales de la Région pour ses agents	100
Plan de déplacement administration	100
Le ticket mobilité	100
Participation à la protection sociale complémentaire	101
Assistance sociale	101
Les titres-restaurant pour les agents	101
Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)	101
Le fonds de secours	102
II. L'égalité entre femmes et hommes au sein de la Région	102
Au siège de la Région	102
Dans les lycées de la région	102
Dispositif de signalement	103
III. Lutte contre les discriminations liées au handicap	103
● 5. SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	105
LA REGION INCITATIVE POUR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	105
I. Le Schéma Régional de Développement Economique de l'Internationalisation et de l'Innovation (SRDEII)	105
II. L'économie au service des transitions écologiques et énergétiques	107
Le réseau de la Transition écologique et économique (RT2E BFC)	107
Le soutien à la Transition écologique et énergétique (TEE) des entreprises	107
La feuille de route hydrogène	108
Un enjeu de décarbonation des industries, un nouveau RI dédié	109
De nouvelles approches de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC)	110
III. Accompagnement des travailleurs indépendants et des chef.fe.s d'entreprises	112
Soutien à l'entrepreneuriat	112
L'économie de proximité	113
L'économie sociale et solidaire	113
IV. La responsabilité sociétale des entreprises	114
Vers plus d'engagements sociaux et sociétaux	115
V. La formation des demandeurs d'emploi	116
Les aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle	116
Plan Spécifique BTP (Bâtiment Travaux Publics)	117

Intégration d'un module de sensibilisation obligatoire au développement durable au sein de l'ensemble des formations qualifiantes.....	117
Expérimentation module de sensibilisation « hydrogène » au sein des formations Région à partir de 2023.....	118
VI. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et Economie circulaire	118
Mise en œuvre et suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD)	119
Observatoire régional des déchets.....	119
Accompagnement et soutien aux porteurs de projets.....	120
Structuration de réseaux à l'échelle régionale par filière ou par thème.....	121
Déchets du BTP : structuration d'un écosystème régional pour le réemploi et la valorisation.....	121
VII. Agriculture durable	121
Structuration des filières agricoles.....	122
Audits et conseils auprès des exploitations agricoles	122
Transition des exploitations et adaptation des filières agricoles au changement climatique.....	123
Développement des systèmes agroforestiers	124
Investissement de lutte contre le gel en viticulture	124
Investissement dans les dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales en vue de l'abreuvement du bétail ...	124
Soutien à la qualification en agriculture biologique.....	125
Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCE)	125
Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales	125
Alimentation de proximité	126
Recherche, expérimentation et diffusion de connaissances	127
VIII. Sylviculture durable.....	128
Cadre de l'action de la Région en matière de sylviculture durable	128
Animation de la filière forêt bois.....	128
Ilots d'avenir en forêt.....	129
Accompagnement des entreprises de travaux forestiers (ETF).....	129
Le bois construction	130
IX. Tourisme durable	131
Cadre d'intervention de la Région en matière de tourisme durable.....	131
Schéma régional de l'itinérance touristique cyclable, pédestre, fluviale et équestre	132
Contrats de canaux et contrats fluviaux.....	133
Contrats de stations thermales et de moyenne montagne.....	134
Tourisme social et tourisme durable.....	136
Appel à émergence de projets pour un tourisme durable en Bourgogne-Franche-Comté.....	137
Les rencontres régionales du tourisme	137
Prix régional de l'innovation touristique	138
LA REGION SOUTIEN LE DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES DANS SON FONCTIONNEMENT	139
I. Les achats, un levier fort pour le développement durable	139
La formation professionnelle du public en situation de handicap	139
Une flotte d'autocars durable	139
Des travaux immobiliers plus durables	140
Intégration de l'économie circulaire dans les autres politiques régionales	140
II. Consommation responsable au siège.....	141
La dématérialisation des procédures RH.....	141
La dématérialisation du courrier	142
III. Consommation responsable dans les lycées	142
Echange d'équipements entre lycées.....	142
Acquisition et installation d'équipements.....	143
Expérimentation d'une démarche 'RSO' au sein de la DNE.....	143
IV. Restauration scolaire, durable et de proximité	144
Centrale d'achat régionale et formation des chef.fe.s de cuisine	144
Charte qualité 2018-2022.....	145
Circuits courts	145
Gaspillage alimentaire.....	146
V. Démarche Ecolycée	147
• CONCLUSION.....	149
• SIGNIFICATION DES SIGLES.....	150
ANNEXE 1 : LES 17 ODD A L'HORIZON 2030	154



Mot de la Présidente

Nous connaissons depuis quelques mois une nouvelle forme de crise, et les inquiétudes sont fortes à l'aube d'un hiver qui sera marqué par les tensions dans le domaine de l'énergie. Nous venons également de traverser un été caniculaire marqué par la pénurie d'eau et les incendies. La Région Bourgogne-Franche-Comté, à la fois rurale et industrielle, grande région forestière, forte d'une agriculture de qualité, au croisement de trois bassins versants, avec des territoires de massifs, est particulièrement exposée à ces enjeux.

Ces divers événements qui se succèdent et s'amplifient d'année en année ne peuvent être contestés, et ne doivent pas être minimisés. Ils interrogent tous, in fine, notre modèle de développement néolibéral, déjà mis à mal au moment de la crise sanitaire.

C'est donc une logique différente que nous devons maintenant conduire, plus respectueuse de notre environnement, plus économe dans l'utilisation des ressources, plus sobre dans notre consommation, mais également plus solidaire. Il en va de notre capacité à préserver notre planète, mais également de notre capacité à faire société, tant les crises accentuent les inégalités et fracturent nos concitoyens. Il n'y a pas d'autre voie dans une vision à long terme.

Cette conviction est au cœur de notre projet de mandat 2021-2028 et traduite dans les budgets et actions de la Région. Nous disposons, à travers nos compétences, de plusieurs leviers d'action de différente nature : un rôle de définition stratégique et de cadrage via l'élaboration de schémas régionaux, une posture d'impulsion et d'entraînement des partenaires et acteurs en tant que cheffe de file sur de nombreux domaines, une capacité de mise en œuvre opérationnelle à travers nos politiques publiques, un devoir d'exemplarité dans notre fonctionnement interne. Tous ces leviers sont et seront mobilisés au service d'un changement de nos modèles, et en réponse à l'urgence climatique et écologique.

Ce rapport de développement durable 2021-2022 illustre ainsi l'ensemble des actions portées dans ce domaine, soutenues par des élus et des équipes engagés, pour l'avenir de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Bonne lecture !

Préambule

Ce rapport de développement durable 2021-2022 s'inscrit dans la première année de mandat du nouvel exécutif régional, marqué par l'installation de nouveaux élus, l'élaboration d'un nouveau projet de mandat, et une période soumise à de nombreuses crises.

En effet, la crise sanitaire suivie de la crise économique, la guerre en Ukraine, l'augmentation durable du prix des hydrocarbures, la sécheresse, les incendies dévastateurs, induisent des tensions fortes sur les ressources. Qu'il s'agisse des ressources énergétiques, en eau ou sur les matières premières, les conflits d'usage se multiplient et accentuent les inégalités avec des répercussions sociales sur chaque citoyen (baisse du pouvoir d'achat, exclusion, etc...).

Ces crises multiples conduisent plus que jamais à poursuivre la révision de nos modèles économiques et sociaux pour s'adapter à ces changements profonds sans laisser personne de côté. En ce sens, la Région, dans son projet de mandat 2021-2028 adopté par l'Assemblée plénière le 17 décembre 2021, réaffirme et amplifie son action en faveur des transitions écologiques, énergétiques et climatiques, de l'innovation et de l'emploi, en articulant son projet sur 3 piliers :

- Mobiliser pour l'emploi
- Urgence pour les transitions écologiques, énergétique, climatique
- Les solidarités et la fraternité

En outre, l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021 a également adopté une « Déclaration d'urgence climatique » insistant sur l'importance de cet enjeu pour l'exécutif régional et confirmant les orientations du projet de mandat.

En termes de mise en oeuvre de ces orientations, l'année 2021-2022 a notamment été consacrée à :

- la 2^{ème} année de réalisation du PAIR, dont deux axes forts sont la transition et l'innovation au service de l'activité et de l'emploi ;
- l'intégration des principes de développement durable dans plusieurs documents cadres (nouveau SRDEII 2022-2028, modification du SRADDET par exemple) ;
- l'émergence de nouvelles instances sur le changement climatique : Groupe Régional d'Action sur le Changement Climatique (GRACC), amorce d'une réflexion sur une convention citoyenne et un GIEC régional ;
- l'évolution de l'ensemble des politiques régionales au service des transitions écologique, énergétique et d'une économie productrice d'emploi et de lien social ;
- la poursuite d'actions vertueuses en matière de fonctionnement interne de l'institution régionale.

Le rapport de développement durable de la Région Bourgogne-Franche-Comté se veut, en cette 1^{ère} année de la mandature, relativement complet sur le panorama des actions durables menées par l'institution. Il est basé sur le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, et sur la version actualisée du guide méthodologique pour l'élaboration des rapports développement durable publié par le CGDD en avril 2016.

La rédaction du rapport de développement durable s'appuie ainsi sur :

- les 5 éléments déterminants de la méthode ci-dessous :
 - Participation des acteurs,
 - Organisation du pilotage,
 - Transversalité des approches,
 - Evaluation partagée,
 - Stratégie d'amélioration continue.

NB : Cette année, nous avons regroupé évaluation partagée et stratégie d'amélioration continue tant elles sont liées l'une à l'autre dans le fonctionnement régional, l'une nourrissant l'autre.

- les 5 finalités suivantes :
 - Lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère,
 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
 - Epanouissement de tous les êtres humains,
 - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations,
 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les actions de la Région sont, d'autre part, présentées sous forme de pictogrammes en représentation du ou des ODD auxquels elles contribuent.

Pour plus d'information sur les 17 ODD et leurs 169 cibles, consultez les sites suivants :

- Site du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>
- Site Agenda 2030 en France : <https://www.agenda-2030.fr/>

**A/ PRISE EN COMPTE PAR LA RÉGION, DES ÉLÉMENTS DE
DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOTEUR DE
LA GOUVERNANCE TERRITORIALE**

1. L'organisation du pilotage

La Région est chef de file dans de multiples domaines et organise le pilotage de ses politiques (aménagement et développement durable du territoire ; protection de la biodiversité ; climat, qualité de l'air et énergie ; développement économique ; soutien de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises ; organisation de l'intermodalité et complémentarité des modes de transports ; soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche). Elle poursuit pour ce faire son engagement via conventionnement auprès de multiples organismes et collectivités et siège dans de nombreux organismes. Ainsi, les **élus régionaux siègent dans 375 organismes** au total dont un à l'échelle européenne, le Fonds européen d'investissement (FEI), 37 au niveau national.

A l'appui de ce rôle d'ensemblier, la Région a oeuvré à travers le pilotage de nombreux documents structurants, schémas, feuilles de routes ; mais aussi avec la signature de partenariats ou encore dans la gestion des Fonds européens.

Le SRADDET

Nouveau cadre de la planification régionale le Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires est déterminant par son caractère intégrateur de plusieurs anciens schémas sectoriels (SRADDT, SRCE, PRPGD, SRCAE, SRIT) et est prescriptif pour un certain nombre de documents de planification d'une part et pour les acteurs des déchets d'autre part en raison de l'intégration du PRPGD.

C'est à ce titre que le SRADDET constitue un outil de coordination de nombre de politiques régionales et des autres collectivités infra.

Le bilan réalisé après seulement 1 an de mise en œuvre du SRADDET, démontre :

- de la part contributive de la Région déterminante en particulier dans sa capacité d'impulsion
- de la variété et l'ampleur des actions engagées qui attestent d'une mise en œuvre qualitative et axée sur les cibles et leviers principaux qui engagent à poursuivre la dynamique de mise en œuvre du SRADDET dont l'économie générale et les grandes orientations restent pertinentes.

Suite à l'approbation de la loi climat et résilience du 22 août 2021 qui impose un nouvel agenda de la planification des territoires pour mieux gérer les phénomènes d'artificialisation des sols, une modification du SRADDET est engagée en 2022 et portera, conformément à la loi, sur les champs du foncier, des déchets et de la logistique.

Le SRDEII

Le Schéma régional de développement économique d'innovation et internationalisation des entreprises (SRDEII) de la Région Bourgogne-Franche-Comte pour la période 2022-2028 a été adopté par l'assemblée plénière des 23 et 24 juin 2022 (informations complémentaires p105).

Cette nouvelle stratégie tient compte des spécificités régionales et repose sur un approfondissement de notre connaissance du territoire via l'analyse prospective des données du territoire. La stratégie dessine donc le cadre de la politique économique sur les deux champs, mondialisation et proximité, avec la ferme intention de renforcer l'attractivité régionale. Par ailleurs, elle porte haut l'urgence des transitions, approfondit la coopération avec les territoires et renforce encore nos outils d'accompagnement tant à la structuration de filières compétitives qu'à la consolidation des assises financières des entreprises.

L'élaboration de ce schéma a été l'occasion de partager avec les acteurs du développement économique des éléments de bilan du précédent schéma que ce soit au moment de la réunion de lancement des travaux ou lors des 12 concertations thématiques ou des 8 concertations territoriales.

Si la stratégie économique pose le cadre de l'action en région, elle ne vivra que par la mobilisation de tous les acteurs et le déploiement des politiques publiques au plus proche des territoires. Pour ce faire, la Région prévoit de déployer une gouvernance économique à plusieurs niveaux :

- Un niveau régional, avec deux temps forts par an : celui du comité de pilotage du SRDEII fixé chaque année à la rentrée et celui de la conférence économique régionale, au printemps. Le premier est un temps d'appropriation avec les structures partenaires des orientations et actions à conduire dans l'année. Le second permettra un échange de fond avec l'ensemble de l'écosystème économique régional tant sur les résultats des actions que sur les enjeux économiques qui doivent guider notre action

- Un niveau thématique, c'est-à-dire des comités qui se tiennent par politiques publiques à une fréquence trimestrielle. Ils permettent de partager sur les objectifs et d'ajuster la conduite des actions
- Des rendus comptes réguliers à la CTAP et à la conférence sociale régionale afin d'informer et de partager les objectifs et réalisations avec les territoires comme avec les organisations sociales

Enfin, la Région prévoit d'améliorer la lisibilité de l'action économique par le partage d'informations et de suivi de projets sur une plateforme numérique multi partenariale qui devrait voir le jour en 2023 et sera évolutive.

Le CPER

Signé le 23 février 2022, le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 est le premier conclu à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il apporte une réponse aux enjeux partagés par l'Etat et la Région notamment dans les domaines de l'aménagement équilibré et de l'attractivité du territoire, des transitions économique, énergétique et écologique, ainsi que de l'équité sociale.

Négocié entre l'État et la Région, en lien avec les territoires infra-régionaux et soumis à l'avis de l'autorité environnementale et à consultation du public, ce contrat comporte deux types d'engagement.

1/ Le socle qui est constitué par un montant de crédits contractualisés, de près de 680 M€, dont l'essentiel porte sur 3 grandes thématiques :

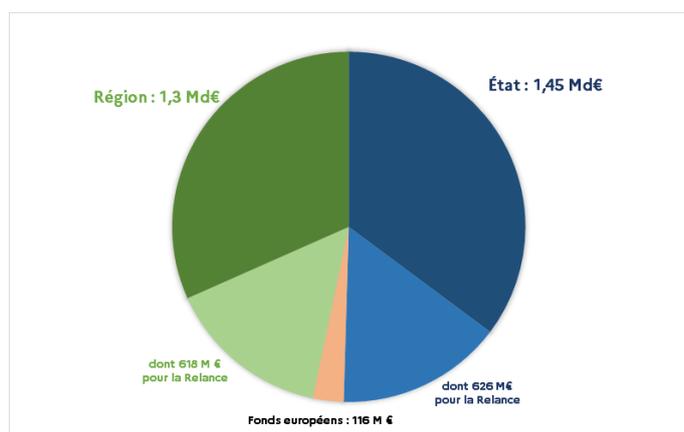
- La transition écologique et énergétique pour un total de 230 M€ avec le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire, la biodiversité et l'eau,
- La cohésion des territoires d'un montant de 225 M€ dédié au soutien des projets des collectivités,
- L'enseignement supérieur et la recherche, vecteur d'attractivité du territoire, pour lequel un effort significatif a été réalisé avec des crédits contractualisés à hauteur de 129 M€, en hausse de l'ordre de 40% par rapport au CPER précédent.

D'autres thématiques telles que la culture et le patrimoine, le numérique, l'emploi et la formation, l'économie sociale et solidaire, le sport et l'égalité femmes-hommes font également l'objet de crédits contractualisés.

2/ En complément de ces thématiques contractualisées, ce CPER mentionne également des crédits dits 'valorisés' de l'Etat et de ses opérateurs d'une part, de la Région d'autre part, contribuant aux ambitions partenariales partagées à travers d'autres dispositifs déjà en place sur 7 grandes thématiques (transitions écologique et énergétique, numérique, emploi-formation, développement économique, santé, politique de la ville et rénovation urbaine, mobilité multimodale). Ces crédits valorisés, à hauteur de 828 M€, s'inscrivent donc également au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la région Bourgogne Franche-Comté.

Il convient enfin de rappeler que ce CPER a vocation à être complété à partir de 2023 par un volet mobilité multimodale, à construire sur la base du mandat de négociation qui sera confié au préfet de région.

Ce CPER tient par ailleurs compte du contexte de la crise sanitaire et de ses impacts économiques. Il prolonge ainsi et englobe l'accord de relance Etat-Région signé le 5 février 2021. Cet accord, de plus de 1,2 milliard d'euros, avait pour objet l'accélération des investissements sur les années 2021 et 2022 pour soutenir l'activité économique et initier un changement de modèle centré sur les transitions ; il a constitué la première pierre angulaire du nouveau contrat de plan.



Globalement, sur la période 2021-2027, c'est donc une mobilisation d'un niveau d'investissement inédit de 2,7 milliards d'euros que l'Etat et la Région ont convenu, en articulation avec les partenaires, au bénéfice la Bourgogne-Franche-Comté.

Si les crédits du CPER et de l'accord de relance ne résument pas à eux seuls les politiques volontaristes portées par l'État et la Région, ils illustrent l'engagement conjoint en faveur du maintien dans la durée d'un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire de la région.

Les 5 CPIER de massif et de fleuve

La Région est aussi engagée dans la construction de contractualisations partenariales visant à traiter de problématiques qui nécessitent un regard et une action interrégionale concertée et coordonnée entre l'Etat et les régions.

C'est notamment le cas sur les fleuves Rhône-Saône et Loire (CPIER des Plans fleuves) ainsi que sur les zones de montagne du Massif Central (Morvan en BFC), du massif des Vosges et du massif du Jura (CPIER de massif) qui, avec l'appui de PO FEDER interrégionaux, proposent de soutenir les initiatives de gestion et d'adaptation de ces territoires au changement climatique et à ses effets (sur l'eau, les inondations, la biodiversité, la forêt, l'agriculture...).

4 des 5 CPIER ont été adoptées en 2022 pour un montant maqueté sur la période 2021-2027 et sur le territoire des 12 régions concernées de plus de 638 millions d'euros.

Le CPIER du Plan Rhône-Saône, dernier CPIER en cours de finalisation, a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 26 juillet 2022.

La feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024

La Stratégie de transition énergétique 2018-2021 a été révisée pour répondre aux nouvelles orientations du projet de mandat 2021-2028, et notamment à « l'ambition régionale de tendre d'ici 2050 vers une région à énergie positive et bas carbone, en visant d'abord la réduction au maximum des besoins d'énergie, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et en développant les énergies renouvelables locales. »

Afin de renforcer sa dimension opérationnelle les élus ont souhaité renommer la stratégie en **Feuille de route pour la transition énergétique**. Cette Feuille de route est un outil de pilotage de la transversalité et un outil de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Son objectif est de mobiliser et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique. Les actions qui la constituent découlent des propositions des Directions opérationnelles de la Région, et s'appuient sur les stratégies, schémas, feuilles de route... qui définissent leurs actions. La Feuille de route pour la transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation, des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique. Adoptée en Assemblée Plénière les 23 et 24 juin 2022, elle fera l'objet d'une nouvelle révision pour la période 2025-2028.

Cette Feuille de route renouvelée s'appuie sur les préconisations de l'évaluation conduite en 2020 et sur les préconisations issues de l'auto-saisine du CESER présentée en AP du 10 mai 2022.

La Conférence Régionale du Sport

L'État, la Région, les collectivités locales, le mouvement sportif et le monde de l'entreprise s'emploient à définir la politique sportive sur l'ensemble du territoire de manière concertée. A cette fin la conférence régionale du sport est instituée depuis mars 2021 pour proposer un projet sportif territorial, construit en 3 étapes :

- Un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional
- Un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre au regard notamment des objectifs
- Les modalités de suivi du programme d'action

Il doit donner lieu à des contrats pluriannuels d'orientation et de financement.

La présidence de la CRdS est confiée au représentant de la Région BFC depuis sa création. Le mode de gouvernance de la CRdS souhaité par la Région, se veut participatif collégial et transparent dans son fonctionnement. Les livrables seront rendus publics.

5 commissions thématiques associant l'ensemble des membres de la CRdS sont formées :

- Haut niveau, haute performance et sport professionnel ;
- Parasport ;
- Aménagement du territoire et réduction des inégalités ;
- Emploi, formation, professionnalisation ;
- Féminisation du sport.

Ces commissions sont chargées de travailler autour des « 8 domaines » qui alimenteront le projet sportif de territoire à chaque étape :

1. Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;
2. Le développement du sport de haut niveau ;
3. Le développement du sport professionnel ;
4. La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants ;
5. La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;
6. Le développement des APS adaptées aux personnes en situation de handicap ;
7. La prévention de et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations
8. La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

Un neuvième domaine - transversal et obligatoire – sera travaillé à l'initiative de la Région BFC : l'accompagnement des acteurs du sport en faveur de la transition écologique et énergétique. Cet axe sera un élément « socle » et transversal de son futur projet sportif territorial.

Pilotage des fonds européens

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », a confié aux Régions le rôle d'autorité de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020. Elles sont donc responsables de la bonne gestion des fonds qui leur sont confiés vis-à-vis de la Commission Européenne. A ce titre, la Région Bourgogne-Franche-Comté est garante de la gestion des crédits alloués par l'Union Européenne, de la bonne instruction des dossiers de demande de subvention, et de certains contrôles. Elle gère notamment (période 2014-2020) :

- le Programme Opérationnel FEDER/FSE Franche-Comté et Massif du Jura,
- le Programme Opérationnel FEDER/FSE Bourgogne,
- le Programme de Coopération Territoriale Européenne Interreg V France-Suisse.

L'ensemble de ces programmes disposent de mesures en faveur du développement durable. Concernant le FEDER, l'objectif thématique 4 consacré à la transition énergétique fait par ailleurs partie de la concentration thématique exigée par la Commission au moment de l'adoption des programmes. Les mesures qui lui sont rattachées dans les programmes correspondent à près de 30% du FEDER dans le cadre du PO FEDER-FSE Franche-Comté, 24% du FEDER dans le cadre du PO FEDER-FSE Bourgogne, 33% dans le cadre du PC Interreg France-Suisse, 20% dans le cadre du PDR Bourgogne et 15% dans le cadre du PDR Franche-Comté.

De façon transversale, la Stratégie UE 2020 définie en 2010 a pour objectif « une croissance intelligente, durable et inclusive ». Déclinée

Focus sur l'opération agricole collective soutenue dans le cadre des PDR FEADER Bourgogne et Franche-Comté : réalisation d'aires de lavage des pulvérisateurs.

L'objectif est de limiter la pollution de l'eau et de l'environnement, de mettre aux normes les agriculteurs en leur donnant accès à des aires de lavage à jour et de rassembler ces agriculteurs sur un site unique afin de limiter la propagation d'aires de lavage individuelles dans les communes.

Concrètement, l'aménagement d'aires de lavage consiste à installer des phytobacs (traitement des eaux issues du lavage), des bacs de décantation, des massifs filtrants (pour l'épuration des eaux) et des bassins de stockage des eaux épurées.



dans les règlements européens, celle-ci pose trois principes dits « horizontaux » qui doivent être pris en compte dans tous les projets soutenus par les fonds européens dans le cadre de la programmation 2014-2020 : égalité femmes-hommes, égalité des chances et non-discrimination et développement durable.

Un guide a été rédigé pour sensibiliser les porteurs de projets à la prise en compte des principes horizontaux dans leur projet et/ ou dans leur structure et à les aider à identifier de nouvelles pistes d'actions à mettre en place pour une meilleure intégration de ces principes.

Pour chaque principe horizontal, hormis la définition et la contextualisation, des illustrations et exemples concrets permettent au porteur d'évaluer la « qualité » de leur projet quant à la prise en compte de ces principes.

Les PO FEDER/FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura visent le renforcement de l'économie européenne faisant face aux contraintes de la mondialisation, de la raréfaction des ressources et du vieillissement de la population. Les axes d'intervention sont tournés vers :

- le développement d'une économie basée sur la connaissance et l'innovation
- la promotion d'une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive
- le soutien d'une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale.

Le PC Interreg France-Suisse a pour objectif de consolider un espace fonctionnel dynamique afin de répondre aux enjeux relatifs à la compétitivité, au développement économique et à l'emploi.

Les programmes européens sont mis en place pour 7 ans : Les programmes 2014/2020 arrivent en fin de période d'exécution. Les prochains programmes seront mis en œuvre pour la période 2021/2027.

Maquettes UE totales des programmes 2014/2020 :

- PO FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura : 178 M€
- PO FEDER-FSE Bourgogne : 220 M€
- PC Interreg France-Suisse : 62 M€



Résumés citoyens :

PO FC : <https://www.europe-bfc.eu/ressource-documentaire/resume-citoyen-po-franche-comte/>

PO B : <https://www.europe-bfc.eu/ressource-documentaire/resume-citoyen-po-bourgogne/>

PC Interreg : <https://www.interreg-francesuisse.eu/ressource-documentaire/resume-citoyen/>

Les projets soutenus par les PO B et FC : <https://www.europe-bfc.eu/les-projets-soutenus/les-projets-soutenus/>
Les projets soutenus par le PC Interreg France-Suisse : <https://www.interreg-francesuisse.eu/les-projets-soutenus/les-fiches-projets/>

Les perspectives

Les futurs programmes 2021-2027 (PO BFC et PC Interreg France-Suisse) sont finalisés.

Le PO BFC est décliné en 6 priorités dédiées au développement d'une économie plus intelligente, plus innovante, plus compétitive, tournée vers le numérique (au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics), à la promotion d'un territoire vert, durable et préservant la biodiversité, au développement d'une formation tout au long de la vie, à l'accompagnement du développement territorial vers un développement durable et à la promotion d'un développement touristique durable dans le Massif du Jura.

Le PC Interreg France-Suisse est décliné en 4 priorités dédiées à concourir à la neutralité carbone et à la transition écologique, au développement d'une économie plus innovante et plus compétitive, à l'émergence des mobilités durables et multimodales, au soutien des secteurs du tourisme et de la culture et à la réduction des obstacles à la frontière franco-suisse.

Comme l'exige le code de l'environnement, des évaluations stratégiques environnementales ont été menées afin d'évaluer les impacts des programmes sur l'environnement et de proposer des mesures visant à les améliorer. Ces travaux ont été soumis à l'Autorité Environnementale. Concernant le PO BFC 2021/2027 la consultation du public s'est déroulée au cours des mois avril et mai 2021, concernant le PC Interreg France-Suisse 2021/2027, la consultation du public a été lancée de mai à juin 2021.

2. La participation des acteurs

De façon générale, la participation des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques correspond à une vision portée par la Région dans son projet de mandat. De très nombreuses initiatives permettent de concrétiser cet engagement, au-delà des obligations réglementaires de consultation du public sur certaines typologies de dossier : plateforme citoyenne 'je participe' et ateliers citoyens, réseaux thématiques d'acteurs et partenaires, instances de gouvernance partenariales, évaluations de politiques, forums, expositions, etc...

Les trois exemples détaillés ci-après sont illustratifs de cette volonté.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) se veut un document de référence pour un développement mieux raisonné du territoire régional. Sa nature prospective, ses objectifs comme ses règles prescriptives, son ambition de renouveler les modèles de développement le posent comme le principal outil de planification des transitions et de concrétisation du développement durable. Le SRADDET étant approuvé depuis septembre 2020, l'année 2021 a constitué le premier exercice de mise en œuvre du schéma sur une année pleine, marqué par la production d'un bilan réglementaire de mise en œuvre, présenté en assemblée plénière de décembre 2021.

Le SRADDET mis en œuvre avec les acteurs du territoire

Cette première année a été particulièrement consacrée à l'acculturation du SRADDET par les acteurs et territoires.

Le volet **sensibilisation aux enjeux du SRADDET** a d'abord été travaillé par la production d'une **plaquette de synthèse** destinée à vulgariser le contenu et la portée du schéma auprès du plus grand nombre. En complément, un **cycle de formation** a été engagé pour faciliter la mise en œuvre des objectifs et règles du schéma par les partenaires et techniciens des collectivités. Ce cycle de formation à deux niveaux (sensibilisation-approfondissement) a permis de **familiariser environ 200 agents** en charge de ces sujets dans les différents territoires infrarégionaux.



L'accompagnement des territoires a constitué également une priorité de l'action régionale. Cela s'est traduit par la production **d'études expertes**, notamment les « nouvelles données territoriales en Bourgogne-Franche-Comté » qui renouvelle la lecture des dynamiques territoriales à partir de jeux de données habituellement peu utilisés. Le déploiement de cet outil a permis de **sensibiliser une vingtaine de SCoT et 50 EPCI** aux forces et faiblesses de ces territoires aussi bien qu'aux enjeux du SRADDET.

Comme évoqué précédemment, le bilan global de mise en œuvre du SRADDET a été produit et examiné en assemblée plénière le 17 décembre 2021 en application des obligations réglementaires en la matière. Malgré la variété et l'ampleur des actions engagées et précisées par ce document attestant d'une mise en œuvre qualitative engageant à poursuivre la dynamique déjà installée, les obligations législatives liées à la loi Climat et Résilience, en particulier celles relatives aux objectifs de Zéro Artificialisation Nette, ont conduit à proposer une modification du SRADDET lors de cette même assemblée générale.

L'année 2022 est donc consacrée à faire évoluer le SRADDET sur trois points principaux, la sobriété foncière, en particulier par la territorialisation des objectifs de réduction de consommation foncière pour atteindre le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, **l'actualisation de la partie déchets** et l'adjonction au schéma d'un **volet logistique**. Comme pour l'élaboration initiale du SRADDET, la volonté politique est de mettre l'accent sur la **concertation avec les territoires**, notamment pour l'exercice sensible de territorialisation des objectifs de ZAN. Cela s'est traduit notamment par un événement de lancement largement ouvert en mai 2022, réunissant près de **300 personnes** à Beaune pour partager les constats et poser la méthode participative envisagée. Celle-ci est consolidée par une première série d'ateliers territoriaux où les acteurs contribueront concrètement à la démarche (recueil de contributions organisé autour des livrets du participant) de juin à septembre 2022 et par une consultation citoyenne en ligne.

La procédure de modification se poursuivra en 2023 avec la finalisation du projet qui sera soumis aux avis des Personnes Publiques Associées et mis à disposition du public sous une forme dématérialisée.

Construction coopérative d'une stratégie économique régionale

L'article 2 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a confié à la Région la responsabilité de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. L'exercice de cette compétence passe par l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) dans lequel sont précisées les orientations de la politique publique de développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire.

Le SRDEII détermine également les actions que la région entend mener en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il doit permettre d'organiser la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les autres collectivités territoriales et leurs groupements.

Le SRDEII, dont la valeur est prescriptive, doit être approuvé dans l'année qui suit le renouvellement général des conseillers régionaux.

Les travaux du futur SRDEII 2022-2028 ont été lancés le 3 décembre 2021 à Dole et à fait l'objet d'une **une large concertation**, avec l'ensemble des partenaires économiques (224 structures) et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (113 intercommunalités). La concertation est organisée en quatre temps :

1. Un appel à des contributions écrites autour de 12 thèmes, recueillies jusqu'au 31 janvier 2022 sur la plateforme « Je Participe ». 621 contributions ont été collectées et analysées afin de nourrir la réflexion pour l'élaboration de ce nouveau SRDEII et l'animation des réunions de concertation.

2. L'organisation de 12 réunions présentiels / distancielles thématiques (Economie Sociale et Solidaire, International, Transfrontalier, Emploi-Formation, Intelligence économique, Création d'entreprises, Tourisme, Attractivité, Transition numérique, Transition écologique et énergétique, RSE et alimentation, Innovation-Transfert-Recherche)

3. L'organisation de 8 concertations territoriales

4. La consultation obligatoire de deux organes consultatifs : la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et le CESER. La présentation et la discussion en CTAP a eu lieu le 18 mai dernier. L'avis du CESER doit être rendu le 21 juin. Au terme d'un examen du contenu et de la méthode, le préfet de région doit approuver le projet de SRDEII qui deviendra dès lors exécutoire.

Ces concertations ont été complétées par 54 réunions individuelles avec les acteurs socio-économiques et la visite de 67 entreprises.

La Région travaille en collaboration avec le CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ne met pas en œuvre des politiques publiques mais formule des préconisations à travers les avis sur les rapports de l'Exécutif ou dans les rapports de saisine ou d'autosaisine. Elles s'efforcent de prendre en compte la dimension transversale du développement durable.

Parmi les préconisations formulées par le CESER en la matière, on peut notamment citer :

1/ « Transformer le Réseau d'observation de la consommation des espaces en région (ROCER) en un véritable Observatoire/Agence régional de la consommation des espaces. En effet, la Région et l'État ont besoin de s'appuyer sur un outil régional puissant et opérationnel sur la gestion économe de l'espace afin d'orienter leurs décisions politiques mais aussi les décisions politiques locales. »

Conformément à cette recommandation, différentes évolutions vont permettre au ROCER de devenir un véritable centre de ressources, voire un observatoire sur le sujet de la consommation d'espace. Ainsi,

- Le Mode d'Occupation des Sols (MOS) régional va être livré très prochainement. C'est un outil puissant qui va faciliter l'observation et la mise à disposition pédagogique de la donnée ;
- L'Etat a produit le portail national de l'artificialisation qui propose une observation et un suivi relativement précis de la consommation des espaces en région.
- Le SRADDET, qui doit être modifié en raison de la loi Climat pour prendre en compte le Zéro Artificialisation Nette, va devenir un outil de pilotage précis sur le sujet (territorialisation des objectifs de réduction de consommation) et proposera un système de suivi sur la base d'indicateurs précis issus des données du portail national de l'artificialisation notamment.

Tous ces éléments, et d'autres, sont partagés dans le cadre du ROCER qui pourra donc désormais s'appuyer sur des données chiffrées fiables, et dont tous les acteurs pourront bénéficier.

2/ « Prioriser les soutiens à la rénovation énergétique et intervenir sur tous les fronts. Soutenir les guichets uniques locaux pour simplifier les démarches administratives et réglementaires et simplifier l'accès aux aides ; inciter à la rénovation énergétique et renforcer les compléments financiers aux aides nationales et régionales voire locales ; soutenir l'organisation et la coordination des différents corps de métiers de la rénovation ; formaliser un recueil de prestations en référence à quelques rénovations "types" et communiquer sur les travaux à engager et leur coût ; encourager et préconiser le bouquet de travaux chauffage et isolation. »

En réponse on peut indiquer que la Région a adopté la Feuille de route pour la transition énergétique dont l'objectif est de mobiliser et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique. Les actions qui la constituent découlent des propositions des Directions opérationnelles de la Région, et s'appuient sur les stratégies, schémas, feuilles de route... qui définissent leurs actions. La Feuille de route pour la transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation, des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique.

3/ « Renforcer les capacités d'action collective publique et privée. La raréfaction des ressources impose de renforcer les approches collectives, publiques et privées, afin de dépasser les clivages et de réussir collectivement le défi des transitions et d'adaptation au changement climatique. En termes de gouvernance, les élus régionaux ont un rôle important pour mobiliser et rassembler les acteurs publics et privés, dans l'objectif de porter des projets structurants pour la Bourgogne-Franche-Comté. »

La Région assume pleinement ce rôle de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire. La concertation et la co construction ont été à l'œuvre dans l'élaboration du SRADDET, SRDEII, de la SRB mais aussi dans la conférence régionale du sport, les feuilles de route transition énergétique ou économie circulaire ou encore Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCEA).

Plus spécifiquement en matière de changement climatique, la mise en place d'un Groupe Régional d'Action sur le Changement Climatique (GRACC), en partenariat avec l'ADEME, la DREAL, la DRAAF, les 3 Agences de l'eau du territoire l'AFB et l'ARS, s'inscrit directement en écho à la recommandation du CESER. Ce groupe vise à réfléchir sur les actions à déployer pour s'adapter au changement climatique. Le principe fondateur étant de se positionner pour « faire mieux » et ne pas « faire à la place de ». Le groupe a donc une existence parce que voulu et porté par ses membres, sans structure support. Le GRACC porte un programme d'action annuel qui vise à partager les actions et les problématiques entre tous les acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés. Pour ce faire, il s'appuie sur l'organisation de webinaires, de publications et de visites thématiques de terrain. Il constitue un des piliers de l'action régionale sur le climat, avec la convention citoyenne sur le climat (en cours) et la mise en place d'un « GIEC régional » (en projet).

5/ Dans son rapport d'autosaisine adopté en mai 2022 "Facteurs de réussite de la transition énergétique en BFC", le CESER rappelle qu'il est urgent d'agir collectivement pour consommer moins et mieux l'énergie et la produire autrement. Bien que des stratégies ambitieuses et des actions volontaristes soient menées, des progrès restent à impulser avec un rythme plus soutenu. Il formule des préconisations concernant les trois facteurs de réussite de la transition énergétique identifiés : la production d'énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que l'accompagnement à l'appropriation par les citoyens et l'ensemble des acteurs territoriaux. Le CESER précise que la transition énergétique réussira si les actions menées tiennent compte des autres dimensions majeures telles que la biodiversité, le rôle de la forêt, la gestion durable des ressources, la sécurité alimentaire et la soutenabilité sociale et économique.



Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté (mai 2022)

Le CESER s'est intéressé aux facteurs pouvant amener à une transition énergétique réussie en BFC et aux leviers d'accélération (mai 2022).

Voir :

[le rapport exhaustif](#)

[fiche de synthèse](#)

[la vidéo](#)

Les points d'attention relevés par le CESER sont travaillés aux travers de la mise en œuvre des politiques régionales qu'il s'agisse du soutien aux énergies renouvelables avec la biomasse, l'éolien participatif, ou avec l'installation de panneaux solaires sur son propre bâti ; la rénovation thermique via Effilogis ou encore la démarches des POTE Pionniers ordinaires de la transition énergétique. En outre les politiques régionales de préservation de la biodiversité avec les RNR, les PNR, le soutien à l'agroforesterie et à l'agriculture durable, et l'écocoditionnalité d'une grande partie des aides régionales assurent la cohérence de l'action régionale.

Les perspectives

Le CESER s'implique dans les travaux prospectifs menés par l'ADEME BFC sur le thème "Autonomie alimentaire et autonomie énergétique du territoire régional : quelle trajectoire, quels équilibres dans l'usage des sols et des ressources en biomasse ?". Cette démarche a pour objectif de développer un projet de territoire avec l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, collectivités, citoyens, instituts techniques), afin :

- d'organiser une gestion durable et optimisée de la biomasse agricole, forestière et bocagère,
- de prévenir les risques de concurrence d'usages entre secteurs d'activités.

Ce travail conduira à l'élaboration de scénarios d'évolution des territoires de Bourgogne-Franche-Comté en matière de transition écologique, fondés sur une vision à 2050.

3. La transversalité de l'approche

Les problématiques traitées dans le cadre des différentes compétences de la Région sont de plus en plus imbriquées, tant notre système est devenu complexe, intégré et global.

Un des moyens de répondre à cette nécessaire transversalité consiste en la mise en place d'une gouvernance et d'une organisation en capacité de répondre à ce défi.

Sur le plan politique, les instances internes (notamment réunions d'exécutif) et formelles (assemblées) permettent l'échange d'informations, les regards croisés et les décisions prenant en compte les différentes approches et composantes des dossiers.

En ce qui concerne l'administration, la taille des services et le nombre de collaborateurs impliqués nécessitent de formaliser des méthodes de fonctionnement.

Ainsi, dans le projet d'administration mis à jour fin 2021, figurent des objectifs sur le développement de la transversalité au sein des services administratifs : en particulier les objectifs 11, 12 et surtout 20, qui consacre la place particulière de dossiers multithématiques. Ils s'inscrivent dans la continuité de la transformation engagée depuis 2016. Les directions sont invitées à les décliner dans leur projet de direction en 2022.

Objectif 11. Susciter et valoriser initiatives nouvelles et réussites

Il s'agit de tester et/ou d'initier de nouvelles approches et méthodes et de les partager pour faciliter la transformation de nos méthodes de travail tout en valorisant les équipes.

Les directions sont invitées à :

- impulser et porter des démarches nouvelles ;
- favoriser les retours d'expérience, les formaliser et les partager avec leurs agent·es et avec d'autres directions ;
- témoigner sur leurs initiatives et bonnes pratiques à l'occasion de rendez-vous organisés par la collectivité (séminaire des encadrant·es, Mois de l'innovation publique...) et au sein des différents réseaux de correspondant·es à enjeu collectif (égalité femmes-hommes, handicap, numérique/données, facilitation, modernisation, transition énergétique, communication).

Objectif 12. Favoriser le travail transversal et encourager l'intelligence collective

Favoriser le travail transversal, collaboratif et l'intelligence collective, c'est travailler au quotidien entre directions et entre agent·es, dans un cadre soutenu par les manager·euses, pour concevoir un dispositif, émettre un avis sur un dossier, trouver une solution à un problème, proposer des améliorations, sensibiliser sur un enjeu collectif prioritaire...

Les encadrant·es sont invité·es à :

- favoriser ces pratiques au sein de leur équipe ;
- inciter les agent·es à se former aux méthodes d'intelligence collective ;
- utiliser les outils numériques facilitant le travail collaboratif.

Objectif 20. Développer la culture et le travail en mode projet

En déclinaison du projet de mandat et du projet d'administration, certaines politiques publiques et thématiques nécessitent d'être travaillées en transversalité, dans le cadre de projets structurés en "mode projet". Les bénéfices de cette méthode de travail sont multiples : gain d'efficacité, complémentarité des compétences et des expertises, souplesse de fonctionnement, dépassement de la « logique en silos », etc.

Des outils et ressources sont à disposition des chef·fes de projet (guide sur l'intranet, livre de bord, outil numérique). Les pilotes des projets d'ambition régionale (PAR) sont particulièrement accompagnés. La liste des PAR est définie chaque année par la direction générale.

Les directions sont invitées à :

- acculturer les équipes aux spécificités du mode projet ;
- mettre en œuvre l'approche, notamment sur les PAR ;
- proposer et mettre en œuvre des actions de communication sur les projets transversaux ;
- former aux outils numériques d'aide au pilotage de projets.

En 2021, 21 projets d'ambition régionale ont été suivis par la direction générale :

- Projet d'administration (élaboration)
- Achats alimentaires locaux (50% local et 20% bio, fin mandat)
- Alimentation de proximité (développement des filières locales)
- Stratégie de la connaissance (élaboration et mise en œuvre)
- Transformation numérique (élaboration et mise en œuvre)
- Hydrogène (développement d'une filière en transversalité)
- Handicap (feuille de route)
- Santé (mise en œuvre de la feuille de route)
- Egalité femmes/hommes (suivi plan d'actions)
- Stratégie de transition énergétique (suivi du plan d'actions)
- FESI post 2020 (élaboration de la programmation)
- CPER 2021 - 2027 (phase de construction)
- SRADDET (élaboration du schéma)
- Dématérialisation (3 projets : OLGA, Onde, Effilogis)
- Déploiement des antennes régionales
- Diffusion de la culture européenne
- Economie circulaire (stratégie et plan d'action)

- Plan d'accélération de l'investissement régional (suivi de la mise en œuvre)
- Chef de filât biodiversité
- Plan d'actions télétravail (mise en œuvre)
- Ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs

En 2022, la liste a été resserrée :

- Déploiement du projet d'administration
- Développement d'une filière hydrogène
- Révision et suivi de la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique
- Modification et suivi de la mise en œuvre du SRADDET
- Diffusion de la culture européenne
- Mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité
- Mise en place de critères d'éco conditionnalité à l'obtention des aides régionales aux bâtiments et équipements
- Déploiement du programme services publics+
- Mise en œuvre du plan égalité professionnelle 2021-2023
- Jeunesse

Les projets sont désormais examinés en revue des PAR (projets d'ambition régionale), organisée par la direction générale. Ces revues se tiennent chaque mois. Les chef-fes de projet viennent y présenter deux fois par an l'avancement du projet qu'il ou elle pilote.

4. L'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue

L'évaluation doit s'attacher à rendre l'action publique plus lisible et plus accessible. Elle consiste à vérifier l'utilité, l'efficacité, la pertinence, la cohérence (interne et externe) et l'efficience des politiques mises en œuvre.

Ainsi dans son projet de mandat 2021-2028, la Région souhaite faire de l'évaluation un outil majeur du projet de mandat et développer la culture de l'évaluation. Elle veut conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation et renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet. Elle vise aussi à assurer un suivi des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence.

A travers les évaluations, il est recherché des moyens d'accélérer la transition écologique.

Le pilotage et le contrôle de gestion permettent à la Région de tendre vers une administration exemplaire : réduction des coûts, définition d'indicateurs pour mieux piloter les politiques publiques notamment en termes de développement durable, prévention des risques financiers...

Le besoin de pilotage est de plus en plus nécessaire face à un environnement complexe qui évolue rapidement, des ressources limitées mais avec des compétences toujours plus étendues, un besoin de rendre compte aux usagers...

En outre, en 2021, les dépenses régionales (hors gestion active de la dette et hors reprise des résultats) se sont élevées à 1 734,3 M€ dont 589 M€ de subventions. C'est également un engagement financier de 53 M€ de participations en capital et 187 M€ dans des fonds. Il est donc important d'étendre le champ du pilotage et de l'évaluation aux organismes externes soutenus par la collectivité et d'analyser les éventuels risques financiers pouvant avoir un impact direct sur les politiques publiques mises en œuvre par la Région (à l'exemple de l'économie avec l'AER, les SEM, les sociétés gérant des instruments financiers (capital, garantie...)).

L'évaluation des politiques publiques à la Région comporte deux volets : **l'évaluation règlementaire des fonds européens** et **l'évaluation des politiques régionales** « classiques ». L'approche globale favorise une meilleure articulation et donc une plus grande cohérence des politiques entre elles. L'ensemble des groupes d'élus et le CESER sont associés à la démarche d'évaluation au sein du comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité.

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Etudier, en vue de les améliorer, les effets d'une politique.
- Apprécier la pertinence des modalités de mise en œuvre.
- Interroger la plus-value d'une politique régionale et son efficacité au regard des moyens humains et partenariaux mis en œuvre.
- Trouver les modalités les mieux adaptées aux attentes de la Région.
- Alimenter le débat public en éclairant les acteurs sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions.

Toutes les politiques de la collectivité ont un lien plus ou moins fort avec le développement durable et quasiment toutes les évaluations comportent un volet lié à cette thématique.

La mission de **pilotage de l'activité** consiste à mettre en place les outils de mesure, de contrôle et d'aide à la décision, définir avec les directions les indicateurs nécessaires (pour les politiques, schémas, projet de mandat), produire le tableau de bord mensuel de la direction générale. Le tableau de bord qui en découle s'est progressivement enrichi et comporte actuellement trois volets (pilotage général, mesures d'urgences (fin en 2022), PAIR).

La mission de **contrôle de gestion interne** consiste à analyser les activités et les coûts de la collectivité afin de favoriser la prise de décision, réaliser des contrôles de bonne gestion et des études de diagnostics à la demande des directeurs, effectuer des études financières, etc...

Enfin, le **contrôle de gestion externe** vise à réaliser des contrôles (analyse des documents comptables, missions d'audits, formulation de préconisations) des organismes externes dans une optique de prévention des risques juridiques et financiers pour la collectivité (contrôle des organismes subventionnés, contrôle des participations en capital, contrôle des garanties d'emprunt, contrôle des régies autonomes personnalisées, etc...). Ces contrôles se traduisent par des synthèses financières et recommandations à destination des directions opérationnelles concernées.

Ainsi, en 2021, la Région a procédé à une analyse simplifiée de 280 organismes de droit privé subventionnés à plus de 75k€, afin de déterminer un niveau de risque financier global, ainsi qu'une analyse détaillée des comptes de 17 SEM – SPL et des 5 régies régionales (ARDEA, BFC énergie, FRAC, cité de la voix et Maison de l'Europe).

Par ailleurs, la Région dispose d'un tableau de bord mensuel pour le suivi du Plan d'Accélération Régional de l'Investissement (PAIR). Ce pilotage permet de mettre à jour les ajustements nécessaires afin de viser l'utilisation pleine et entière des crédits du PAIR et a alimenté le bilan du PAIR réalisé au 1^{er} septembre 2021 après un an de mise en œuvre.

Au titre du contrôle de gestion interne, la Région a finalisé le calcul des coûts d'administration sur 3 années, comprenant les coûts RH, bâtiments et fonctionnement divers. Ce travail sera poursuivi sur les années suivantes.

Outre l'implication de la Région pour parfaire son exemplarité en matière de gestion et d'efficacité d'usage des fonds publics, elle initie aussi des évaluations ciblées sur certaines de ses politiques publiques. Ainsi de juin 2021 à juin 2022, la collectivité régionale a conduit une dizaine d'évaluations dont 2 avaient un lien fort avec le développement durable :

Evaluation de la démarche transversale d'éco conditionnalité des aides aux bâtiments.

Cette évaluation avait pour objectif de :

- Mesurer l'effectivité de la mise en place des mesures d'éco-conditionnalité au sein des directions de la Région et le respect par les porteurs de projets en réalisant un état des lieux et en présenter son évolution
- Vérifier la cohérence de l'action régionale dans toutes les politiques
- Proposer des solutions pour lever les freins inhérents à la démarche

Tarifications TER et routières : les objectifs de cette évaluation étaient (entre autres) de :

- Voir dans quelle mesure la baisse des tarifications a encouragé la fréquentation des lignes TER
- Relativiser les coûts inhérents à la diminution des tarifs par rapport aux changements d'habitudes des usagers pour les inciter à trouver une mobilité alternative à l'usage individuel du véhicule thermique et estimer les effets d'un point de vue écologique, social et économique.

Les perspectives

Le programme de travail 2022 comporte une évaluation de la politique liée aux énergies renouvelables, une évaluation du programme Effilogis et une évaluation de la politique de l'eau. Les résultats de ces travaux seront disponibles fin 2022.

La volonté est de poursuivre

- l'amélioration des tableaux de bord pour la direction générale
- l'accompagnement des directions pour la mise en place de tableaux de bord internes, notamment en lien avec le nouveau projet de mandat.
- le contrôle des organismes subventionnés et actualisation de la cartographie des satellites.

**B/ L'action de la Région : une contribution directe
aux Objectifs de Développement Durable (ODD)**

1. Lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère

Le projet de mandat 2021-2028 de la Région BFC a défini parmi ses orientations, l'accompagnement aux transitions écologique, énergétique et l'adaptation au changement climatique. Comme de nombreuses collectivités en France et dans le monde, les élu-es du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ont déclaré la Région Bourgogne-Franche-Comté en état d'urgence climatique.

Ainsi, de nombreuses politiques de la Région permettent de répondre à l'enjeu de lutte contre le changement climatique. La politique de transition énergétique qui accompagne la rénovation énergétique des bâtiments collectifs et individuels ; celle des transports qui facilite d'une part, l'utilisation de transports en commun avec des tarifs attractifs et qui soutient la multimodalité et d'autre part, la mobilité douce qui accompagne l'essor des pistes cyclables.

La lutte contre le changement climatique dans les politiques publiques

Déclaration d'urgence climatique

Lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021, la Région a adopté une « Déclaration d'urgence climatique » réaffirmant son engagement volontariste pour des politiques ambitieuses en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Les grands principes et actions de cette déclaration d'urgence climatique sont les suivants :

1. Approfondir notre prévisibilité et connaissance sur les dérèglements climatiques et leurs effets locaux, sous l'égide d'un groupe Régional interdisciplinaire du climat (GIEC régional) et partager et diffuser cette connaissance, pour être en capacité le plus possible de résister et surmonter des chocs.
2. Organiser et animer le débat citoyen sur le changement climatique, ses effets et les solutions et expérimentations qu'il appelle et exige, en termes de politiques et actions et gestes concrets. C'est la perspective d'une convention régionale citoyenne pour le Climat.
3. Garantir la justice climatique qui lie crise écologique et crise sociale : imaginer des solutions vertueuses, inclusives, collectives et solidaires et fondées aussi sur la nature, protéger les plus modestes et vulnérables et lutter contre toutes les formes d'exclusion et de précarité.
4. Accompagner la montée en compétence de tous les acteurs, à tous les niveaux pour faire émerger des solutions robustes et innovantes (métiers et filières d'avenir, accompagnement de projets...)
5. Renforcer les moyens financiers publics et privés consacrés à la lutte et l'adaptation climatique aussi bien en termes d'atténuation que d'adaptation de notre territoire (éco conditionnalité des aides, évaluation climatique du budget régional...)
6. Coopérer avec les territoires pour construire une résilience collective régionale où différenciation et réciprocité seraient mises à l'épreuve.
7. Construire un leadership Bourgogne Franche-Comté des Régions françaises en matière d'adaptation au changement climatique et conforter sa place dans les réseaux nationaux, européens et internationaux des régions en transition ; y partager nos expériences et orienter notre politique de coopération décentralisée.

Cadre de l'action de la Région : la feuille de route pour la transition énergétique 2022-2024



La Stratégie de transition énergétique 2018-2021 a été révisée pour répondre aux nouvelles orientations du projet de mandat 2021-2028, et notamment à « l'ambition régionale de tendre d'ici 2050 vers une région à énergie positive et bas carbone, en visant d'abord la réduction au maximum des besoins d'énergie, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et en développant les énergies renouvelables locales. »

Afin de renforcer sa dimension opérationnelle les élus ont souhaité renommer la stratégie en **Feuille de route pour la transition énergétique**. Cette Feuille de route est un outil de pilotage de la transversalité et un outil de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Son objectif est de mobiliser et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique. Les actions qui la constituent découlent des propositions des Directions opérationnelles de la Région, et s'appuient sur les stratégies, schémas, feuilles de route... qui définissent leurs actions. La Feuille de route pour la transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulations des orientations des politiques sectorielles et de leurs documents stratégiques, avec les objectifs de la transition énergétique. Adoptée en Assemblée Plénière les 23 et 24 juin 2022, elle fera l'objet d'une nouvelle révision pour la période 2025-2028.

Cette Feuille de route s'appuie sur les préconisations de l'évaluation conduite en 2020 et sur les préconisations issues de l'auto-saisine du CESER présentée en AP du 10 mai 2022.

La feuille de route pour la transition énergétique c'est :

52 actions proposées

18 directions de la Région concernées.

3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique :

- **la sobriété énergétique,**
- **l'efficacité énergétique,**
- **la production d'énergies renouvelables et de récupération.**

Et aussi, des actions de gouvernance, d'animation et de communication.

La déclinaison territoriale du Scénario « Vers une Région à Energie Positive et Bas Carbone en 2050 »

Le scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » (RéPos), a été adopté par l'Assemblée régionale et inscrit dans le SRADDET, le 25 juin 2020. Il pose les objectifs de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelables de la région à 2050, avec des objectifs intermédiaires en 2026 et 2030. L'atteinte des objectifs fixés dans le scénario nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et collectivités du territoire régional. Il a donc été proposé – en adéquation avec les recommandations de l'évaluation de la stratégie de transition énergétique réalisée en 2020 – de mobiliser les territoires et de partager avec eux cette ambition régionale.

6 territoires participent à l'expérimentation de la déclinaison territoriale des objectifs du scénario. Conçue comme un outil de dialogue, cette expérimentation permettra d'apporter des éléments indicatifs aux territoires pour les aider à travailler leur stratégie Climat-Air-Energie et d'intégrer des objectifs, cohérents avec l'ambition régionale, dans leurs documents de planification, documents d'urbanisme et Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

I. Rénovation énergétique des bâtiments



Le programme Effilogis

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région inscrit la précarité énergétique comme priorité et porte un effort substantiel en matière de rénovation performante BBC du parc bâti, en cohérence avec les objectifs du SRADDET et du scénario REPOS - « Vers une région à énergie positive et bas carbone »

Le programme Effilogis comprend des dispositifs de soutien technique et financier en phase études et travaux de rénovation énergétique. Il concerne 4 cibles principales :

- logement social,
- bâtiment tertiaire de collectivité ou d'association,
- maison individuelle,
- copropriétés.

La construction neuve est soutenue via le volet innovation des bâtiments à énergie positive (BEPOS) E+C- (référentiel expérimental énergie et carbone qui évoluera avec la nouvelle réglementation RE2020).

Effilogis est aussi engagé dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple.

Pour les particuliers

Le service Effilogis-maison individuelle quant à lui a pour objectif de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles.

Il repose sur un service d'information-conseil pour tous les publics, disponible sur l'ensemble de la région. Il est pleinement effectif via les Espaces Conseil France Renov' (ex Espaces Conseil FAIRE), comprenant le réseau des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE) locales, et ailleurs des guichets uniques locaux de la rénovation comme portes d'entrée du service.

S'y ajoute un accompagnement renforcé mis en œuvre par les territoires partenaires de la Région (9 PTRE opérationnelles en 2022), pour les ménages qui décident de poursuivre leur projet pour s'engager dans un parcours de rénovation BBC global ou par étapes. Le fonds régional d'avance, géré par les SACICAP pour la mise en œuvre d'une caisse d'avance des subventions Effilogis, et d'autre part le préfinancement opéré par certaines associations Soliha se poursuivent.



Pour plus d'information sur Effilogis : <https://www.ffmpeg.fr/>.

Pour les professionnels du bâtiment

Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté a pour mission :

- l'animation territoriale (en lien avec Effilogis – maison individuelle),
- la formation,
- l'appui expert,
- l'information - sensibilisation régionale.

Pourquoi est-ce DD ?

Cette politique s'inscrit pleinement dans l'enjeu de transition énergétique et écologique car elle permet la diminution des consommations d'énergie dans le logement et le tertiaire public. Elle concourt à un objectif social car elle favorise la rénovation des logements sociaux, accessibles au public à faibles ressources. Elle contribue également à un objectif économique en incitant aux travaux, source de chiffres d'affaires pour les entreprises, avec une exigence de qualité, valorisant les métiers du bâtiment. La promotion des matériaux biosourcés participe aussi à l'émergence d'une filière économique régionale.

Le PAIR accélère Effilogis :

Le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional est venu renforcer substantiellement les moyens financiers avec près de **20M€** consacrés à ces objectifs en confortant les aides notamment sur les projets biosourcés. Ainsi, le nombre d'aides Effilogis a été **doublé pour les collectivités** (une centaine) et a **augmenté de 30% pour les bailleurs sociaux** pour un **doublage du nombre de logements aidés (environ 2300)**. Le service public Effilogis-maison individuelle a, quant à lui, plus **que doublé son activité en matière d'audits (1575)** et **quadruplé le nombre d'aides aux travaux BBC (près de 450)**, sur l'ensemble du territoire régional, notamment avec l'appui des territoires partenaires de la Région. Pour autant, l'évolution du cadre réglementaire a contraint le conseil régional à suspendre son dispositif d'audits pour les particuliers le 6 mai 2022.

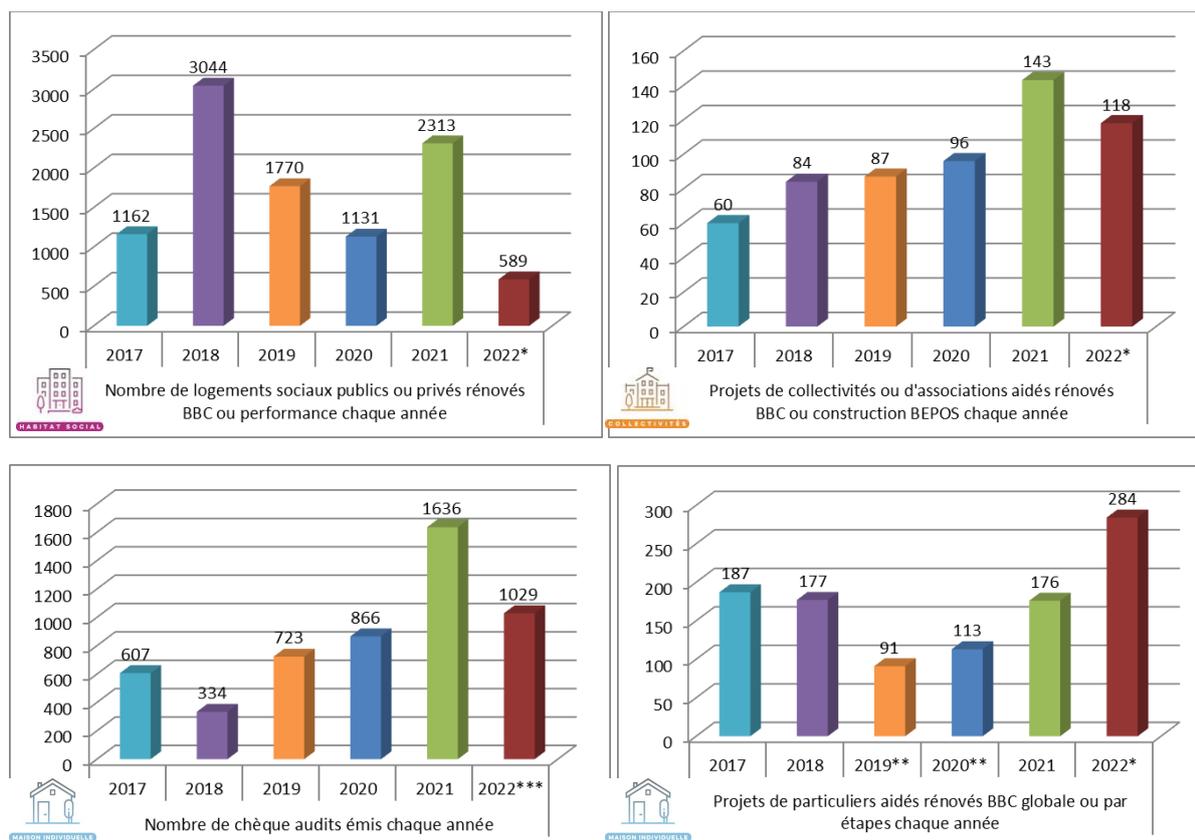
Ce pôle est au service

- des professionnels du bâtiment prioritairement,
- des formateurs et apprenants des métiers du bâtiment,
- des acteurs de la recherche et de l'enseignement,
- des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et privée.

Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté anime notamment les plateformes pédagogiques **PRAXIBAT** financées par la Région, l'ADEME s'étant retirée du dispositif.

De nouvelles actions structurantes sont lancées autour de l'animation « biosourcés » et de la mise en œuvre d'une chaîne de confiance entre professionnels en lien avec Effilogis – maison individuelle.

Bilan annuel des rénovations énergétiques soutenues par la Région entre 2017 et 2022.



*Résultats partiels à juillet 2022

** en 2019-2020 aides BFC limitées au public très modeste au sens de l'Anah.

*** dispositif abrogé le 06 mai 2022

Focus sur Le Pays de Montbéliard Agglomération, porteur d'une PTRE Effilogis

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) compte 72 communes avec un peu plus de 140 000 habitants et 61 600 résidences principales dont 56% de maisons individuelles. Le public Anah représente 40 % des ménages.

La déclinaison locale du service Effilogis est considérée comme un atout pour le territoire dont la rénovation de l'habitat privé est une priorité depuis plusieurs années, portée par la mise en œuvre de dispositifs dédiés par délégation des aides à la pierre et sur fonds propres (co-financement de l'Espace France Renov, aides aux travaux de rénovation énergétique, résorption habitat indigne notamment). Dans ce cadre une incitation à la rénovation BBC pour le public Anah, en complément des aides régionales a été mise en place. L'agglomération est également labellisée TEPcv (territoire à énergie positive pour la croissance verte).

PMA porte ainsi une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) opérationnelle depuis avril 2020 dans le cadre d'une convention engagée avec la Région. Le soutien financier de la Région dans ce cadre-là est important (taux d'intervention de 76% des dépenses de conseils, d'animation et d'accompagnement des ménages).

Avec un peu plus de 2 années de recul, le bilan partagé par PMA est globalement positif avec :

- une bonne identification locale du service et un fort succès quantitatif auprès des ménages, répondant ainsi à un besoin important de conseils et d'accompagnement des propriétaires de maison individuelle
- un nombre de rénovations subventionnées important ainsi qu'une notable montée en charge des projets de rénovation performante BBC (option par étapes notamment) depuis 2021, avec un bon niveau de solvabilisation des ménages modestes grâce au cumul d'aides Etat/Région/PMA.

A noter également une communication intéressante et dynamique engagée par PMA, qui s'est traduite notamment par la création d'une vidéo court-métrage destinée aux réseaux sociaux et sur Youtube pour faire la promotion du parcours Effilogis :



<https://www.youtube.com/watch?v=ibxsgJBJYoA>

pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION PRÉSENTE
Sa plateforme territoriale de rénovation énergétique
EFFILOGIS MAISON INDIVIDUELLE AVEC PMA

Privilégiez une rénovation BBC* pour un logement + CONFORTABLE + ÉCONOME et + SAIN

Accompagnement personnalisé et gratuit aux particuliers
Aides financières et conseils techniques

FAIRt effilogis
Des experts à votre service pour une rénovation de qualité
Contact et prise de rendez-vous
Tél. 03 83 21 49 70 - effilogis@agglo-montbeliard.fr

effilogis.fr
En partenariat avec

Siège de Pays de Montbéliard Agglomération
8 avenue des Allées 25 200 Montbéliard

SUBVENUS
agglo-montbeliard.fr

pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Vidéo sur les réseaux sociaux



facebook



Focus sur la rénovation du siège du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne (CAUE) 89

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) accompagnent les particuliers pour bien aménager leur lieu de vie et assistent les maîtres d'ouvrage publics (municipalités, communautés de commune...) et privés (associations, entreprises...) en ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale d'un projet.

Le CAUE de l'Yonne a engagé une rénovation exemplaire sur son propre patrimoine, avec l'aide du programme Effilogis, pour installer ses bureaux.

Cette opération allie performance énergétique avec mise en œuvre de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables, rénovation d'un bâti ancien (remise en usage d'un bâtiment patrimonial, respect des contraintes architecturales), et à souligner particulièrement un effort sur les aspects environnementaux liés à la parcelle : désimperméabilisation de zones bitumées, végétalisation d'espaces et zones d'accueil de biodiversité en secteur sauvegardé urbain.

L'opération devrait être livrée en 2023.



Les perspectives

Effilogis constitue un outil opérationnel et le pivot de la politique régionale sur l'éco-conditionnalité des aides aux bâtiments.

Une évaluation d'Effilogis est réalisé en 2022. Ses conclusions rendues à l'automne 2022, permettront de faire évoluer les dispositifs régionaux dans le sens d'une simplification de l'accès pour les plus petites collectivités locales. Le recours aux matériaux sains et biosourcés sera toujours encouragé dans le patrimoine bâti des collectivités et bailleurs sociaux.

Selon les évolutions réglementaires, des adaptations techniques seront également nécessaires en lien avec la nouvelle définition de la « basse consommation » en rénovation, en réflexion actuellement au niveau national via le collectif Effinergie. De même en construction neuve, du fait de l'application en 2022 de la nouvelle Réglementation Environnementale 2020, une révision des conditions techniques des aides Effilogis dans le neuf sera nécessaire.

Enfin, à la suite de la loi dite « Climat et résilience » promulguée en août 2021, l'Etat conduit des évolutions fortes notamment sur trois points impactant directement et fortement la politique régionale :

- ✚ un accès pour les ménages aux aides nationales (MaPrimRénov', CEE travaux, SARE) dédiées aux travaux de rénovation énergétique performants, conditionnées à la réalisation d'un audit incitatif, avec lequel l'audit Effilogis n'est pas conforme,
- ✚ un arrêté à paraître courant 2022, déterminant les missions des « accompagnateurs Rénov' », obligatoires pour l'accès à certaines aides nationales en 2023,
- ✚ le changement de moteur de calcul pour les consommations énergétiques, induisant une évolution obligatoire de la définition du niveau BBC-Effinergie.

Ces évolutions nécessitent un repositionnement de la politique régionale sur l'habitat privé pour 2023, complémentaire à celle de l'Etat et en phase avec les conclusions de l'évaluation en cours.

De manière plus générale, il s'agira d'avancer sur le renforcement de l'offre, au niveau qualitatif (BBC) mais aussi quantitatif, pour permettre une forte montée en puissance de la filière du bâtiment et de la rénovation énergétique (du conseil à la réalisation de chantier) en parallèle de la demande.

II. Développement de l'éco-conditionnalité des aides régionales



Depuis plusieurs années la Région développe une démarche d'éco-conditionnalité transversale au « bâtiment » qui vise à créer un socle commun de performance énergétique permettant l'accès aux aides de la Région aux bâtiments, en cohérence avec la feuille de route de transition énergétique. Depuis deux ans, cette démarche d'éco conditionnalité s'est élargie à des critères environnementaux et s'est renforcée pour les critères de performance thermique des bâtiments.

Ainsi, les travaux collaboratifs initiés entre la Direction de l'environnement, de l'Aménagement, de la Transition énergétique et de la Mobilité ont abouti en 2021 à l'intégration des questions de végétalisation, de gestion des eaux pluviales et de limitation de l'imperméabilisation des sols dans les projets d'aménagement des espaces urbanisés et de construction de bâtiments qui sont soutenus financièrement par ces directions.

Les critères environnementaux relatifs à la gestion de l'eau ont ainsi été intégrés dans le Règlement sur les éco-conditionnalités des aides sur les bâtiments et aménagements extérieurs, mais également dans plusieurs règlements d'intervention de la DMI : aires de covoiturage, aménagements cyclables, stations d'avitaillement GNV, pôles d'échanges multi-modaux. La DTE a mis en place des bonifications en lien avec ce sujet.

Après avoir élaboré collectivement avec la DAT et la DTE un guide méthodologique à destination des maîtres d'ouvrage, la direction environnement a proposé des actions de formation en interne : webinaire, suivi de journées de visites terrain (Besançon en 2021, Dijon en juin 2022).

Bilan 2021 : Nombre de dossiers intégrant les critères eau/végétalisation : 169 pour la DAT, 10 pour la DTE, 15 pour la DENV (PAIR)

En outre, dans le cadre de la politique aménagement du territoire, de nouveaux règlements d'intervention éco conditionnés ont été mis en place, favorisant la prise en compte des objectifs inscrits dans le SRADDET :

- TEA Territoire en action – contrat de territoire
- C2R – Centralité rurale en région
- ENVI – Espaces Nouveaux, Villages Innovants

On peut ajouter également le dispositif Relance Transformation Territoire mise en œuvre dans le cadre du PAIR entre 2020 et 2022.

Ainsi, les outils d'intervention de la politique d'aménagement du territoire de la Région, adossés aux stratégies portées par les différentes échelles territoriales et aux priorités régionales traduites dans le SRADDET, ont en commun notamment leur volonté de soutenir des projets exemplaires, en matière bâimentaire et d'aménagement d'espaces publics.

C'est un impératif que les nouveaux projets de construction ou de rénovation soient pensés et réalisés pour faire face aux assauts d'événements climatiques extrêmes qui sont de plus en plus fréquents et intenses.

Les trois dispositifs précités sont assortis d'« éco-conditions », objectifs de performance thermique et/ou qualitative en matière d'aménagements d'espaces publics pour permettre de s'adapter et d'atténuer les effets du dérèglement climatique, tout en limitant les charges de fonctionnement des bâtiments, autre levier d'action dans les démarches d'adaptation au changement climatique.

Les ambitions sont très volontaristes pour TEA et C2R, sur les projets de développement importants et structurants, et plus adaptées (mais néanmoins exigeantes) pour les projets ENVI qui sont d'envergure moindre, dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants.

Quelques chiffres sur les projets « d'aménagement du territoire » éco conditionnés :

Sur la période juin 2021 – juin 2022, ce sont 53 projets de réhabilitation-rénovation, construction ou extension de bâtiments sur 196 projets soutenus (DAT) :

- 30 projets de réhabilitation-rénovation, pour un total de 21006 m² et un gain énergétique de 51 % en moyenne par rapport à la consommation de référence fixée par la réglementation RT Existant ;
- 22 projets de construction et extension, pour un total de 13 438 m² et un gain énergétique de 69 % en moyenne par rapport à la consommation maximale fixée par la réglementation RT 2012 ;
- 1 projet mixte rénovation extension de 588 m² un gain énergétique de l'ordre de 72 %

L'ensemble de ces projets représente une économie d'énergie annuelle de 1.32 GWh

Les éco-conditions appliquées aux projets accompagnés dans le cadre du Contrat de Territoire 2017-2020 sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté ont permis d'éviter le rejet de 554 T de CO² par an soit supprimer 264 voitures qui feraient chacune 15 000 km/an (140 gCO₂/km).

En parallèle, l'éco-conditionnalité des aides, mise en œuvre depuis plus de 10 ans sur le bâtiment, a été renforcée dans le cadre du PAIR, avec la volonté de faire de celui-ci un accélérateur de la transition énergétique.

Les nouveaux dispositifs pérennisent et renforcent les écoconditions du PAIR avec notamment :

Pour les bâtiments :

- **Sobriété foncière** pour les constructions : justification du choix de construire sur une emprise foncière non artificialisée
- **Performance énergétique** : Niveau BEPOS Effinergie 2017 E3C1 (Bâtiment à Energie POSitive) pour les constructions neuves et BBC Effinergie, introduction de valeur maximales de perméabilité à l'air à respecter
- **Bâtiment bas carbone** : introduction analyse du cycle de vie dans le neuf et de plafonds d'émission de gaz à effet de serre (GES) pour les énergies en rénovation et de l'obligation de matériaux biosourcés en neuf (niveau 3 du label biosourcé, isolants biosourcés) comme en rénovation (isolants biosourcés) ;
- Attention particulière à porter sur le « confort d'été » et la **qualité d'air intérieur** tant en neuf qu'en rénovation ;

Pour les espaces publics :

- **Perméabilité des sols** : Maintenir le maximum de perméabilité (pleine terre, revêtements perméables de type pavés non joints, stabilisés, etc) et démontrer l'augmentation globale de la part des surfaces perméables par rapport à la surface totale initiale de l'emprise du projet
- **Gestion des eaux pluviales** : Eviter le rejet dans les réseaux d'eau pluviale (EP) et favoriser l'infiltration à la parcelle d'une pluie de retour 30 ans.

Fin 2021, une évaluation relative à la généralisation de l'écoconditionnalité des aides de la Région, a été menée et a conduit à formuler 9 recommandations pour l'évolution des dispositifs organisés autour de 3 dimensions clés :

- Stratégie et ciblage des dispositifs
- Accompagnement des porteurs de projet et mise en œuvre administrative
- Animation et gouvernance de la politique

Les perspectives

À la suite de l'évaluation qui a été conduite en 2021, la mise en œuvre de l'éco-conditionnalité a été reconnue comme **Projet d'Ambition Régionale**. L'objectif est de poursuivre la mise en application et d'élargir les critères énergétiques à d'autres considérations, environnementales ou foncières notamment et à d'autres domaines (Economie, gestion des lycées et du patrimoine régional en particulier).

Il a vocation à se structurer autour d'un chef de projet Eco conditionnalité, un groupe projet regroupant 4 directions et un réseau de référents au sein de chaque direction.

Sur la base des travaux menés, les référentiels d'écoconditions sont amenés à évoluer en plusieurs phases :

- Dans un premier temps : proposer des actualisations, si nécessaire, sur les critères d'éco-conditionnalisés, pour les bâtiments sur le plan énergétique (en construction, rénovation, rénovation partielle, y compris pour les bâtiments patrimoniaux),
- Dans un second temps : reconsidérer le référentiel pour y intégrer d'autres aspects de transition écologique, et au-delà des seuls bâtiments, en vue de les tester avant d'envisager une éventuelle application systématisée : en matière environnementale (efficacité carbone, biodiversité et végétalisation, gestion de l'eau et perméabilité des sols, éco-conception et gestion des déchets par exemple), et sur le plan de la sobriété foncière
- Dans un troisième temps, proposer des évolutions permettant l'intégration dans les aides régionales de la notion de zéro artificialisation nette (ZAN) défini par le SRADDET et la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

En parallèle il est prévu de travailler à la structuration d'un réseau pour assurer la formation / information des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

III. Soutien aux énergies renouvelables



Cadre de l'action de la Région pour les énergies renouvelables

La politique « énergies renouvelables » de la Région Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par un volontarisme affiché et une approche territoriale forte (via la mobilisation et l'appui aux outils territoriaux existants), elle permet d'activer l'ensemble des leviers régionaux disponibles pour soutenir les énergies renouvelables locales. Elle est menée en partenariat avec l'Ademe notamment dans le cadre du CPER 2021-2027 et en synergie avec des crédits européens (FEDER et FEADER). Elle répond aux objectifs stratégiques déclinés dans le scénario REPOS selon lequel les énergies renouvelables devront représenter 55% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 et 98% en 2050. En soutien direct, la politique régionale porte essentiellement sur le bois énergie, le solaire thermique, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. Les autres filières, notamment électriques, sont soutenues au travers d'outils d'animation, de conseils et d'investissement.

Elle repose sur 3 axes principaux :

- L'animation et le soutien à l'ingénierie
- Le financement des projets (aides directes aux études et travaux)
- Le portage et autres instruments financiers

Le réseau des animateurs et conseillers énergies renouvelables

La Région s'appuie sur un réseau d'animateurs généralistes ou spécialisés (bois énergie et réseaux de chaleur, hydroélectricité, méthanisation, énergies citoyennes...) qui s'adressent à différentes cibles (collectivités, entreprises, monde agricole...) pour faire émerger des projets sur le territoire. Le parti pris étant que l'animation est la base de la massification attendue. L'animation généraliste a été renforcée et structurée à l'échelle de la Région. Concernant l'animation filière, la Région finance un animateur dédié à l'accompagnement des projets de micro-hydroélectricité, et l'animation dédiée à la cible agriculture (dont méthanisation) a été confiée aux Chambres d'Agriculture. Depuis 2019 une mission d'animation dédiée aux entreprises (avec un enjeu fort sur la chaleur fatale) a été confiée à l'Agence Economique Régionale. Un apprenti a été embauché en alternance en 2021 pour renforcer la mission et répondre aux nombreuses sollicitations des entreprises. La mission d'accompagnement des projets citoyens (Etincelles) a été complétée en 2022 par la mise en place de nouveaux conseillers à destination des collectivités, sur les thématiques des EnR électriques : PV, éolien (Les Générateurs, financés par l'Ademe).

Le réseau des animateurs EnR a été renforcé, il comptait 17 ETP financés par la Région en 2021. Dans le cadre du nouveau mandat le service EnR sera renforcé par 2 ETP fin 2022 notamment pour assurer la coordination du réseau. L'objectif est d'améliorer la couverture du territoire et assurer un accompagnement spécifique sur certaines filières qui le nécessitent comme la méthanisation territoriale.

Les aides directes aux projets EnR

La Région **accompagne financièrement les projets d'énergies renouvelables** en partenariat avec l'Ademe : études de faisabilité et investissements pour le développement de :

- chaufferies bois et des réseaux de chaleur EnR&R,
- solaire thermique,
- méthanisation agricole (cogénération ou injection),
- micro-hydroélectricité.

En ce qui concerne les énergies renouvelables électriques, les dispositifs sont essentiellement nationaux. Toutefois un nouveau **dispositif d'aide aux études de potentiel photovoltaïque** a été mis en place début 2022. Il a vocation à aider les acteurs du territoire à planifier une mobilisation optimale de ce potentiel. Les études de faisabilité sont également financées lorsqu'il s'agit de projets photovoltaïques citoyens en toiture ou en auto-consommation collective.

Dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR), un dispositif d'**aides au traitement des friches/sites dégradés** pour une production photovoltaïque au sol a permis de financer des études préalables pour un potentiel photovoltaïque de 10 MWc. La Région accompagne également **les projets d'énergies renouvelables citoyens** (dans lesquels collectivités et/ou citoyens sont impliqués de manière significative dans la gouvernance et le financement des projets et dans la durée). En effet la mobilisation citoyenne est une condition de réussite de la transition énergétique, via l'acceptabilité des projets et les retombées économiques pour le territoire. C'est l'objet de la mission « **Etincelles** », favoriser l'émergence et accompagner les projets citoyens, structurer, et animer l'« écosystème » régional.

Au cours des 3 dernières années plus de 150 sollicitations de citoyens et collectivités ont été recensées. En 2022 ce programme d'accompagnement est resserré autour des collectifs citoyens uniquement et s'articulera avec la nouvelle mission des « Générateurs » financée à 100% par l'Ademe.

Afin de compléter le programme « **Etincelles** », un nouveau dispositif d'aides a été mis en place en 2021 pour financer **les missions d'appui-conseil en lien avec la dimension citoyenne des projets d'énergies renouvelables** toutes filières confondues, ces projets étant souvent plus chronophages et plus coûteux que les projets traditionnels.

En 2021, 52 dossiers EnR ont été financés (dont 42 dossiers d'investissements) ce qui permettra d'éviter l'émission de 4 077 tonnes d'équivalent CO₂/an et la substitution de 1 351 Tonnes Equivalent Pétrole (TEP) d'énergies fossiles par des renouvelables.

Portage et autres outils de financement

La Région s'appuie sur des Sociétés d'économie mixtes (SEM) pour développer les projets EnR d'intérêt territorial. Ainsi la Région est présente au capital de trois SEM EnR locales (Nièvre Energies, Côte-d'Or Energies et la SEM Energies Renouvelables Citoyenne). Celles-ci se sont structurées pour développer des projets d'énergies renouvelables souvent électriques. Leur ancrage territorial favorise une meilleure acceptabilité par la population locale. Dans le cadre du PAIR, un apport en comptes courants d'associés (CCA) de 2 900 000 € a été réalisé dont 800 000 € par SEM et 500 000 € pour JURASCIC, société rassemblant les clubs d'investissement citoyens. Cela pourra se traduire par une augmentation de capital par la Région dans ces structures, pour un effet levier multiplié sur le développement de projets dans les territoires.

Par ailleurs, **la convention avec l'Alliance des syndicats d'énergie, l'Ademe et la DREAL** renouvelée en 2022 vise à renforcer le partenariat avec ces acteurs pour la coordination et l'accélération de la transition énergétique. Une des actions phare est le **développement des régies de chaleur**. Un groupe d'échanges technique a été initié en 2022 à l'initiative de la Région et de l'Ademe en partenariat avec la FNCCR pour favoriser les échanges d'expérience entre les syndicats sur le sujet.

À la suite d'une étude de préfiguration, l'Assemblée a voté en AP du 9 avril 2021 **la création d'un fonds régional EnR participatives**, sous forme d'une SAS holding de participations, avec la Caisse des Dépôts et Consignation et des banques régionales. Cette société interviendra dans toutes les filières EnR matures, dans un premier temps en phase « prêt à construire ». Il permettra à la Région de s'impliquer fortement dans le développement des EnR, d'avoir un effet levier à la hauteur des enjeux et de promouvoir les projets « d'intérêt territorial ».

Focus sur la Chaufferie bois énergie et citoyenne de l'I.M.E. PRO de Membrey (70) portée par la SAS FORESTENER

Première chaufferie bois portée par la SAS FORESTENER en Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit d'une production de chaleur 100 % bois énergie (plaquettes forestières) et la distribution (via un réseau de chaleur) aux 9 bâtiments de l'I.M.E. PRO de Membrey, via un contrat de fourniture de chaleur bois énergie sur 20 ans signé fin 2020, à la suite d'une consultation lancée par l'IME.

La démarche citoyenne intègre des acteurs locaux, notamment la Fruitière à énergies qui intervient sur l'électricité renouvelable citoyenne et qui est devenue actionnaire de FORESTENER, et Energie Partagée Investissement, acteur national.

Il s'agit du premier projet de chaleur renouvelable citoyenne de la Région.

Le projet est à cet égard innovant et pleinement reproductible.

FORESTENER a sollicité le soutien de la Région sur le volet "bois énergie", mais aussi sur la dimension citoyenne forte du projet.

Ainsi, la subvention Région pour le réseau de chaleur de l'IME s'élève à 187 238 €.

Les perspectives

L'évaluation de la politique EnR est en cours par la Direction Pilotage et Evaluation. Le rendu final a été rendu en juillet 2022 et va permettre de faire évoluer les dispositifs existants notamment sur l'animation et la communication qui sont 2 axes prioritaires du projet de mandat. En effet la mise en œuvre d'un « accélérateur à EnR » inscrite au projet de mandat doit être précisée. Cela peut se traduire par un renforcement significatif du réseau d'animateurs/conseillers EnR, leur montée en compétence et meilleure coordination des réseaux. Les outils dédiés au conseil sur la thématique de la méthanisation (agricole et biodéchets) seront révisés pour 2023 avec la mise en place d'appels à projets et marchés. Un plan de communication sur les EnR est en construction avec la Direction de la communication (DCRC) pour développer une communication positive sur les EnR.

IV. Le réseau des Pionniers ordinaires de la Transition énergétiques (POTES)



Depuis 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Energy Cities, en partenariat avec l'ADEME ont souhaité s'appuyer sur une communauté d'acteurs engagés dans la transition écologique et énergétique, en animant le **réseau des POTES** - Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique, afin de donner de l'élan à cette transition en région. Le programme d'animation est coconstruit avec les POTES et mis en œuvre sur la base d'une animation participative, inclusive et innovante. Il se traduit par :

- des outils (plateforme d'échanges, une page Facebook, des supports de communication...),
- des méthodes créatives pour faire émerger des projets ou améliorer des projets existants,
- des rencontres (régionales, **visites chez les POTES** ou cafés POTES virtuels),
- des groupes de travail pour développer l'entre-aide ou approfondir une thématique.

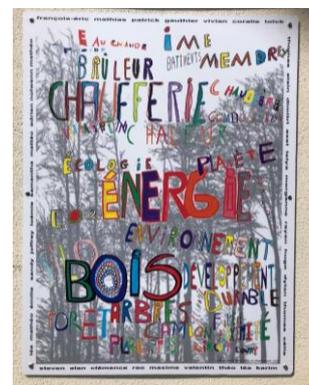
L'année 2021 a été marquée par l'ouverture du **Festival des Solutions** co-construite avec les POTES, qui a eu lieu le 5 septembre à Dijon à la Péniche Cancalle lors d'une journée conviviale, créative et festive dédiée au réseau des POTES. Cette journée a été l'occasion de retrouvailles entre POTES qui ont pu travailler ensemble et présenter leurs initiatives au public. Mais elle a aussi été l'occasion de lier des partenariats avec Radio Campus Dijon qui a réalisé une émission en direct, témoignages de POTES à l'appui. Les temps forts de cette journée et les résultats ont été capitalisés dans un « Carnet d'Idées ».



En septembre 2021 également, un travail a été conduit par les POTES dans le cadre de la **démarche « Habiter Heureux en BFC »** à Tramayes, expérimentation lancée fin 2020 afin d'apporter un autre regard sur le bâtiment de demain. Dans ce cadre, un groupe de travail composé de POTES et d'habitants locaux ont participé à l'accompagnement d'un projet de rénovation d'une partie d'un hôpital situé sur la commune de Tramayes en Saône et Loire pour créer des logements seniors et micro-crèche. Ces événements ont permis de relancer quelques activités en présentiel permettant des contacts directs entre POTES et de donner de la visibilité au réseau.



<https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/wp-content/uploads/2020/02/Carnet-didees-POTES-Habiter-Heureux-en-BFC.pdf>



Depuis 2022, le réseau des POTES bénéficie d'une animation renforcée visant à développer les projets en encourageant l'intelligence collective et à le rendre plus visible via une communication plus large, l'objectif étant la montée en puissance de ce réseau qui constitue une véritable force pour le territoire.

En mai 2022, le réseau comptait 480 POTES.

V. La mobilité durable



Les ambitions poursuivies par la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de mobilités sont nombreuses et s'attachent à relever un triple défi : environnemental, avec une urgence de plus en plus prégnante ; spatial, avec des solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional ; social, pour rendre les mobilités accessibles à tous.

Selon les différents secteurs d'intervention, les objectifs sont notamment :

- La décarbonation du transport des biens et des personnes avec deux moyens mis en œuvre : utiliser une énergie décarbonée et augmenter la fréquentation dans tous les véhicules de transport ;
- La mobilité partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit et au bon moment, à un coût soutenable pour la collectivité et à un prix accessible pour le voyageur ;
- Le porter à connaissance des offres et outils structurants déployés en faveur des mobilités ;
- L'amélioration de la gouvernance autour des mobilités via la nouvelle organisation territoriale introduite par la Loi d'Orientation des Mobilités : la Région cheffe de file en lien avec les EPCI devenus compétents en matière de mobilité pour plus de 80 % d'entre eux.

Les principaux documents cadres de la politique des mobilités portée par la Région sont les suivants :

- SRADDET
- La convention TER
- Les Schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé (SDA Ad'AP)
- Le Contrat de performance Région - SNCF Gares & Connexions (fin 2022)
- Les SDA Ad'AP routiers et ferroviaires
- Le CPER
- Le PAIR
- La charte régionale d'interopérabilité billettique
- A venir : les Contrats Opérationnels de Mobilités et les Schémas de Mobilités Solidaires (à l'échelle des 35 bassins de mobilités de Bourgogne-Franche-Comté).

La poursuite du développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres

La Région mène une politique forte pour améliorer les transports collectifs, tant pour faciliter les échanges extérieurs de la Bourgogne-Franche-Comté que pour améliorer les dessertes internes. L'objectif est notamment de développer l'utilisation des TER et des CARS régionaux et d'en faciliter l'usage et de créer donc un véritable réseau régional de transport multimodes : **Mobigo**.

Principaux chiffres du réseau Mobigo :

TRAIN (données 2019 avant crise du covid-19)

- 200 gares dont 33 prioritaires pour une mise en accessibilité à toutes les personnes à mobilité réduites ou en situation de handicap.
- 600 TER environ /jour sur 22 lignes ferroviaires.
- 100 autocars Cars TER/ jour.
- 61 000 voyages/jour sur le réseau TER.
- 23 000 abonnés.

RÉSEAU ROUTIER

- 113 lignes régulières pour le Mobigo et de + 2 millions voyages commerciaux en 2019.
- Transport scolaire : 129 000 élèves transportés ou aidés ; dont 110 000 élèves sur 3300 circuits scolaires
- 56 services de Transports A la Demande (TAD) organisés par la Région.
- 3 255 kms d'axes routiers inscrits au Réseau Routier d'Intérêt Régional.

MOBILITÉS ALTERNATIVES

- Une plateforme de mise en relation gratuite pour le covoiturage
- « Mobigo covoiturage » : une expérimentation de covoiturage subventionné sur 6 lignes de Bourgogne-Franche-Comté.
- 199 aires de covoiturage d'intérêt régional.
- 54 voitures en auto-partage Citiz.

RÉSEAU CYCLABLE

- En 2020, 87 kms de véloroute ont été ouverts dont 55 kms en site propre sur le schéma régional des véloroutes de Bourgogne-Franche-Comté.
- 711 places de stationnement sécurisé aux abords des gares en 2020 et 1 300 d'ici 2024.

MOBIGO la centrale de mobilité :

- 3 supports d'information : site Internet, application et centrale d'appel.
- une application Mobigo permettant d'acheter des titres des CARS et TER
- 18 réseaux partenaires dans le Système d'Information Mobilité
- 1 517 287 voyages commerciaux sur l'ensemble du réseau Mobigo en 2021
- 105 000 élèves transportés en 2021-2022 sur l'ensemble de nos 3 286 circuits scolaires + 12 400 élèves transportés sur des lignes régulières
- 681 157 utilisateurs en 2020

Les perspectives

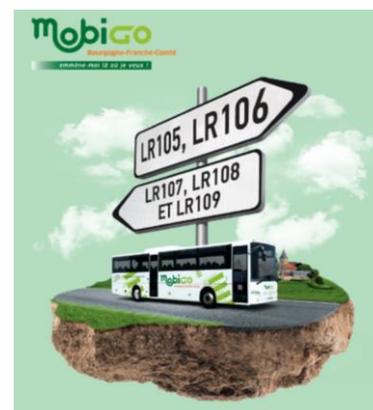
Dans le cadre du projet de mandat visant à "la mobilité partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit et au bon moment, à un coût soutenable pour la collectivité et à un prix accessible pour le voyageur", il s'agit de poursuivre le développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres afin d'augmenter la fréquentation du réseau (tous modes confondus). Parmi les actions qui vont être déployées, on peut notamment citer la mise en service de « Mobigo covoiturage » ou le développement du M Ticket.

La coordination des offres de transport et rendre l'information accessible à tous

Le système d'information multimodale « **Mobigo** » (composé d'une plateforme numérique et d'une centrale d'appel) doit permettre à l'utilisateur d'appréhender l'ensemble de sa chaîne de déplacement en « porte à porte » grâce au regroupement des informations de transports publics, actifs et alternatifs existant sur le territoire et l'acquisition des titres de transport. Ce système constitue la pierre angulaire de l'intermodalité sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi les objectifs poursuivis :

- Centraliser l'ensemble des informations mobilités de Bourgogne-Franche-Comté
- Augmenter la fréquentation des transports en commun et modes alternatifs à la voiture individuelle,



- Fédérer l'ensemble des AOM de Bourgogne-Franche-Comté afin de permettre une lisibilité complète et facilitée des offres pour l'utilisateur et favoriser l'intermodalité.
- Simplifier l'information et l'acte d'achat
- Améliorer la connaissance locale du SIM

Cette action se traduit par l'implémentation de nouvelles fonctionnalités et services à compter de 2022 parmi lesquelles :

En matière de distribution / billettique :

- Le déploiement du M-ticket TER
- Le paramétrage du M-Ticket Bus pour les Autorités organisatrices de la Mobilités Urbaines (AOMU) partenaires

En matière de services

- La réservation des TAD en ligne pour les services actuellement non intégrés au fur et à mesure des renouvellements de contrats
- Le développement de la fonction achat du calculateur tarifaire
- Le développement du module Gestion Relation Client
- Lancement des lignes de covoiturage subventionnées
- Intégration du temps réel pour certains cars Mobigo et les réseaux urbains partenaires
- Transmission à gares et connexion des données pour les écrans multimodaux
- Intégration de 8 réseaux publics de pôles ruraux au SIM
- Interfaçage des abris vélos Région
- Création d'un outil de back office pour analyser les correspondances

Focus sur Mobigo covoiturage



La Région a lancé en mai 2022 « Mobigo covoiturage » - une application de covoiturage qui vise à augmenter les offres de covoiturage dans les zones peu denses et améliorer les offres de mobilités pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.



Les applications (une appli passager + une appli conducteur), sont disponibles sur Android.

Le système repose sur le principe :

- d'une tarification attractive pour les passagers soit 1,50 € quel que soit la distance parcourue
- d'une rémunération incitative des conducteurs via indemnisation par la Région de 0,10 € par km parcouru avec un passager et de 1 € par passager transporté (à partir du 2ème passager et dans la limite de 3 passagers). Le conducteur se constitue ainsi une cagnotte dont le versement sera effectué sur son compte bancaire mensuellement.



Comment ça marche ?

Il est nécessaire de créer (gratuitement) un compte sur l'application (passager et/ou conducteur) et d'enclencher la géolocalisation du téléphone.

La validation d'un trajet s'effectue via scan du QR Code entre les deux téléphones.

Dans un premier temps, 6 lignes sont mises en service :

- Saulieu – Châtillon-sur-Seine
- Époisses – Venarey-les-Laumes – Vitteaux
- Dijon – Ancy-le-Franc
- Sens – Auxerre
- Besançon – Maïche
- Baume-les-Dames – Avoudrey

La Région ambitionne d'ouvrir prochainement de nouvelles lignes.

L'accompagnement des territoires vers une mobilité plus durable

Afin d'accélérer la transition écologique, des solutions doivent être soutenues pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en facilitant la mobilité au quotidien dans les territoires, notamment par la baisse de l'autosolisme. Il s'agit notamment de pallier au manque de connaissance local des offres et outils déjà existants et d'accompagner la mise en œuvre de solutions de mobilités répondant aux besoins identifiés.

Trois grands axes d'actions sont dégagés :

1. Renforcer la communication et l'information autour des offres et outils existants via notamment :

- Le système d'information multimodale
- L'élaboration d'un guide de la mobilité, recensant l'ensemble des actions en faveur des mobilités portées par la Région (toutes DO confondues). Ce guide sera notamment transmis aux territoires, employeurs et acteurs des mobilités et ambitionne de mieux faire connaître l'existant.

2. Expérimenter des solutions alternatives dans les territoires

L'expérimentation d'un système de covoiturage organisé et subventionné, appelé « Mobigo covoiturage », doit permettre d'augmenter les offres de covoiturage dans les zones peu denses de Bourgogne-Franche-Comté. Ce système, qui prend la forme d'une application mobile, repose sur le principe d'une tarification attractive pour les passagers (application du tarif unique routier à 1,50 €) et d'une rémunération incitative des conducteurs via mise en œuvre d'une compensation par la Région. Mobigo covoiturage sera dans un premier temps expérimenté au sein de 6 lignes définies. Dans le cas d'un retour d'expérience positif, le dispositif sera généralisé sur l'ensemble du territoire régional et plus précisément sur les « zones blanches » de mobilité.

3. L'accompagnement des territoires via divers dispositifs

- Un schéma régional de déploiement d'aires de covoiturage a été adopté par la Région avec l'identification de 200 aires. Un règlement d'intervention a été voté pour la mise en œuvre de ce plan, dans un premier temps au titre du PAIR.
- Un schéma de déploiement (jusqu'en 2030) de stations d'avitaillement GNV et bio GNV a été approuvé par l'assemblée et sera progressivement mis en œuvre.
- L'élaboration d'un schéma de cohérence de bornes de charges électriques d'intérêt régional à vocation d'itinérance
- Financement d'études de mobilités pour les AOM nouvellement constituées afin d'aider à la pose de diagnostics et d'actions locales
- Règlement d'intervention pour favoriser l'accès des sites touristiques de Bourgogne Franche-Comté en transports collectifs et modes doux
- Soutien annuel aux plateformes de mobilités (structures qui s'adressent à des publics précaires, peu mobiles et présentant des freins à la mobilité et assument principalement des missions d'information et d'accompagnement à la mobilité)
- La contractualisation à venir via les Contrats Opérationnels de Mobilités et les déclinaisons opérationnelles dans les contrats de territoires (TEA).

Le développement de la fréquentation des transports en commun

Trois axes d'actions sont identifiés :

1. Poursuivre le développement de tarifications attractives pour les usagers
 - Continuer la mise en œuvre de tarifications combinées avec les AOM sur les réseaux routiers afin de faciliter l'intermodalité
 - Poursuivre la mise en œuvre de tarifications intermodales routier + fer

2. Mettre en œuvre une solution de billettique régionale avec les AOM
 - La Région déploie un système de billettique régional avec pour ambition un service de transport homogène avec un « titre » de transport unique pour le réseau régional ferré et routier en Bourgogne-Franche-Comté et les réseaux partenaires – permettant ainsi aux usagers un déplacement « sans couture » où le voyageur s’affranchit des limites administratives/ contractuelles des réseaux
 - Mise en œuvre d’une charte d’interopérabilité régionale visant à proposer un service commun aux réseaux de Bourgogne-Franche-Comté, avec le M-Ticket Mobigo comme support commun tout en minimisant les impacts sur les solutions billettiques existantes déployées par chaque partenaires .Si l’AOM est partenaire de la démarche Mobigo : offre d’un parcours de bout en bout, le voyageur réalise l’ensemble de son parcours client via l’application Mobigo et valide sur les étiquettes prévues à cet effet dans les cars Mobigo et sur le réseau urbain.

3. Rendre les gares, points d’arrêts et le matériel roulant plus accessibles et attractifs
 - Poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs d’accessibilité-agenda d’accessibilité programmé (SDA Ad’AP) dans les gares et sur les points d’arrêt routier, dans le respect du délai légal de 2025. Ces schémas visent à la fois la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d’arrêts routiers
 - Poursuivre l’amélioration de l’attractivité des gares selon le référentiel de services voté en mai 2018 afin de favoriser le confort, l’information, la sécurité, la sûreté des voyageurs, l’intermodalité, le patrimoine et la valorisation des gares.
 - Poursuite du déploiement d’abris vélos sécurisés aux abords de 40 gares sous maîtrise d’ouvrage Région. 22 (sur 23) abris sont déjà installés côté bourguignon. Le déploiement des 17 abris côté Franche-Comté débute en 2022.
 - Faire circuler du matériel roulant ferroviaire récent, moderne et confortable : Les nouvelles rames TER régiolis électriques ont remplacé du matériel non climatisé et inapte à recevoir les Personnes à Mobilités réduites, sur l’étoile ferroviaire de Besançon, vers Belfort et Lons le Saunier, mais surtout sur l’axe Dijon – Besançon. 6 rames régiolis supplémentaires ont été reçues en 2020. En outre, 16 nouveaux Régiolis longs ont été commandés lors de la session du 29 mars 2019 dans le cadre du renouvellement des trains Corail longs parcours circulant entre Paris, Migennes, Dijon, Chalon, Mâcon et Lyon. Ces derniers finiront tous d’être mis en service entre 2022 et 2023.

L’acquisition de matériels roulants plus propres

Les transports collectifs, qui reposent aujourd’hui essentiellement sur des véhicules thermiques et le diesel, contribuent à la pollution et au réchauffement climatique. L’enjeu est d’expérimenter et généraliser les solutions alternatives aux motorisations thermiques diesel. Cet enjeu écologique s’inscrit également dans un enjeu de maîtrise budgétaire.

1. Pour les transports ferroviaires :

Expérimentation du biocarburant B100 au colza par la SNCF sur les trains de la ligne Besançon Morteau La Chaux de Fonds de janvier à avril 2022, en tant que solution transitoire à l’utilisation des hydrocarbures. Le B100 de Colza est un biocarburant d’origine végétal produit en France à partir de Colza cultivé en France. C’est une énergie renouvelable. Sur un plan environnemental, on observe une baisse de 60% des émissions des gaz à effet de serre « du champ à la roue », c’est-à-dire de la production de colza jusqu’à son utilisation par le train (184 tonnes de CO2 économisées en 3 mois sur 2 rames en service). Il faut enfin retenir une valorisation de la filière agricole nationale. Pour autant il convient de rester attentif à ce que l’utilisation du colza dans les transports ne rentre pas en concurrence avec les besoins en alimentation.

2. Pour les transports routiers :

L’objectif de décarbonation des autocars est introduit chaque année lors du renouvellement d’une partie des contrats passés avec les transporteurs. La Région a introduit dans les appels d’offres dès 2021 la possibilité pour les candidats de proposer des énergies alternatives. Ainsi, à partir de la rentrée scolaire 2021, les nouveaux contrats permettent d’avoir 166 véhicules fonctionnant majoritairement en biocarburants.

Les véhicules qui permettent de satisfaire cette obligation de renouvellement du parc sont :

- Les véhicules à faibles émissions (VFE) :
 - Véhicules de norme EURO VI (norme entrée en vigueur en 2014)
 - Véhicules fonctionnant au GNV ou aux bio-carburants
 - Véhicules fonctionnant au bioGNV
- Sachant que les véhicules à très faibles émissions (VTFE), c'est-à-dire électriques et/ou hydrogènes, sont également acceptés.

Dans le cadre des renouvellements des contrat de transport routiers de la DMI, les cahiers des charges 2022 intègrent cette réglementation pour 100% du parc des contrats à renouveler. Les transporteurs pourront ainsi proposer à minima de l'EURO V.

L'adaptation des infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte écologique

L'utilisation de la route tant pour les transports de voyageurs que pour le transport de fret est très prégnant dans notre région rurale et industrialisée.

Les investissements dans les infrastructures de transport contribuent à l'attractivité des transports collectifs et/ou alternatifs en incitant les voyageurs à modifier leurs comportements en matière de déplacements et à faciliter le report modal du fret vers des modes de transports plus sobres. Ainsi, ces investissements contribuent aussi de manière indirecte à la diminution des GES.

Les objectifs sont :

- Rendre les gares et les points d'arrêts routiers plus accessibles et attractifs
- Poursuivre la mise en œuvre du protocole sur les Lignes de desserte Fine du territoire (LDFT) signé en 2020 avec l'Etat
- Faciliter le report modal dans les ports (plan Rhône-Saône, port de Gron)
- Pérenniser et moderniser le réseau ferroviaire régional.

Pour cela :

- Poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmé) dans les gares et sur les points d'arrêt routier, dans le respect du délai légal de 2025. Ces schémas visent à la fois la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts routiers
- Poursuivre l'amélioration de l'attractivité des gares selon le référentiel de services voté en mai 2018 afin de favoriser le confort, l'information, la sécurité, la sûreté des voyageurs, l'intermodalité, le patrimoine et la valorisation des gares. Cette action vise notamment l'équipement de quais et les travaux en gares
- Poursuite du déploiement d'abris vélos sécurisés aux abords de 40 gares sous maîtrise d'ouvrage Région. 22 (sur 23) abris sont déjà installés côté bourguignon. Le déploiement des 17 abris côté Franche-Comté débute en 2022
- Définition, adoption et mise en œuvre du volet ferroviaire du prochain CPER

La mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et les contractualisations avec les territoires

La LOM, dont la mise en œuvre revient à la Région, ambitionne de répondre à plusieurs enjeux parmi lesquels :

- Supprimer les « zones blanches » de la mobilité, en s'assurant que sur 100 % du territoire une autorité organisatrice est bien en charge de proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle,
- Répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail,
- Apporter une réponse aux besoins des publics plus fragiles,
- Infléchir la courbe d'émission CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur etc.

Pour mener à bien cette mission sur le territoire, la loi fait de la Région la cheffe de file des mobilités. La Région se voit ainsi confier plusieurs missions visant notamment à l'évolution de la gouvernance des mobilités et une meilleure couverture en offre de mobilité alternative au véhicule individuel sur le territoire.

Les objectifs poursuivis sont multiples. Les process de contractualisations visent notamment à :

- Mieux faire connaître les offres de mobilités et les outils existants,
- Mieux coordonner les différents acteurs des mobilités et ouvrir des instances d'échanges au niveau régional et local,
- Développer localement selon les besoins et moyens les mobilités alternatives au véhicule individuel, etc.

La traduction de cette action prend à ce jour plusieurs formes :

- La prise de la compétence mobilité par les communautés de communes et PETR (80% en BFC)
- La définition de bassins de mobilités en région
- La contractualisation avec les territoires via les Contrats Opérationnels de Mobilité
- L'élaboration de plans d'actions pour les mobilités solidaires dans chaque bassin de mobilité (en copilotage avec les départements)
- La mise en œuvre d'instances de concertations sur les mobilités à deux échelles : régionale et locales (ce sont les comités des partenaires)
- L'élaboration et la diffusion d'un guide mobilité, qui recense l'ensemble des actions et dispositifs en faveur des mobilités portés par la Région.

Les perspectives

Parmi les objectifs poursuivis :

- Poursuivre le développement de la marque régionale MOBIGO et de ses offres afin d'augmenter la fréquentation du réseau (tous modes confondus)
- Poursuivre la coopération et l'intégration des réseaux urbains et ruraux dans la structure régionale
- Harmonisation des transports scolaires
- Poursuite du verdissement du parc de matériels roulants
- Mise en œuvre des Contrats Opérationnels de Mobilités et des Schémas de Mobilités Solidaires
- Poursuite des instances de concertation avec les territoires et acteurs des mobilités

Les fonds européens accompagnent la mobilité durable

L'Eurovéloroute 6 : Sur les berges du Doubs, le département du Doubs construit un ouvrage d'art majeur permettant la mise en site propre d'une section de l'Eurovélo 6 entre les communes de Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier Fontaine. *Taux d'aide : 40 % soit 293 000 € de FEDER.*

La Région actrice de la lutte contre le changement climatique

La Région est fortement engagée dans la transition énergétique dans ses politiques publiques mais aussi pour son propre patrimoine.

Ainsi la mise en œuvre du Schéma Directeur Durable des moyens généraux, adopté lors de la précédente mandature se poursuit avec une attention forte sur les enjeux de lutte contre le changement climatique.

De la même manière, le patrimoine bâti des lycées dont la Région assure la gestion, constitue un levier fort pour répondre aux enjeux de performance énergétique et de lutte contre le changement climatique.

I. Schéma Directeur Durable des moyens généraux



Le schéma directeur durable des moyens généraux s'appuie sur six orientations pour mener à bien ses actions dans le but de rendre la Région plus exemplaire dans son mode de fonctionnement au regard des enjeux du développement durable.

- Immobilier durable,
- Gestion durable des ressources,
- Mobilité durable,
- Préservation de la biodiversité,
- Bien-être au travail,
- Communication – sensibilisation.

De nombreuses actions ont été menées et sont reprises ci-dessous et dans les parties suivantes selon les thématiques.

Immobilier durable

La direction des moyens généraux est chargée de la gestion des bâtiments du siège et des antennes de la Région. Ceci représente 55 000 m² bâtis au sein de 34 bâtiments répartis sur Dijon et Besançon qui accueillent les agents permanents du siège auxquels s'ajoutent les antennes régionales : Lons-le-Saunier, Nevers, Auxerre et Mâcon. La gestion de l'immobilier couvre la rénovation (rénovation BBC au 12 Bd de la Trémouille à Dijon par exemple) et le suivi de la construction de nouveaux bâtiments (futurs locaux de la Région à la gare Viotte à Besançon) ainsi que les mises aux normes (ADAP notamment).

Qu'il s'agisse de rénovation ou de construction de bâtiments, la DMG a l'ambition d'ancrer son travail dans le durable avec notamment une analyse en coût global, qui comprend, non seulement, le montant de l'investissement initial mais tout autant les dépenses d'exploitation du bien et des interventions d'entretien. En moyenne, l'investissement initial correspond seulement à 25% du coût global d'une construction.

La performance énergétique des bâtiments vise plusieurs objectifs d'envergure en termes de gestion écoresponsable, déjà initiés et à poursuivre dans la durée :

- Les économies d'énergie :
 - o pour les points lumineux, généralisation des dispositifs à LED et basse consommation et détecteurs de présence (à ce jour 70% du parc est équipé),
 - o Rénovation des architectures « courants forts » permettant de sécuriser les infrastructures et économiser l'énergie.
- L'approvisionnement en énergie durable : poursuite de la politique d'approvisionnement en électricité verte et augmentation de la part des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments administratifs (panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire notamment).
 - o La rénovation des bâtiments pour une meilleure performance thermique : poursuite des labellisations BBC/BEPOS,
 - o Les économies d'eau, notamment par la généralisation des robinets détecteurs de présence.

Ainsi, sur l'année écoulée, les actions ci-dessous sont à noter :

- Rénovation de la nouvelle antenne à Nevers de niveau BBC Rénovation,
- Rénovation énergétique performante de la nouvelle antenne à Mâcon,
- Acquisition de 4 étages supplémentaires à la tour Elithis à Dijon bâtiment très performant énergétiquement,
- Acquisition du bâtiment B sur le site de Viotte, bâtiment RT 2012 – 20 % avec 40 % d'Enr,
- Rénovation et renforcement de l'isolation de la toiture sur le bâtiment CASTAN,
- Rénovation et renforcement de l'isolation de la toiture sur le bâtiment 17 Trémouille,
- Déploiements sur les toitures des 16 et 17 Bd Trémouille de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation,
- A Châteauneuf, les études réalisées en 2022 ont permis de programmer la construction d'un nouveau bâtiment accueil en matériaux biosourcés dont l'origine sera la plus proche possible du chantier (Cf paragraphe Culture),
- Un guide de bonne utilisation du bâtiment 12 Trémouille – 4 Tissot (après rénovation BBC) a été édité et transmis aux utilisateurs des lieux,
- En 2022, 73 % des bâtiments administratifs sont accessibles PMR.

Focus sur la rénovation et le renforcement de l'isolation de la toiture CASTAN :

Cette opération bénéficiera de l'obtention de CEE (dossier en cours). Les consommations énergétiques, notamment en période de chauffage sur l'hiver 2022, devraient être réduites par rapport aux années précédentes. A suivre en termes d'évolution. Les consommations énergétiques devraient baisser d'environ 15%.

Les perspectives

Le décret tertiaire conduit à améliorer le niveau de consommation énergétique des bâtiments tertiaires administratifs de la Région, un nouveau plan d'action sera proposé à compter de 2023 pour définir les leviers à mettre en place pour atteindre les objectifs. (Travaux sur les enveloppes des bâtiment et/ou sur les systèmes, sensibiliser sur les comportements individuels, ...)

Mobilité durable

La DMG est en charge de la gestion du parc automobile de la Région. Elle permet aux agents régionaux de se déplacer dans le cadre professionnel. Depuis 2016, le nombre de véhicule a été réduit de 4%. Parallèlement, le parc de véhicules électriques s'est renforcé au détriment des véhicules à énergie fossile, portant à 16% la part des véhicules électriques ou hybrides de la Région.

Le nombre de vélos, et notamment de vélos électriques mis à dispositions des agents, a également augmenté ses dernières années.

La DMG facilite aussi l'accès aux transports en commun à travers la mise à disposition de titres de transport sur Besançon et Dijon pour les bus et les trams ou l'emploi d'auto partage Citiz. Un travail sur la mutualisation d'une navette entre Dijon et Besançon est également en cours.

En parallèle, de manière à augmenter les solutions de non-déplacements, le nombre d'équipements de visio-conférence a été renforcé en lien avec la direction du système d'information (DSI). En effet, 10 équipements sont présents sur chacun des sites permettant de favoriser la communication entre les différents acteurs de la Collectivité tout en réduisant les déplacements.

Dans ce cadre, le travail engagé aura pour objectifs de limiter les déplacements, déployer l'utilisation de véhicules non émetteurs de GES et inciter à l'auto partage, à l'emploi des transports en commun et des modes de déplacement doux.

Quelques résultats sur l'année écoulée :

- Fin 2021, 22% des véhicules du parc de la Région sont classés en véhicules propres,
- Le déploiement de la flotte de vélos et de VAE se poursuit à Dijon, Besançon et sur les antennes régionales (ce sont une trentaine d'équipements qui sont maintenant opérationnels sur les différents sites)
- La mise en place de bornes de recharges pour les véhicules électriques se poursuit en 2022 notamment sur les sites suivants : à Dijon au 46 rue Desvosge, à Besançon sur les sites Castan, Bregille et Lafayette et à l'antenne de Nevers.

Les perspectives

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) oblige les collectivités comme la Région à se doter d'un parc de véhicules répondant à des critères plus stricts en termes d'émission de CO2.

Aussi, les budgets prévisionnels comporteront une part croissante de véhicules à faibles émissions < 60g CO2/km. Le parc devant comporter 20 % de ces véhicules au 30/06/21, 30 % à partir du 01/07/21 pour atteindre 37.4 % à partir du 01/01/26.



II. La gestion du patrimoine des lycées

Le patrimoine des lycées représente **129 lycées, 224 sites 1400 bâtiments**, sur une superficie de **2,3 millions de m²** faisant de la Région l'un des plus grands propriétaires de bâtiments tertiaires.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ainsi que la loi ELAN évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 impactent notre stratégie patrimoniale car elle impose des objectifs ambitieux sur la diminution des consommations d'énergie finale (EF), la réduction des émissions de gaz à effet de serres (GES), la réduction des consommations d'énergie primaire d'origine fossile ainsi que l'intégration des énergies renouvelables dans la consommation finale des bâtiments existants à l'horizon **2030 et 2050** à savoir :

Objectifs Loi ELAN (23/11/2018)		
Objectifs d'économies d'énergie	Année de référence	Objectifs 2030
Consommation à DJU constant (MWh EF)	2012	-40%
Objectifs Loi TECV (17/08/2015)		
Objectifs de production d'énergies renouvelables (EnR)	Année de référence	Objectifs 2030
Productions EnR dans la consommation finale brute :		32%
✔ dont Part EnR dans l'électricité		40%
✔ dont Part EnR dans la chaleur		38%
✔ dont Part EnR dans le gaz		10%
Objectifs de réduction de l'empreinte environnementale	Année de référence	Objectifs 2030
Emissions Gaz à Effet de Serre (GES)	2012	-40%
Consommations Energie Primaire (EP) fossile	2012	- 30%

Un nouveau décret tertiaire publié en juillet 2019 a modifié le seuil de la surface plancher des bâtiments de 2 000 m² à 1 000 m² soumettant donc à ce décret la majorité des bâtiments en gestion immobilière, sans changer les objectifs de réduction de consommation d'énergie précités.

En adoptant le « **Schéma opérationnel de la transition énergétique** » lors de l'Assemblée plénière du 12/12/2017 la région s'engage à devenir un territoire à énergie positive et zéro carbone d'ici 2050. Parmi les actions retenues figure l'objectif de « rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf ».

La région, gestionnaire d'un parc immobilier important dans les lycées, se doit d'être exemplaire.

Le 24 juin 2022, la région a voté la « **feuille de route pour la transition énergétique** avec un plan de 10 actions dans le domaine de la gestion patrimoniale.

Par ailleurs selon le Projet de mandat 2022-2028 voté le 17 décembre 2021, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées :

- Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine

Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir massivement pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.

Pour y parvenir, tous les leviers d’actions sont explorés : réduction des surfaces à chauffer, exigence d’un niveau de performance énergétique dans toutes les opérations, développement de chaufferies bois, raccordement des établissements aux réseaux de chaleur urbains, investissement sur des productions en propre (Centrales panneaux photovoltaïques, chaufferies bois), recours à l’achat d’Energie renouvelable auprès des fournisseurs.

D’ores et déjà, plusieurs actions que la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de conduire répondent à ces objectifs et **4** actions ont été conduites en 2021-2022.

La performance énergétique intégrée dans les programmes des opérations de travaux

Les opérations de travaux comportant des constructions neuves intègrent dès 2017 un objectif d’atteinte des performances définies par le cadre Effinergie et d’autres projets spécifiques sont identifiés pour rechercher les performances des bâtiments à Energie Positive (BEPOS)- bâtiments positifs qui consomment moins d’énergie qu’ils n’en produisent.

Si les bâtiments deviennent plus économes en énergie, ils deviennent également plus complexes et donc plus coûteux en exploitation. Afin de limiter les dépenses de maintenance et garantir un niveau de performance optimal dans le temps, il est impératif d’intégrer de la sobriété technologique dans nos projets de rénovation et de construction.

L’effort de rénovation et de construction doit donc être poursuivi devant l’urgence d’investir dans les économies d’énergie pour atteindre le décret tertiaire d’où la présente action.

L’objectif de cette action est d’améliorer la performance des bâtiments à savoir :

- **Bâtiments neufs** : objectif réglementaire RE 2020
- **Bâtiments existants, en rénovation globale** : objectif décret Tertiaire 2050, soit -60% de consommation finale. Les approches de type BBC Rénovation Effinergie et Effilogis sont donc à privilégier pour parvenir à cet objectif.
- **Bâtiments existants, en rénovation partielle** : niveau de performance fixé « élément par élément » à partir des critères utilisés en rénovation basse d’énergie, les niveaux de type réglementaires (RT existante) et CEE restant des garde-fous.

Afin de favoriser la performance, la rénovation globale sera privilégiée à la rénovation partielle. Pour maintenir le niveau de performance dans le temps et limiter les dépenses d’exploitation liées à la maintenance, une approche « low-tech » est intégrée à l’ensemble des projets.

La démarche se déroulera ainsi :

- Programmation des travaux et instrumentation avant travaux (2022-2028)
- Mise en œuvre opérationnelle (2023-2029)
- Evaluation des résultats (2024-2030)

Une vingtaine d’opérations de grosses réhabilitations de travaux engagées ou terminées en 2021 intègrent la performance énergétique dont **2** grosses opérations en cours en 2021-2022 :

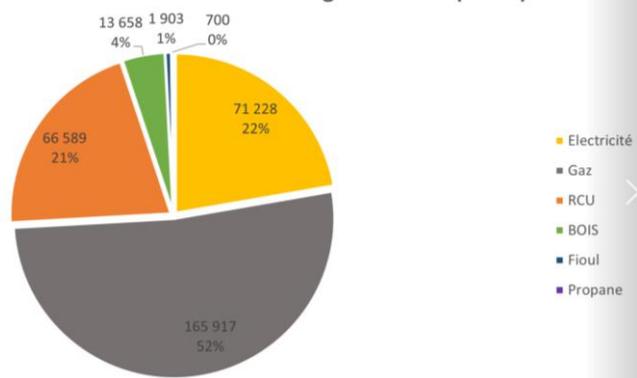
Performance énergétique obtenue en 2021

-7% d’économie d’énergie finale (objectif de la loi ELAN **-40%**)

-21% de réduction des gaz à effet de serre (GES) (objectif de la loi ELAN **-40%**)

-21% de consommations d’énergie finale ((objectif de la loi ELAN **--30%**)

Répartition des consommations d’énergie des EPLE (MWh)



- **CREPS de Dijon : Construction d'un centre de Préparation et de Performance Athlétique (C2PA) pour les JO 2024 pour un coût de 13 748 160 € TDC.**

La performance énergétique des constructions neuves sera recherchée en priorité par des techniques passives : un bon niveau d'isolation de l'enveloppe avec les performances minimales, un éclairage naturel abondant obtenu exclusivement par châssis verticaux pour limiter le recours à l'éclairage artificiel, une valorisation des apports solaires directs, pour éviter les surchauffes en été et permettre une ventilation naturelle par tirage thermique. Sur les façades exposées, des protections solaires adaptées seront prévues pour limiter la charge thermique en été par une bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe, par un compromis équilibré entre la performance des systèmes d'éclairage, chauffage et ventilation, et leur facilité de maintenance, les menuiseries extérieures qui seront remplacées.



Image du projet définit du CREPS

- **IFPS de Besançon : Construction de l'institut de formation de professions de santé (IFPS) du CHRU de Besançon pour un coût 24 756 000 TDC** intégrant la performance énergétique (niveau énergie E4 C1), le confort thermique (gestion des apports solaires et internes, ventilation naturelle), la sobriété énergétique (isolation/étanchéité à l'air, éclairage naturel, ventilation performante) et la qualité de l'air (matériaux sains).



Un projet ambitieux est à l'étude et devrait se concrétiser dans le mandat : **Eco campus de Belfort : Construction neuve du bâtiment à énergie positive** intégrant des objectifs environnementaux (équipement performant énergétiquement, intégration significative de matériaux bio sourcés dans la construction (labélisé niveau 1), labélisation E3C1, certification HQE, bâtiment autosuffisant) pour un coût **19 160 000 € TDC** (+ un besoin supplémentaire de **6,3M € prévu au BP 2023**).

Le déploiement des énergies renouvelables dans les lycées s'accélère

- **Le développement des chaufferies biomasse**

La loi TECV oblige à intégrer 38% d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur d'ici 2030. En parallèle, l'envolée du prix de l'énergie incite à trouver des solutions alternatives pour devenir moins dépendant du gaz et ainsi stabiliser la facture énergétique.

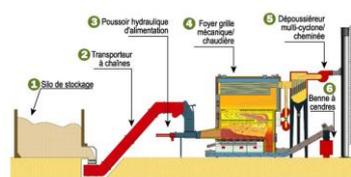
L'indépendance énergétique est un enjeu majeur au niveau national et européen d'où la présence de nombreux dispositifs d'aides à l'investissement (fonds chaleur et FEDER pour la chaleur d'origine renouvelable). Au niveau de la région, la filière biomasse est fort développée si bien que le bois-énergie constitue la meilleure alternative pour remplacer les chaufferies gaz.

Le principal objectif de cette action est de renforcer la part de la chaleur verte dans les consommations finales afin d'atteindre à minima les objectifs réglementaires : 38% en 2030

Le recours à la biomasse permet également d'être moins dépendant du gaz et ainsi maîtriser les dépenses énergétiques tout en développant l'économie locale.



Chaufferie bois du lycée agricole la Barotte à Chatillon sur Seine



Des études d'opportunité puis de faisabilité pour des mises en place des chaufferies bois sont conduites lorsque les chaufferies existantes arrivent en fin de vie et que le site semble opportun à la mise en place.

5 chaufferies (soit 6 sites) sont en cours de construction (mise en service sept.2022) pour un montant de 10,8M€. 11 études de faisabilité bois ou raccordement RCU se sont terminées en 2022

LYCEE	TITULAIRE	MONTANT MARCHE TRAVAUX + ETUDES APD APS	DATE NOTIFICATION N	FIN DES TRAVAUX PREVISIONNELLE	Fin de garantie de parfait achèvement	MONTANT APRES AVENANT	MONTANT PAYE
Lycée agricole LA BAROTTE CHATILLON/SEINE	DALKIA	1 929 717,00 €	28/01/2021	30/06/2022	30/06/2023	1 929 717,00 €	276 603,90 €
LPA agricole de Fontaines	LE ENERGIE	2 388 793,00 €	18/02/2021	30/06/2022	30/06/2023	2 455 017,00 €	1 737 057,25 €
Lycée agricole de Challuy	IDEX	2 114 642,34 €	28/01/2021	30/06/2022	30/06/2023	2 200 589,27 €	857 601,33 €
Lycée de l'horticulture de Tournus	LE ENERGIE	2 184 829,00 €	18/02/2021	30/06/2022	30/06/2023	2 231 528,53 €	1 583 901,80 €
Lycées Davier et Verne de Joigny	DALKIA	2 029 504,00 €	28/01/2021	30/06/2022	30/06/2023	2 029 504,00 €	329 385,18 €
	TOTAL	10 647 485,34 €				10 846 355,80 €	4 784 549,46 €

- **Le développement des panneaux photovoltaïques (PV) en toiture**

La loi TECV oblige à intégrer 40% de production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030 et la loi ELAN oblige à réduire les consommations finales. En dehors de ces obligations réglementaires, l'inflation du prix de l'énergie invite à trouver des solutions alternatives pour stabiliser la facture énergétique.

La Région s'est engagée dans son projet de mandat à développer le photovoltaïque notamment sur les toitures des lycées.

Un programme de solarisation financé dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement Régional (PAIR) a été élaboré et sera poursuivi dans le cadre de la Feuille de route de la transition énergétique. Ce programme entre dans sa phase opérationnelle, les supports privilégiés à ce stade pour installer du PV étant les ombrières et les toitures représentant un productible de 4GWh soit 5% de la consommation finale d'électricité.

Le principe retenu est de favoriser l'autoconsommation et de vendre le surplus. Une attention particulière est portée à la qualité des installations afin d'en pérenniser le fonctionnement.

La stratégie de déploiement de traduit en deux axes :

- Plan de solarisation sur les toitures et parkings existants (PAIR solaire)
- Intégration de centrales PV par opportunité dans les programmes de construction, rénovation globale ou partielle de toitures.

L'installation des centrales photovoltaïques sur 15 lycées devraient se dérouler sur 2023-2024 (consultation de maitres d'œuvre réalisée en 2022)

Une **vingtaine** d'installations équipent les EPLE en autoconsommation (environ 85kWC).

22 études d'opportunité qui ont engendré une quinzaine de projets conduits par le service Energie

4 grosses opérations de travaux PPI (Piscicultures du LPA Morvan, Construction du gymnase au lycée Mathias, PV en toiture de la restauration du lycée Parc des Chaumes à Avallon)

4 projets incluant l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures ou la mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques.

Les perspectives

D'ici 2027, près de 50% des chaudières gaz seront à remplacer car elles auront atteint leur fin de vie (30 ans). Pour remplacer ces systèmes vétustes, il sera nécessaire de réaliser des études de faisabilité avec comme priorité la valorisation des énergies renouvelables comme par exemple la création de chaufferies bois ou le raccordement au réseau de chaleur local.

L'étude d'opportunité d'achat d'électricité verte à Haute valeur environnementale a débuté en 2019. Le marché UGAP a permis à **7** établissements d'être fournis en HVE à partir du **01/01/2021** pour une durée de 3 ans jusqu'en 2024.

L'optimisation de la conduite et de la maintenance des installations climatiques par une gestion rationnelle de l'exploitation-maintenance (GEREMY)

Les installations techniques dans les lycées se complexifient en même temps que les contraintes règlementaires et environnementales.

Le pilotage des installations techniques est une action qui participe à maîtriser les dépenses de fonctionnement et contribuera à atteindre une partie de l'objectif de réduire de -40% nos consommations énergétiques à horizon 2030.

La gestion des installations techniques étant une compétence partagée entre la Région et les établissements, il est nécessaire d'agir collectivement d'où la mise en place du programme GEREMY (Gestion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les lycées).

Lors de la précédente stratégie, un contrat d'exploitation-maintenance unique avait déjà été mis en place sur **47** lycées et une démarche d'accompagnement avait été lancée sur 20 lycées afin d'optimiser le fonctionnement des installations techniques (programme ENERGO). Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, ces actions sont fusionnées et déployées sur l'ensemble du patrimoine des lycées.

Trois leviers ont été identifiés pour réaliser des économies d'énergie : améliorer la gestion technique, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments.

La présente action vise à améliorer la gestion des installations techniques (potentiel d'économies d'énergie d'environ 10%). La Région :

- mettra à disposition de chaque lycée un bureau d'étude (AMO),
- financera les travaux liés à la mise en place du dispositif,
- accompagnera chaque lycée dans la mise en place du contrat de maintenance,
- prendra en charge une partie du contrat (P3)
- mettra en place un programme de formation.

Pour le lycée, le préalable à cette démarche est de mettre en place un contrat de maintenance (P2, P3) dont le cahier des charges sera mis à disposition par la Région.

Le dispositif a été présenté aux lycées et le recueil des adhésions s'est opéré dès janvier 2022.

La consultation et la mise en place des marchés d'exploitation de chauffage a débuté en juin 2022 pour une prise d'effet du nouveau contrat de maintenance à compter du 01 septembre 2022.

La consultation des AMO est prévue pour octobre 2022 pour une réalisation des travaux de remise en état et instrumentation (2023-2024).

L'acquisition d'une meilleure connaissance des consommations énergétiques et du patrimoine technique des lycées

Depuis 2018, la loi ELAN impose, à tous les exploitants de bâtiments, la publication annuelle des résultats sur la plateforme publique « **OPERAT** » : les données relatives aux surfaces des bâtiments, les consommations énergétiques, les indicateurs de performance et les consommations de référence et ce, avant le 30 septembre 2022.

Face au nombre de points de livraison, il est prévu de mettre en place un système informatisé de gestion énergétique afin d'automatiser le suivi énergétique. Le recensement des points de comptage a également été consolidé en vue de mettre en place le portail énergétique.

Jusqu'à ce jour, le bilan annuel « Energie et climat » est réalisé par un prestataire externe. Cette prestation sera maintenue tant que le portail énergétique ne sera pas opérationnel, ce qui est prévu pour le 1er semestre 2023.

Quelle que soit la méthode retenue, l'objectif visé est d'avoir à tout moment une visibilité, à minima annuelle, sur le suivi des consommations (multi fluides, multisites).

Cette action comporte **2** axes d'interventions :

- Le déploiement d'un portail énergétique

Le projet d'un portail énergétique a débuté en 2020 et sera mis en œuvre au second semestre 2022 afin de permettre un accès aux données relatives aux consommations directement auprès des fournisseurs. Cet outil permettra, entre autres fonctionnalités :

- D'analyser la performance énergétique d'un site
- D'identifier les surconsommations
- De vérifier l'absence d'erreurs de facturation de la part du fournisseur d'énergie
- De centraliser les informations essentielles à l'échelle du patrimoine

Le portail énergétique qui intégrera une interface avec la plateforme publique OPERAT sera livrable pour les utilisateurs à la rentrée 2023.

- Une meilleure connaissance du patrimoine technique

Face aux exigences environnementales, et afin d'avoir une parfaite connaissance de son parc immobilier, la région a poursuivi en 2020 son plan d'actions visant à réaliser un vaste inventaire de tous les systèmes de chauffage, de ventilation, de régulation, de comptage, d'eau chaude sanitaire et de climatisation ainsi que de tous les réseaux associés afin d'avoir la meilleure connaissance technique possible des 224 sites des 129 établissements.

Des bases de données patrimoniale composées de données sur les équipements (chaudières, transformateurs, compteurs) ont été complétés par la rédaction de carnets de plans. Au vu de la masse d'information à gérer, le relevé des installations techniques a été organisé en 3 phases selon le niveau de précision attendu (du général au particulier). Toutes ces données sont recueillies dans un référentiel dénommé « **Atlas des installations techniques** ».

- **Atlas Niveau 1** : organisation générale des installations techniques- relevé initial terminé (2022), actualisation programmée (2022)
- **Atlas Niveau 2** : relevé détaillé des installations techniques (hors réseaux secondaires) - relevé initial programmé dans le cadre du projet GEREMY
- **Atlas Niveau 3** : relevé détaillé des installations techniques (réseaux secondaires)

Des référentiels techniques ont également été créés pour harmoniser et optimiser la mise en œuvre des installations techniques. Il s'agit de guide de prescriptions techniques régulation et GTC, du guide technique chaufferie gaz...

120 atlas techniques (principalement niveau 1) permettant d'inventorier et d'internaliser la connaissance du patrimoine technique ont été réalisés à mi 2022.

874 compteurs d'énergie recensés intégralement en 2021

13 familles de référentiels techniques recensés actuellement selon la thématique

295 chaufferies ou sous-stations gérées par la Région recensées :

- **70** sous-stations sur **52** sites sont alimentées par un réseau de chaleur
- **9** en Bois
- **2** en Bois/Gaz
- **200** en Gaz
- **3** en Fioul vouées à être remplacées rapidement

Les perspectives

Dans un objectif de réduction de 10% des consommations d'énergie finale, la conduite des installations climatiques permet d'optimiser par exemple le réglage des courbes de chauffe, des modes confort/réduit, l'heure de relance des chaudières grâce au programme GEREMY qui entrera en phase opérationnelle fin 2023 grâce aux actions conjointes des exploitants et des AMO

La réalisation de guides des prescriptions techniques va se poursuivre les prochaines années sur les différentes thématiques (systèmes de production, distribution hydraulique, installation d'eau chaude sanitaire, systèmes de régulation, systèmes de ventilation,)

La première publication sur la plateforme OPERAT doit être réalisée avant le 30 septembre 2022.

2. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources naturels

Les politiques publiques de la Région participent à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels

Depuis plus de 20 ans, les compétences de la Région dans le domaine de l'environnement se renforcent au fur et à mesure des évolutions législatives et de la décentralisation.

L'action de la Région s'inscrit dans des documents cadres fondamentaux tels que :

- **Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui intègre les Schémas régionaux de cohérence écologique,**
- **La Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) 2020 – 2030,**
- **le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) voté en novembre 2019 qui est devenu le « volet déchets du SRADDET » au moment de l'adoption de ce dernier en 2020.**
- **la Feuille de Route Economie Circulaire,** adoptée le 25 juin 2020 qui décline les objectifs du SRADDET en terme d'économie circulaire

Deux autres schémas à l'échelle régionale s'ajoutent à ce cadre :

- Le Schéma Régional de la Biomasse (voté en juin 2020) : il fixe les orientations concernant la préservation et la gestion des ressources d'origine végétale.
- Le Schéma Régional des Carrières : piloté par l'Etat, il doit être finalisé d'ici décembre 2023, ses orientations sont cruciales en termes d'impact sur les milieux et en particulier les milieux aquatiques.

Par ailleurs, à ces schémas structurants s'ajoutent les cadres de contractualisation avec l'Etat :

- ⇒ Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027
- ⇒ les 3 Contrats de plan interrégionaux Etat-Région (CPIER) de Massifs 2021-2027 (Jura, Massif Central et Vosges)
- ⇒ les 3 Contrats de plan Interrégionaux Etat-Région (CPIER) sur les 3 fleuves : Rhône (FEDER piloté par la région Rhône-Alpes), Loire (FEDER piloté par la région Centre) et Seine (non signé par la Région mais FEDER disponible piloté par la région Ile-de-France).



En qualité de chef de file pour la protection de la biodiversité, la Région Bourgogne Franche-Comté a adopté sa **Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020 – 2030** en octobre 2020, et a créé, avec l'Office français de la biodiversité, **une agence régionale de la biodiversité dès 2019.**

Les objectifs de l'année 2022 visaient la création d'une nouvelle Réserve Naturelle Régionale (RNR), l'envol du nouveau Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, le développement de l'observatoire régional de la biodiversité (confié à l'Agence régionale de la biodiversité en janvier 2022) et le soutien aux programmes des gestionnaires d'espaces naturels ou des porteurs de projets en faveur de la connaissance, de la restauration et de la valorisation de la biodiversité, de la restauration de la trame verte et bleue.

I. Les Réserves Naturelles Régionales



Une réserve naturelle régionale (RNR) est un outil de protection forte à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Les RNR poursuivent les trois objectifs majeurs : **protéger, gérer, sensibiliser.**

À ce jour, la Région Bourgogne-Franche-Comté compte 19 RNR, sur près de 5 000 ha : tourbières, vallées alluviales, forêts, pelouses sèches, grottes à chauves-souris. En 2022, la Région consacre 1,2 M€ aux RNR. Les RNR ont également fait l'objet, en 2021, d'une mesure exceptionnelle dans le cadre du PAIR ayant permis d'engager plus d'1 M€ d'investissement en faveur de la protection de ces sites.

Les RNR contribuent :

- aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) 2030 portée par l'Etat qui visent à atteindre 30% d'aires protégées dont 10% sous protection forte,
- à une des priorités de la stratégie de mandat du Conseil régional 2021 – 2028 qui vise à augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés et de poursuivre le soutien aux réserves naturelles régionales (RNR).

Le classement à l'unanimité de l'assemblée délibérante du Conseil régional en octobre 2021 de la 19^{ème} RNR dénommée « **Tourbières du Bief de Nanchez** » et son inauguration le 6 juillet 2022 contribuent à l'objectif national d'atteindre 10% du territoire sous protection forte et s'inscrit dans les objectifs de la SRB.

RNR du bief de Nanchez



Les tourbières classées réserve naturelle régionale

Fruit d'une démarche entreprise il y a plusieurs années, le nouveau statut des tourbières a été inauguré mercredi 6 juillet en présence des élus locaux et régionaux et en période de fortes chaleurs. La lutte contre le changement climatique est justement un enjeu majeur pour ce site naturel présé de tourbières et des touristes.

Les tourbières du Bief de Nanchez sont officiellement devenues la dix-neuvième réserve naturelle régionale de Bourgogne-Franche-Comté, le quatrième dans le Jura, ce mercredi 6 juillet. A cette occasion, Laurent Polanchon, chargé de mission pour les milieux naturels au Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura et nouvelle conservatrice du site, a fait visiter le lieu à la cinquantaine de personnes présentes durant une heure environ.



Stéphanie Madde, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la transition écologique, officialise le classement de la tourbière à l'entrée du sentier aménagé. Photo Projeq/Isabelle MORLÉJEAN

Christian Bruncel, ancien maire de Préveroy et premier adjoint d'Yvan Auger, maire de Nanchez, a annoncé dès 2017, avec le soutien financier de l'agence de l'eau, un long travail d'acquisition foncière des parcelles sur lesquelles s'étendent les tourbières. La municipalité possède aujourd'hui la quasi-totalité de la tourbière du Bief de Nanchez à l'exception de la parcelle de 1 hectare qui est achetée par le Parc naturel régional, gestionnaire du lieu.

Dans le même temps, le PNR a entrepris un diagnostic de la tourbière de la Bief et des divers aménagements (agrobactérien, passage de lignes électriques, etc.) présents sur place.

« Limiter les dégâts du réchauffement climatique »

Début 2021, la commune de Nanchez et le Parc naturel ont conjointement déposé une demande de classement du site en réserve naturelle régionale au

par le conseil régional, qui y a répondu favorablement le 17 décembre 2021. Les deux communes ont voté pour à l'unanimité, ce qui est plutôt rare. Dès lors, la Région finance les actions du PNR pour les tourbières du Bief de Nanchez à hauteur de 80 %. De nombreux travaux d'aménagement pour accueillir le public sont déjà réalisés, avec succès au vu de la fréquentation du site, les fonds seront majoritairement alloués à des projets à vocation scientifique.

« Ce qui est fait à notre niveau ne fera pas de miracle mais toutes les zones qui méritent d'être protégées doivent l'être »

Norberto MORLÉJEAN

ZOOM

40 hectares
La superficie des tourbières du Bief de Nanchez, qui s'étendent à la fois sur la commune de Nanchez et celle de Grands-Rivire.

Des espèces vivantes très menacées
On compte 80 oiseaux, 70 papillons et 30 libellules.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura fait preuve de pédagogie
Il a proposé 5 animations sur le site en 2021, qui ont attiré entre 100 et 150 personnes. L'un de ses objectifs pour les prochaines années est d'installer un système de caméras qui suivent les sentiers des tourbières.

Les terres de la réserve, propriété de la commune de Nanchez
Elle possède 99% des parcelles.

Un label décerné 20 ans après le premier classement des tourbières

La partie nord des tourbières a été classée une première fois réserve naturelle régionale (RNR) en 1992, sur demande de l'ancienne commune de Préveroy. Ce statut a permis la réalisation de premiers aménagements pour accueillir le public sur des plantations en bois, le sol, fragile, étant sensible au piétinement. Des travaux ont suivi en lieu pour le traitement des deux coeurs d'eau qui traversent les tourbières. Leurs trajectoires avaient été modifiées pour être plus rectilignes dans les années 1960 et 1970. Le statut de réserve naturelle volontaire a disparu en 2002, remplacé par celui de réserve naturelle régionale.



Les perspectives

Conformément aux orientations des priorités du mandat régional qui concordent avec la Stratégie nationale des aires protégées pilotées par l'Etat fixant un objectif de 30% d'aires protégées, dont 10% sous protection forte, d'ici 2030, la Région contribuera à cet objectif au travers de son pouvoir réglementaire de création de RNR.

Des études de faisabilité sont d'ores et déjà lancées pour rechercher les sites les plus favorables et pertinents à un classement en RNR, dont l'extension du réseau protégé des cavités à chiroptères, une nouvelle RNR sur le territoire du PNR du Doubs horloger et l'extension des RNR sur des secteurs à fort enjeu patrimonial et dénués de statut de protection sur le versant ouest du territoire régional.

II. Les Parcs Naturels Régionaux



Les quatre parcs naturels régionaux de la région ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

La préservation de l'environnement et des patrimoines culturels et naturels s'inscrit donc au cœur de la mission des parcs. Ils conduisent à ce titre de nombreuses actions et expérimentations, que ce soit en terme d'études, de mise en place d'observatoires, de définition de démarches stratégiques ou de mise en œuvre d'actions opérationnelles (exemples en 2021 d'actions conduites et soutenues par la Région : étude de valorisation des patrimoines et des paysages ; développement d'une filière sapin ; programme d'animations grand public « changement climatique : inventons notre demain », avec des semaines à thèmes, de chantiers participatifs, des débats, des sorties nature ; expérimentation sur la mise en place de bornes de recharge solaire de téléphones portables à la maison du parc du Morvan, à déployer sur le territoire auprès des collectivités locales volontaires...

Par ailleurs, la pandémie du covid a suscité un regain d'intérêt du public pour la nature et la découverte de grands espaces. Les PNR concentrent donc aussi leurs actions pour gérer l'hyperfréquentation de certains espaces naturels. Le programme « quiétude attitude », la mise en œuvre d'une navette des crêtes constituent un exemple d'actions déployées pour concilier le développement touristique et la préservation de ces espaces fragiles.

Focus sur la première année du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

La création d'un parc naturel régional (PNR) est un projet de longue date. Lancé en 2008, le projet de PNR du Pays Horloger voit finalement le jour en septembre 2021. Avec près de 94 communes en son sein, le parc représente 10 km² uniquement sur le département du Doubs. Il est le 4^{ème} PNR de la région Bourgogne-Franche-Comté et le 57^{ème} PNR de France. La création de ce PNR a été précédé d'un avis du Conseil national de protection de la nature (CNPN) du 11 février 2021 qui a émis un avis favorable assorti de recommandations (avec une clause de revoyure dans trois ans), dont la création d'aires protégées de type RNR entre autre.

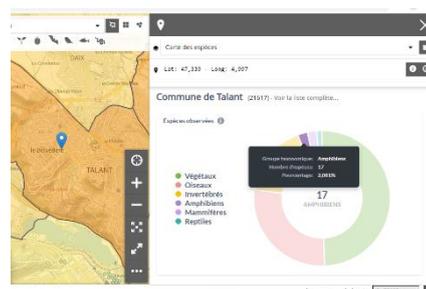
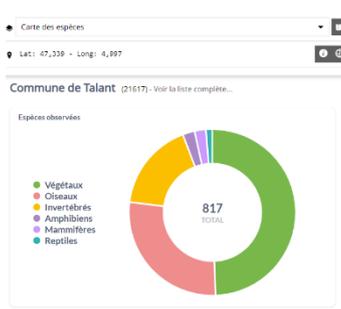
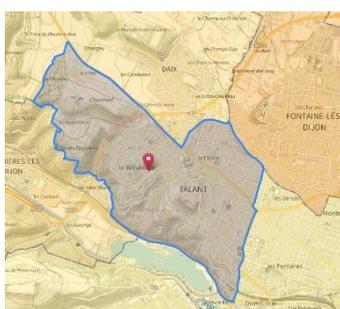
Dans cette perspective, la Région a donc enclenché une réflexion en 2022 pour contribuer à l'objectif de création d'une RNR sur le territoire du PNR du Doubs horloger.



III. L'observatoire régional de la biodiversité, indispensable !



Intégré à l'Agence Régionale Biodiversité depuis janvier 2022, la Région soutient l'Observatoire régional de la biodiversité qui a pour mission de produire des indicateurs permettant de suivre l'état de la biodiversité en BFC. Une nouvelle version de la plateforme de géoservice SIGOGNE est en phase de test. Elle permettra à chaque acteur de connaître plus facilement les enjeux de biodiversité de son territoire, et donc de les préserver. Elle est connectée avec la base de données nationales du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).



IV. Les programmes de gestion et préservation des espaces naturels



Outre les RNR et les PNR structurants par leur ampleur, la Région conduit diverses politiques en faveur de la gestion et la préservation de la biodiversité.

La préservation de la trame verte et bleue

Suite à l'intégration des deux ex-SRCE de Bourgogne et de Franche-Comté dans le SRADDET, il s'avérait nécessaire d'actualiser ces deux ex schémas et d'harmoniser leur cartographie pour la mettre en cohérence avec la nouvelle échelle régionale.

Une mission a donc été lancée en 2022 avec l'appui d'un bureau d'études et l'association des services concernés, tels que les services de l'Etat (DREAL, OFB, agences de l'eau) et de l'Agence régionale de la biodiversité.

Les programmes « Vergers de sauvegarde » et « Bocages et paysages »

Ils contribuent au maintien ou à l'amélioration des continuités écologiques.

Entre le 24 septembre 2021 et le 17 juin 2022, concernant les **vergers de sauvegarde**, 272 dossiers éligibles ont été accompagnés et financés pour un total de 652 000 €.

Ils sont répartis comme suit :

- 87 en Côte d'Or
- 31 dans le Doubs
- 25 dans le Jura
- 26 dans la Nièvre
- 17 en Haute-Saône,
- 57 en Saône-et-Loire
- 24 dans l'Yonne
- 5 dans le Territoire de Belfort



Belle fille de Salins

Ces 272 dossiers représentent la replantation de :

- 570 arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers ...)
- 2 080 arbustes à petits fruits (groseilliers, framboisiers, cassis ...)
- 9 970 mètres linéaires de haies mellifères autour de ces nouveaux vergers
- 31 dossiers avec de la signalétique pédagogique d'accompagnement
- 43 ruches réimplantées
- 112 petits aménagements complémentaires (nichoirs, hôtels à insectes)

Concernant le programme **Bocage et paysages** pour la même période (24/09/21-17/06/22), 68 dossiers éligibles accompagnés et financés, pour un total de 679 730 €.

Ils représentent la replantation de 68 114 ml de haies champêtres et bocagères, 8 024 ml d'alignements d'arbres intra-parcellaires (représentant 866 arbres distants 8-10 mètres entre chaque) (systèmes « agroforestiers »), 6 276 m² de bosquets et 131 arbres isolés en prairie et pâtures.



La renaturation en milieux urbains : une solution pour lutter contre les îlots de chaleur



Préserver, maintenir et développer la biodiversité en ville tout en accompagnant les projets d'aménagement fondés sur la nature en réponse aux impacts du changement climatique (îlots de chaleur urbain, hausse des températures estivales, régime de pluies intenses, dégradation du confort des habitants...), tel est l'objectif du programme régional en faveur de la renaturation des milieux urbains.

Il s'agit de redonner une meilleure fonctionnalité aux écosystèmes et de créer des espaces de nature favorisant l'accueil et les déplacements de la biodiversité et participant à l'amélioration des conditions de vie en ville ou en milieu rural.

Depuis le premier appel à projet de 2020, la Région a poursuivi son engagement dans le PAIR et par la création d'un nouveau dispositif en 2022. Une dizaine de projets, en milieu rural comme en milieu urbain dense sont accompagnés et concourent à transformer des coulées vertes au cœur des zones industrielles, dans les cours d'école ou des espaces publics artificialisés.

Focus sur la désimperméabilisation de la cour d'école Brossolette

La Région a soutenu les travaux de désimperméabilisation et renaturation de la cour de l'école Brossolette, à Besançon (25) au travers d'une subvention de 264 649,50 € sur un cout total du projet de 652 812 €. Les espaces bitumés ont été remplacés par des surfaces perméables et végétalisées, en lien étroit avec les enseignants, les parents d'élèves et les élèves. Cette opération exemplaire a pour objectifs de limiter le ruissellement des eaux de pluie et l'accumulation de chaleur des surfaces en bitume.



Source : <https://plus.besancon.fr/2021/10/19/changement-climatique-nos-ecoles-sadapent/>

Un dispositif en faveur des insectes pollinisateurs

En corrélation avec le Plan national en faveur des insectes pollinisateurs 2021-2026 porté par l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé en 2022 un nouveau dispositif pour lutter contre le déclin des insectes pollinisateurs, pour soutenir les actions de connaissance, de restauration de leurs habitats et de sensibilisation à leur préservation.

Adopté en CP le 17 juin 2022. Il est doté d'un budget de 300 K€.



V. Expérimentation : évaluation de l'impact sur la biodiversité du budget régional



En 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est portée volontaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) biodiversité pour expérimenter une méthode d'évaluation de l'impact biodiversité du budget des collectivités. Calquée sur la méthode d'évaluation du budget « climat », cette méthode testée en parallèle sur 3 autres Régions a été éprouvée sur plusieurs thématiques :

- Bourgogne Franche-Comté : Agriculture, forêt
- Grand Est et Occitanie : Aménagement du territoire et environnement
- Nouvelle Aquitaine : Economie, innovation et tourisme.

L'analyse a été réalisée sur la base des 5 facteurs de pression de l'IPBES : changements d'usage des terres et de la mer, exploitation des ressources, changement climatique, pollution et espèces exotiques envahissantes.



La méthode testée en 2022 sur les politiques agricoles et forestières de la Région sera progressivement étendue à d'autres politiques sectorielles de la Région.

Cet outil d'aide à la décision auprès des élus régionaux mettra en évidence les financements plus ou moins favorables à la biodiversité et pourra conduire à des arbitrages politiques pour ajuster ou faire évoluer certains programmes.

Le travail d'analyses des 4 Régions a été présentée en juin 2022 à la CDC Biodiversité qui va, sur cette base, produire un guide méthodologique à l'usage des collectivités au 2^{ème} semestre 2022.

VI. A venir : Natura 2000



Le réseau de sites Natura 2000 est un réseau européen jusqu'ici géré par l'Etat et financé par des fonds nationaux et européens.

En application de la loi 3DS du 21 février 2022, et à compter du **1^{er} janvier 2023**, la Région se verra transférer en partie cette politique et devra piloter **la gestion de près de 117 sites Natura 2000**, répartis sur le territoire de BFC, ainsi que la gestion des fonds FEADER afférents.

Le réseau régional de sites couvre plus de 660 000 ha, soit 13,78 % du territoire régional. La préparation active de ce transfert a été rapidement enclenchée en 2022 au sein de la direction de l'environnement, en concertation étroite avec les services de l'Etat et la direction de l'Europe à la Région. Le transfert de la mission Natura 2000 viendra conforter le rôle de la Région en tant que Chef de file de la protection de la biodiversité.

VII. Préservation des milieux aquatiques



Les enjeux de cette politique régionale sont de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau en restaurant les fonctionnalités de la trame bleue, dans un objectif de faciliter la résilience des milieux dans un contexte de changement climatique. Depuis l'adoption des lois NOTRe et MAPTAM, la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée par les EPCI et leur groupement. Le soutien de la Région aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques s'exerce au titre du chef de filât de biodiversité et au travers de sa compétence d'appui à l'aménagement durable du territoire. Elle déploie notamment des critères d'éco conditionnalités dans diverses politiques (cf. p 29).

Par ailleurs, la Région est membre de l'EPTB Saône Doubs et de l'EPTB Loire.

Préservation et restauration de la trame bleue

La Région soutient les opérations visant à maintenir ou améliorer l'état écologique de la trame bleue, à travers le règlement d'intervention « trame bleue » (RI 32.04) qui soutient :

- Les études et travaux de revitalisation des cours d'eau : rétablissement des continuités écologiques et sédimentaires (effacement d'ouvrages, abaissement de seuils, ...)
- Les études et travaux de renaturation : opérations en faveur des espaces de liberté, mise en défens, abreuvoirs, plantations
- L'animation des contrats de rivière, territoriaux, globaux et actions de communication
- La restauration de zones écologiques tampons et zones humides
- L'animation des plans territoriaux de gestion de l'eau (y compris études et communication).

Le bilan quantitatif de juillet 2021 à juin 2022 est le suivant : 86 dossiers ont été instruits (hors PAIR) pour un montant de 705 000 € en fonctionnement et 680 000 € en investissement.

Evaluation de la politique « trame bleue »

En 2021, il a été décidé de réaliser une évaluation de la politique « trame bleue » sous le pilotage la Direction de l'Evaluation et des Performances. Le bureau d'études Planète Publique à qui a été confiée cette mission en octobre 2021, a d'abord réalisé un bilan des actions menées de 2016 à 2020, avant d'enquêter l'ensemble des structures en charge de la GEMAPI et de réaliser des entretiens avec les acteurs ou partenaires de la Région (Agences de l'Eau, fédérations de pêche, OFB, ARB, DREAL). Le bureau d'études a aussi analysé l'intégration des enjeux liés plus largement à l'eau dans les autres politiques régionales (énergie, aménagement du territoire, tourisme, agriculture, lycées).

L'objectif de l'évaluation d'ici fin 2022 est de définir les contours et orientations de la future politique régionale de l'eau élargie en y intégrant les enjeux liés à l'évolution du climat et à la gestion quantitative voir qualitative de la ressource.

Focus sur la restauration de l'espace de bon fonctionnement de la Bienne

La région a accompagné le financement de travaux du PNR du Haut Jura sur la Bienne pour éviter que la rivière ne soit capturée par une ancienne carrière alluvionnaire et entraîne un abaissement généralisé du lit pouvant déstabiliser ponts et routes. Coût 1 million €



Pour plus d'info : vidéo explicative :

https://www.youtube.com/watch?v=hx5BSj7wxUk&list=PLtSlmxb0nYXsYlXr9TOtiCuZFO_xcgpBi&index=11

Observatoire régional des pressions sur les milieux aquatiques

La Région soutient le projet d'observatoire régional des pressions sur les milieux aquatiques, porté par l'association régionale de pêche (ARP) qui regroupe les 8 fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA). Cet observatoire vise à créer une base de données et une cartographie à l'échelle régionale des pressions relevées sur le terrain à une échelle très locale. Il servira aussi à analyser les données collectées sur le terrain par les FDAPPMA ou les syndicats de rivière et à hiérarchiser les pressions selon leurs impacts sur les milieux. Les résultats de ces travaux seront communiqués aux acteurs de l'eau et aux autorités environnementales (DDT) en vue d'orienter / améliorer les programmes d'actions correctives.

En 2021-2022, l'ARP a élaboré la méthodologie permettant de collecter les données, tout en associant à la démarche l'ensemble des institutions concernées (OFB, DREAL, DDT, Agences de l'Eau).

La Région soutient ce projet à hauteur de 80 000 € sur 2021/2022.

Réseau des gestionnaires de milieux aquatiques

La Région soutient l'animation du **réseau RGMA** depuis sa création en 2009. Il a pour vocation de faciliter les échanges de pratiques entre les agents des collectivités agissant la gestion des milieux aquatiques, soit au niveau régional environ 150 agents dans 50 structures. Le réseau est animé par deux agents de l'EPTB Saône Doubs (pole Formation) à hauteur de 0,75 ETP. Les actions menées sont :

- Des journées d'échanges ou de visites,
- La mise à jour d'un site internet,
- L'édition d'une newsletter technique et juridique.

La gouvernance du réseau est composée de l'Agence de l'Eau RMC, la DREAL et la Région BFC. En 2021, une réflexion a été initiée sur l'évolution du dispositif d'animation.

Focus sur l'EPTB Saône-Doubs

La Région soutient les actions de l'EPTB Saône-Doubs à travers son adhésion au syndicat. Ceci représente un coût de 128 000 euros en 2021 et 48 000 euros en 2022.

L'EPTB Saône et Doubs

Type : Syndicat Mixte
2 Régions 3 Départements 25 EPCI
(Communautés de Communes, agglomérations, Métropole)

Périmètre : Bassin versant de la Saône et du Doubs
30 000 km², 22 000 km de cours d'eau
2 900 communes 2,8 millions d'habitants

Budget : 3,5 M€/an (cotisations, Agence de l'Eau, Etat, Europe...)

Effectifs : 35 agents, sur 7 sites

Création : 1991 (syndicat d'études)
Compétence « travaux » sur les axes depuis 2014

GRAND EST
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Landry LEONA...

0:20 / 20:16

Pour plus d'info : vidéo explicative de l'EPTB est sur



https://www.youtube.com/watch?v=S3kZz8U1h9M&list=PLtsImxb0nYXsSn1Y-eB-CgZ4uKCOVB_VD&index=3

Coordination avec la politique européenne

En 2021/2022, la coordination de la politique « eau » avec la politique européenne a porté principalement sur l'élaboration des nouveaux programmes d'aide européennes :

- FEADER :

En collaboration avec les services dont la DAF, plusieurs fiches de la future politique FEADER ont été retravaillées dont « hydraulique collective », « GEMAPI et érosion des sols »... Une ligne directrice interne sur l'eau agricole a ainsi été dessinée associant les besoins de production et de préservation de l'environnement.

- FEDER :

La réécriture de la politique d'intervention 2021-2027 a été l'occasion de revoir le contenu de la fiche Trame Verte et Bleue. La politique d'intervention 2021-2027 au titre du FEDER prévoit une augmentation forte de l'enveloppe destinée aux projets en faveur de la protection de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue, pour un montant prévisionnel de 20M€, étendu à l'ensemble du territoire régional.

VIII. Education à l'environnement



La Région développe une politique volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui vise à sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux enjeux environnementaux et à favoriser le débat public en faisant émerger une culture de la nature et de l'environnement. Cette politique se décline selon quatre axes :

Dispositif de soutien financier aux « classes environnement »

La Région soutient l'organisation de séjours « classes environnement », afin de favoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets des établissements scolaires. Cela se traduit par le référencement de centres d'hébergement (37 sur la région en 2021/2022), afin que des conditions soient respectées en termes d'encadrement, d'équipement, de sécurité et de pédagogie. Par ailleurs, la Région verse une aide forfaitaire de 45€/élève pour un séjour d'au minimum 3 jours.

Bilan sur l'année scolaire 2021/2022 : la Région a apporté 340 340 € de subventions pour la réalisation de 182 séjours représentant 7 572 élèves sensibilisés.

Une enveloppe en investissement permet également de soutenir les projets d'acquisition de matériel pédagogique, fonds documentaires et réaliser de petits travaux d'efficacité énergétiques dans les locaux accueillant les classes.

Bilan projets soutenus : 3 projets d'acquisition de matériel pédagogique ont été subventionnés pour un montant de 4500 € HT sur 2021/2022.



Sortie d'une classe de CM1 CM2 sur leur aire terrestre éducative, en bord d'Ouche à Dijon



Séjour « classe environnement » à Lamoura (39) avec le centre Grandeur Nature.

Soutien à des associations d'éducation à l'environnement

La Région apporte un soutien en fonctionnement à une dizaine d'associations environnementales pour la mise en œuvre de programmes d'actions annuels : GRAINE, URCPIE, FNE (plateau débats publics), Bourgogne Energies Renouvelables, Maison de l'environnement à Besançon, Pirouette Cacahuète, Art Danse.

Soutien financier aux manifestations et colloques

L'objectif de ce dispositif est d'informer et sensibiliser les habitants de BFC sur les enjeux liés à la transition écologique et encourager les changements de comportement. Les thématiques sont très variées : changement climatique, ressource en eau, biodiversité, alimentation et consommation responsables, réduction des déchets et économie circulaire. La Région soutient à hauteur de 1 500, 3 000 ou 6 000 € en fonction du rayonnement de la manifestation.

Le budget de 40 000 € /an permet de soutenir une dizaine de manifestations. En 2021, plusieurs manifestations d'ampleur régionale ont été soutenues :

- les rencontres des acteurs de l'EEDD (GRAINE),
- le festival sur les prédateurs à Lons le Saunier,
- l'évènement de mobilisation des acteurs du Val de Saône « ça Saône » (EPTB Saône Doubs)...

Soutien aux programmes d'investissement des Museums

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021), la Région octroie annuellement une subvention de 20 000 € à chaque Museum de Bourgogne-Franche-Comté : Autun, Auxerre, Besançon et Dijon. Les axes de développement des Muséums portent sur :

- Sensibiliser et éduquer dans les muséums,
- Préserver et conserver la biodiversité,
- Collaborer et coopérer entre muséums et/ou avec les structures éducatives du territoire.

En 2021, le soutien a permis de financer notamment : l'acquisition de mobilier de rangement des herbiers, de vitrines de présentation de minéraux, la restauration de spécimens, la réalisation de maquette, l'achat de matériel photo pour les collections, de mobilier pour les animations auprès des classes.

Appel à projets Education à l'environnement et au développement durable

En 2021, la Région a souhaité lancer un Appel à Projet (AAP) spécifique à l'EEDD. L'objectif était de soutenir la mise en œuvre locale d'actions d'EEDD en Bourgogne-Franche-Comté, en direction de deux types de publics : les jeunes et les personnes éloignées de la question environnementale.

Plus de 70 dossiers ont été déposés. Les actions proposées s'adressaient pour 80% aux jeunes (en milieu scolaire, périscolaire ou extrascolaire) et pour 20% à des publics éloignés de la question environnementale.

40 actions ont été soutenues, pour une enveloppe financière d'environ 310 000 €. Elles ont permis de sensibiliser près de 10 500 personnes en BFC.

Ces actions portent sur :

- des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire, au compostage, à l'économie circulaire, à l'alimentation responsable,
- la création d'aires terrestres éducatives,
- des classes « Ecole du dehors »,
- la création de jardins collectifs,
- la mise en place d'éco-parlement des jeunes[®],
- des journées ramassage des déchets...

La Région participe à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels à travers son fonctionnement



Conformément à la réglementation, la Région pratique une gestion responsable de ces espaces verts en supprimant le recours aux produits phytosanitaires et à travers des pratiques culturales moins consommatrices en eau, que ce soit dans ces lycées ou dans les bâtiments administratifs.

La Région a également installé des hôtels à insectes, des lombricomposteurs et des ruches à Besançon ayant produit 50 kg de miel en 2019.

En avril 2022, de nouvelles ruches ont été installées sur le site de la MRI à Dijon.

De plus, le nouveau bâtiment « accueil » (travaux en cours) de Châteauneuf sera pourvu d'une toiture végétalisée avec 50 cm de terre végétale et des végétaux locaux nécessitant peu de ressources.

3. Favoriser l'épanouissement de tous les citoyens

La Région œuvre pour l'épanouissement de ses citoyens au travers de ses politiques

Région œuvre concrètement pour l'épanouissement professionnel de ces citoyens, à la fois pour les salariés en reconversion professionnelle mais aussi pour les publics scolaires, étudiants et apprentis en leur fournissant une information claire et visible sur les métiers et les formations.

Ainsi, qu'il s'agisse de proposer des formations de qualité, d'accompagner l'apprentissage ou de fournir le cadre et les outils, notamment numériques, adéquat, la Région favorise la réussite scolaire au service de plus d'égalité des chances, et des formations professionnelles attractives adaptées aux métiers d'avenir et aux perspectives d'emploi.

De la même manière, le projet de mandat 2021-2028 confirme l'ambition et poursuit les objectifs de soutenir de façon volontariste le secteur de la culture, qui doit être accessible pour tous et sur tous les territoires ; celui du sport, de la pratique de loisir jusqu'au plus haut niveau, porteur de valeurs ; celui de la vie associative, à la fois ferment de la cohésion sociale, mais également secteur économique à part entière, porteur d'emplois.

I. Orientation



Cadre de l'action de la Région en matière d'orientation

Depuis la loi du 5 mars 2014, la Région coordonne l'action des organismes chargés de l'orientation des actifs (demandeurs d'emploi et salariés). Elle a mis en œuvre « **le schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie 2017-2021** », construit avec les autorités académiques et les partenaires sociaux. Ce schéma fixe le cadre de déploiement d'un **Service public régional d'orientation tout au long de la vie (SPROTLV)** proposant un véritable continuum de l'orientation au collège jusqu'à la fin de la carrière professionnelle. Trois principes structurent l'action de la Région :

- le pilotage et la coordination des acteurs autour de valeurs communes et fédératrices
- la garantie de la qualité de l'offre de services sur chaque territoire
- la mise à disposition, pour chaque usager, des informations et outils nécessaires à ses démarches.

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région s'est vu transférer une **nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations** qui y conduisent ; compétence qu'elle doit développer auprès des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis) en lien avec les actions mises en œuvre par les services de l'Etat. Un cadre national de référence a été conclu entre l'État et Régions de France, en date du 28 mai 2019, et décliné avec la signature d'une convention le 6 octobre 2020 entre l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté définissant les modalités concrètes de coordination des actions conduites conjointement par les autorités académiques et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'action de la Région en matière d'orientation

Pour les publics dont elle a la charge, la Région a fixé son action autour de 4 principes :

- Piloter et la coordonner les acteurs autour de valeurs communes et fédératrices ;
- Garantir de la qualité de l'offre de services sur chaque territoire ;
- Mettre à disposition, pour chaque usager, des informations et outils nécessaires à ses démarches ;
- Garantir la complémentarité des solutions offertes aux jeunes décrocheurs.

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région a conforté sa stratégie en direction de tous les publics et propose un plan d'actions permettant **d'amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité notamment pour les publics scolaires, étudiants et apprentis.**

→ **Quatre ambitions « transversales »** sont poursuivies :

- Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations
- Donner les mêmes chances à tous d'observer et d'expérimenter les métiers
- Faciliter l'accès à l'information
- Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels

→ Et **six enjeux opérationnels** doivent répondre à ces ambitions :

- Consolider et développer des outils numériques ;
- Renouveler l'information sur les enseignements et professions ;
- Accompagner les acteurs de l'orientation, équipes éducatives et familles ;
- Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques ;
- Innover au niveau méthodologique ;
- Intégrer l'égalité Femmes - Hommes dans les pratiques d'orientation.

→ Exemples d'actions :

- La création de guides « Après la troisième / Après le bac, j'ai le choix » disponibles dans tous les établissements scolaires et les structures d'orientation ainsi qu'une version numérique sur Eclat BFC
- L'organisation des événements information métiers supports aux sélections de la 47e compétition des métiers WorldSkills
- Le déploiement de casques de réalité virtuelle qui permettent aux élèves de découvrir de manière ludique des métiers à travers une immersion à 360°
- Le financement de la compétition Je Filme Le Métier Qui me Plaît (JFLMQMP) qui a récompensé 6 candidats dont pour le Clap de diamant, « Les parapluies d'Autun » du Collège La Chataigneraie (71)
- Le lancement de l'appel à projet « actions innovantes d'information sur les métiers et les formations » afin de susciter et soutenir la création et la mise en œuvre d'actions d'orientation innovantes



L'utilisateur est placé au cœur du projet régional SPROTLV de Bourgogne-Franche-Comté. De fait, un des premiers enjeux pour la Région est de garantir l'égal accès de tous aux services proposés : l'optimisation de la visibilité du réseau et l'accessibilité de l'information sont des priorités. Afin que chacun des usagers dispose des moyens de faire un choix éclairé, et ainsi créer les conditions d'une orientation choisie, la Région soutient des actions permettant d'améliorer la connaissance de la réalité des métiers, des secteurs professionnels, des formations et des enjeux économiques des territoires (RI 4422, 4423, etc.).

La nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations issue de la loi du 5 septembre 2018, conforte la stratégie régionale en direction de tous les publics et propose un plan d'actions permettant d'amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité notamment pour les publics scolaires, étudiants et apprentis en s'appuyant sur les 6 enjeux opérationnels.

Consolidation et développement des outils numériques

Afin de favoriser l'accès à l'information sur les formations, la Région déploie différents outils :

→ Le portail de l'orientation de la Région

Un programme de rénovation complète de cet outil a été lancé au printemps 2021. Le projet porté par Emfor mobilise trois prestataires. Le nouveau portail est la porte d'entrée « Orientation » de la Région.



<http://www.orientation-formation-emploi.org/>

→ Cléor

Cet outil permet de découvrir les métiers selon les centres d'intérêt, les compétences ou les expériences et accompagne les choix grâce à la mise en relation des informations régionales sur l'emploi, les recrutements et les formations. Il a également fait l'objet d'une refonte en 2020 pour l'adapter aux usages et aux publics visés, notamment les jeunes. Une phase de refonte a été engagée début 2021 pour améliorer ces fonctionnalités.



<https://bourgogne-franche-comte.cleor.org/>

→ La « galerie de l'orientation »

Pour renforcer l'accès aux outils et aux ressources existantes utiles aux élèves et à leurs familles, un « produit dédié » a été travaillé avec l'ONISEP. En Bourgogne-Franche-Comté, cette plateforme, aux couleurs de la Région, a été dénommée « Galerie de l'orientation ». Elle rassemble les ressources existantes élaborées par l'ONISEP, complétées des informations disponibles en Région (dont CLEOR). Elle est installée sur l'ENT ECLAT BFC depuis avril 2021. Les 530 établissements de la Région (collèges et lycées, publics et privés), disposent ainsi d'un accès à ce nouveau service via la prise en charge, par la Région, du coût des abonnements.

Les perspectives

De plus en plus présente sur l'information métier en lien avec sa compétence nouvelle, la Région, en 2022, devra franchir une nouvelle marche sur le « porter à connaissance » des métiers, leur valorisation et leur attractivité. Le travail avec les branches sera essentiel dans cette perspective.

L'année 2022 devra notamment focaliser sur les difficultés de recrutement et les métiers en tension.

La collectivité a construit son offre autour de quatre ambitions « transversales » :

- Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations sur les territoires ;
- Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels ;
- Faciliter l'accès à l'information ;
- Donner les mêmes chances à tous d'observer et expérimenter les métiers.

Dans ce cadre, la Région poursuivra son soutien aux projets en faveur de l'innovation et encouragera le renouvellement des pratiques en matière d'orientation. Elle travaillera sur la conception d'outils et de nouvelles modalités de travail et de rencontre en faveur de l'orientation et de la découverte des métiers, via le lancement d'appels à projets et la réalisation de projets en partenariat. Les actions renouvelant les approches et mêlant parcours personnalisés, expérimentation par le geste et immersions, seront privilégiées.

Le travail avec les branches sera particulièrement recherché en 2022 pour permettre un « porter à connaissance » adapté à la variété des publics apprenants, qu'il s'agisse des jeunes en formation initiale, des demandeurs d'emploi ou des salariés en reconversion.

2022 sera également, sur un plan stratégique, l'année de réécriture du Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie, témoignant de l'importance de s'adapter aux besoins de tous les publics et de tous les secteurs économiques.

II. Apprentissage



La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (LCAP) du 5 septembre 2018 a profondément modifié le « modèle économique » de l'apprentissage. La Région était auparavant l'acteur principal de l'apprentissage et, pour la première fois, s'est vu retirer une part de compétence.

Depuis 2020, le pilotage de l'apprentissage est assuré par les **11 opérateurs de compétences (OPCO)**, organismes constitués des branches professionnelles qui financent les centres de formation d'apprentis pour chaque contrat passé par apprenti.

Désormais, les CFA ont toute latitude pour ouvrir librement une formation en apprentissage sur la base d'une simple déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE et d'une obligation de certification « Qualité ».

Dans ce nouveau cadre de compétences, la Région peut contribuer au fonctionnement des CFA quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient. Dès lors, elle peut accorder des subventions aux CFA sous la forme d'abondement du « coût contrat » établi pour chaque formation.

Aussi, conformément à la loi LCAP et à la stratégie régionale pour l'apprentissage votée en avril 2020, il a été proposé la signature de Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) aux 11 Opérateurs de Compétences (OPCO) créés au 1er avril 2019.

Parmi les missions qui lui sont confiées désormais, la Région peut verser des subventions en matière de dépenses d'investissement.

A cette fin, l'Etat, via France Compétences, attribue aux Régions une enveloppe annuelle d'investissement et une enveloppe pour le fonctionnement appelée « fonds de soutien aux CFA ».

Ainsi, **l'enjeu pour la Région demeure principalement de veiller à un aménagement du territoire équitable corrélé au développement économique et aux besoins de formation.** Il s'agit pour la collectivité de :

- Veiller à un aménagement du territoire garantissant une offre de formation répartie sur toute la Région et adaptée aux besoins en compétences des différents bassins économiques et bassins de vie.
- Soutenir les formations essentielles au tissu économique régional via la majoration des « coûts contrat »
- Accompagner les projets d'investissement des CFA afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des jeunes.

Financement de l'investissement dans les CFA :

Ce financement permet aux centres de formation d'apprentis (CFA) d'améliorer l'accueil des apprentis et la qualité des formations dispensées.

L'intervention régionale porte sur des opérations répondant à des critères d'éco-conditions en termes de rénovations performantes énergétiquement, les constructions nouvelles doivent répondre à la réglementation thermique en vigueur.

Les investissements en mobiliers et équipements peuvent être financés pour partie par la Région si leur durée d'amortissement est égale ou supérieure à 3 ans (équipements pédagogiques, de restauration collective, d'internat, ...).

L'enveloppe d'investissement annuel est de 10,3 M€.

La Région peut également abonder le coût du contrat pris en charge par les OPCO selon les 5 axes suivants :

Axe 1 : Soutien aux objectifs et aux formations intégrés dans les axes fixés par le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l’Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Axe 2 : Soutien à des formations dont les modalités de mise en œuvre permettent la mixité des publics et/ou des parcours (formation initiale voie scolaire et apprentissage, formation continue...).

Axe 3 : Soutien au projet de développement d’une formation spécifique ou innovante sur le territoire régional, ou à une formation permettant d’apporter une réponse à un manque de compétences recherchées par le monde économique (modules complémentaires renforçant l’employabilité des apprentis).

Axe 4 : Soutien à des formations dont les contrats d’apprentissage sont inclus dans une offre de « service public » qui concoure à l’aménagement du territoire et au développement économique

Axe 5 : Accompagnement des jeunes défavorisés socialement afin de renforcer l’égalité d’accès à la formation par apprentissage et pour éviter la rupture de contrat.

Les perspectives

La Région a fortement soutenu par le passé la création de passerelles entre la voie scolaire en lycée professionnel et l’apprentissage, via le dispositif « bac 2+1 » initié en 2018, consistant à permettre à des jeunes en baccalauréat professionnel en voie scolaire d’effectuer leur année de terminale en apprentissage. Ce dispositif a permis à de nombreux jeunes de rester en formation initiale, voire de se projeter dans une poursuite d’études post-bac et d’obtenir un diplôme supérieur via l’apprentissage. Cette mixité des parcours et de l’offre est un axe fort de l’intervention régionale.

Sur les années à venir, 4 priorités liées à la stratégie de mandat sont identifiées :

- Conforter l’apprentissage comme vecteur d’aménagement du territoire et de développement économique
- Veiller à la complémentarité de l’offre de formation professionnelle en lycée et en apprentissage
- Soutenir l’innovation dans les formations en apprentissage
- Renforcer l’accès à l’apprentissage pour des publics cherchant une filière vers des métiers d’excellence, alternative aux parcours scolaires traditionnels.

III. Développement et sécurisation des parcours



Le tissu économique régional est confronté à de profondes mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales qui ont des implications sur une multiplicité d’acteurs et de territoires. Dans ce contexte, l’activité des entreprises et les parcours des salariés, et plus largement de tous les actifs, sont soumis à des évolutions majeures. Ces évolutions ont été fortement accélérées par la crise sanitaire et économique en 2020 et 2021. Mais ces évolutions ne sont pas seulement d’ordre conjoncturel, elles sont également structurelles : vieillissement de la population active, inscription de plus en plus étroite de l’économie dans une économie ouverte fortement concurrentielle, révolution technologique et industrielle permanente en lien avec le développement du numérique et contraintes écologiques de plus en plus prégnantes.

Face à l’importance de ces enjeux, il est essentiel de mutualiser les moyens et les compétences pour anticiper au plus tôt ces mutations et les accompagner au mieux en construisant avec les partenaires concernés des réponses adaptées et coordonnées.

L’action de la Région

La politique volontariste de développement et de sécurisation des parcours de la Région vise à :

- **L’accompagnement des transitions professionnelles des actifs :**
 - Favoriser l’évolution et la sécurisation des parcours professionnels des actifs par l’animation d’une politique régionale de développement de la VAE.
 - Favoriser les démarches de transmission des savoirs et des savoir-faire d’expérience au sein des entreprises.

- Permettre à chaque actif de capitaliser l'ensemble des événements qui ponctuent son parcours professionnel et extra professionnel afin de soutenir ses démarches d'orientation, de mobilité professionnelle, de Validation des Acquis de l'Expérience ...

Exemples d'actions :

- L'accompagnement à la création ou au développement de GEIQ comme l'aide à la création du GEIQ SALSA (sports et loisirs)
- La promotion du dispositif d'accompagnement à la VAE grâce à une semaine organisée en juin 2022 par la Région et ses partenaires pour les « 20 ans de la VAE »

- **Le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels :**

- Favoriser la formation des salariés les plus fragiles dont les salariés les moins qualifiés, dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques.
- Renforcer l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation à durée indéterminée.
- Développer la promotion sociale des actifs.

Exemples d'actions :

- Signature d'un nouvel accord pour professionnaliser les encadrants de pratiques artistiques (professeurs de danse, de cirque et de musique)
- Signature d'un accord pour qualifier les salariés de l'Interim

- **L'accompagnement, par la mobilisation du levier formation, le développement économique régional :**

- Favoriser le déploiement des politiques prioritaires de la Région par un appui à la formation des acteurs de ces politiques.
- Soutenir, par la formation des salariés, les projets porteurs d'emploi de création et de développement d'entreprises.
- Accompagner les mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les filières et les territoires.
- Soutenir les initiatives territoriales de réponses aux enjeux de compétences professionnelles (GPECT...).

Exemples d'actions :

- Subvention de l'école de la trufficulture
- Soutien de 5 démarches de GPECT et signature d'une feuille de route Etat/Région qui formalise une co-animation au niveau régional de ces démarches de GPECT

Focus sur le Contrat de Plan Etat Région (CPER) en matière de gestion de l'emploi et des compétences territoriales

Le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 comporte dans son axe 5 dédié à l'emploi et la formation deux sous-thèmes directement liés à la politique publique de développement et sécurisation des parcours et qui répondent à des objectifs de développement durable. Il s'agit de :

→ **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) (sous-thème 3)**

L'objectif partagé entre l'État et la Région est d'accompagner les démarches territoriales de prise en compte des enjeux et problématiques d'emploi, de compétences et d'attractivité.

La GPECT est une démarche coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à anticiper et à accompagner les mutations économiques d'un territoire. Elle contribue à renforcer son attractivité et son développement en valorisant les ressources humaines existantes, leur mise en adéquation avec les besoins territoriaux et leur adaptation aux évolutions à venir. Elle doit permettre d'appréhender collectivement les questions d'emploi et de compétences et de construire des solutions transversales répondant simultanément aux enjeux de tous les acteurs concernés : entreprises, actifs, territoires. L'État et la Région accompagnent ces démarches sur les

territoires à travers des actions de sensibilisation, de promotion et de soutien à l'ingénierie, à l'animation et à la conduite des projets de GPECT. Ils cherchent à optimiser l'efficacité de l'action publique par une mise en synergie de leurs moyens respectifs.

Sur la durée du CPER de 2021-2027, l'engagement régional s'élève à 130 000 € par an soit 910 000 € au total.

→ La formation et la sécurisation des salariés (sous-thème 4)

La formation des salariés est un outil de développement économique et de renforcement de l'attractivité du territoire. Elle est également un outil de sécurisation et de dynamisation des parcours professionnels.

Ce volet vise à favoriser, au profit de filières à enjeu régional, le maintien et le développement des compétences et des qualifications des salariés, la sécurisation de leurs parcours, mais aussi, à travers le soutien des compétences, à accompagner le développement et la compétitivité des entreprises.

Le dispositif régional d'appui régional à l'effort de formation des entreprises (AREFE) collectif est doté par la Région de 1 000 000 € par an soit 7 000 000 € sur la durée du CPER 2021-2027

Les perspectives

La formation des salariés sera pleinement tournée vers l'accompagnement des mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales qui impactent nos territoires, avec notamment :

- La mise en place de solutions repensées pour accompagner les entreprises et les salariés sur les secteurs les plus en tension.
- La montée en puissance de l'accompagnement des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences sur les Territoires pour prendre en compte les besoins locaux d'emploi et de reconversion professionnelle.
- La poursuite de l'effort de soutien à la formation des actifs en particulier dans des secteurs confrontés à de fortes mutations technologiques et environnementales (exemple de la sous-traitance automobile)

IV. L'enseignement supérieur et la recherche



L'intervention régionale volontariste en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) est définie par le **Schéma Régional de l'ESRI (SRESRI) BFC 2019-2021**. L'ESRI joue un rôle essentiel dans la vitalité économique, scientifique et intellectuelle de notre région. C'est aussi un levier essentiel d'attractivité, de rayonnement et de compétitivité, en région et au-delà du périmètre de la BFC. La structuration du territoire constitue un enjeu majeur, avec la particularité d'une présence de 13 sites universitaires. La politique régionale en matière d'ESRI se décline en plusieurs piliers :

- La structuration du territoire : accompagnement des missions fédératrices d'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC)
- L'enseignement supérieur : constructions / rénovations / extensions de bâtiments universitaires avec un focus sur la performance énergétique, vie étudiante et réussite des études
- La mobilité internationale des jeunes, quels que soient leur situation et le diplôme obtenu
- La recherche publique : son excellence, l'émergence de projets interdisciplinaires, le capital humain nécessaire, la notoriété internationale (colloques scientifiques, mobilité des chercheurs), les plateformes technologiques et la constitution de nouvelles équipes
- La valorisation de cette recherche : au bénéfice de la sphère socio-économique, en particulier les PME régionales (le transfert de technologie) et auprès du grand public dont les scolaires et les jeunes (la culture scientifique, technique et industrielle)

Structuration de l'ESRI à l'échelle régionale

Sur la période mi 2021 – mi 2022, le soutien à la dynamique d'excellence de la recherche et de la formation conduite par UBFC a été poursuivi, en particulier aux 3 « Graduate Schools » (GS) dans le cadre du CPER 2021-2028 :

- EIPHI (Ingénierie et innovation par les sciences physiques, les hautes technologies et la recherche interdisciplinaire),
- TRANSBIO (Transition vers l'utilisation durable des ressources et la protection de la biodiversité)
- INTHERAPI (Thérapies innovantes, pharmaco-imagerie et imagerie multimodale)

Les GS constituent la déclinaison du projet SFRI (Soutien de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence) « UBFC InteGrate » (International Graduate Institute) retenu au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Elles visent à favoriser la continuité entre le master et le doctorat dans des domaines différenciants de la Bourgogne-Franche-Comté, afin de faire émerger de nouveaux jeunes talents en recherche, tout en incitant à l'interdisciplinarité.

La captation par les entreprises régionales des résultats de la recherche publique a été amplifiée : 3 secteurs représentant un atout concurrentiel sont particulièrement visés, en lien avec la RIS3 (stratégie régionale de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente), qui sont l'hydrogène, les bio-médicaments et l'alimentation durable 2030.

Deux temps forts ont particulièrement marqué l'accompagnement régional à la cultures scientifique, technique et industrielle (CSTI) sur l'ensemble du territoire :

- Conférence de presse régionale du 17 juin 2022 dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur
- 3^{ème} Forum régional de CSTI le 25 et 26 novembre 2021 (cf. <https://www.echosciences-bfc.fr/articles/retour-sur-le-3eme-forum-regional-de-la-csti-de-bourgogne-franche-comte-des-experiences-en-partage>)



Enseignement supérieur

Les objectifs de cette politique sont multiples. Les objectifs poursuivis, qui peuvent être mis en lien avec le développement durable sont d'une part d'améliorer la performance énergétique du bâti universitaire pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Il s'agit également de favoriser l'attractivité de l'enseignement supérieur de Bourgogne-Franche-Comté, en s'appuyant sur le CPER, les contrats de développement métropolitain, le PAIR et les fonds européens.

D'autre part, la Région s'attache à améliorer les conditions de vie des étudiants et de réussite des études. Elle permet l'acquisition d'équipements pédagogiques et numériques et encourage les initiatives individuelles dans une logique d'égalité des chances.

Faits marquants mi 2021 – mi 2022 :

- Vote du CPER 2021-2028 en février 2022
- Démarrage des travaux du SDVE (Schéma Directeur de la Vie étudiante) porté par UBFC en partenariat avec le CROUS, et auxquels la Région est associée

Chiffres clés montrant l'évolution dans le temps :

Objet	2019	2020	2021
Nombre d'opérations de construction / rénovation / extension	9	13	34
Nombre de projets d'innovation pédagogique et numérique	13	26	39
Nombre de projets de vie étudiante	29	35	35
Nombre de projets destinés à l'égalité des chances	11	20	19

Mobilité internationale des jeunes

Des bourses de mobilité internationale sont attribuées tout au long de l'année aux lycéens, apprentis, étudiants et jeunes demandeurs d'emploi, afin de favoriser leur ouverture au monde, leur adaptabilité et leurs compétences linguistiques et professionnelles, ainsi que leur insertion professionnelle.



Pays destinataires des mobilités internationales des jeunes en 2021

Recherche et innovation

L'innovation s'appuyant sur les résultats de la recherche académique est aujourd'hui un des leviers essentiels des politiques de développement économique. La Région contribue à renforcer et multiplier les passerelles entre le monde de la recherche et de l'entreprise. La Région poursuit ainsi plusieurs objectifs contribuant à l'épanouissement des chercheurs de son territoire :

- Encourager l'émergence d'entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire régional en soutenant un parcours combinant une thèse ou un post-doctorat et une formation à l'entrepreneuriat / management
- Accompagner la recherche et de l'innovation sur l'hydrogène, avec notamment l'Eco-campus en Nord Franche-Comté, les travaux des équipes de recherche et infrastructures ancrées au sein du FCLAB dont ceux de la « Graduate School » EIPHI, et avec un transfert qui a d'ores et déjà pu bénéficier à des entreprises régionales
- Promouvoir la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), l'Etat ayant transféré en 2013 aux Région la compétence de coordination des initiatives régionales en matière de CSTI : sensibilisation des citoyens bourguignon-franc-comtois aux enjeux de la science, aux atouts régionaux en la matière et au potentiel des filières scientifiques en termes de carrière, d'insertion professionnelle et de diversité et qualité des métiers

Les activités de recherche débouchent à long terme sur des résultats en faveur de la sphère économique et de la société. Le milieu universitaire est clé pour permettre au citoyen d'accéder aux savoirs et aux enjeux de la science de demain, notamment en matière de développement durable

Faits marquants mi 2021 – mi 2022 :

- Signature d'un protocole d'accord de 5 ans avec le CNRS
- Organisation du soutien régional aux « Graduate Schools » portées par UBFC

- Création d'une unité « santé » au sein de la fondation FC Innov pour accompagner la maturation de projets innovants notamment pour la filière biomédicaments
- Déploiement sur le territoire de la biennale arts.science « Réseaux ! Partout tu tisses »
- Mise en œuvre de l'AAP « Médiation Science et Société » dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur

Chiffres clés montrant l'évolution dans le temps :

Objet	2019	2020	2021
Soutien aux projets de recherche d'UBFC (M€)	1,8	5,3	5,4
Soutien aux projets de transfert sur l'hydrogène (€)	195 000	280 000	668 000
Nombre de projets collaboratifs laboratoire-entreprise via le volet laboratoires du FRI	10	7	13
Visibilité de la plateforme de CSTI régionale ECHOSCIENCES		333 visiteurs/mois – 1 528 pages vues/mois – 72 inscriptions – 480 publications	2 090 visiteurs/mois – 5 120 pages vues/mois – 101 inscriptions – 570 publications

Formation sanitaire et sociale

L'intervention régionale de droit commun dans le champ des formations sanitaires et sociales (FSS) est définie par un **Schéma Régional des FSS** (SRFSS) qui est ancré au sein du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Il offre un cadre d'intervention pour proposer des formations accessibles à tous, complémentaires et adaptées aux territoires et aux besoins en personnels qualifiés sur tout le territoire, fixant les orientations pluriannuelles et les priorités régionales. La Région dispose depuis la loi du 13 août 2004 d'une responsabilité majeure en matière de formation paramédicale, de sage-femme et de travailleur social. Elle autorise ou agréé les instituts, les filières et les directeurs, répartit les quotas de formation par institut, prend en charge leurs coûts de fonctionnement et attribue les bourses sanitaires et sociales. Enfin, elle peut, le cas échéant, participer également au financement des équipements et des investissements des instituts autorisés et agréés. Ainsi ces actions portent sur :

- Evolution de l'offre de formation (études et stages) en lien avec les besoins des territoires, des employeurs et de la population
- Attribution de bourses sur critères sociaux pour les étudiants et étudiantes dans ces filières
- Prise en charge des demandeurs d'emploi inscrits dans une formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnant éducatif et social et d'ambulancier, notamment au travers du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)
- Information sur les métiers, les écoles / instituts et la qualité des infrastructures, pour donner envie de se former dans ces filières, en particulier sur les formations en tension
- Soutien volontariste aux projets d'investissement : constructions / rénovations / extensions de bâtiments de formation, équipements (innovations pédagogiques / technologiques, mobiliers, autres matériels) pour la formation, accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Contribuer à l'universitarisation des Facultés des Sciences du Sport (FSS) et améliorer l'accès des étudiants dans ces filières, quel que soit la localisation du lieu de formation, aux services proposés par les universités
- Information / orientation vers les métiers en tension, avec à titre d'exemple une vidéo sur le métier d'infirmier réalisée par la Région et EMFOR (<https://youtu.be/yCW6zTAzBMM>)

La période mi 2021 – mi 2022 a été marquée par :

- Augmentation à la rentrée 2021 du nombre de places infirmières, aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux (Séguir de la Santé)

- Mise en place d'une indemnité Covid de 1200 € financée à 50% par la Région, aux étudiants dans un institut situé sur le territoire de la région mobilisés en tant que stagiaires pour aider les établissements de santé
- Ouverture des filières ergothérapeutes et psychomotriciens au sein de l'UFR Santé de Besançon
- Ouverture d'un 25^e IFAS à Belfort pour 24 places en apprentissage
- Revalorisation des bourses aux apprenants et de la rémunération des stages des demandeurs d'emploi en formation dans le secteur sanitaire ou social

Sur cette même période, les actions ont conduit à :

- 541 places supplémentaires en 2021 dans le cadre du Ségur de la Santé pour 9,2 M € (filiales infirmières, aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux)
- 731 étudiants infirmiers bénéficiaires de l'indemnité COVID pour un coût de 308 002 €
- 2137 étudiants infirmiers bénéficiaires de l'indemnité inflation pour un coût de 213 700 €



Lycée professionnel Raoul Follereau : nouvelle filière aide-soignant à Belfort

V. Le numérique au profit de la formation



La loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 (dite 'loi Peillon') a inscrit le numérique comme un puissant levier d'action pour transformer l'école et privilégier la réussite éducative de tous les élèves. Il doit permettre l'émergence de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants.

Les dispositions de cette loi ont également confié aux collectivités, aux côtés de l'Etat, une responsabilité qui est essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique à l'école.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis plusieurs années une politique globale de développement des outils numériques aux côtés des lycées.

L'ambition principale de la Région dans ce domaine est de contribuer à accroître, dans les meilleures conditions, les usages éducatifs du numérique dans les établissements et d'accompagner les communautés éducatives dans cette évolution.

Fourniture de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC

ECLAT-BFC est la nouvelle plateforme ENT (**Environnement Numérique de Travail**) commune aux écoles, collèges et lycées en Bourgogne-Franche-Comté. De nombreux services particulièrement pédagogiques sont fournis.

ECLAT-BFC constitue la plateforme d'échanges du quotidien entre les enseignants, les élèves et les familles mais aussi tous les personnels de direction, administratifs et techniques et les partenaires des établissements. C'est un outil de soutien de l'enseignement qui permet de maintenir le lien entre l'élève, l'enseignant et la classe.



Pendant les périodes de fermeture des établissements, notamment lié au COVID 19, ÉCLAT-BFC a contribué à assurer la continuité du lien pédagogique entre les enseignants et les élèves. La Région finance l'augmentation des capacités techniques de la plateforme pour répondre aux besoins des usagers.

VI. Renouveau générationnel en agriculture



On assiste depuis plusieurs dizaines d'années à une baisse structurelle du nombre d'agriculteurs en activité. Cette baisse est notamment liée au progrès technique qui a permis, en dépit d'un mouvement d'exode rural, à une intensification des modes de production.

On compte aujourd'hui au niveau national quatre fois moins d'agriculteurs qu'il y a 40 ans (soit 400 000 exploitants représentant 1,5 % de l'emploi total). Cette baisse se traduit en Bourgogne-Franche-Comté par :

- une population agricole moindre : entre 2012 et 2019 on enregistre une baisse de 4,4 % sur le territoire franc-comtois et - 11% sur le territoire bourguignon
- et de plus en plus vieillissante : plus d'un exploitant sur deux a plus de 50 ans, et seuls deux départs en retraite sur trois sont remplacés.

Pour tenter d'enrayer cette tendance structurelle, la politique régionale de soutien au renouvellement générationnel en agriculture recouvre différents champs de compétences :

1. **conseil / accompagnement à la création / reprise d'entreprise** : champ de compétence partagé entre Etat (DRAAF) et Région (DAF). L'enveloppe Région dédiée à cet axe s'élève à 330 000€/an
2. **acquisition de compétences / sécurisation des parcours** : champ de compétence partagé entre Etat (DRAAF) et Région (DAF et DTPO). Les interventions soutenues par la Région portent sur la possibilité offerte aux futurs candidats de tester au sein d'une structure de type couveuse, ou sur la future exploitation à reprendre, leur projet d'installation. L'enveloppe DAF dédiée à champ d'intervention s'élève à 70 000€/an.
3. **soutien économique (aide en trésorerie) à la création / reprise d'entreprise** : la Dotation jeune agriculteur (DJA) constitue le dispositif phare de ce champ. Elle est accordée à près de 400 agriculteurs nouvellement installés par an. Le montant total de l'enveloppe s'élève à près de 16 millions d'euros, cofinancés par l'Etat (20%) et l'Europe (80%) via les fonds européens. Dans le cadre de la nouvelle programmation qui se mettra en place en 2023, le plan stratégique national (PSN) prévoit que le cofinancement national revienne aux régions.
4. **coordination des structures d'accompagnement pour une cohérence du dispositif global d'aide à l'installation** : champ de compétence partagé entre Etat (DRAAF) et Région (DAF). L'enveloppe régionale s'élève à 130 000€/an.
5. **promotion / communication sur le métier d'agriculteurs** : Champ de compétences partagé entre l'Etat (DRAAF) et la Région (DAF) : l'enveloppe régionale de 35 000€/an est dédiée à un programme porté par le syndicat Jeunes agriculteurs BFC. Il comprend différentes actions de promotion du métier dans le cadre de salons professionnels, mais également la sensibilisation des élèves (secondaire) aux opportunités/perspectives d'emploi ou de création d'entreprise qu'offrent les secteurs agricole et agroalimentaire.

L'un des 5 défis du Plan Régional de Développement Agricole « Notre agriculture demain », voté par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 13 octobre 2017, s'intitule : « HOMMES ET FEMMES : Valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations ». Si l'agriculture représente un vecteur d'emplois non délocalisables, il est nécessaire que ces exploitations soient « vivables », ce qui passe par des métiers et des emplois attractifs en termes de conditions de travail. **Les services de remplacement agricoles** contribuent à ce besoin d'attractivité du métier en permettant aux agriculteurs d'avoir accès à un service dont bénéficient la majorité des autres catégories socio-professionnelles.

La Région soutien le « Service de remplacement » pour un budget de 399 998 €

GEAR : subventions attribuées avant le 1^{er} juillet 2021 (CP du 04/06/21 = 375 000 €)

VII. Soutien à la vie associative



Avec près de 60 000 associations en Bourgogne-Franche-Comté, dont plus de 6 500 associations employeuses, le monde associatif forme un secteur économique à part entière, fort d'environ 570 000 bénévoles et 78 000 salariés.

La Région consacre donc une part notable de son budget à ce secteur, à la fois à travers ses politiques sectorielles et via son soutien à l'économie sociale et solidaire comme à la vie associative.

Les enjeux de ce soutien à la vie associative sont particulièrement importants :

- Développer l'emploi, en soutenant et en accompagnant les associations comme les collectivités territoriales ;
- Valoriser et renforcer la formation des bénévoles ;
- Contribuer à sauvegarder la vivacité du tissu associatif suite à la crise sanitaire et économique

La Région est soucieuse du développement des associations locales, poumons du vivre ensemble, où naissent de nombreuses initiatives populaires, dans des champs d'intervention variés.

L'aide à la création d'emplois d'utilité sociale

Déployé dès le mois de septembre 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif a pour objectif d'encourager les associations à se professionnaliser par la création ou la pérennisation d'emplois d'utilité sociale et collective dans les secteurs d'activités ciblés : culture, sport, jeunesse, éducation populaire, citoyenneté, santé, environnement, solidarité et formation. **Cette aide est un levier pour structurer et professionnaliser les associations.**

1074 postes ont ainsi pu être soutenus en 5 ans auprès de 771 associations, représentant 11% des associations employeuses de la Bourgogne Franche-Comté.

L'année 2021 a été marquée par une légère baisse du nombre de sollicitations par rapport à 2020 (200 aides à l'emploi attribuées contre un objectif de 300). Le contexte de crise n'encourage toujours pas les associations, déjà fragilisées financièrement, à créer ou pérenniser des postes. Pour 2022, ce programme d'aide est renouvelé pour soutenir la création ou la pérennisation d'emplois dans des associations à portée locale ainsi qu'aux associations déployant des actions à l'échelle régionale (réseaux, unions et fédérations).

84 associations ont ainsi reçu l'aide de la Région entre janvier 2022 et juin 2022.

Plan de soutien aux associations

Le secteur associatif génère du lien social, participe à l'animation des territoires, urbains ou ruraux. Il contribue à une grande diversité d'activités dans des domaines variés. **Aux côtés de 570 000 bénévoles, près de 78 000 salariés œuvrent dans ce secteur.** A travers ses différentes politiques publiques et ses dispositifs d'intervention, la Région apporte soutien significatif au tissu associatif de Bourgogne-Franche-Comté.

Comme d'autres, ce secteur a été significativement touché par la crise sanitaire et économique. En effet, de par la finalité de leurs interventions (activités à but majoritairement non lucratif), leur structuration budgétaire (peu de fonds propres et faible rentabilité) et certaines de leurs spécificités (dimension saisonnière notamment), de nombreuses structures associatives voient leur modèle de fonctionnement lourdement impacté par le confinement et par ses conséquences.

Compte tenu de leur expertise et positionnement reconnus dans l'accompagnement des acteurs associatifs, les associations territoriales France Active Bourgogne et France Active Franche-Comté se voient confier la mise en œuvre du fonds en investissement, ainsi qu'une mission de conseil sur l'octroi de subventions, pour les structures ayant bénéficié de leur diagnostic et de leur ingénierie.

Un fonds d'aide exceptionnelle piloté directement par la Région, ouvert à toutes les associations de moins de 10 salarié.e.s, y compris non employeuses, a permis de prendre en compte les pertes de recettes nettes subies par les associations sur leurs différentes activités entre le début du confinement et la fin de la période estivale.

Ce plan de soutien aux associations de la Région a pris fin en décembre 2021 et a permis à 315 associations employeuses et non employeuses d'être accompagné dans la recherche de solutions financières mêlant outils financiers (avances remboursables, garanties) et subventions de fonctionnement.

La Région a décidé de consacrer 5,6 millions d'euros à un plan de soutien en faveur des acteurs associatifs, en 2 volets (s'élevant à 10 M€ avec l'implication des autres partenaires, plan de soutien le plus doté des Régions de France) :

- 2,8 M€ pour abonder un fonds d'avances remboursables,
- 2,8 M€ pour des interventions sous forme de subventions.

Les perspectives

S'inscrivant dans la continuité de **ce soutien au secteur associatif**, la suite du mandat sera consacrée à **le conforter comme acteur essentiel de l'action publique, dans une logique de co-construction des politiques publiques**. Dans un premier temps, la rédaction d'une **Charte d'engagements réciproques** entre la Région, l'Etat et le Mouvement Associatif permettra de poser le cadre d'un partenariat renouvelé mais également d'engager les associations volontaires vers une gouvernance renouvelée soucieuse de respecter la parité et de répondre aux enjeux de transition énergétique.

VIII. Le patrimoine pour tous



Considéré comme un bien commun, le patrimoine est indispensable à l'identification et au rayonnement du territoire. La Région œuvre à une meilleure valorisation et connaissance du patrimoine régional accessible à tous.

Appel à projets « encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux »

La réflexion menée sur l'accompagnement régional des principaux sites touristiques patrimoniaux a conduit à la mise en place d'un appel à projets transversal lancé en 2019, sur une durée de 3 ans en 2019, 2020 et 2021.

Depuis 2019, ce sont 11 sites emblématiques qui ont pu bénéficier d'une subvention de la Région pour un budget total de près de 2,5M €.

Des projets éclectiques allant

- de châteaux : Bussy-Rabutin, Arcelot en Côte d'Or, Ferme-Château à Dumphlun dans la Nièvre,
- de musées : les gardiens de la Boissellerie dans le Jura, la Maison Pasteur à Arbois, Maison des patrimoines à Matour,
- de sites UNESCO : Saline royale d'Arc et Senans dans le Doubs,
- d'ouvrages de Vauban : Fort St André dans le Jura,
- de patrimoine sportif : Club de football d'Auxerre,
- d'oenotourisme : Tour du Pouilly Fumé dans la Nièvre,
- de sites culturels : Temple de Montbéliard.

Les perspectives

Pour 2022, au regard de la dynamique initiée, la Région BFC relance cet appel à projets.

L'enjeu est toujours de favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation touristique et patrimoniale de sites majeurs pour davantage d'attractivité, de notoriété, de rayonnement et donc de retombées économiques pour nos territoires

Focus sur la "ferme-modèle" de Dumplun

La "ferme-modèle" de Dumplun, la plus grande de la Nièvre par ses dimensions, est un ensemble imposant, typique du patrimoine agricole nivernais des 18^e et 19^e siècles. Laissée à l'abandon pendant 40 ans par ses précédents propriétaires, elle nécessite désormais des travaux urgents de sauvetage et de restauration. Ses nouveaux propriétaires ont obtenu son inscription au titre des monuments historiques en mars 2021 et ont lancé un projet de restauration, de valorisation et d'ouverture du site au public.

Réalisé à partir d'une étude transversale menée par l'association "Adopte un Château" et par l'architecte du patrimoine Jean-Marc Pitet (agence abdpa), le projet intègre plusieurs dimensions : **réinstallation d'une activité agricole innovante ("micro-ferme"), ouverture au public et programmation annuelle liée au patrimoine historique et naturel, création d'un parc paysager, résidence d'écriture, chantiers participatifs, lieu de rassemblement et hébergement de groupes.**

Ce projet original entre patrimoine, tourisme, agriculture et paysage a été lauréat de l'édition 2021 de l'Appel à projets « Encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux ». La SCI Dumplun, qui a démontré dans sa candidature une capacité avérée à développer cet ambitieux projet avec sérieux s'est vu attribuer une subvention d'un montant de 190 400 € lors de la commission permanente du 19 novembre 2021.



© Mentre / Ferme de Dumplun

Château de Châteauneuf : Métamorphoses d'un château

Classé monument historique, le château de Châteauneuf a été transféré à la Région dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en date du 2 avril 2007.



Administré en régie directe, la Région en assure la conservation, la restauration, l'entretien, la gestion ainsi que le développement touristique et culturel. Depuis son transfert, la fréquentation du château est en régulière hausse pour atteindre une moyenne annuelle de 45 000 visiteurs environ (dont 20% de visiteurs étrangers). Après une première série de travaux achevés en 2015, qui ont notamment permis la restauration du logis des hôtes et la création d'un centre d'interprétation, la Région s'est engagée dans un vaste programme pluriannuel d'investissements (4M€ votés lors de l'AP du 20 octobre 2020) qui permettra outre la mise en sécurité de certaines parties du site et la mise en accès PMR, des travaux conséquents notamment sur la fonction d'accueil, qui conféreront au site un dimensionnement plus adapté à la demande touristique.

Ce nouveau bâtiment d'accueil sera situé à l'extérieur de l'enceinte du château et à proximité immédiate des fossés, permettant l'intégration d'un ascenseur dans le **nouvel accueil pour l'accès PMR et une extension du domaine visitable**.

Il s'agira d'une **construction très basse consommation énergétique** composée de **matériaux biosourcés locaux** et d'une **toiture végétalisée** à forte épaisseur de terre permettant la réalisation d'une réelle couverture végétale. Le confort d'été sera traité avec des systèmes passifs.

IX. La culture pour tous



La Région a un rôle essentiel à jouer concernant le développement de l'offre culturelle sur notre territoire. Ce rôle se trouve aujourd'hui renforcé compte tenu des difficultés spécifiques auxquelles le secteur a été confronté depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

En Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, le secteur culturel est marqué par une grande diversité d'acteurs, tant en termes de taille qu'en termes d'esthétiques : pour mémoire, la Région compte environ 80 compagnies actives, 90 librairies, 30 maisons d'édition, 70 structures de production audiovisuelle, 3 500 édifices protégés au titre des monuments historiques, 12 inscriptions sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, 102 musées de France, plus de 90 sites patrimoniaux remarquables...

Les freins à l'accessibilité à la culture sont nombreux du fait d'inégalités persistantes, qu'elles soient géographiques, sociales ou financières. La Région oriente son action en faveur du renouvellement et de la diversité des publics.

Appel à projet « Culture pour tous »

Cet appel à projet vise à apporter un soutien à des projets d'actions culturelles et de sensibilisation à la culture qui développent l'intégration des publics et/ou accompagnent le développement culturel des territoires. Il s'agit notamment de projets participatifs menés dans une démarche collective, à forte dimension partenariale, à destination de publics empêchés.

Deux axes d'interventions sont définis :

- « par et pour les publics » : projets participatifs, valorisation d'une démarche collective,
- projets de territoires : projets structurants, forts partenariats locaux, territoires ruraux.



@Association CCULTE – projet CPT

Le dispositif Culture pour tous existe depuis 2018, avec trois campagnes d'appels à projets par an selon 3 volets, l'axe publics, l'axe territoire et l'axe Education artistique et culturelle. Les dernières analyses du dispositif démontrent une augmentation du nombre de demandes de 51% avec une qualité certaine des dossiers déposés, avec seulement 4% de refus en 2021.

66 projets d'action culturelle ont été soutenus en 2021.
Tous les territoires sont concernés et toutes les esthétiques : spectacle vivant, musique, arts visuels.
Le taux de renouvellement est important (70%), et la variété des propositions est une véritable richesse.

Afin de se donner le temps de la concertation en 2022, le règlement d'intervention a été aménagé avec le retrait de la limite de deux aides successives.



© Association MAGNA VOX – projet CPT 2022

Idylle

Idylle est un événement culturel régional inscrit dans la stratégie de mandat, à l'initiative et financé par la Région de 2017 à 2020. Construit sous la forme d'un appel à projet en direction d'équipes artistiques professionnelles, il a été déployé techniquement par l'Artdam (opérateur culturel régional) dans le cadre d'un marché public.

Durant ces 4 années, Idylle a couvert 36 communautés de communes sur les 8 départements, sélectionné 29 équipes artistiques, recruté 239 professionnels, impliqué plus de 1 500 jeunes durant les temps de créations, remplissant son rôle d'animation et d'imprégnation culturelle au cœur des territoires ruraux.

Ainsi, autrefois appel à projet, Idylle possède depuis 2021 un « règlement d'intervention ». Pour cette 1er année, le dispositif n'a accompagné de 4 projets (deux communes et deux communautés de communes). Ce dernier demande un temps fort d'ingénierie et d'implication des services de la région aux côtés des collectivités locale pour le montage des projets. Idylle prend réellement son envol en 2022.

X. Le sport pour tous



Qu'il s'agisse d'une pratique de loisir ou de haut niveau, ou même qu'il constitue un simple spectacle, le sport est un facteur d'épanouissement personnel, avec un impact direct en termes de santé publique. Le sport est aussi un formidable espace d'échanges et d'émotions collectives, ainsi qu'un lieu privilégié pour mettre en place et promouvoir les idéaux d'égalité et de fraternité portés par la Région.

La Région mène donc une politique active en faveur du sport, qui, en Bourgogne-Franche-Comté, concerne quelque 635 000 licenciés répartis dans près de 8 000 clubs, affiliés à 70 ligues et comités régionaux. Notre Région compte en outre près de 35 structures d'accès au haut niveau, 9 clubs professionnels et environ 165 sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Le projet sportif territorial (PST)

Le Projet Sportif Territorial (PST) est le document-cadre réglementaire qui doit être élaboré et adopté par la Conférence régionale du sport pour une durée maximale de 5 ans. Il définit les objectifs et écrit la stratégie qui guideront l'action de la conférence sur la durée de son mandat, voire au-delà.

Le PST comprend un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional. Ce bilan s'appuiera sur les conclusions d'un diagnostic territorial engagé à compter de mars et approuvé au cours de l'été 2022. Ce diagnostic territorial propose une vue la plus complète et précise possible des forces, faiblesses, menaces et opportunités du territoire.

Un volontarisme affiché pour l'égalité femmes-hommes, et une gouvernance interne ouverte et partagée

La Conférence régionale du sport affiche formellement l'objectif d'une parité femmes/hommes dans la composition de ses représentants notamment lors de leurs renouvellements.

Elle s'appuiera sur le travail de 5 commissions thématiques, chargées de faire des propositions pour définir le futur Projet Sportif Territorial. Une co-présidence sera systématiquement proposée, avec une obligation de parité femme/homme. Au terme de la réunion du 17 janvier, trois commissions sur les cinq sont ainsi coprésidées.

Lors de sa prise de parole, Willy BOURGEOIS, le président élu en janvier 2022 à la Conférence Régionale du Sport, insiste sur ses priorités :

- la nécessité de prendre en compte la question transition écologique, plus particulièrement appliquée au domaine de la pratique des activités physiques et sportives de tout types, et de tout niveau,
- la recherche constante d'une parité femmes/hommes au sein des représentants de la Conférence,
- un partage des responsabilités au sein des instances de coordination,
- l'engagement et l'implication attendue de la part de chaque membre,
- enfin, proposer une feuille de route et un rythme de travail à la fois souple et exigeant, afin de produire un PST dans de bonnes conditions d'étude et dans des délais optimum, ...

Focus sur l'accompagnement des acteurs du sport vers la transition écologique

Le projet sportif territorial doit faire des propositions concrètes autour de huit axes dits « obligatoires » : sport pour toutes et tous, haut niveau, sport professionnel, construction et entretien d'équipements sportifs structurants, réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives, sport et handicap, lutte contre les violences et les discriminations dans le champ du sport, promotion de l'engagement et du bénévolat.

Un neuvième axe - transversal et obligatoire - a été adopté le 17 janvier 2022 : l'accompagnement des acteurs du sport en faveur de la transition écologique et énergétique. La Région Bourgogne Franche-Comté est la seule Région française à avoir placé cet axe comme un élément « socle » et transversal de son futur projet sportif territorial.

En outre, la Région s'investit dans le soutien aux projets de création ou de réhabilitation d'infrastructures sportives structurantes permettant de doter le territoire d'équipements adaptés.

Favoriser un aménagement sportif du territoire équitable

La Région accompagne les collectivités dans leurs projets de construction, réhabilitation, restauration d'équipements sportifs afin de rendre le sport accessible à tous et les équipements plus durable. Ce programme propose des interventions différenciées en fonction de la nature, des travaux et des équipements.

Focus sur le Plan piscine

La Région a souhaité développer un « plan piscines » focalisé sur la rénovation/restructuration thermique/énergétique, sans exclure les constructions nouvelles, avec la possibilité d'inclure l'augmentation de la capacité sportive des piscines situées sur l'ensemble du territoire. En effet, la plupart des piscines a été construite dans les années 70 et ne répond plus aux exigences de pratique et normes de construction et de fonctionnement. La Région a ainsi déjà priorisé les investissements dédiés à la rénovation des stades nautiques. L'enjeu est double : mailler le territoire de piscines adaptées à une pratique optimale de la natation et s'inscrire dans une dynamique vertueuse conforme aux normes attendues en matière de transition énergétique.

Ainsi, doté initialement à hauteur de 3M€ le plan piscines a permis le financement de 4 dossiers en 2021 pour un total de 931 600 € de subventions accordées.

3 autres dossiers sont encore à l'étude, pour un montant de subvention d'environ 500 000€ et seront soumis au vote des élus en septembre 2022.

Les perspectives

Conformément à la politique globale d'éco conditionnalité, il conviendra d'accompagner les lieux de pratiques sportives vers plus de sobriété énergétique. Une réflexion sur les critères d'éligibilité est ainsi en cours.

Aide à la structuration du mouvement sportif – place des femmes dans le sport

La Région fait de la pratique du sport par les femmes une des priorités de sa politique sportive. L'une des orientations retenues par la Région dans le cadre des contrats régionaux de développement du sport (CRDS) proposés aux ligues ou comités sportifs régionaux est la valorisation et le développement de la pratique du sport par les femmes, axe obligatoire de ces contrats (axe n°5).

Entre 2017 et 2019, environ 60 ligues ou comité sportifs régionaux ont signé ces contrats avec la Région, pour un montant global alloué à ce dispositif de 1.5 million d'euros par an, dont 160 000 euros dédiés à cet axe.

Encouragés par le caractère obligatoire de cet axe, les ligues et comités de la région ont conduit chaque année des actions notoires destinées notamment à augmenter la part du nombre de femmes licenciées dans les disciplines où la mixité est parfois presque inexistante, ou à augmenter la part des femmes dans les instances dirigeantes (les femmes ne représentant que 20 % des dirigeants au sein des comités et ligues de la région).

Après plusieurs années d'existence de ce dispositif, la Direction culture sport et jeunesse a souhaité l'évaluer pour en mesurer les effets concrets.

Cette évaluation a ainsi été conduite par le groupement Quadrant Conseil – Anaïs Bohuon (Professeure des Universités à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université Paris-Saclay) entre février 2021 et décembre 2022.

Repérée pour son caractère innovant, cette évaluation, réalisée sous le prisme du genre, a été présentée le 10 juin à la conférence biennale de la société européenne de l'évaluation au Danemark par la Vice Présidente Laëtizia Martinez.

Les perspectives

A l'issue des travaux évaluatifs, 13 conclusions ont pu être établies qui ont été synthétisés en 4 axes :

- R1. Réaffirmer une ambition régionale forte en faveur de la place des femmes dans le sport
- R2. Adapter le soutien et les exigences régionales aux moyens des ligues et comités soutenus
- R3. Favoriser la pertinence et l'efficacité des plans d'action soutenus par la Région
- R4. Contribuer plus directement à la réussite des plans d'action égalité, portés par le mouvement sportif

Ils vont permettre à la Région de repositionner son intervention à destination des partenaires de la politique sportive sur la base d'éléments factuels et étayés. La co-construction des recommandations va permettre de déterminer les modalités que pourrait prendre cette future intervention. Ces 4 axes constitueront ainsi le fil conducteur de la politique régionale sportive en faveur de la place des femmes pour la suite du mandat.

Les actions de la Région pour l'épanouissement de ses agents

La politique de gestion des ressources humaines de la collectivité s'inscrit dans les lignes directrices de gestion adoptées par l'assemblée délibérante les 10 et 11 décembre 2020 puis les 26 et 27 janvier 2022.

Elle vise, à travers un dialogue social constructif et fondé sur l'écoute et la confiance, à développer et valoriser les compétences des agents dans le cadre de la formation professionnelle, de la mobilité et de l'aide à l'orientation ou à la réorientation professionnelle, tout en prévoyant les besoins de la collectivité (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences). Elle vise également à reconnaître le parcours professionnel des agents et à valoriser (pécuniairement) leur investissement et leur expertise.

La Région s'est engagée dans un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle en agissant pour un égal accès à l'emploi et une progression équilibrée des femmes et des hommes.

Elle a également créé et déployé un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Elle agit en faveur du pouvoir d'achat de ses personnels, par le biais d'une politique indemnitaire valorisant les compétences et l'engagement professionnel, mais également par son action sociale (prestation sociale complémentaire, allocations pour les enfants, adhésion au CNAS notamment).

La politique de prévention des risques professionnels et des risques psychosociaux est également un marqueur fort de la collectivité. Elle mène pour ce faire une démarche de recensement et de lutte contre les risques psychosociaux en incluant les notions de Qualité de Vie au Travail (QVT) et de Bien Vivre au Travail (BVT).

I. Dialogue social



Le dialogue peut être apaisé, vif, favorable ou critique, il est avant tout constructif pour la collectivité. Pour preuve, les 25 réunions des instances organisées cette année :

- **6 réunions** pour le Comité Technique (CT)
- **3 réunions** pour le Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la collectivité
- **2 réunions** pour la Commission Administrative Paritaire (CAP)
- **11 réunions** de la commission du dialogue social (CDS)
- **3 réunions** de la Cellule Bien vivre au travail (CBVT)

Aucune réunion pour la Commission Consultative Paritaire (CCP - instance qui concerne les agents contractuels) n'a été organisée en 2021.

Le 8 décembre 2022 auront lieu les élections professionnelles et de nouveaux représentants du personnel seront élus pour 4 ans. Elles auront lieu par vote électronique.

Ces élections marqueront la réforme prévue par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique avec la mise en place des Comités sociaux territoriaux (CST) remplaçant les comités techniques et CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

II. Santé



Médecine du travail

Le service de médecine du travail a pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions de santé et de sécurité.

En 2021, 1867 visites ont été réalisées, 684 pour les agents du siège et 1183 pour les agents des lycées.

Les médecins ont rédigé :

- 1208 fiches d'aptitudes,
- 570 fiches d'aptitudes sous réserve de préconisations,
- 89 fiches d'inaptitudes temporaires.

Les agents de l'ensemble du territoire régional bénéficient d'un service de santé au travail professionnalisé depuis le 1er janvier 2021, grâce à la couverture du secteur de Sens.

Par ailleurs, 50 agents ont été orientés vers un psychologue du travail (23 agents du siège et 27 des lycées).

Recrutement d'une psychologue du travail

Un poste de psychologue du travail a été créé au sein de la direction des Ressources humaines, afin de conseiller la collectivité en matière de risques psychosociaux (sensibiliser les agents et les encadrants, mettre en place des actions en termes de prévention), de développer et coordonner le réseau de psychologues du travail au niveau du territoire régional qui interviennent pour assurer le suivi psychologique des agents concernés et de réaliser des accompagnements collectifs et individuels en tant que besoin.

Une psychologue a été recrutée le 16 mai 2022.

Mesures particulières suite au Covid

En 2021 la crise sanitaire est toujours d'actualité. Aussi, la Région a maintenu une stratégie conciliant la protection des agents et la continuité du service public. Ces mesures ont été définies en collaboration étroite avec les partenaires sociaux lors de très régulières CDS ou des CHSCT.

Les services de la Région ont encore dû s'adapter à l'évolution de la situation avec alternance de périodes de confinement et de reprise d'activité sur site.

Un maintien du **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** au siège a été validé pendant les périodes de confinement de 2021 afin de permettre à la Région d'organiser la poursuite de l'activité au niveau le plus élevé en priorisant les seules activités essentielles. Le télétravail a été quasi généralisé et accompagné pour faire évoluer les pratiques professionnelles et managériales.

Un **Plan de Reprise d'Activités (PRA)** a également été activé après les périodes de confinement pour les agents des lycées, du CREPS, des agents du site de Châteauneuf et des services administratifs. Il a défini et coordonné les modalités de reprise destinées à assurer le fonctionnement de la Région. Ce PRA a été établi en conformité au plan national de sortie du confinement et de reprise d'activité, publié par le gouvernement.

Pour permettre la continuité de l'activité dans de bonnes conditions, **des masques**, réutilisables pour le siège, chirurgicaux pour les lycées, et du gel hydro-alcoolique ont été à nouveau distribués. A ces mesures s'ajoutent **la distribution d'auto-tests**, des facilités d'autorisations d'absence accordées aux agents pour aller se faire vacciner sur leur temps de travail, le rappel des gestes barrières, l'interdiction des pots de fin d'année, un accès aux salles de convivialité limité.

Les agents vulnérables ont continué de bénéficier d'une attention particulière. Les agents des lycées ont pu être placés en Autorisation Spéciale d'Absence et les agents du siège en télétravail ou en Autorisation spéciale d'Absence quand le télétravail n'était pas possible.

L'enveloppe supplémentaire pour faire face à la hausse de la charge de travail dans les établissements d'enseignement due à l'épidémie a été maintenue. **Entre 100 à 200 agents contractuels par mois** ont pu ainsi être mobilisés aider les équipes sur le terrain.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'une obligation vaccinale pour les agents des sites de Chateaufort, du CREPS et de la direction des moyens généraux.

Toute l'année, les procédures précisant la démarche à suivre en fonction des situations liées au Covid-19 ont été diffusées et régulièrement mise à jour. Elles sont distinctes entre les lycées et les services administratifs.

A noter qu'au cours de l'année 2021, la direction des ressources humaines a été une nouvelle fois très sollicitée et impliquée dans la gestion de cette crise (suivi des ASA, des vulnérables, suivi des remplacements et des renforts en raison des protocoles sanitaires, suivi et mise en œuvre de la réglementation de gestion des cas de covid etc).

III. L'accompagnement à la mobilité



En 2021, 15 agents (13 agents des lycées, 2 agents du siège) ont bénéficié d'un reclassement dans un autre poste suite à préconisation du médecin de prévention. Les deux conseillères en organisation et évolution professionnelle ont reçu en 2021 287 agents dans le cadre d'entretiens de conseil pour accompagner la mobilité des agents.

C'est un métier important pour la direction des Ressources humaines qui a sollicité et obtenu la création d'un troisième poste lors de la mission Adéquation mission moyen (AMM3) début 2022. Le recrutement est en cours.

IV. Le télétravail



Le télétravail s'applique au 31 décembre 2021 uniquement aux agents du siège.

Favorisé par la Région dès l'harmonisation des conditions d'emplois suite à la fusion, le télétravail a été indispensable lors de la crise du coronavirus. Depuis, son règlement a été assoupli, les encadrants formés pour accompagner leurs équipes dans cette nouvelle pratique.

Au 31 décembre 2021, 85% des agents permanents du siège télétravaillaient.

La Région travaillera désormais avec les organisations syndicales sur la possibilité de rendre télétravaillables certaines missions pour les encadrants des lycées.

V. Avancement et Promotion



L'avancement de grade et le nombre d'agents promouvables est cadré par des textes réglementaires.

Avancement d'échelon

En 2021, **1 411 agents** ont bénéficié d'un avancement d'échelon, soit **35%** de l'effectif permanent ; **24 %** pour les agents des services administratifs et **33%** pour les agents des lycées.

Les femmes et les hommes sont concernés par ces avancements d'échelon de manière relativement égalitaire (34% des femmes – 38% des hommes).

Avancement de grade

En 2021, au siège, le taux des agents promus par rapport au taux de promouvables à l'avancement de grade a augmenté par rapport à l'année passée : **38%** (20% en 2020).

Dans les lycées, le taux d'agents promus par rapport aux promouvables est de **33%**. Il est en légère augmentation par rapport à 2020.

En outre, le projet global de dématérialisation des dossiers d'avancement de grade et promotions internes comprend à terme plusieurs étapes :

- automatisation de la détection des agents éligibles à un avancement à partir des éléments extraits de la base de gestion RH et des campagnes d'entretiens professionnels,
- transfert automatisé des données collectées au moyen de l'entretien professionnel (dématérialisation en cours) au sein du rapport d'avancement de grade et de promotion interne dématérialisé,
- dématérialisation du dossier individuel d'avancement de grade et de promotion interne, (réalisation 2022)
- établissement de propositions et classements des résultats, (réalisation 2022)
- création d'outils statistiques...

En 2022 une démarche sécurisée de dématérialisation du rapport d'avancement de grade et de promotion interne, à titre expérimental, a été mise en œuvre pour les agents éligibles.

Le développement de cette solution a nécessité un accompagnement spécifique des agents, notamment des encadrants (pour compléter les documents mais également, dans les lycées, pour guider les agents dans l'appréhension de l'outil), visant à leur permettre de maîtriser l'outil informatique. Des actions de formation dédiées (webinaires, réunion de présentation...) ont été engagées au cours des mois de mars et d'avril 2022.

En 2021, **18% des agents** du siège étaient promouvables, **7%** ont été promus (3% en 2020). Cette augmentation concerne surtout les femmes de catégorie B (18% en 2021) et une agente en A+ alors qu'elles n'avaient eu aucun avancement de grade en 2020.

En 2022 :

- 2467 : nombre d'agents pouvant prétendre un avancement de grade ou promotion interne
- 4171 propositions au total adressées

Focus sur l'ouverture à l'avancement au grade de principal 1^{ère} classe pour les agents d'entretien.

Désormais 32% des agents des lycées appartiennent à ce grade quand ils n'étaient que 7% en 2016. Cette ouverture bénéficie en particulier aux femmes qui sont désormais 31% à relever de ce grade (1% en 2016).

Promotions internes

Au siège, les promotions internes concernent plus d'agents que les avancements de grade – 77% des agents sont promouvables – mais pour peu de retenus au final : 1% seulement des agents en bénéficient. Cela s'explique par des quotas réglementaires très contraignants et offrant peu de postes de promotion.

Par ailleurs, certains agents doivent effectuer des mobilités pour pouvoir être nommés à la promotion.

Au total, 13 personnes ont bénéficié d'une promotion : 6 hommes et 7 femmes. Seules des femmes ont bénéficié des promotions pour la catégorie A et B, les 6 hommes étant promus en catégorie C.

79% des agents lycées sont éligibles à une promotion (accès au cadre d'emplois d'agent de maîtrise ou celui de technicien) mais seuls 1% sont au final nommés.

Cette année pour la catégorie B, seuls deux hommes ont été inscrits au tableau et aucune femme comme en 2020. En catégorie C, la promotion a concerné 2 femmes sur 1300 et 13 hommes sur 961.

Nominations des stagiaires de la fonction publique territoriale

En 2021, les nominations stagiaires ont représenté **5% de l'effectif**. La part des femmes (6%) est plus importante que celles des hommes (4%).

Renforcer l'attractivité de la Région

Des enjeux d'attractivité se font jour, non seulement pour attirer des talents, mais aussi pour retenir celles et ceux qui sont présents dans la collectivité. La Région va faire appel à une AMO au second semestre 2022 pour analyser les conditions d'emplois de la collectivité de manière large (régime indemnitaire, action sociale, d'évolution de carrière, de prise en compte des enjeux de diversité et d'égalité, etc.) et objective.

Formations des agents

2 305 agents ont suivi au moins une journée de formation en 2021 (873 agents du siège ,1 432 agents des lycées) pour un total de **5 077 jours** de formation, ce qui représente une moyenne de 4 jours pour les agents du siège et de 2 jours pour les agents des lycées.

Le contexte de crise sanitaire a encore impacté l'activité formation de l'année 2021. Cependant, on note une augmentation du nombre d'agents ayant suivi une formation comme du nombre de jours de formations suivis par rapport à l'année 2020.

A noter que certaines formations ont pu être effectuées à distance et ainsi éviter les annulations vécues en 2020.

Développer l'apprentissage des mineurs

La collectivité a délibéré le 23 juin pour permettre de recruter des apprentis mineurs dans ses services en ciblant les fonctions de cuisiniers au sein des lycées. Un cadre spécifique est en effet nécessaire pour le recrutement de mineurs. Il permettra de développer l'apprentissage au sein des lycées où les voies d'apprentissage par alternance concernent le plus souvent des mineurs.

VI. Bien-être au travail



Conditions de travail

La Région est soucieuse de fournir de bonnes conditions de travail à ces agents. Ainsi, en prévision du déménagement d'une parties des équipes sur la nouveau bâtiment Viotte à Besançon, des réunions de concertation avec 150 agents ont été réalisées. Toutes les directions qui s'installeront à Viotte ont visité le chantier, et une visite virtuelle du bâtiment Viotte est en cours d'élaboration et sera accessible depuis l'intranet. Dans la même logique, toutes les directions qui s'installeront sur les 4 nouveaux étages à Elithis à Dijon visiteront les locaux.

Par ailleurs pour favoriser le confort des agents, tous les bâtiments administratifs sont ventilés et les systèmes ont des contrats d'entretien/maintenance pour préserver le bon état de fonctionnement et des fontaines à eau sont installées sur tous les sites administratifs (en cours sur les antennes).

« pauses -dejs culture »

Avec l'arrivée du printemps et la reprise des activités culturelles post crise sanitaire, le service Culture de la Région a proposé 4 « pauses -dejs culture » entre avril et mai dans les lieux d'exposition contemporaines de notre Région. Cette initiative a permis à 50 collègues tant de Dijon que de Besançon, de visiter les expositions actuelles avec des guides et de découvrir les projets accompagnés par le service Culture en Région. D'autres visites seront programmées à l'automne. L'ensemble des trajets se sont faits en transport en commun, vélo ou à pied.

Cette démarche vise à créer du lien entre les agents tout en valorisant les actions soutenues en art contemporain. Le service culture réfléchit également à ouvrir d'autres disciplines artistiques.

Communication interne

L'année 2021 a été marquée par :

L'évolution du site intranet de la Région en septembre 2021. Une nouvelle version de la page d'accueil est proposée afin de la rendre plus lisible et de faciliter l'accès aux articles informatifs publiés par les services et directions de la collectivité, ainsi qu'à la revue de presse. Une nouvelle rubrique actualité est également créée.

Le lancement d'un projet de magazine interne à l'automne 2021. Le premier numéro de ce quadrimestriel de 24 pages a été adressé au domicile des agent-es en avril 2022. La maquette et le rubricage du magazine sont le résultat d'une démarche participative menée entre septembre et novembre 2022. Cette démarche s'est organisée autour d'un sondage en ligne (183 réponses – une centaine de contributions), d'un atelier de travail (12 participant-es), le maquette place (exposition interactive à Dijon et Besançon – 65 visiteurs et visiteuses) et le maquette place en ligne (212 participant-es). A l'issue de cette phase de construction collective, une cinquantaine d'agent-es se sont porté-es volontaires pour participer au magazine (propositions de sujets et rédaction d'articles).

La création, en avril, d'un rendez-vous régulier, les **webinaires « 60' avec le délé »**. C'est un temps d'échange direct entre le personnel des services administratifs et le directeur général des services. L'ordre du jour est organisé sur la base des questions et thèmes proposés par les agent-es. Sept webinaires ont eu lieu en 2021 avec une participation comprise entre 250 et 360 personnes.

Cinq numéros de la lettre d'information interne L'Essentiel sont parus en 2021.

4. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

La cohésion sociale et la solidarité dans les politiques régionales

La solidarité entre les territoires, mais également la solidarité en direction de toutes celles et ceux que la vie fragilise : la Région, dans le cadre de ses compétences, œuvre en faveur de l'égalité des territoires et des individus pour un accès pour tous aux biens et aux services. Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, d'accès à la santé, au numérique ou la lutte contre les discriminations, la Région agit au plus près des préoccupations des habitants.

I. Les politiques territoriales régionales en faveur de la cohésion et de la solidarité



Les objectifs des politiques territoriales régionales

Les politiques territoriales s'inscrivent pleinement dans les orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) dont elles contribuent directement à la mise en œuvre. 3 grands objectifs stratégiques guident les politiques territoriales :

- la transition énergétique et écologique pour tendre vers une Région à énergie positive d'ici 2050,
- le renforcement des centralités (des plus petites aux plus grandes) en privilégiant la sobriété foncière et en fondant l'attractivité régionale sur un modèle de renforcement de ces centralités comme espaces de vie sociale modèle,
- le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale basé sur des logiques de coopération et de complémentarité.

Il s'agit de dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s'engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l'attractivité des territoires.

La transition énergétique et écologique

L'objectif du SRADDET est de tendre vers une région à énergie positive à l'horizon 2050. Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de développement.

Ce sont ainsi des stratégies et plan d'actions engagés pour les transitions écologique et énergétique, et sur l'adaptation au changement climatique qui seront accompagnés. L'action locale soutenue par la Région a ainsi vocation à concourir à la réduction des besoins en énergie et des émissions de gaz à effet de serre, à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales (eau, biodiversité, foncier...) et à la sobriété, à veiller à une gestion des impacts des projets/aménagements sur le vivant et sur les milieux, et à s'engager dans des modes de développement plus économes et résilients.

Le renforcement des centralités, en privilégiant la sobriété foncière

Le modèle spatial promu par le SRADDET est celui du renforcement des centralités existantes, quelle que soit leur taille, et de la sobriété foncière, pour ne plus s'inscrire dans un modèle d'étalement et s'engager résolument dans un accompagnement des redynamisations des centres. Il a vocation à être poursuivi via les politiques territoriales.

Ainsi, dans un contexte où le solde naturel est devenu déficitaire depuis 2015, il est nécessaire de changer de stratégie d'aménagement. L'enjeu du SRADDET consiste à fonder l'attractivité territoriale, non pas sur la croissance démographique par l'étalement, mais sur une plus grande animation des centres comme espaces de vie sociale, en y restaurant les services, des commerces et de l'habitat. Ce changement de vision du développement du territoire implique également une gestion économe des ressources et une recherche de qualité durable des espaces vécus (qualité des espaces publics, mobilités alternatives à l'autosolisme devenant des composantes essentielles de l'aménagement urbain).

Le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale

Il est basé sur des logiques de coopération et de complémentarité.

Fil conducteur du SRADDET, le développement de l'accueil de nouvelles populations et de l'attractivité régionale ne pourra réellement advenir qu'avec les contributions de ses territoires, de plus en plus investis dans des rapports de coopérations, de complémentarités et de réciprocités.

Le choix de l'attractivité s'inscrit dans une logique renouvelée qui consiste à s'appuyer sur des moteurs qualitatifs et différentiels propres à embarquer des dynamiques positives pour la Région. C'est donc une volonté d'attractivité qualitative et différentielle qui s'inscrit dans un temps long qui est portée par le SRADDET et que serviront les politiques territoriales. L'intention et les enjeux sont clairs : dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s'engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l'attractivité des territoires.

Les modèles de développement territoriaux plus soutenables doivent s'appuyer sur les filières à potentiel des territoires, ainsi que sur les spécificités de chaque territoire disposant de richesses. Ils doivent être en cohérence avec les politiques de développement de tous les territoires, en particulier ruraux, et notamment l'économie agricole. La Région sera ainsi attentive à appuyer les coopérations, les relations de réciprocités entre les espaces urbains, mais également avec les espaces périurbains et les ruralités qui font preuve de vitalité et osent également expérimenter.

Les politiques territoriales ont enfin pour fil rouge le soutien à des projets d'excellence, pour lutter et anticiper les graves effets du dérèglement climatique. L'accompagnement assuré par la Région auprès des territoires et des porteurs de projet doit permettre d'atteindre des niveaux de qualité environnementale élevés et ambitieux, gage de résilience.

Les 4 piliers des politiques territoriales

Les politiques territoriales régionales, renouvelées depuis début 2022, prennent en compte l'ensemble des territoires, aussi bien ruraux, périurbains et urbains et favorisent les approches ascendantes et concertées. Les politiques territoriales s'appuient ainsi sur 4 piliers :

- Les territoires de projet et les 4 Parcs Naturels Régionaux de la Région : autour de stratégies territoriales ambitieuses portant une vision d'avenir, la Région souhaite renforcer ces territoires en moyens d'actions pour assurer leur résilience et leur développement.
- Les centralités : multipolarisée, la Bourgogne Franche Comté souhaite renforcer ce réseau pour permettre à tous les territoires de bénéficier des services essentiels du quotidien pour bien vivre et s'épanouir.
- Les ruralités : les ruralités sont multiples mais constituent souvent le cœur des territoires ; elles innovent souvent pour permettre à leurs habitants de continuer à vivre dans un contexte environnemental et social valorisant.

Pourquoi c'est DD ?

La politique d'aménagement du territoire contribue directement aux enjeux de développement durable :

- Du point de vue social en ayant intégré à plusieurs titres la question de la différenciation territoriale pour donner plus à ceux qui ont moins : à la fois dans le calcul des enveloppes dédiées à chaque territoire (ratio allant de 1 à 4) mais aussi en proposant aux 13 territoires les plus fragiles de bénéficier d'un 4^{ème} poste d'ingénierie. Certains dispositifs d'intervention ciblent aussi les habitants les plus en difficulté pour leur permettre d'être insérés professionnellement (cohésion sociale) ou d'accéder à des logements de qualité (conditions de ressources des locataires similaires à celles du logement social)
- Du point de vue économique en accompagnant des projets qui sont réalisés par des entreprises ou artisans locaux, dont l'activité n'est pas délocalisable. L'euro investi par la Région aux bénéfices des collectivités profite donc directement aux acteurs économiques de la région
- Enfin d'un point de vue environnemental, l'ensemble des aides « aménagement du territoire » sont éco conditionnées aussi bien du côté énergétique (exigence de limiter la consommation énergétique des bâtiments) que du côté environnemental (perméabilisation des sols, approche foncière...).

- Les quartiers : ces territoires urbains sont souvent stigmatisés, présentant des difficultés sociale et économique, et sont habités par une population souvent plus jeune qu’ailleurs. En outre, leur urbanisme n’est souvent plus adapté aux conditions actuelles et doit être renouvelé pour redevenir soutenable.

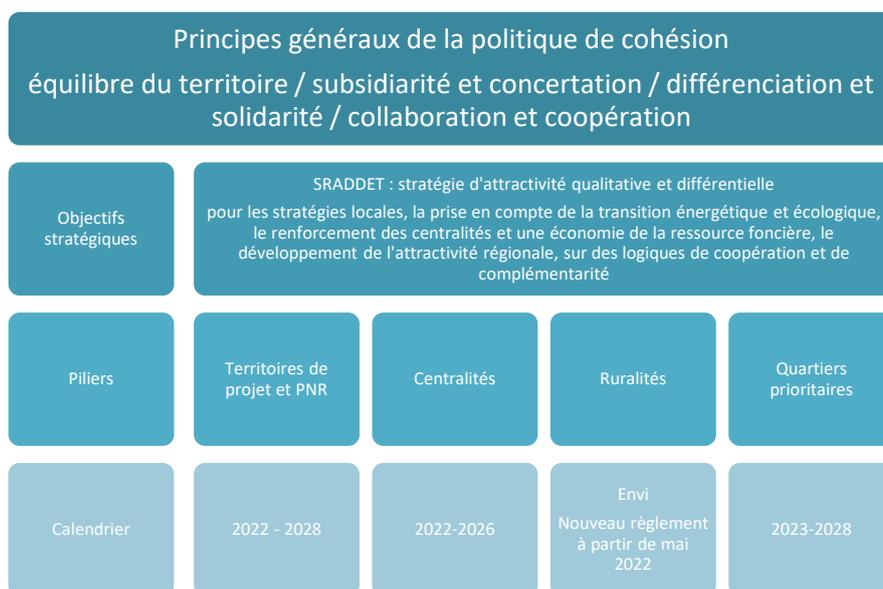
Il s’agit à la fois de faire prendre en compte à tous ces territoires les grands enjeux régionaux mais aussi d’être à l’écoute de leurs spécificités. On retrouve cette volonté dans le principe de différenciation qui sera un des axes importants de toutes les politiques territoriales pour ce mandat.

La Région souhaite dépasser les modèles actuels d’aménagement du territoire, peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s’engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l’attractivité des territoires.

Les principes des politiques territoriales

Des évaluations des précédentes politiques territoriales ont été menées et alimentent le renouvellement des politiques territoriales, qui s’appuient sur un certain nombre de principes et valeurs socles :

- Un principe d’équilibre et de cohésion du territoire régional, conduisant à une politique embrassant les différents espaces et territoires de la région, prenant en compte leurs typologies, spécificités et enjeux,
- Un principe de subsidiarité promouvant une approche ascendante et concertée basée sur des démarches de projets, sur la mise en capacité et un soutien aux dynamiques de développement local,
- Un principe de différenciation et de solidarité territoriale, conduisant à mobiliser davantage de moyens pour les territoires les plus fragiles et ceux qui en ont le plus besoin,
- Un principe d’encourager et d’accompagner les pratiques collaboratives et coopératives, pour des projets partagés aux échelles inter-territoriales et infra-territoriales, et une place faite aux citoyens plus affirmée.



Deux dispositifs socle de la politique d’aménagement du territoire sont en vigueur depuis début 2022 :

- Le nouveau contrat territorial « Territoires En Action » pour la maille territoires de projet, outil majeur de contractualisation de la Région pour soutenir le développement local et la cohésion dans les territoires
- Le nouveau contrat « Centralités Rurales en Région » pour la maille centralités.

La Région en action : Une expérimentation Villages du futur centrée autour de la participation des habitants, de l’implication des habitants dans les processus de politiques publiques

Cette démarche vise à proposer une expertise aux villages lauréats pour aller à la rencontre des habitants, imaginer et construire avec eux et les acteurs locaux leur « Village du futur ».

Les objectifs sont de :

- accompagner une ruralité en mouvement, inventive, positive et dynamique,
- appuyer une approche globale de revitalisation/dynamisation de villages,
- accompagner des projets issus des besoins locaux, dans un esprit ascendant,
- mobiliser l'ingénierie locale et régionale, apporter de l'ingénierie dédiée.

9 Villages volontaires et motivés ont été sélectionnés sur la base de leur motivation et compréhension de l'état d'esprit « Villages du Futur ».

Chacun des villages est assisté par la Région et d'une équipe externe mêlant des compétences diverses en maîtrise d'œuvre, en concertation et associant également des urbanistes, paysagistes, historiens, sociologues, designers de service, chercheurs, photographes ou artistes de théâtre.

Les équipes ont démarré leurs immersions sur le terrain au printemps 2021. Leurs missions vont s'achever entre cet été et la fin 2022.

Cette démarche doit permettre de tester de nouvelles méthodes de construction et de mise en œuvre de politiques publiques locales et régionales, de mobilisation des acteurs, de chercher à innover (par de la créativité, du droit à l'erreur...). Des enseignements seront tirés de cette expérimentation pour comprendre comment l'action publique peut contribuer à réinventer la ruralité de demain et à développer le pouvoir d'agir local pour relever les défis des transitions environnementales, démocratiques, écologiques.



Focus sur la participation citoyenne et l'évolution des pratiques

L'exemple de la commune de Mancey, engagée dans Villages du futur. C'est un village qui pratique la démocratie participative depuis longtemps. Un collectif d'habitants s'est mobilisé depuis quelques années sur des projets, et ce travail alimente directement la mairie. La commune et l'assemblée des habitants avaient des attentes de structuration voire de concrétisation des projets imaginés.

Un travail important de mobilisation des habitants et de recueil de leurs paroles a été mené lors d'une première résidence en juin 2021, sur la base du travail déjà accompli par l'équipe municipale et l'assemblée des habitants sur des projets précis pour le devenir du village (énergie renouvelable, zone humide, tiers lieux et espace de vie, bien vieillir dans la commune...).

Une deuxième « résidence » en septembre 2021 a permis d'avancer sur les projets, les prioriser et d'aider à structurer le fonctionnement mairie-assemblée dans les processus de décisions. Un travail de mobilisation de partenaires (EPCI, Pays, Etat, Département) a permis de mettre en visibilité les projets et de tisser des liens pour leur mise en œuvre.

Une troisième résidence en avril 2022 a permis de tester des configurations de projet directement dans l'espace et de continuer la mobilisation citoyenne (objectif d'aller au-delà de la mobilisation dans l'assemblée).

Des projets concrets émergent : tiers lieu, production ENR, espaces publics et sont susceptibles d'être soutenus dans les programmes d'appui de l'aménagement du territoire.



Vidéo : C'est quoi Village du futur ?

<https://www.youtube.com/watch?v=UCJ52oTcTHI>

Concertation engagée des acteurs des quartiers Politique de la ville

La politique régionale en faveur des quartiers urbains prioritaires comprend un volet « rénovation urbaine » et un volet « cohésion sociale ». Les dispositifs relatifs à ce second volet devant expirer fin 2022, l'exécutif régional a souhaité en préalable à leur renouvellement mener une vaste concertation auprès des acteurs. **La Région Bourgogne-Franche-Comté a ainsi organisé des déplacements dans neuf des 58 quartiers prioritaires** (un par département et deux en Haute-Saône) **tout au long du printemps 2022 afin d'échanger avec les acteurs locaux et les habitants sur la politique actuelle et les nouveaux contours de l'intervention future de la Région.**

Ces rencontres ont été co-animées par la Région et Trajectoire Ressources, centre de ressource régional sur la politique de la ville. Elles ont été conduites en deux temps : un temps de déambulation au sein de chaque quartier afin de voir les projets déjà réalisés, de mieux comprendre les futurs projets et d'échanger avec les habitants ; et un temps d'atelier autour de la politique régionale (ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qu'il faudrait améliorer). Ces rencontres ont réuni à chaque fois entre 30 et 50 personnes.

A l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, ce sont 149 803 habitants qui résident en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV), soit 5.3% de la population régionale.



Déambulation au quartier
St Pantaléon à Autun



Atelier de concertation quartier des Mesnils Pasteur à Dole

La feuille de route santé

La feuille de route santé met la santé au cœur des politiques régionales et sera renouvelée à l'horizon du 1er semestre 2023.

La première feuille de route santé 2019-2021 est arrivée à échéance en décembre 2021.

Les actions mises en œuvre de manière transversale au sein de la collectivité ont pour objectifs de :

- réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès à la santé et aux soins,
- assurer la promotion de la santé dans les territoires et au plus près des citoyens,
- conforter les formations actuelles et les adapter aux nouveaux métiers et aux besoins des usagers,
- développer la recherche et l'innovation en s'appuyant sur le numérique, les nouvelles technologies et le dialogue entre les acteurs,
- investir les champs de la prévention et de l'éducation de la santé,

Le contexte sanitaire de l'année 2021 a amené la collectivité à renforcer son engagement pour faciliter l'accès à la santé des habitants de la région, avec notamment :

- le déploiement de dispositifs de télésanté ;
- le soutien à l'exercice coordonné (maison de santé pluriprofessionnelle et communauté professionnelle territoriale de santé) ;
- la valorisation des métiers de la santé (aide-soignant, infirmier,...).

La télésanté c'est :

- 450 projets déployés
- 30 000 actes

Une seconde feuille de route santé est en cours d'élaboration ; elle visera à positionner la collectivité régionale comme un acteur volontaire et reconnu de la réduction des inégalités d'accès aux soins et de la promotion de la santé sur les territoires en s'appuyant sur les compétences de la Région.

Focus sur l'accès à la santé avec le dispositif : Territoires en Action

La Région soutenait déjà les actions en lien avec les stratégies de promotion des territoires pour le maintien et l'accueil d'une offre de santé et les actions des territoires visant à développer leur attractivité médicale (hébergement et immersion des stagiaires, étudiants principalement) et à permettre un accès à une offre de soins de proximité (dite de « 1er recours ») pour les habitants là où des difficultés d'accès aux services existent.

Sur ces enjeux, la Région va mettre plus largement en visibilité son soutien et son offre d'accompagnement auprès des territoires dans le cadre des contrats et a également pour objectif de leur permettre de structurer plus fortement leur stratégie santé, en leur donnant également une possibilité d'expérimenter des actions innovantes en lien avec la Feuille de route santé régionale.

En outre, l'intégration des enjeux de santé-environnement dans le cadre du contrat « Territoires en Action » permettra d'encourager la prise en compte de ces enjeux majeurs dans les stratégies locales et d'appuyer les programmes d'actions déjà portés localement via l'outil « contrat local de santé » dans les territoires.

Le plan régional santé environnement

La Région s'est investie pour la première fois dans le co-pilotage du Plan Régional Santé Environnement 3 (2017-2022), aux côtés de l'ARS et de l'Etat (DREAL). Ce plan est arrivé à son terme le 31 décembre 2021.

La mobilisation de tous les acteurs de la région a permis des progrès significatifs sur des sujets d'importance, parmi lesquels :

- L'information de la population pour mieux la protéger ;
- La prévention de l'exposition aux perturbateurs endocriniens ;
- La prise en compte des enjeux de santé environnement dans les documents d'aménagement et d'urbanisme ;
- La protection et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- La prise en compte des enjeux de santé environnement dans les projets des collectivités.

À la suite de l'adoption par le gouvernement en mai 2021 du 4ème Plan National Santé Environnement (PNSE4), la Région poursuit son engagement et participe à l'élaboration du prochain Plan Régional Santé Environnement pour la région Bourgogne-Franche-Comté (PRSE4).

Ce plan devra permettre de poursuivre les actions engagées et de définir de nouveaux objectifs pour les cinq prochaines années, en lien avec les enjeux de la Région : adaptation au changement climatique, intégration de la santé environnement dans les politiques territoriales, urbanisme favorable à la santé ou encore les actions de prévention et promotion en santé (chasse aux perturbateurs endocriniens, alimentation, ...). Le PRSE 4 sera l'opportunité de :

- Poursuivre et d'amplifier les actions conduites par les précédents plans ;
- Définir les priorités d'action régionales en matière de santé environnement pour les années à venir ;
- Fédérer l'ensemble des partenaires du territoire.

En déclinaison du PNSE4, les travaux d'élaboration du futur PRSE 4 s'articulent autour de 4 axes :

- Axe 1 : Agir pour développer des comportements favorables à la santé
- Axe 2 : Développer des environnements favorables à la santé
- Axe 3 : Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux
- Axe 4 : Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « One Health »

Ce nouveau plan devra permettre de renforcer les actions dans notre région pour faire face à de nombreux défis notamment ceux associés au changement et à l'adaptation climatique, et pour permettre une approche plus intégrée des enjeux de santé au travers du concept « One Health » (une seule santé).

L'élaboration du PRSE 4 est programmée sur la période de février à décembre 2022, en vue d'une adoption et d'une signature des parties en février 2023.

II. Transition numérique



La stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) BFC, adoptée en 2019 visait trois objectifs qui cadre l'action de la Région :

- Couvrir 100% du territoire en très haut débit fixe et mobile ;
- Accompagner, faciliter, accélérer le déploiement et le développement des usages et leur appropriation par tous les acteurs ;
- Faire émerger des leaders nationaux dans le domaine des services numériques.

La Région a fait de la question des usages, la priorité des enjeux numériques de la décennie 2020/2030 en adoptant sa **politique publique des Usages Numériques (PPUN)** le 9 octobre 2020. La PPUN fixe la **feuille de route opérationnelle de la Région** (dont une déclinaison opérationnelle a été adoptée à travers les mesures numériques du PAIR qui conduisent à doubler sur 2021 et 2022 les moyens concernés). Partant du constat que la numérisation de l'économie, de la société et des territoires est porteuse d'opportunités (nouveaux services, développement économique, emploi, dynamique rurale, environnement), et de risques (sécurité individuelle et collective, souveraineté, mutations économiques, impact énergétique, inégalités sociales ou territoriales...) ce document accompagne l'impact de l'essor du numérique sur la vie des habitants (activité professionnelle, loisirs, vie citoyenne...) pour que la Bourgogne-Franche-Comté en tire les plus grands avantages.

La question des infrastructures n'est pas épuisée, les défis technologiques des 10 ans à venir, notamment la multiplication des objets connectés, va accentuer les déséquilibres territoriaux. La gestion des données la nécessité de multiplier les data center, la couverture des territoires en réseau bas débit (type Lora) et en Ultra Haut Débit (5G) conduiront à adapter les infrastructures et à réaliser de lourds investissements publics. La maîtrise des usages constitue un défi essentiel de la prochaine décennie.

Par ailleurs, maîtriser et valoriser la donnée est fondamental pour piloter les politiques publiques, générer des services (efficacité énergétique des bâtiments, des territoires, transports intelligents, éclairage, stationnements, gestion des déchets, etc.) et assurer les missions d'intérêt général en évitant les phénomènes de spoliation de la donnée. Maîtriser la donnée est un enjeu important au niveau juridique, économique et éthique.

La politique publique des usages numériques respecte les trois principes de la SCORAN BFC :

- **Être éthique** : responsabilité, engagement et intégrité, un préalable à la création de nouveaux usages et services numériques.
- **Être Inclusive** : accompagner les citoyens en difficulté et leur garantir un égal accès pour un numérique inclusif.
- **Être responsable** : La transition énergétique vers une économie décarbonée. L'innovation numérique représente une opportunité pour la région de tendre vers un développement durable et une meilleure gestion des ressources.

Trois enjeux stratégiques cadrent l'action des partenaires régionaux :

1/ Enjeu n°1 : Accélérer le déploiement des infrastructures : un accès mobile et fixe pour tous est un préalable pour un développement pérenne des usages et services numériques. Cette ambition qui s'inscrit dans le cadre national de développement des réseaux constituera un socle pour l'émergence de projets innovants sur le territoire.

2/ Enjeu n° 2 : Engager la transformation numérique de la région répond à trois défis :

- centrer sur l'accompagnement du citoyen et la structuration de l'offre de médiation et d'inclusion numérique.
- établir les résurgences du numérique à chaque étape de la vie des citoyens : l'innovation numérique répond aux besoins de tous les usagers et repenser la mobilité, l'éducation, les modes de travail, le tourisme...
- prôner une approche territoriale, et faire de l'attractivité du territoire, un point clé de développement.

3/ Enjeu n°3 : Innover par la donnée. Centre de l'action publique, c'est une opportunité pour l'émergence de services plus efficaces, efficaces, intégrés et prédictifs. Dans un contexte d'ouverture progressive des données, la mise en conformité avec le cadre réglementaire national et l'acculturation des acteurs est nécessaire. Ce nouvel élan favorisera les stratégies de territoires intelligents.

Les objectifs visés sont de permettre aux habitants, aux collectivités et aux entreprises d'accélérer et de donner à tous les citoyens les moyens de bénéficier de la transition numérique.

Les défis sont nombreux mais ils doivent concourir à :

- Permettre le choix du numérique et de n'exclure personne ;
- Renforcer la qualité et le nombre des services numériques du quotidien ;
- Faire de la transition numérique un moteur de la dynamique économique régionale (économie, orientation, formation, télétravail ...);
- Faire du numérique un levier au service de de l'aménagement durable des territoires et de l'environnement (vers un numérique durable et responsable).

Les trois domaines d'intervention de la Région :

1. Accélérer le déploiement des infrastructures numériques
2. Accompagner la transformation numérique du territoire
3. Structurer une démarche de territoire intelligent et durable

Accélérer le déploiement des infrastructures numériques

La Région œuvre pour l'accès mobile et fixe pour tous les usagers. Elle travaille au déploiement général du Très Haut Débit, via la fibre optique, les réseaux filaires (ADSL, VDSL), le satellite ou grâce aux technologies radio comme RCube THD, premier réseau de Très haut débit radio pour les territoires ruraux.

Ainsi, la Région a ainsi mis en place **Tadurezo**, application participative est un outil de mesure de la couverture mobile.

Elle assure depuis 2016, la gestion directe du Réseau d'Initiative Publique (RIP) utilisant les fréquences hertziennes **RCube THD** « made in Bourgogne-Franche-Comté »

Elle travaille au à la création d'un réseau indépendant dans le cadre d'un **Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU)** qui permettra :

- D'apporter aux lycées des débits supérieurs et adaptés aux nouveaux usages
- De disposer d'une infrastructure souveraine et plus sécurisée
- De réaliser des économies de fonctionnement
- De proposer une solution de télécommunication performante pour développer les territoires intelligents



Le lien de l'actu sur le site Région :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/infrastructures-numeriques-le-tres-haut-debit-partout-et-pour-tous>

Accompagner la transformation numérique du territoire

La Région accompagne le développement d'usages numériques (mobilité, éducation, modes de travail, tourisme...) et les citoyens pour leur utilisation avec :

- Développer les usages innovants du numérique
 - Accompagner la transformation numérique des territoires et créer un effet levier pour des projets expérimentaux, pilotes et/ou innovants.
 - Soutenir la mise en place d'animateurs dédiés au développement des usages et projets.
 - Favoriser le développement d'initiatives permettant d'acculturer la population au numérique.
 - Contribuer à l'animation du réseau régional des tiers-lieux et de la médiation numérique.

19 projets de e-inclusion en 2021 et 13 depuis janvier 2022

- Développer les tiers-lieux
 - o Soutenir l'aménagement et/ou la construction de tiers-lieux, lieux d'actions et d'innovations numériques.
 - o Lutter contre l'illectronisme, favoriser l'émergence de projets innovants et faciliter l'accessibilité des usages numériques pour tous.

8 projets de tiers-lieux financés en 2021 et 10 depuis janvier 2022

Dans le cadre du Plan d'accélération de l'Investissement Régional (PAIR), des éco-conditionnalités ont été prévues dans le règlement d'intervention.



Le lien de l'actu sur le site Région :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/les-tiers-lieux-des-espaces-de-transition-ou-sinvente-lavenir>

- Animation de l'écosystème du numérique
Lors de nos journées d'échange (avril et juin 2022) avec les porteurs de projets, nous proposons un atelier sur le thème de la sobriété numérique pour partager les bonnes pratiques.



Focus sur L'association DYSACCESS



DYSACCESS aide et accompagne les enfants ayant des troubles de l'apprentissage - Troubles DYS (troubles spécifiques d'acquisition du langage écrit et/ou parlé.... souvent appelé Dyslexie, dyspraxie). L'accompagnement des jeunes souffrant de ces

troubles nécessitent des contenus adaptés à chaque trouble et à chaque matière en cohérence avec le programme scolaires. Outre l'accompagnement des devoirs, les aidants accompagnent à la compréhension de texte, écouter....

Ainsi l'association a développé une plateforme accessible en ligne pour les enfants, et les aidants qui les accompagnent. L'objectif est de soutenir les familles en difficultés, dépassés par les problèmes scolaires de leurs enfants, et de donner des opportunités aux aînés d'avoir des activités avec du sens, avec l'utilisation d'outils numérique. Il s'agit de recréer un lien intergénérationnel. L'association s'appuie sur des aînés bénévoles qui ont du temps et cherchent une activité valorisante pour aider ces jeunes. Cette plateforme, outre l'accompagnement des troubles DYS, est intergénérationnelle (aînés, familles, aidés).

100 premiers aidants et aidés sur la Côte-d'Or et la Saône et Loire ont été identifiés. La Région a attribué une subvention pour la création de la plateforme régionale, la création de contenu adapté et le matériel pour un montant de 100 000 € en 2021.

Structurer une démarche de territoire intelligent durable

La Région participe à la structuration du numérique sur le territoire à travers :

- L'aide au développement de la transformation numérique des collectivités elle doit permettre aux collectivités de disposer d'outils pour s'engager dans une démarche de territoire intelligent.
- Un appel à projets « Territoires Intelligents et durables ». il permet d'accompagner les acteurs publics dans le développement de projets numériques globaux pour un territoire qui conjugue le bien-être du citoyen, le développement du territoire et la préservation de ses ressources naturelles. L'objectif est de soutenir l'émergence de projets numériques transverses prenant en compte les enjeux auxquels sont confrontés les territoires ruraux. A l'issu de cet appel à projets, 32 territoires lauréats ont été désignés.

32 territoires lauréats ont proposé 62 projets dont environ un quart de thématiques portent sur le développement durable.

Focus sur la commune de Granges

La commune de Granges a engagé sa stratégie vers un territoire intelligent. La stratégie du territoire est orientée sur l'amélioration des interactions entre acteurs du territoire, citoyens et acteurs publics par la mise en place de solutions numériques au profit du développement durable. Le territoire a décidé de s'emparer du numérique pour développer l'interaction et la participation des habitants dans la conception des projets.

Afin de consolider la stratégie de facilitation de l'interaction avec les usagers et entre acteurs du territoire à travers l'outil du numérique, la commune souhaite :

- Renforcer les liens entre habitants et artisans locaux présents sur le territoire à travers un outil numérique favorisant les circuits courts ainsi que mise en place de casier sécurisé pour permettre le pick-up 24/24.
- Sensibiliser les citoyens à la richesse et à la préservation du patrimoine naturel en développant une application participative « L'atlas de la biodiversité » : <https://www.granges71.fr/atlas-de-la-biodiversite-communale>

L'ensemble de ces outils seront accessibles depuis internet et également depuis l'application panneaux pocket permettant de regrouper l'ensemble des services numériques sur un seul espace.



Le lien vers le site de la Région :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/des-territoires-intelligents-et-durables-grace-au-numerique>

- L'aide et l'encouragement du développement des Micro-Folies (réseau animé par La Villette au niveau national). Lancé en 2017 par le ministère de la Culture et coordonné par l'établissement public de la Villette, le dispositif Micro-Folie favorise l'accès à la culture en se rapprochant des publics, au cœur des villes et des villages.

Le principe : constituer des musées numériques « hors les murs » avec des images et des vidéos en haute-définition issues des collections de douze établissements publics nationaux. Près de 1 750 œuvres sont accessibles, accompagnées de supports pédagogiques et de contenus immersifs, en réalité augmentée. La visite de ces musées numériques s'effectue de manière libre ou dans le cadre d'animations avec, par exemple, les élèves d'un établissement scolaire ou les résidents d'une maison de retraite.

10 Micro-Folies installées en BFC dont 8 financées par la Région (depuis avril 2021). Animation du réseau avec La Villette et la DRAC.



Le lien de l'actu sur le site Région :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/quand-le-numerique-met-l-art-la-portee-de-tous>

Les perspectives

Les objectifs et actions prévues dans les prochains mois :

- Poursuivre l'accompagnement des publics exclus du numérique par notamment :
 - ▶ La mise en place des chèques numériques ;
 - ▶ La mise en réseau des tiers lieux de médiation numérique ;
- La mise en place d'un nouveau règlement d'intervention autour des Territoires Intelligent et durable afin de les accompagner dans leur transition écologique via la transition numérique.
- L'élaboration d'une stratégie régionale de la donnée afin de favoriser l'interopérabilité et la réutilisation des données produites par les acteurs du territoire.
- Mettre en place des outils d'Hypervision pour piloter l'ensembles des flux de données dans les lycées et établissements de la Région à travers le réseau RCube.

III. Lutte contre les discriminations



La Région s'est engagée à lutter contre les inégalités et toutes les formes de discrimination. Elle œuvre en particulier en faveur de l'égalité de genre et de l'insertion des personnes en situation de handicap, à la fois en tant qu'employeuse de plus de 4000 agent-es et au titre des politiques publiques dont elle a la responsabilité.

Cette ambition s'incarne au travers de deux documents de référence :

- Le rapport annuel égalité femmes / hommes, présenté chaque année simultanément au débat d'orientation budgétaire. Ce document, qui comporte à la fois un bilan et un plan d'actions, intègre désormais les éléments relatifs au Plan pluriannuel d'égalité professionnelle adopté en avril 2021.



Rapport annuel égalité femmes / hommes (*dernier rapport daté du 17/12/2021*)

<https://fr.calameo.com/read/003030380f6833bc9974a>

- La Feuille de route handicap adoptée en 2019, dont une actualisation sera proposée début 2023.



<https://www.bourgognefranche-comte.fr/une-region-fraternelle-et-inclusive>

Printemps de l'égalité

C'est un évènement phare de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes qui a été créé en 2019 : le **Printemps de l'égalité en Bourgogne-Franche-Comté**. L'objectif est, chaque année et durant tout un trimestre, de mettre en valeur des initiatives participant à la déconstruction des stéréotypes et la diffusion de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques.

Après les quinze portraits hebdomadaires de femmes engagées publiés en 2021 (« Elles font la Bourgogne-Franche-Comté »), la 4ème édition a été lancée le 8 mars 2022 sous le signe de la mobilisation de la jeunesse. Conférences, ateliers participatifs, ciné-débat, éga'game, spectacles, jeu « sexisme sans façon », expos, speed-dating de l'orientation et des stéréotypes,... moult évènements ont mobilisé les élèves et professeur-es de 30 lycées de la région.

Pour la clôture de l'évènement, Lucile Peytavin, essayiste et docteure en histoire, spécialiste des femmes dans les TPE-PME et de l'égalité professionnelle, a animé au lycée Hippolyte Fontaine de Dijon une conférence-débat sur « Le coût de la virilité » en lien avec la publication de son ouvrage sous-titré « Ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes ».

Laëtitia Martinez, 2e vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, la recherche, de l'égalité réelle et la laïcité :

« L'ambition de la Région est que ce rendez-vous annuel, le Printemps de l'égalité, s'inscrive durablement dans les agendas afin d'inciter chacune et chacun, partout et tout le temps, dans tous les champs de la société, à s'engager en faveur de l'égalité ».



Articles Région :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/printemps-de-legalite-2022-les-jeunes-se-mobilisent>

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/le-printemps-de-legalite-dure-toute-lannee>



Soutien à l'entrepreneuriat féminin

En Bourgogne-Franche-Comté, les femmes représentent 32 % des non-salarié-es, soit le taux de féminisation le plus bas des régions de France métropolitaine.

Ces 42 800 femmes (8% des femmes en emploi) sont en moyenne plus qualifiées que leurs homologues masculins, en raison notamment des professions qu'elles exercent dans le secteur de la santé et qui requièrent un haut niveau de diplôme. Malgré cela, elles ont, en général, un revenu inférieur à celui des hommes, en partie parce qu'elles sont plus jeunes, moins expérimentées et plus souvent micro-entrepreneuses. Près de 37 % sont à la tête d'entreprises très fortement exposées au risque économique lié à la crise sanitaire du Covid 19.

Mieux accompagner les futures cheffes d'entreprise de l'idée initiale jusqu'au déploiement de leur activité, mobiliser l'ensemble de l'écosystème – banques, réseaux associatifs – autour des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, ce sont justement les ambitions **du plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) 2021-2023**.

La déclinaison régionale de l'accord-cadre conclu entre l'État et Bpifrance le 5 février 2021 a été signée le 19 mai 2021 par Eric Pierrat, secrétaire général aux affaires régionales – représentant le préfet de Région - Marc Auloge, directeur régional de Bpifrance et Laëtitia Martinez, vice-présidente de la région en charge de l'égalité. **La Bourgogne-Franche-Comté a ainsi été la première région à s'engager dans cette démarche collective en faveur de l'entrepreneuriat des femmes sur la période 2021-2023.**

Cinq axes de travail ont été priorisés à l'échelle régionale :

1. Mobiliser les acteurs locaux et actrices locales compétentes en matière de financement et d'accompagnement des projets de création/reprise.
2. Mettre les femmes en réseau à toutes les étapes de leur projet.
3. Proposer des actions auprès de publics sur les territoires fragiles et des secteurs d'activité dans lesquels les femmes sont sous-représentées (sensibilisation des jeunes publics, actions en direction des territoires urbains et ruraux fragilisés...).
4. Valoriser les créatrices et repreneuses.
5. Former les acteurs et actrices de l'écosystème.

Des premières actions ont été lancées dès 2021 : état des lieux de l'entrepreneuriat des femmes en Bourgogne-Franche-Comté, mise en réseau des femmes à toutes les étapes de leur projet, sensibilisation des étudiantes à l'entrepreneuriat et valorisation des créatrices et repreneuses d'entreprise.

Après l'intégration de deux banques, la Caisse d'épargne et de BNP Paribas, à la dynamique du PAREF en mars 2022, une vingtaine de structures d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises, d'établissements bancaires et d'associations ont d'ores et déjà témoigné de leur volonté de rejoindre cette dynamique à l'automne 2022.

150 000 € seront mobilisés chaque année par les signataires du PAREF, l'État, Bpifrance et la Région , chacun apportant 50 000 €.

Parmi les actions lancées figure :

- La 10^{ème} édition des Semaines de sensibilisation des jeunes « Femmes et entrepreneuriat », organisée à la Région le 7 mars 2022 en lancement du 4^{ème} Printemps de l'égalité sur le thème de la jeunesse
- Le 16^{ème} concours Initiative au féminin.

Focus sur le concours Initiative au féminin

Initiative au féminin est un concours créé en 2006 pour récompenser des femmes qui ont franchi le pas de la création ou de la reprise d'entreprise. C'est également le moyen de faire connaître et de montrer des exemples de femmes qui réussissent. Valoriser la création d'entreprise au féminin, c'est donner envie à d'autres femmes de se lancer... et de réussir. Ce concours est doté de cinq prix d'une valeur totale de 15 000 €. Ils ont été décernés le 6 décembre 2021 à la Burgundy School of Business.

PALMARÈS



Article Région Initiative au féminin

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/elles-batissent-l'entrepreneuriat-au-feminin>

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Au sens de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En élargissant la définition du handicap, cette loi a marqué un tournant majeur dans la vision du handicap et sa prise en charge dans la société française. Désormais, c'est l'environnement qui génère le handicap, et non la personne qui le porte. Cette loi a donné la priorité au travail en milieu ordinaire, affirmant le principe de non-discrimination à l'embauche. Elle a renforcé l'obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées et a généralisé le principe d'accessibilité physique et numérique pour toutes et tous.

En France, on estime le nombre de personnes illettrées à 3 500 000. Et l'illectronisme, qui est le manque ou l'absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation de ressources électroniques concernerait 40% des plus de 70 ans et 46% des non diplômé-es, soit 12 millions de personnes (source ADAPEI 25).

L'une des priorités de la Région est donc de rendre l'information accessible à chacun et chacune, quels que soient son origine, son handicap, ses difficultés temporaires ou définitives. L'ambition est de déployer le « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC) qui a pour but de simplifier et clarifier les informations dans un langage compréhensible par tous et toutes.

Focus sur la communication Facile A Lire et à Comprendre (FALC)

Une première initiation au FALC a été réalisée en mars 2022 pour sensibiliser les membres du réseau handicap interne aux enjeux de cette méthode et d'en identifier les règles essentielles.



Un partenariat a ensuite été tissé avec « Droits devant 25 », association qui regroupe des personnes en situation de handicap intellectuel et plusieurs directions de la Région afin de poursuivre le travail commun pour faire évoluer les politiques.

Les perspectives

La formation des personnels de la Région, notamment des personnes en charge de la communication, a été poursuivie dans le cadre de la Semaine du développement durable 2022. Et la nouvelle version de la Feuille de route handicap sera accessible en FALC.

Focus sur la gare de Dole, « gare de l'année

Quelle est la gare la plus remarquable, la plus originale, la mieux pensée, bref, la meilleure ambassadrice en France, en 2022 ? Le jury a tranché... C'est la gare de Dole !

Le jeudi 12 mai avait lieu à Paris la remise des prix des **grands prix des Régions**, organisés par le magazine Ville Rail et Transports. Chaque année, le jury composé d'experts du transport (représentants de la FNAUT, du CEREMA, de journalistes, d'universitaires, d'industriels...) récompense l'action des régions avec 7 prix thématiques (offre intermodale, pôles d'échanges, service routier...) et un grand prix européen.

En lice face à la Région Occitanie, **le projet de réhabilitation de la gare de Dole a su convaincre le jury !** et a reçu le **trophée de la « gare de l'année »**.

Ce prix est une nouvelle récompense pour la Région qui démontre la qualité des services mis à disposition des usagers.

Ainsi, après plus de 18 mois de travaux, la gare de Dole (2300 voyageurs / jour en moyenne ; 71 trains / jour) donne désormais la possibilité pour tous et toutes (personnes âgées, en fauteuil roulant, personnes déficientes visuelles, femmes enceintes ou tout simplement voyageurs chargés d'une poussette ou d'une valise) de se déplacer du parvis aux quais et aux trains en toute facilité et en autonomie.

Cette grande opération inscrite au Contrat Plan Etat-Région 2015-2020, et dont les travaux ont débuté en mars 2019, représente un budget de 11,1 millions d'euros, financés par l'Etat (75% soit 8,33 millions d'euros) et la Région (25% soit 2,77 millions d'euros).

Ce chantier a permis la mise en place de trois ascenseurs, le rehaussement de trois quais (1, 2 et 3), la mise en place de 1,7 km de dalles podotactiles en béton, le remplacement à neuf des abris voyageurs des quais 2 et 3, la dépose et repose du mobilier de quai existant, la mise aux normes de la signalétique de sécurité sur les quais, de l'éclairage, du souterrain et des escaliers, la mise en sécurité des extrémités de quai, la création de rampes pour les vélos dans les escaliers, la sécurisation des passages planchés en extrémité de quai direction Dijon et la suppression des passages planchés direction Besançon.



La Région renforce la cohésion sociale et la solidarité au sein de son administration

L'administration régionale se montre protectrice vis-à-vis de ses agents à travers différents outils facilitant la mobilité de tous, l'accès au soin et des services multiples.

I. Les actions sociales de la Région pour ses agents



La Région œuvre aussi pour le pouvoir d'achat de ses agents en mettant en place différentes actions qui contribuent à l'améliorer.

Plan de déplacement administration

Pour aider au changement des habitudes de déplacement et à l'adoption d'une « mobilité durable », la Région s'est engagée, conformément à la réglementation, à participer aux frais de transport en commun des agents, grâce à une prise en charge de 50 % du coût des abonnements mensuels.

	2017	2018	2019	2020	2021
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	403	428	443	419	361
COÛT TOTAL RÉGION	90 946 €	96 588 €	102 618 €	66 296 €	70 143 €

Entre 2017 et 2019, le nombre d'agents bénéficiaires du plan de déplacement de l'administration a augmenté passant de **403 agents** à 443.

En 2021, la constatation de la baisse déjà faite sur 2020 se conforte (419 bénéficiaires en 2020, **361 en 2021**) cela peut avoir plusieurs explications :

- le renforcement du dispositif de télétravail au cours de l'année rendant alors l'achat d'un abonnement de transport en commun moins rentable.
- la crainte d'utiliser les transports en commun du fait de la crise Covid,

A l'inverse, on peut noter sur 2021 une hausse du coût global par rapport à 2020 qui peut s'expliquer par l'augmentation du tarif de l'abonnement et la croissance des abonnements les plus coûteux. Ainsi, en dépit de la baisse du nombre de bénéficiaires le coût de la dépense a augmenté.

Le ticket mobilité

C'est une mesure volontaire de la collectivité mise en place en 2019. Elle a pour objectif d'attribuer une aide financière à la mobilité aux agents dépendants de la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail. Des critères d'attribution de cette aide ont été établis notamment une distance de 30 kilomètres entre le domicile et le lieu de travail de l'agent et l'absence d'accès à des moyens de transports publics. Son montant était de 30 euros par mois en 2021 et est passé en 40€ en 2022.

En 2021, le nombre de bénéficiaires du ticket mobilité est de 264 agents. L'augmentation du nombre de bénéficiaires peut résulter des mouvements de personnel ou une meilleure connaissance du dispositif

7% des agents des lycées et 6 % des agents du siège bénéficient de ce ticket mobilité.

Le coût total pour 2021 est de **71 430 €**.

Participation à la protection sociale complémentaire

Au 1er janvier 2019, la protection sociale complémentaire a été harmonisée sur l'ensemble du territoire régional. Le dispositif qui a été choisi est celui du contrat labellisé.

Ainsi sur le risque santé la participation de l'employeur s'élève :

- à **30 €/mois** jusqu'à l'indice nouveau majoré (INM) 399
- à **20 €/mois** à partir de l'INM 400

Pour le risque prévoyance, la participation employeur s'élève à **20 €** pour l'ensemble des agents de la collectivité quel que soit leur indice.

Le montant de la participation pour le volet santé s'élève en 2021 à **346 679€** (hausse de 16 % par rapport à 2020) et pour le volet prévoyance à **354 106 €** (hausse de 6 % par rapport à 2020).

Assistance sociale

La Région a externalisé le service des assistantes sociales qui interviennent sur l'ensemble du territoire régional et accueillent l'ensemble des agents de la collectivité.

L'externalisation de ce service permet d'assurer un total anonymat aux agents qui le sollicite et qui ont besoin d'être aidés, conseillés ou accompagnés.

Ainsi en 2021, le nombre d'agent reçus s'élève à 358. Il est en augmentation par rapport à 2020. Le coût de ce marché s'élève à **261 016 €** pour la région.

Les titres-restaurant pour les agents

Le chèque déjeuner a une valeur de 7€ avec une prise en charge à hauteur de **60%** par la Région soit 4.20€.

En 2021, 226 701 titres ont été commandés pour le siège et 49 316 titres pour les lycées. Pour les agents des lycées les titres restaurants sont attribués seulement pendant les jours de permanence, le reste de l'année ces agents bénéficient de la restauration scolaire. Le budget des titres restaurants s'élève à **1 942 248 € (346 024 €** pour les lycées et **1 596 224 €** pour le siège). En 2021, la région a versé **109 291 €** au titre des repas commensaux.

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

L'adhésion au CNAS permet au personnel de bénéficier d'une palette de prestations diversifiées visant à améliorer leurs conditions matérielles et morales, comme notamment :

- Contribution aux frais de vacances des enfants,
- Recours aux crédits à taux négocié dans le domaine du logement, de l'amélioration de l'habitat, des véhicules),
- Ouverture d'un plan épargne chèques vacances et achat de tickets CESU,
- Proposition d'un grand choix de séjours vacances à prix réduits,
- Commande à tarif réduit de billetterie dans le domaine culturel et de loisirs.

La Région verse annuellement une cotisation à cet organisme calculée sur la base de l'effectif du personnel.

Au titre de l'année 2021, la cotisation versée s'élève à **945 000 €** répartie comme suit :

- **265 000 €** pour les agents du siège
- **680 000 €** pour les agents des lycées

Le fonds de secours

La collectivité a mis en place un fonds de secours afin d'aider les agents en grande précarité. Il se matérialise sous le format d'une aide financière exceptionnelle versée à l'agent dont le dossier a été instruit et validé par les assistantes sociales.

En 2021, 29 dossiers ont été reçus et 23 ont été retenus pour un montant de **14 268 €**.

	2018 (SEPT A DEC)	2019	2020	2021
NBRE DE DOSSIER REÇUS	5	40	30	29
NBRE DE DOSSIERS ACCEPTÉS	2	30	26	23
MONTANT TOTAL DES AIDES	600 €	8 483 €	9 528 €	14 268 €

II. L'égalité entre femmes et hommes au sein de la Région



Au siège de la Région

Le siège se compose de **63% d'agentes** et de **37% d'agents**.

La filière administrative regroupe **72% des agents** du siège. Les femmes appartiennent de manière très majoritaire à cette filière (88%), la répartition des hommes est plus équilibrée (54% en filière technique et 44% en filière administrative).

Le cadre d'emplois des attachés (31% de l'effectif) et le grade d'attaché territorial (21% de l'effectif) sont, comme en 2020, ceux qui sont les plus représentés au sein des services administratifs avec **34% des femmes et 27% des hommes**.

Ce sont dans les cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs que les femmes sont le plus sur représentées au siège (ces cadres d'emplois représentent respectivement **19% et 20% de l'effectif** mais 27% et 26% des femmes). Les hommes eux sont les plus sur représentés dans les cadres d'emplois des ingénieurs (12% des effectifs, 18% des hommes et 8% de femmes), des techniciens (7% des effectifs, 16% des hommes) et des adjoints techniques (4% des effectifs et 8% des hommes). Dans la filière technique, il n'y a que 25 femmes en catégories B et C contre 138 hommes y travaillent.

Comme les années précédentes la représentation des femmes dans les grades supérieurs de catégorie A est décroissante. Dans le cadre d'emplois des administrateurs qui ne représente que 1% de l'effectif en 2021 il y a 5 femmes et 9 hommes. La proportion est encore plus marquée pour les ingénieurs en chef : 3 femmes et 14 hommes.

CATÉGORIE	FEMMES	HOMMES
A	89%	11%
B	85%	15%
C	84%	16%
TOTAL	84%	16%

Répartition F/H des agents à temps partiel

84% des agents à temps partiel sont des femmes. On voit ici la légère augmentation du taux d'hommes à temps partiel puisque l'on passe de 14% en 2020 à 16% en 2021. Ainsi, à l'instar de ce que l'on constate dans la société française, le temps partiel reste majoritairement féminin. Depuis 2018, on peut noter une tendance à la baisse du nombre d'agents dans cette situation tant pour les femmes que pour les hommes.

Dans les lycées de la région

Dans les lycées la population se compose de **60% de femmes** et **40% d'hommes** avec une seule filière : la filière technique.

Au 1er janvier 2020, la possibilité a été donnée aux agents des lycées de sortir du cadre d'emplois spécifique des établissements d'enseignement. Au 31 décembre 2020, 45% des agents des lycées appartenaient toujours à ce cadre d'emplois, ils sont 41% au 31 décembre 2021. En 2021, **51% des effectifs** sont dans le cadre d'emplois général des adjoints techniques territoriaux.

On constate une augmentation du nombre de femmes dans le grade d'adjoint technique principal 1ère classe tant sur celui des territoriaux (15% en 2020, 18% en 2021) que sur celui des établissements d'enseignement (10% en 2020, 13% en 2021), conséquences des mesures en faveur de l'avancement à ce grade des agents d'entretien. Par contre, les femmes ne sont toujours représentées qu'à hauteur de 31 femmes sur un total de 198 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise et 2 femmes sur un total de 26 agents dans celui des techniciens. Cette répartition inégale est liée à leur représentation dans les postes d'encadrement qui sera abordée plus loin.

Répartition F/H des agents à temps partiel

CATÉGORIE	FEMMES	HOMMES
B	0%	100%
C	81%	19%
TOTAL	81%	19%

Si aucune agente de catégorie B n'est à temps partiel, aucune conclusion ne peut en être tirée au vu de leur très faible nombre (2).

Le temps partiel qui concerne **8%** des agents est à **81% féminin**. Le temps partiel masculin est plus répandu dans les lycées qu'au siège mais c'est en partie lié au poids du temps partiel thérapeutique, plus répandu dans les lycées qu'au siège.

Dispositif de signalement

La collectivité a mis en place en 2021 son dispositif de signalement des agissements sexistes, violences, harcèlement moral, discrimination, harcèlement sexuel prévu par la loi. Le recueil des signalements s'exerce au travers d'une convention passée avec le centre de gestion du Doubs. Le choix a été fait d'externaliser la procédure de saisie et d'analyse et qualification de l'acte afin que les agents n'hésitent pas à utiliser ce dispositif et que la collectivité puisse disposer d'une expertise technique.

Les personnes victimes ou les témoins de ce type d'acte peuvent signaler leur situation au centre de gestion (CDG) par téléphone ou par écrit. Le CDG instruit alors le dossier et saisit la région pour que le dossier soit traité au sein d'une cellule rattachée à la direction des ressources humaines.

CATÉGORIE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%F P/R AU NOMBRE	%H P/R AU NOMBRE	%TOTAL
SIÈGE	1	0	1	0%	0%	0%
LYCÉES	4	4	8	0%	0%	0%
TOTAL	5	4	9	0%	0%	0%

Sont présentés ici les signalements déclarés au CDG 25 au cours de l'année 2021 avec une distinction siège et lycées.

A noter que ces actes concernent moins de 1% de l'effectif de la collectivité en très grande majorité des agentes lycées.

III. Lutte contre les discriminations liées au handicap



La Région a la volonté de mener une politique volontariste en direction des travailleurs handicapés en développant deux principaux axes :

- le recrutement de travailleurs handicapés pour permettre leur inclusion dans le monde du travail,
- le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés déjà présents au sein de la collectivité, afin de leur garantir un parcours professionnel normal, notamment en fin de carrière.

Dans le cadre de cette politique, la Région a souhaité prolonger son engagement avec le FIPHFP. Elle a signé une nouvelle convention avec le FIPHFP sur la période 2022-2024.

Dans la cadre de cette convention, la collectivité régionale s'engage à recruter, sur emploi pérenne, 21 travailleurs handicapés, 6 apprentis dont 3 auront vocation à être titularisés. Par ailleurs, elle s'est fixée comme objectif d'avoir un taux de recrutement de 6 % de travailleurs handicapé sur ses flux de recrutement externe.

La collectivité, en plus de l'apport financier de 334 050 € du FIPHFP sur 3 ans, consacre sur ses fonds, un budget de 673 275 €.

Les 1 007 325 € disponibles permettront de répondre aux besoins d'aménagement des postes de travail, d'apport d'aides humaines, de formations de reconversion professionnelle pour les travailleurs handicapés.

Le taux de travailleurs reconnus handicapés au sein de la collectivité atteint **10 % (9% en 2020)** :

- **4 % pour le siège**

- **13 % pour les lycées**

Ce taux est calculé sur les seuls agents permanents en activité ce qui diffère du mode de calcul effectué pour la déclaration FIPHFP. Dans cette dernière le calcul du taux intègre une partie des agents permanents et tient compte également des dépenses effectuées par la collectivité en matière de handicap.

En 2021, le budget handicap de la collectivité s'élève à **212 350€** dont 65 745 € de subvention FIPHFP.

Il prend en compte les politiques de recrutement de travailleurs reconnus handicapé, le maintien dans l'emploi, la formation de ces personnels.

Enfin des actions de sensibilisation et de communication relatives au sujet du handicap, en direction de l'ensemble du personnel, sont prévues.

Focus sur la Raid Handi-Forts

Pour la première fois, une équipe de la Région est engagée dans le Raid Handi-Forts.

Cet événement sportif et culturel réunit des personnes valides et des personnes en situation de handicap. Ensemble, ils doivent s'entraider et se surpasser lors de différentes épreuves.

Joëlette, Bike'n'run, tyrolienne, slickline, bateau, course d'orientation : les épreuves auxquelles ont participé les équipes sont nombreuses. Tout le monde participe à pied d'égalité.

Le raid Handi-Forts s'est déroulé le 15 mai 2022 à Besançon. Il s'agissait de la quatorzième édition. Pour l'occasion, 28 équipes étaient en lice.

1500 personnes valides et 300 personnes handicapées ont déjà participé à cet événement primé six fois au niveau national. Un village d'animations ouvert à toutes et tous est organisé pour dynamiser et renforcer la sensibilisation au « sport et handicap ».

5. Soutenir une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

La Région incitative pour des modes de production et de consommation responsables

La loi de 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confié à la Région la responsabilité de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. L'exercice de cette compétence passe par l'élaboration d'un **Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII)** dans lequel sont précisées les orientations de la politique publique de développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire.

L'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique, en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire.

I. Le Schéma Régional de Développement Economique de l'Internationalisation et de l'Innovation (SRDEII)



La Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté son premier SRDEII le 16 décembre 2016, pour la période 2017-2021. Ce SRDEII a présidé à la structuration des politiques publiques de la nouvelle grande région.

Le SRDEII 2022-2028, adopté le 24 juin 2022 engage la Région à un développement économique au service de l'humain dans un monde en crises.

Les richesses et les emplois créés par les entreprises doivent servir en premier lieu les habitants et les territoires de la région. Il ne s'agit pas tant d'accroître le PIB régional que de s'assurer que les richesses créées irriguent sur notre territoire, et contribuent à notre économie locale, à notre qualité de vie et à créer des emplois de qualité, partout et pour tous.

Le SRDEII pose les principes d'une action coordonnée au service de toutes les dynamiques de développement économique et d'emploi et développe les axes stratégiques suivants :

1. Réussir toutes les transitions de la Bourgogne-Franche-Comté et affirmer les principes de l'action publique

- La transition écologique et énergétique implique la nécessité d'une rupture dans les pratiques
- Les politiques de compétitivité qui viseraient seulement à produire plus de richesse ne suffisent plus. Il faut fixer la richesse sur le territoire régional et maximiser la création d'emplois de qualité. Notre économie doit être plus souveraine, le développement économique doit plus profiter aux territoires et aux habitants
- Les financements publics doivent toujours être incitatifs, de plus en plus éco-socio-conditionnés et mieux articulés entre eux. Ils doivent être différenciés en fonction des spécificités territoriales
- La Région doit coopérer avec l'Etat et l'Europe pour optimiser les financements publics disponibles
- Ces principes doivent servir l'attractivité régionale, qui se décline en plusieurs volets (économique, touristique, résidentielle)

2. Relever les défis de l'industrie dans une nouvelle phase de la mondialisation

- Accompagner les entreprises pour rendre notre économie plus résiliente à toutes leurs phases de développement et dans leur structuration de moyen terme et assurer la souveraineté de notre économie

- Gagner la bataille de la compétitivité en jouant sur les leviers de l'innovation, du numérique, de la performance industrielle, de la transition écologique et énergétique, de l'internationalisation des marchés
- Soutenir toutes les filières par la réponse aux enjeux nationaux et mondiaux, le renforcement de nos spécificités régionales et l'émergence de nouvelles filières, en lien avec l'Etat et l'Europe

3. Accompagner l'économie de proximité : une nouvelle ambition

- Approcher l'économie de proximité dans toutes ses dimensions sectorielles afin d'adapter notre action et jouer sur les leviers de croissance
- Accompagner l'entreprenariat avec des financements ciblés et de l'ingénierie
- Cultiver la singularité de l'économie sociale et solidaire

4. Approfondir la coopération entre la Région et les intercommunalités au service de l'emploi et des territoires

- Renforcer la proximité de la région avec les territoires et mettre en place des politiques différenciées, pour soutenir plus ceux qui ont moins
- La politique foncière, tenant compte de l'enjeu du « zéro artificialisation net », sera remaniée et renforcée avec notamment la pérennisation de la politique de résorption des friches
- Le Pacte régional des territoires, qui délègue aux intercommunalités des compétences et de budgets régionaux, sera renouvelé

5. Piloter ensemble l'action économique pour relever les défis d'un monde complexe

- Animer une gouvernance vivante et partenariale
- Objectiver, informer, mesurer, évaluer

 Accompagnement des transitions	 Nouvelle ambition sur l'économie de proximité	 Politique foncière & immobilière encore plus volontariste	 Continuité et accélération des filières	 Coopération
Transition écologique et énergétique Agriculture <u>Incitativité</u> Eco-socio-conditionnalité Responsabilité sociétale des entreprises Transition numérique responsable	Déploiement d'une nouvelle ambition Action conjointe aux côtés des EPCI Délégation aux EPCI Renfort de l'économie sociale et solidaire Attractivité résidentielle et tourisme	Sobriété foncière Immobilier vertueux et ciblé Appréhension collective du ZAN Soutien sur la réhabilitation des friches Créer des foncières de revitalisation	Financements Europe et Etat « Garder la main localement » Compétitivité : Décarbonation et innovation Filières stratégiques régionales émergentes	Animation collaborative et soutien en ingénierie Appui différencié adapté aux spécificités territoriales Nouvelle gouvernance

II. L'économie au service des transitions écologiques et énergétiques



Le réseau de la Transition écologique et économique (RT2E BFC)



Le Réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique (RT2E) est animé trimestriellement et financé par l'ADEME et la Région. Il accompagne les entreprises de la région quelle que soit leur taille et leur activité.

Les membres du RT2E sensibilisent et accompagnent les acteurs économiques de BFC sur plusieurs thématiques DD : économie circulaire, optimisation des flux déchets/matières/énergie/eau mais aussi efficacité énergétique / ENR / récup chaleur fatale, éco-conception de produits, services, techno et évolution des modèles économiques avec l'EFC.

Si l'année 2021 a vu la reprise économique se dessiner pour plusieurs secteurs, elle a été également une année d'incertitudes et de manque de visibilité sur les plans de charges. De ce fait, les entreprises ont donné la priorité au maintien de leur activité plutôt qu'au lancement de nouveaux projets de transition écologique et énergétique. Néanmoins, le RT2E a su s'adapter pour poursuivre les actions collectives déjà lancées :

Le RT2E BFC a permis l'accompagnement de 986 entreprises et une sensibilisation de plus de 7000 entreprises en 2021.

Retour sur 3 ans d'actions du RT2E (2019-2021) :

En moyenne 800 entreprises accompagnées / an et 5000 entreprises sensibilisées / an

- ✓ Le programme PERF (Programme Environnemental Fédérateur Régional) de la CCI a permis de sensibiliser 2 700 entreprises de BFC et d'en accompagner près de 1 500 (soit dans leurs projets d'économie circulaire et optimisation des flux déchets/matières/énergie/eau, soit dans leurs projets d'efficacité énergétique et énergies renouvelables), pour une aide régionale cumulée de 251 823 €.
- ✓ Le programme Développement Durable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) a permis de sensibiliser 12 600 entreprises de BFC et d'en accompagner 1 000, pour une aide régionale cumulée de 244 953 €.
- ✓ La mission éco-innovez de l'Agence Economique Régionale (AER) a sensibilisé plus de 300 entreprises et en a accompagné près de 150 pour une aide Région / ADEME cumulée de 770 k€.
- ✓ La mission « ENR&r » (2020-2021) a sensibilisé 70 entreprises et en a accompagné plus de 30. Il faut souligner que la mission "ENR&r" de l'AER BFC est copilotée par la Direction de la Transition Energétique et l'ADEME mais le chargé de mission ENR&r est membre du RT2E et un lien est réalisé avec la Direction de l'économie sur les dispositifs financiers mobilisables pour les projets d'entreprises (par exemple l'aide à la performance environnementale du service PME).

Le soutien à la Transition écologique et énergétique (TEE) des entreprises

Les projets soutenus auprès des TPE et PME en matière de TEE représentent 25 dossiers en 2021 :

- principalement à travers la subvention « **performance environnementale** » (840 k€ de subventions en 2021),
- **l'aide au conseil** (76 k€ de subventions en 2021) ou de recrutement de cadre (150 k€ d'avances remboursables en 2021),
- Et le **fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée** (FRTED) (1,3 M€ de subvention en 2021).

L'ESS a également soutenu 9 projets en lien avec la TEE en 2021 pour 675 k€ de subventions (principalement à travers l'aide à l'investissement matériel, mais aussi l'aide à l'immobilier).

Exemples de projets soutenus par les différents dispositifs

PME - Performance environnementale : Dispositif permettant de favoriser les investissements liés à l'outil de production qui s'inscrivent dans une logique de développement durable pour les PME-PMI localisées en Bourgogne-Franche-Comté.

Ex : SMOBY TOYS (39)

Smoby s'inscrit de plus en plus dans une transition écologique avec un outil de production régulièrement renouvelé afin de maîtriser la consommation énergétique (certification Iso 50001), des gammes de produits bio-sourcés, la valorisation des rebuts... Dans cette logique, Smoby souhaite acquérir 2 machines d'ensachage pour équiper les 2 sites et remplacer les emballages plastiques par des sachets papier (papier recyclable à 93%). Les 2 machines permettraient de remplacer la totalité des emballages plastiques à usage unique sur les sites jurassiens (57 tonnes de plastiques évités par an). *Subvention de 35 k€ (assiette éligible 175 k€)*

PME - Aide au conseil : Favoriser le recours à des conseils extérieurs ou mener des réflexions stratégiques pour être plus performante.

Ex : NEXTIS (71)

Transformation des thermoplastiques par injection, extrusion, extrusion-soufflage
Accompagnement pour calculer l'empreinte carbone de l'entreprise et engager un plan d'action adapté. *Subvention de 2480 € (assiette éligible 3400 €)*

Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée (FRTED) : Le fonds de relocalisation a pour objet, dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional :

- d'accompagner les programmes d'investissement ou de recherche et développement liés à un projet de relocalisation offensive ou défensive,
- d'accompagner les programmes d'investissement matériel ou de recherche et développement en lien avec des projets de développement de produits pour faire face à la crise du COVID-19,
- d'accompagner des programmes d'investissement en lien avec la transition énergétique et écologique ; il s'agira d'accompagner les entreprises qui engagent des programmes d'investissement contribuant à une diminution de l'impact environnemental de leur activité.

Ex : DSI PLASTICS (39)

Production de pièces plastiques
Lance un projet qui vise à mettre en place une solution alternative à l'utilisation des cartons et autres packaging jetables ou difficilement recyclables. *Subvention de 346 590 € (assiette éligible 1 155 300 €)*

ESS - aide à l'investissement matériel : Accompagner des projets d'investissement matériels liés à l'outil de production des entreprises de l'ESS, incluant les projets de transition énergétique et/ou d'économie circulaire, après avis de l'ADEME.

Ex : ID'EES 21 (21)

Structure d'insertion proposant des services (nettoyage, plasturgie, tri...)
Investissements matériels (atelier de confection, acquisition d'un parc de véhicules électriques...). *Subvention de 126 933 € (assiette éligible 634 664 €)*



Pour plus d'infos : Services transition écologique énergétique (réseau R2TEE piloté par l'Ademe et la Région) : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/recherche?key=tee>

La feuille de route hydrogène

La stratégie régionale est mise en œuvre dans le cadre de la feuille de route Hydrogène Bourgogne-Franche Comté 2019-2022 qui mobilise 90 millions d'euros sur la décennie 2020-2030. Elle s'articule autour de 6 axes :

- Faire de l'hydrogène une opportunité de transition énergétique
- S'appuyer sur la recherche, un fort avantage régional
- Innover et former pour développer une filière économique
- Développer les usages stationnaires et en mobilité
- Sensibiliser et communiquer
- Structurer la gouvernance, les partenariats et les moyens.

À la suite de l'Appel à Déclaration d'Intérêt lancé par la Région certains projets ont été financés en 2021-2022 :

- **Ecosystèmes hydrogène** : station de production et distribution d'hydrogène d'Auxerre (1 343 496 €) et de Danjoutin (404 635 €), ainsi que la mise aux normes ATEX de l'atelier de maintenance SMTC de Danjoutin (204 000 €). Ces financements viennent en complément des interventions ADEME et/ou de l'Europe, permettant ainsi un effet incitatif sur le développement des écosystèmes territoriaux hydrogène.
- **Projets de R&D** : de nombreux projets aidés en 2021-2022, dont SHYPAGE (stockage d'hydrogène sur poudres métalliques, 760 k€ entre Mincatec et l'UTBM), Lavoisier (remorque auto-motrice à hydrogène, 424 k€ entre Fruehauf, H2Sys et l'UTBM).
- Dans le cadre du programme PAIR, les projets de Recherche&Développement conduits par les entreprises ont permis – grâce à la mise en œuvre de la conditionnalité des aides - d'engager les entreprises dans des démarches vertueuses : c'est ainsi qu'ORECA s'est engagée dans une démarche RSE.

Par ailleurs, la Région initie les usages sur ses propres compétences en investissant 51 943 592 € pour l'acquisition des futurs TER bimodes à hydrogène qui vont circuler à partir de 2026 le long des lignes du Morvan (Laroche-Auxerre-Avallon et Clamecy-Corbigny).

La Région a soutenu le Forum Hydrogen Business For Climate organisé par le Pôle Véhicule du Futur ainsi que les entreprises engagées sur le salon Hyvolution sur le pavillon Bourgogne Franche Comté organisé par la CCIR.



Animation sur le Pavillon Bourgogne Franche Comté lors du salon Hyvolution Mai 2022



Annonce par Gen-Hy de l'implantation d'une usine d'électrolyseurs sur le pavillon BFC l'occasion du salon Hyvolution

Un enjeu de décarbonation des industries, un nouveau RI dédié

La décarbonation des industries est une priorité du SRDEII 2022-2028. L'ambition régionale est de faire de la région BFC une région à énergie positive et bas carbone et la transition écologique et énergétique (TEE). Une concertation sur la décarbonation des industries a d'ailleurs été réalisée le 13 avril 2022 et a rassemblé 50 participants pour échanger sur les principaux leviers de la décarbonation.

Dans un contexte de transition écologique et énergétique et où l'industrie représente 20% des émissions directes de CO2 dont plus de 50% lié aux énergies, la neutralité carbone prend de plus en plus d'importance pour les entreprises industrielles et dans les exigences demandées par leurs donneurs d'ordre.

De plus, avec la guerre en Ukraine et l'augmentation durable du prix des hydrocarbures, l'appui résolu à la décarbonation des industries constitue une contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'effort public pour faire face à cette nouvelle situation de crise.

La Région propose d'augmenter substantiellement ses dispositifs de subvention à la transformation des outils industriels dépendants de l'énergie pour aider les entreprises à adapter leurs outils industriels pour le rendre moins dépendant au prix de l'énergie. Il est ainsi proposé un nouveau règlement d'intervention, intitulé « Fonds de décarbonation des industries », regroupant des aides au conseil et des aides à l'investissement. Ce dispositif prévoit notamment un accompagnement des industries de la Région sur 4 grands enjeux liés à la décarbonation à savoir :

- Le renforcement de la sobriété et l'efficacité énergétique des activités,
- La substitution des énergies fossiles en diversifiant les sources d'énergies décarbonées,
- La décarbonation des procédés,
- Le renforcement de la sobriété matière en accompagnant l'éco-conception ainsi que les démarches d'économie circulaire.

Focus sur la décarbonation de la filière automobile

La feuille de route pour la filière automobile, votée lors de l'Assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022, prévoit d'aider les entreprises à rester compétitives en agissant sur les leviers d'amélioration de leur performance industrielle intégrant, notamment, les enjeux de la transition écologique et énergétique.

Le Pôle Véhicule du Futur est un pôle de compétitivité de référence sur les véhicules, les solutions de mobilité et les services associés et est le représentant en région de la PFA Filière Automobile & Mobilités.

Il accompagnera les entreprises de la filière automobile dans leur démarche de décarbonation en proposant l'action DECARB FILAUTO qui se décline ainsi :

- Un programme collectif d'information et de sensibilisation sur les actions concrètes pour diminuer l'impact carbone et sur les possibilités d'accompagnement
- Des accompagnements individuels d'entreprises complémentaires :
 - o Diagnostics carbone simplifiés réalisés par des consultants régionaux,
 - o Conseil technique et financier sur les investissements en vue de réduire l'impact carbone,
 - o Evaluation de l'impact carbone de pièces livrées aux donneurs d'ordres et analyse de l'impact sur la compétitivité de l'entreprise.

De nouvelles approches de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC)

L'éco-conception et l'éco-innovation, en plus de réduire les impacts environnementaux, sont des moteurs de développement économique et permettent à la fois l'adaptation des produits et des services aux usages de demain, aux nouveaux matériaux et aux technologies innovantes. La mission « Transition écologique » de l'AER BFC, suivie par la Région et l'ADEME, a pour but de sensibiliser les entreprises et de les accompagner dans la transformation de l'offre des entreprises en encourageant la fabrication de produits et de services éco-conçus.

Désormais, l'accent est également mis sur l'accompagnement de dirigeants d'entreprises dans la transformation de leur modèle économique grâce à l'**Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération** (EFC). En effet, l'EFC est une innovation stratégique de rupture en matière de modèle économique qui apparaît comme une voie potentielle et prometteuse pour concilier enjeux écologiques et développement des activités économiques. Elle se révèle comme particulièrement pertinente pour compléter une démarche d'éco-conception déjà engagée.



Transformez votre modèle économique,
conciliez performance économique et développement durable
grâce à l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération



La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME portent ensemble une démarche volontariste et expérimentale pour soutenir l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique favorable à la transition écologique et sociale du territoire. Elle permet non seulement, une moindre consommation des énergies fossiles et des ressources naturelles, mais apporte aussi une réponse aux nouveaux modes de consommation (par exemple dans le bien-vivre alimentaire, l'habiter, ...), favorise un accroissement du bien-être des personnes et contribue à la pérennité de l'activité entrepreneuriale.

Au printemps 2020, l'ADEME a entrepris une réflexion stratégique pour ancrer l'EFC en Bourgogne-Franche-Comté. Elle a sollicité le laboratoire ATEMIS¹ pour l'aider dans cette réflexion. La crise sanitaire liée au Covid-19 a ensuite permis d'impulser plusieurs actions auprès des entreprises de BFC.

Tout d'abord, **un forum ouvert a été organisé le 5 mai 2020**. Dans un contexte de début de crise sanitaire, l'objectif était d'offrir aux dirigeants d'entreprises, un espace de recueil, de verbalisation et de partage des initiatives mises en œuvre face à cette situation inédite. Cet évènement, en visioconférence, a réuni 10 participants sur 18 inscrits.

Ensuite, **une série d'ateliers « Perspectives Durables » a été organisée en juin 2020**. L'objectif étant d'amener les dirigeants d'entreprises à penser un nouveau modèle de développement en partant de leur actualité et des pratiques inédites expérimentées par leur entreprise (les « pas de côté ») en période de crise sanitaire : comprendre en quoi ces pratiques ont fait ressource, à partir de quels ressorts précisément, puis comment les prolonger pour établir les fondements d'un nouveau modèle économique. Un parcours de 4 séances hebdomadaires a été proposée à 12 dirigeants d'entreprises, du 12 juin au 3 juillet 2020.

Les 4 thématiques abordées :

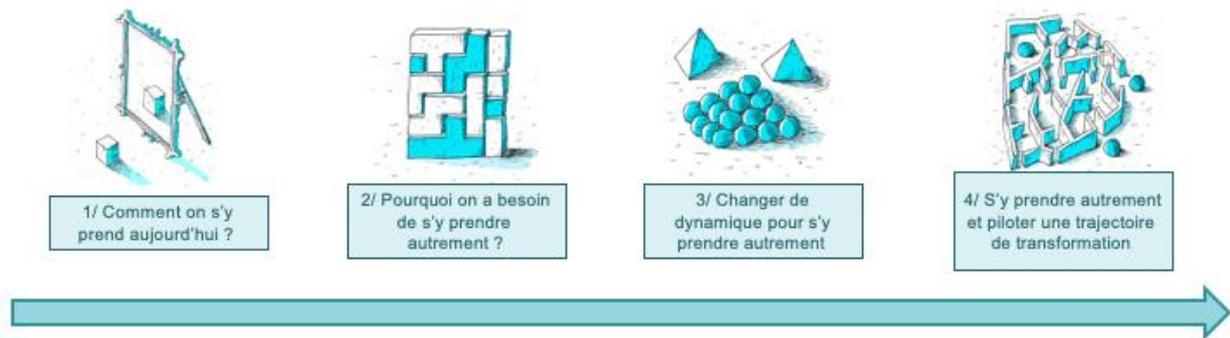
- Prendre conscience des effets de l'activité sur un périmètre d'acteurs élargi
- Le « facteur humain » comme ressource stratégique
- La « relation de service » comme nouveau ressort de développement
- Se rémunérer sur la valeur et non sur les volumes

Des réflexions ont ensuite suivies pour élaborer **un dispositif d'accompagnement collectif de dirigeants** et un premier parcours, avec l'implication de 10 dirigeants, a été initié en juillet 2021, pour une période de 12 mois. Les intentions de cette intervention sont de :

- Permettre l'appropriation de la dynamique et du référentiel de l'EFC ;
- Établir les bases d'un démarrage de trajectoire vers un modèle qui concilie intérêts économiques, sociaux et environnementaux ;
- Commencer à constituer une communauté de pairs.

Ces dirigeants vont continuer à être accompagnés dans leur trajectoire vers l'EFC et vont constituer **une première communauté d'entrepreneurs engagés en BFC**.

¹ A l'origine du référentiel de l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération, le Laboratoire ATEMIS poursuit une activité de recherche-intervention pour faire de l'EFC un référentiel vivant au service de l'action territoriale, qui est confortée par une expérience de près de 20 ans, de l'accompagnement d'acteurs entrepreneuriaux et territoriaux en quête de nouvelles trajectoires organisationnelles et économiques.



III. Accompagnement des travailleurs indépendants et des chef.fe.s d'entreprises



L'entrepreneuriat se doit d'être un facteur de croissance et de qualité de travail pour :

- les porteurs de projet qui entreprennent grâce aux aides de la Région
- les territoires qui bénéficient de la création de valeur par des activités économiques développées localement
- les personnes qui trouvent dans ses activités économiques la possibilité d'un emploi ou d'un accès à un service, à un produit... dans leur territoire.

Soutien à l'entrepreneuriat

Au titre du transfert de la compétence NACRE (loi NOTRe), à savoir le financement des opérateurs qui accompagnent des demandeurs d'emploi créateur et reprenneur d'entreprise, la Région a mis en place un service public régional de l'accompagnement à la création/reprise en complément de sa compétence en matière d'octroi d'aides aux entreprises (prêts, garanties...).

Cette politique vise à favoriser de véritables stratégies entrepreneuriales des créateurs d'entreprise, politique qui va à l'encontre des incitations nationales à créer des entreprises en 1 clic et à promouvoir la micro-entreprise qui représente désormais plus de la moitié des créations d'entreprises chaque année. De ce fait, les données INSEE font apparaître un revenu moyen des micro-entrepreneurs de 610 € par mois pour les mono-actifs et de 316 € par mois pour les pluriactifs (cumul d'activités salariales et non-salariales ou avec des revenus sociaux), ce qui interpelle quant à la cohérence du développement de l'entrepreneuriat comme facteur de croissance et de qualité du travail et quant à la capacité des micro-entreprises à créer de l'emploi durable en leur sein. En effet, la création d'activité ne doit pas perpétuer, sous la forme entrepreneuriale, des situations de précarité accentuées par le poids des responsabilités des chefs d'entreprise (compétences en commercialisation, en gestion...) ou aggravées par leur activité économique (endettement excessif à la suite d'une mauvaise préparation économique et financière...).

Ainsi, la Région propose aux porteurs de projet un accompagnement individualisé à la création d'entreprises et des outils financiers adaptés à leur situation. Par ailleurs, elle soutient des structures comme le SASTI, qui vient en aide aux travailleurs indépendants éprouvant des difficultés. A noter également, le marché dont le prestataire de la Région est l'ADIE (2019-2022) qui vise l'accès des créateurs d'entreprise non-bancariables à obtenir des prêts de l'ADIE à des taux plus intéressants grâce au couplage d'un prêt d'honneur à 0% financé par la Région avec un prêt ADIE qui pratique, de son côté, des taux d'intérêt.

De plus, dans le cadre de l'appel à candidature de notre service public de l'accompagnement à la création/reprise, la Région s'est donnée comme enjeu de sensibiliser les opérateurs de notre service public pour orienter les porteurs de projet d'entreprise vers les activités économiques correspondant aux objectifs du mandat comme la transition énergétique, car ces activités proposent des potentiels de développement intéressants pour les territoires, et plus globalement pour la région.

Focus de l'association SASTI

Créée en 1976 à Dijon, l'association SASTI (Service d'accompagnement socio-professionnel des travailleurs indépendants), reconnue d'intérêt général, intervient depuis quelques années sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ses sept salariés se consacrent à une mission bien particulière : l'accompagnement des travailleurs indépendants en activité.

Les commerçants, artisans, professions libérales et artistes peuvent en effet solliciter gratuitement le SASTI. Les cas de figure sont très variés. Cela peut être juste une demande d'informations sur le statut de l'entrepreneur, ses droits. Ou alors la personne rencontre des difficultés financières ou de santé par exemple. On lui propose alors un diagnostic socio-professionnel, de préférence sur le lieu de travail, afin d'évaluer la situation du chef d'entreprise puis l'orienter, l'accompagner dans ses démarches (NDLR : *Propos de Marion Chambon, Chargée de mission chez SASTI*).

Unique dans son genre en France, l'association se distingue par une approche globale, à la fois économique, sociale mais aussi psychologique. Une écoute bienveillante nécessaire car les travailleurs indépendants se sentent souvent isolés et sont réticents à évoquer leurs difficultés avec leurs proches.

Endossant le rôle de médiateurs avec les créanciers, la banque ou les administrations, les salariés du SASTI contribuent ainsi à briser le cercle infernal des difficultés dont les entrepreneurs n'arrivent plus à sortir.

Chaque année, plus de 2 000 travailleurs indépendants bénéficient de ce service confidentiel et gratuit, grâce au soutien de partenaires dont la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'économie de proximité

La Région favorise l'économie de proximité qui, soit couvre des activités non-industrielles (artisanat, commerce de détail...), soit permet d'intervenir sur des activités complémentaires aux activités industrielles, d'innovation et d'infrastructure, par la création ou le maintien d'activités économiques locales portées par des artisans, des commerçants ou des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance de l'économie de proximité, ses faiblesses et ses potentiels, et son poids en termes d'emplois (plus de 60% des emplois en BFC).

En 2020 et 2021, la Région a mis en place des dispositifs d'urgence en partenariat avec la quasi-totalité des EPCI du territoire BFC visant notamment à travers le dispositif régional exceptionnel *Pacte pour l'économie de proximité*, à attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement pour permettre le maintien de l'activité locale ou le renouvellement et l'entretien de leurs équipements (véhicule, machine, numérisation des activités commerciales...) en dépit des fermetures administratives.

L'économie sociale et solidaire

L'ESS est un des acteurs de la vitalité de l'économie de proximité dans les territoires ruraux, péri-urbains et urbain. L'ESS (10% de l'emploi régional), qui répond pour l'essentiel à des besoins locaux (aide à domicile, insertion, vie sociale, sportive et culturelle...), est également une autre manière d'entreprendre et permet l'émergence de nouvelles activités économiques dans les territoires. Elle est de plus en plus plébiscitée pour expérimenter des activités économiques locales ou pour de nouvelles formes de consommation, de production, de commercialisation... (économie circulaire, transition écologique, renouvellement des commerces et de l'artisanat locaux...). L'ESS est présente dans de nombreux secteurs d'activité : action sociale et santé, enseignement et éducation populaire, banques et assurances, sport, loisirs, art et spectacles, commerce et alimentation, industrie, construction et soutien aux entreprises... Elle se différencie par son mode de gouvernance collective (association de plusieurs parties prenantes dont les citoyens) et la répartition/gestion de ses ressources et de son capital (impartageabilité des fonds propres...). Autres caractéristiques, son activité répond souvent à un objectif d'intérêt général et peut être fortement pourvoyeuse d'emplois. Enfin, l'ESS a souvent défriché des secteurs d'activité à potentiel comme en matière de recyclage. De nouveaux projets, à valeur fortement sociétale, s'expérimentent sous les statuts de l'ESS, comme en matière environnementale, de transition écologique et énergétique, de mobilité ou d'alimentation en circuits courts, de revitalisation de territoires ruraux ou péri-urbains...

Régions de France avait noté la place particulière donnée à l'ESS dans le SRDEII 2017-2021. Le nouvel SRDEII 2022-2028 poursuit la spécificité régionale en faisant de l'ESS l'un des vecteurs d'une plus grande territorialisation de sa politique de développement économique et de différenciation en faveur des plus démunis. La poursuite du soutien à des projets d'ingénierie en faveur des territoires à l'instar du Générateur BFC traduit cette politique.

La Région a accordé 200 000 € aux associations d'aide alimentaire en décembre 2020 pour faire face à la crise sociale. En effet, du fait de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique (fermetures administratives, confinement...), le secteur caritatif note de nouveaux publics à l'aide alimentaire, dont des micro-entrepreneurs, des artisans et des commerçants...

IV. La responsabilité sociétale des entreprises



La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une démarche volontaire des entreprises qui vise à intégrer les préoccupations économiques, sociales, sociétales et environnementales dans la stratégie et l'activité des entreprises. La RSE est l'application des objectifs de développement durable dans les entreprises.

Pour la Région BFC, la construction d'un écosystème RSE correspond à une politique volontariste engagée depuis 2017 qui se décline en 8 programmes d'action RSE répondant aux enjeux de développement durable tant au niveau des valeurs que des actions mises en œuvre :

- Le déploiement du management RSE, de la qualité, de l'environnement (FQP/MFQ),
- Les relations et conditions de travail des salariés, le dialogue social, l'innovation sociale, la lutte contre les risques psychosociaux, la qualité de vie au travail... (ARACT),
- La diffusion d'une culture sur l'égalité et la mixité professionnelles FH (FETE),
- La diffusion d'une culture liée aux achats socialement responsables, à la valorisation des compétences des salariés de l'insertion et des entreprises adaptées (PRIAE/UNEA),
- La diffusion d'une culture relative à la diversité des RH dans les entreprises (HALTE-DISCRIMINATIONS),
- L'intégration des enjeux biodiversité dans les entreprises (LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX) en lien avec l'Agence régionale de la biodiversité.

Depuis 2017, ce réseau a permis de sensibiliser près de 6 000 entreprises, d'en accompagner plus de 800, d'en primer une centaine et d'organiser 360 événements territoriaux dont 120 visites d'entreprises.

Au titre de la politique RSE, l'année 2021-2022 a été marquée par les réalisations suivantes :

- **L'organisation de 4 événements de sensibilisation à la RSE** : sur le volet global de la RSE (Trophées RSE 2021 via France Qualité Performance) pour primer les entreprises exemplaires dans leur stratégie RSE, sur le volet social : Rencontre de l'innovation sociale (éditions 2021 et 2022) pour valoriser les innovations sociales via l'Aract, le Forum Emploi&diversité des RH en 2021 (via Halte-Discriminations) qui permet de favoriser l'inclusion économique et sociale de talents divers dans les entreprises et de les guider dans leur projet d'orientation, de recherche d'emploi, de reconversion, de création d'entreprise ou de formation,
- **L'organisation d'un atelier SRDEII « alimentation durable et RSE »** qui a permis de mettre en avant la RSE comme levier d'attractivité : Il y a une pression environnementale et sociale, auquel la RSE, outil transversal peut répondre, avec des démarches territoriales (les témoignages des entreprises So Bag et Eurogerm montrent que, dans un contexte où il y a une pression sur l'emploi, une pression des consommateurs, une pression environnementale et sociétale, la RSE est une réponse transversale ; une entreprise qui affiche ses valeurs, le sens de ses responsabilités contribue à l'attractivité de son territoire, favorise sa compétitivité, grâce à la création d'emplois et de valeur ajoutée sur les territoires,
- **La réalisation d'une étude d'impact RSE lancée par la Région BFC montre les engagements RSE dans les entreprises** qui citent leurs priorités : les actions liées à l'environnement puis les actions liées aux relations et conditions de travail, la structuration de leur gouvernance au regard des enjeux de la RSE, le développement local et les questions relatives aux consommateurs,
- **L'étude d'impact social des accompagnements réalisés par FETE (Femmes Egalité Emploi)** dans le cadre de la mise en œuvre des accords égalité FH des entreprises (l'accompagnement de FETE permet de transformer les pratiques et la représentation des entreprises sur ce sujet, d'avoir une meilleure compréhension de l'égalité professionnelle grâce à l'acquisition de nouvelles connaissances°,
- **L'organisation de 4 réunions du réseau RSE en lien** avec les partenaires pour diffuser la RSE sur les territoires et dans les filières et organisations professionnelles,
- **L'organisation d'une dizaine de réunions de sensibilisation à la RSE auprès de filières ou d'organisations professionnelles, des réseaux économiques territoriaux** : Pôle micro-technique, filière logistique, BFC Numérique, Pôle véhicule du futur, Syndicat des lunetiers, Lux&Tech, Medef 89, Medef 21, réseau économique territorial 21 + 89 (en lien avec des membres du réseau RT2E et/ou MFQ + FQP).



Pour plus d'infos : Plaquette de services RSE : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/recherche?key=rse>

Focus sur les Trophées de la RSE

La Région a organisé, avec France Qualité Performance, la cérémonie de remise des Trophées RSE 2021 en Bourgogne-Franche-Comté, en présence de Jean-Claude Lagrange, vice-président en charge du développement économique, de Francis Cottet, conseiller régional délégué à l'innovation sociale et d'Anne-Marie Dumont, conseillère régionale déléguée au handicap.

L'édition 2021 des Trophées RSE et sa remise de prix se sont tenues le jeudi 4 février 2021, à Chenôve, au sein de l'entreprise PROMUT, et a permis de récompenser huit entreprises :

- 1) **Promut entreprise adaptée** à Dijon/Chenôve (21) spécialisée dans les services/artisanat,
- 2) **Altus Coating à Courlaoux (39) secteurs de la Chimie** (créateur de vernis),
- 3) **Terideal** à Allériot (71) Services paysagers,
- 4) **CrossJect à Dijon (21) Santé/biotech**,
- 5) **Moulins Joseph Nicot à Chagny (71) IAA – Meunerie**,
- 6) **Ubitransports à Mâcon (71) Transports/ Éditeur-intégrateur de logiciels pour le transport public de voyageurs**,
- 7) **So Bag à Blanzay (71) Plasturgie/Conseil, étude et fabrication d'emballages de grande contenance**,
- 8) **Chocolats Dufoux à Charolles (71) IAA - Chocolaterie confiserie, biscuiterie, fabrication et commercialisation.**



Vers plus d'engagements sociaux et sociétaux

A l'occasion de la mise en œuvre du PAIR, la Région a souhaité assortir les financements régionaux d'un certain nombre d'engagements sociaux et sociétaux de la part des bénéficiaires. Les critères retenus ont visé la transition énergétique (cf. p29 Eco conditionnalité des aides), la responsabilité sociétale des entreprises contenue dans une **Charte d'engagement** qui a été adoptée et élaborée en pleine concertation avec les partenaires sociaux. La Bourgogne-Franche-Comté a été la seule Région à s'engager dans une telle démarche.

Aujourd'hui, à la faveur du nouveau mandat, l'exécutif est résolu à réaffirmer et conforter les principes qui ont sous-tendu cette première Charte d'engagement des entreprises. Il s'agit, pour la « 2ème génération » de cette Charte, à la fois d'étoffer les critères sociétaux actuels et d'étendre le périmètre des bénéficiaires concernés. Il sera question de passer d'engagements volontaires à une éco-socio-conditionnalité réelle. Cette nouvelle négociation est en cours de réflexion avec le comité de suivi de la Charte d'engagement.

Les règlements d'intervention seront adaptés / modifiés à partir de 2023 et en cohérence avec les orientations du SRDEII dans le but de :

- Amplifier les accompagnements « bilan carbone » pour les PME soit en mobilisant les dispositifs Decarbon'actions de Bpi (en s'assurant d'un retour d'information sur les entreprises bénéficiaires en région et les « encours ») soit en mobilisant l'aide au conseil ciblé (pour répondre à l'urgence) soit en mobilisant des actions collectives auprès des filières les plus concernées et désireuses de solutions souples et rapides (alerte automobile),

- Développer une offre régionale « greentechs » et de solutions Enr...
- Déploiement d'une éco socio conditionnalité des aides aux entreprises en subvention.

V. La formation des demandeurs d'emploi



La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est une compétence obligatoire forte des Régions depuis les Lois de 1983.

La politique régionale de formation des demandeurs d'emploi joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire, pour permettre de réduire le chômage tout en permettant aux employeurs de recruter du personnel qualifié, en fort partenariat avec Pôle emploi.

Complémentaire à la carte des formations initiales et aux plans de formation des salariés, la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi dont notamment le Service régional public de formations, s'inscrit stratégiquement dans une triple priorité :

- L'offre régionale de formations doit viser les publics les plus vulnérables, pour qu'ils puissent accéder à un premier niveau de qualification permettant un retour à l'emploi durable.
- L'offre régionale de formation doit s'adapter en contenu et en volume, aux besoins en compétences et en emploi des différents employeurs et secteurs d'activité, en relevant d'une part le défi des mutations économiques, numériques, énergétiques et environnementales en les transformant en opportunité de développement via la formation. Et d'autre part, en ciblant prioritairement les métiers en tension et les secteurs d'avenir en lien avec le SRDEII.
- L'offre régionale de formation doit s'adapter aux projets et besoins des territoires pour accompagner leur déploiement.

Les aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle

Les stagiaires de la formation professionnelle inscrits sur une action de formation prise en charge par la Région peuvent également bénéficier d'une rémunération et prétendre à des aides financières pour le transport et l'hébergement selon certaines conditions, dans le cadre de la réglementation Code du travail.

Le montant de la rémunération ainsi que les frais annexes (transports et hébergement) sont réglementairement fixés par décret.

Il a donc été proposé en 2019 la mise en place par la Région de mesures d'aides régionales complémentaires à la rémunération pour les stagiaires entrant sur les formations régionales, en **actionnant simultanément les 3 leviers suivants** :

- ↪ **Hausse significative des barèmes de rémunération** (Illustration pour un mineur primo demandeur d'emploi 16-18 ans : 130€ → 455 euros / mois) : **9000 bénéficiaires.**
- ↪ **Triplement des aides à la mobilité** pour les stagiaires rémunérés par la Région, qui passent de 33 € à 99 € par mois au-delà de 15 km par trajet : **2106 bénéficiaires.**
- ↪ **La mise en place d'une aide forfaitaire de 200€** à l'entrée en formation pour tous les stagiaires afin de permettre le financement de nouveaux frais liés à l'entrée en formation (notamment déplacement, garde d'enfants, achats de matériels...) et afin de prévenir toute rupture due au versement tardif de la rémunération : **15 227 bénéficiaires.**

Incidé par cette expérimentation portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et à travers la communication des 1ers résultats de l'évaluation qui a été spécifiquement réalisée sur ce dispositif, l'Etat a pris la décision de revaloriser, depuis le 1er mai 2021, les barèmes nationaux de rémunération des stagiaires, inchangés depuis 20 ans.



Témoignages et illustrations :

<https://www.youtube.com/watch?v=7MTbB9YXViv&list=PLEekn2ZwrzJnKPVxpJifYCBPFMjrW3Sok&index=2>

Plan Spécifique BTP (Bâtiment Travaux Publics)

Il s'agit d'une nouvelle approche de la formation par blocs de compétences qui intègre les enjeux énergétiques, environnementaux et numériques (2019)

Courant 2018, la Région a été amenée à poser et à développer un cadre d'intervention renouvelé, renforcé et adapté aux besoins du secteur BTP, du fait de plusieurs facteurs et grands défis :

- répondre aux priorités de la Stratégie de mandat 2016 en matière de transition énergétique,
- préparer les futurs salariés aux compétences attendues pour les activités du secteur BTP et satisfaire les exigences des normes RGE (Reconnu Garant de l'Environnement),
- prendre en compte les évolutions de contexte législatif annoncées par la loi LCAP du 5 septembre 2018,
- relever les nouveaux enjeux posés par le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).

Ce nouveau programme très innovant et ambitieux résulte d'une dynamique de concertation et d'une validation sur son nouveau contenu de la part de l'ensemble des acteurs et en particulier des représentants d'employeurs.

Construit par filière et par blocs de compétences, il inclut dans des parcours qui se construisent à la carte des « incontournables » pour les stagiaires, particulièrement des modules liés à la transition énergétique donnant lieu à des certifications attendues par les professionnels (RGE). La dimension numérique des métiers est également systématiquement abordée.

La mise en place de ce marché innovant répond donc à des attendus très forts de la Région quant à la mise en œuvre de modules transition énergétique dans la formation. C'est ainsi que la Région s'appuie sur un partenariat fort avec le Pôle Energie et l'ADEME, parties prenantes du pilotage du projet aux côtés de la FFB, CAPEB, FRTP, Constructys, Direccte.

Plan formation BTP en quelques chiffres :

6 filières proposées (travaux publics, construction traditionnelle, couverture/construction bois, aménagements/finitions, électricité/domotique, sanitaire et thermique) regroupant **20 métiers** dont 18 dans la construction bâtementaire. **975 entrées** en formation



Témoignages et illustrations

<https://www.youtube.com/watch?v=SnIbbYyxmw>

Ces mesures d'aides régionales aux stagiaires ont fait l'objet d'une évaluation spécifique en 2021 : 78 % des répondants à l'enquête jugent le montant de la rémunération mensuelle adapté à leurs besoins (dont 30% tout à fait adapté).

Les modalités de rémunération leur permettent de rester motivés, de valoriser leurs efforts en formation et de suivre la formation dans de bonnes conditions (médiane à 8/10).

Les aides régionales leur permettent de faciliter les suites de parcours dans une autre formation (médiane à 8/10) et encore plus d'éviter les abandons (9/10).



[Lien vers la Synthèse de l'évaluation des nouvelles mesures « d'aides régionales – compléments de rémunération des stagiaires »](#)

Intégration d'un module de sensibilisation obligatoire au développement durable au sein de l'ensemble des formations qualifiantes

Conformément au cahier des charges des programmes, l'ensemble des formations financées par la Région doivent intégrer dans leurs contenus, des temps d'information et de sensibilisation au développement durable, à l'éco-citoyenneté et plus spécifiquement aux écogestes.

En 2021, 565 actions de formations qualifiantes se sont ouvertes dans toute la Région, au sein desquelles 7300 personnes se sont formées à un métier et ont bénéficié de ce module.

Expérimentation module de sensibilisation « hydrogène » au sein des formations Région à partir de 2023

La Région a adopté une première feuille de route « hydrogène » le 15 novembre 2019 avec des ambitions qui ont été complétées par l'Assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020 avec des modalités spécifiques d'intervention post-confinement pour la filière hydrogène.

L'ambition numéro 3 de la feuille de route est de développer l'innovation et la formation.

A la suite de la publication par France Hydrogène d'un livre blanc sur les Compétences-métiers de la filière Hydrogène et en interrogeant les acteurs locaux et les entreprises, Emfor a publié fin 2021 une étude recensant les besoins de formations pour les années à venir.

Les entreprises confirment majoritairement des besoins de colorations spécifiques de métiers industriels existants, qui sont souvent déjà en tension (maintenance par exemple).

En cohérence avec les axes du PRIC Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région a recensé les formations, à destination de demandeurs d'emploi potentiellement impactés par le développement de l'hydrogène, dans les différents secteurs.

57 actions du programme qualifiant 2023 correspondent à des métiers identifiés par France Hydrogènes et l'étude d'Emfor, comme des métiers cibles pour le développement de la filière hydrogène.

Afin d'apporter dès que possible cette coloration aux demandeurs d'emploi en formation, mais aussi de sensibiliser les organismes de formation, une action en deux volets sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2023 :

- Mise en place d'un module de formation à distance ATEX (Atmosphère explosive) à destination de l'ensemble des demandeurs d'emplois en formation sur les métiers potentiellement impactés par le développement de l'hydrogène. 1 000 personnes pourront potentiellement en bénéficier chaque année.
- Une démarche de sensibilisation auprès des organismes de formations, sur le développement de cette filière hydrogène, par la mise en place d'actions de professionnalisation.

VI. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et Economie circulaire



Le PRPGD constitue le « volet déchet » du SRADDET adopté en 2020. Il fixe les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre d'ici 2025 et 2031 en termes de prévention, de production, de gestion des différents flux de déchets (déchets ménagers et assimilés DMA, déchets des activités économiques DAE, déchets du bâtiment et des travaux publics). Le PRPGD fixe les objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance des gisements par la mise en place d'un observatoire régional sur les déchets.
- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 de 15% en 2025 et de 20 % en 2031 et stabiliser les productions de déchets d'activité économique et de déchets inertes du BTP.
- Valoriser en 2025 66 % des déchets non dangereux et 75 % des déchets du BTP.
- Diviser par deux les capacités de stockage et les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010.
- Mettre en place des actions de prévention et de valorisation : réduction des déchets verts et du gaspillage, éco-conception, réparation, réemploi, éco-exemplarité, formation, sensibilisation, déploiement de la tarification incitative, extension des consignes de tri plastiques, lutte contre les décharges sauvages...
- Animer le territoire pour permettre la circulation des actions et pratiques.

Dans le domaine de l'économie circulaire, les objectifs du SRADDET ont été déclinés dans la **Feuille de Route Economie Circulaire**, adoptée le 25 juin 2020. Elle s'articule autour de 4 axes déclinés en 11 mesures et 44 actions :

- Créer les conditions pour diffuser l'économie circulaire en région,
- Coopérer avec les territoires pour développer une économie circulaire territoriale et accroître les pratiques et la consommation responsable,
- Engager l'économie régionale dans la sobriété des ressources et la production de biens durables,
- Être exemplaire dans notre fonctionnement interne et au travers des politiques publiques.

Mise en œuvre et suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD)

La mise en œuvre du PRPGD passe par l'animation du réseau des acteurs déchets. Depuis 2020, la Région anime le réseau des collectivités en charge de la gestion des déchets, avec comme objectifs principaux :

- faire connaître les orientations du PRPGD, développer la prévention et suivre l'avancement des PLPDMA dans les territoires,
- diffuser les meilleures pratiques disponibles et les travaux de l'observatoire déchets.

Il est coordonné avec les réseaux existants : ADEME (réseau A3P), ASCOMADE (réseau biodéchets) et propose des réunions d'échanges, des visites de terrain, des formations, une lettre d'information mensuelle.

En ce qui concerne les installations de traitement des déchets, la Région assure un suivi : à travers l'enquête sur les flux menée par l'ADEME (voir § suivant), mais aussi à travers les échanges avec les services de la DREAL dans le cadre de son instruction des demandes d'autorisation, ou encore via le suivi de l'extension des consignes de tri des emballages qui impactent les centres de tri (modernisation des centres de tri existants ou construction neuve). Une attention particulière est portée sur les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) dont la capacité autorisée doit continuer à décroître en application de la réglementation (1 ISDND fermée dans l'Yonne en avril 2022).

Sur le flux des déchets d'activités économiques, plusieurs actions sont menées :

- déploiement de la charte régionale d'accueil des professionnels en déchetterie publique, mission confiée à l'association ASCOMADE, avec 15 nouvelles déchetteries labellisées en 2021, 48 en cours ;
- l'accompagnement de 10 territoires dans des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale visant à développer synergies et mutualisations, notamment sur le flux déchets. En 2021/2022, le syndicat de traitement du Haut Doubs (PREVAL) a ainsi organisé plusieurs bourses aux matériaux.

Observatoire régional des déchets

L'objectif de cet observatoire est d'améliorer et structurer la connaissance des différents flux de déchets, de manière quantitative et qualitative (gisements, modes de traitements, pratiques), en vue notamment d'appuyer le pilotage du PRPGD et des politiques déchets territoriales. Cela se traduit principalement par :

- la réalisation d'enquêtes sur les différents flux de déchets :
 - o une enquête sur les flux DMA 2019 a été réalisée de juillet 2021 à avril 2022 auprès de tous les EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers ;
 - o l'enquête sur les flux DMA 2020 a démarré en juin 2021 pour des résultats attendus fin 2022 ;
 - o une enquête a été réalisée en 2021 sur l'ensemble des installations de traitement des déchets (centres de tri, usines d'incinération, installations de stockage, de compostage, de méthanisation, de maturation des mâchefers, TMB. Les résultats seront publiés au 2^{ème} semestre 2022.)
- L'analyse et le traitement de ces données est réalisé par ALTERRE BFC, et les résultats sont comparés aux objectifs fixés par le PRPGD
- L'information des acteurs : la commission de suivi du PRPGD a été réunie en février 2022, permettant de présenter la synthèse des flux DMA 2019, les tendances observées, et aussi un état sur les installations de tri des DAE.



Les données issues des analyses et enquêtes terrains réalisées par les services de l'Etat sont disponibles sous le lien suivant :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1®ion=27>

En parallèle se sont poursuivis les travaux visant à doter la région d'un outil « DATA BFC » pour faciliter la collecte, le traitement et la valorisation des données déchets ; le développement de cet outil se fait en collaboration avec les directions de la Transition Numérique et de la Prospective et des démarches partenariales,

avec une production de maquettes et leur test sur plusieurs collectivités attendus avant la fin de l'année 2022. Ces travaux se font en lien avec l'évolution de la base de données nationale SINOE (gérée par l'ADEME) dont une refonte est prévue en 2024/205.

Accompagnement et soutien aux porteurs de projets

À l'heure où les problématiques sociales et environnementales incitent nos sociétés à se tourner vers de nouveaux modes de production et de consommation, l'économie circulaire est un levier clé dans le dépassement de nos modèles économiques linéaires. La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté œuvrent ensemble afin d'accélérer le montage de projets en lien avec l'économie circulaire et de développer les synergies organisationnelles entre acteurs régionaux dans le cadre d'initiatives valorisant une économie plus responsable.

Ainsi la Région accompagne les projets visant la réduction, la valorisation des déchets et l'économie circulaire à travers deux dispositifs encadrés chacun par un règlement d'intervention :

- ⇒ **l'Accélérateur à projets économie circulaire (RI 32.18)** : aux côtés de l'ADEME, la Région accompagne pour la 4^{ème} année consécutive, des porteurs public et privés, sur des thématiques diverses : écologie industrielle et territoriale (EIT), éco-conception des biens ou services, économie de la fonctionnalité, réemploi / réparation / réutilisation , collecte et recyclage des DMA, valorisation et recyclage des déchets du BTP. Cet appel à projets est conduit en collaboration avec la direction Economie (PME et ESS).

Les deux principaux volets mobilisés sont :

- réemploi et réparation : il s'agit de projets de création ou de réaménagement / extension de ressourceries (12 projets); travaux de déconstruction sélective (immeubles sociaux) ; plateformes de tri recyclage de déchets du BTP ;
- collecte tri et recyclage des DMA : projets de modernisation de centres de tri des emballages ; modernisation de déchetteries en vue du tri-valorisation des plastiques, du plâtre, des huisseries.

Bilan sur la période 2021 : 90 dossiers ont été déposés, pour un cout global de 109 M €
Montant des aides : 2,8 M€ de la Région

Focus sur la ressourcerie/recyclerie de Maïche REBON



Aménagement selon le concept du « magasin inversé » visant à déposer le maximum d'objets réemployables avant de déposer dans les bennes « résiduelles » en déchetterie. meubles, vélos, ordinateurs, textiles.

Une aide régionale de 250 000 € a été attribuée pour un bâtiment respectant les critères d'écoconditionnalité de la Région (bâtiment à énergie positive utilisant des matériaux biosourcés, réemploi de charpentes existantes)

Pour plus d'info :

<https://www.youtube.com/watch?v=IBf5LRRxjfs>



Focus sur Les Ateliers de Jamacy à Couches pour la construction d'une remorque hippomobile pour la collecte des déchets. La subvention de la Région, de 54 376 €, aura permis la construction d'une benne hippomobile légère et unique au monde, et des équipements sur-mesure pour le confort des chevaux. Une innovation et des savoir-faire purement locaux, associés à un projet écologique, économique.

- ⇒ **l'Appel à projets « Tribio »**, destiné aux collectivités et conduit avec l'ADEME, en vue de la généralisation du tri à la source des biodéchets (RI 21.17). Cet appel à projets comprend deux volets : un volet pour renforcer les opérations de gestion de proximité des biodéchets et un autre pour la mise en place de collectes séparées des biodéchets ménagers.

Sur la période juin 2021-juin 2022, la Région a soutenu financièrement 9 projets pour un montant de 986 634 € dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR), dont 2 projets de déploiement de la collecte sélective (Pays de Montbéliard Agglomération et SMICTOM de la zone sous vosgienne). L'appel à projets se poursuit en 2022, avec des modalités d'aide plus restrictives qu'en 2021.

Structuration de réseaux à l'échelle régionale par filière ou par thème

Afin de favoriser les coopérations et la diffusion de l'économie circulaire, la Région soutient financièrement et techniquement la mise en place et l'animation de différents réseaux spécialisés dont le but est de développer la réduction, le réemploi, la valorisation des déchets. Ces réseaux sont animés par des associations :

- Synthax Erreur dans le 71 (développer le label « ORDI 3.E » visant le réemploi des déchets électriques et électroniques),
- La Bécane à Jules à Dijon (cycles),
- J'aime mes bouteilles dans le 39 (développement de la consigne des bouteilles en verre),
- Réseau national Vrac (développer la vente en vrac).

L'ensemble de ces associations et réseaux sont fédérés au niveau régional au sein de l'**Association Régionale des Acteurs du Réemploi (ARAR)**, dont la Région finance un programme d'actions sur 3 ans.

Déchets du BTP : structuration d'un écosystème régional pour le réemploi et la valorisation

En avril 2022, la Région a lancé une démarche pour structurer un écosystème à l'échelle régionale visant à favoriser le réemploi et le recyclage des déchets du BTP, en associant l'ensemble des acteurs (maîtres d'ouvrage, fabricants, filières professionnelles des BTP, entreprises de gestion des déchets). Cette opération fait l'objet d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur 3 ans attribué à un groupement de bureau d'études piloté par Recovering. La première phase lancée en avril 2022, vise à établir un état de la réglementation, de la production et la gestion de déchets (acteurs, installations, coûts). L'objectif à terme est de créer un maillage d'installations permettant de trier, réemployer, recycler ces déchets.

En parallèle la Région soutient plusieurs opérations exemplaires :

- Dans les lycées : suivi de 3 opérations de déconstruction et financement d'un concasseur au Lycée Dumorey (Chalon) et mutualisé entre 5 lycées de la région
- Travaux de déconstruction sélective de bâtiments de logements (OPAC 71)
- Construction de bâtiments industriels : en juin 2021 a été inauguré le bâtiment de l'entreprise Mobilwood construit à Saint Bris (71) selon le concept « cradle to cradle », c'est-à-dire objectifs de démontabilité / recyclabilité maximales, minimisation des déchets sur tout le cycle de vie.

VII. Agriculture durable



La Bourgogne-Franche-Comté est la cinquième plus grande région métropolitaine (9 % de la surface nationale). L'agriculture occupe 50 % du territoire régional, réparti de manière équilibrée entre terres arables et prairies. L'agriculture régionale représente 4 % de la valeur ajoutée de la région, contre 2 % au niveau national. Elle mobilise également plus de 50 000 actifs permanents.

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité qui questionne la pérennité d'exploitations, de filières et, plus largement, de notre modèle de production agricole. L'amplification du soutien à l'accompagnement individuel et collectif, notamment dans l'adaptation et la lutte contre le changement climatique, est donc une priorité. Cela passe en particulier par la modernisation des bâtiments d'élevage pour la santé, la sécurité et le bien-être des hommes, des femmes et des animaux et l'évolution des systèmes de production.

Structuration des filières agricoles

Pour répondre à un défi de compétitivité ou de résilience, les stratégies collectives sont le plus souvent un facteur déterminant de la réussite d'un secteur économique. Cette réalité vaut aussi pour l'agriculture que ce soit dans des démarches collectives entre producteurs sur des enjeux de pratiques ou dans la structuration de relations avec les acteurs aval de la transformation et/ou de la distribution.

L'**organisation d'évènements d'envergure régionale** a continué à être soutenue dans ce programme dont particulièrement, la participation de l'agriculture régionale au Salon international de l'agriculture 2022, comme par exemple la foire Eco-Bio de BFC : "Les BIO'Jours" à Faucogney-et-la-mer.

Pour les « petites » filières (regroupant un faible nombre d'exploitations) ou filières émergentes (ex : maraîchage, apiculture...), le soutien renouvelé à l'animation et à quelques actions partagées est indispensable et a conduit au vote d'un règlement d'intervention dédié fin 2021 : « **Soutien aux filières agricoles émergentes** ». Dans le même esprit, rendre aux producteurs bio souvent récemment convertis de la visibilité sur des débouchés rémunérateurs au moment où, pour certaines productions, la vente stagne a été une priorité de la Région pour 2022. La convention d'objectifs signée en 2019 qui encadre ce soutien sera amenée à être renouvelée à partir de 2023.

Au-delà de ces partenariats stratégiques avec des filières prioritaires, la Région a mis en place des appels à projets permettant d'accompagner toutes les filières pour répondre à des enjeux plus thématiques. Le premier se nomme « **Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique : de la stratégie à l'action** » et vise d'une part, à soutenir les filières dans leur projet d'élaboration de leur stratégie d'adaptation au changement climatique sur le long terme, et d'autre part, à accompagner les projets opérationnels d'adaptation des filières via l'étude et la mise en œuvre de solutions partenariales et innovantes. Le second nouvel AAP « **coopération et création de valeur ajoutée dans les filières agricoles** » vise à augmenter la valeur ajoutée locale par la diversification et la structuration des productions régionales.

Dans le programme « filières agricoles », en 2021, il a été évalué que 40% des projets répondaient à la notion d'adaptation au changement climatique comme élément central de leur action (et 50% du volume financier).

Voici des exemples de projets soutenus dans l'ensemble de ce programme qui contribuent au développement durable : « la filière lait AOP du massif jurassien face à l'urgence climatique », « Etude terroir et climat du vignoble de Pouilly », etc.

Audits et conseils auprès des exploitations agricoles

Les dispositifs d'audits-conseils proposés par la Région à destination des exploitants agricoles, à savoir l'audit triple performance, le conseil de transition environnementale, et le conseil bas carbone, visent à accompagner les exploitations vers des systèmes de production agricoles plus vertueux, plus efficaces et plus résilients.

Ces dispositifs ont été mis en place en début d'année 2021 mais les campagnes d'audits-conseils se sont réellement accélérées depuis septembre 2021 du fait de la crise sanitaire.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, 105 audits triple performance, 9 conseils de transition environnementale et 173 conseils bas carbone ont été engagés. Au total, ce sont 287 exploitants agricoles du territoire de Bourgogne-Franche-Comté qui ont pu être accompagnés en faveur de l'adaptation au changement climatique et/ou de l'atténuation de l'impact de leurs exploitations sur le changement climatique.

Les perspectives

De nouveaux appels à projets ont été ouverts au cours du premier trimestre 2022. L'« **audit PerformanceS** », le « **conseil TransitionS** », et le « **conseil bas carbone** » s'inscrivent dans la continuité des dispositifs existants et visent à amplifier les accompagnements afin d'en faire bénéficier un maximum d'exploitations sur le territoire régional. Les cahiers des charges seront également plus exigeants puisqu'ils intégreront la prise en compte de la préservation de la biodiversité. Les nouveaux organismes de conseil lauréats pourront engager des conseils dès juillet 2022.

Transition des exploitations et adaptation des filières agricoles au changement climatique

Depuis 2016, face à la succession d'événements climatiques défavorables qui ont frappé le secteur agricole, la Région accompagne les agriculteurs dans la transition climatique. Doté d'un budget annuel d'environ 400 000 € (entre 3 et 6 dossiers par an), ce programme encourage **l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action à court et moyens termes**.

Ainsi, la Région soutient le programme Agricarbonne porté par la Chambre régionale d'agriculture et l'Institut de l'élevage, ou encore le pôle PRACTIQUE (pôle régional agriculture et adaptation au changement climatique) qui réunit le réseau des chambres d'agriculture.

La Région soutient également des travaux **d'anticipation des aléas climatiques** et des impacts du changement climatique sur certains secteurs de production. C'est le cas de projets d'anticipation du risque gel en viticulture, d'une étude prospective sur la gestion l'eau en agriculture dans un contexte de changement climatique ou encore du projet « Résilience des systèmes herbagers sur le Massif du Jura (RESYSTH) ».

Le projet **RESYSTH** (RESilience des SYSTèmes Herbager) est mis en place par les chambres d'agriculture et soutenu par la Région pour faire face aux aléas climatiques dans le Massif du Jura. Il est réalisé en partenariat avec les filières et organismes de conseil agricole et les collectivités locales notamment.

Il a pour objectifs de :

- Qualifier et quantifier les effets du changement climatique à l'échelle du Massif.
- Partager ces résultats avec les acteurs du territoire et les impliquer dans la recherche de solutions.
- Identifier des pistes d'actions et les tester pour améliorer la résilience des systèmes.
- Valoriser les enseignements tirés de ce projet auprès des partenaires et agriculteurs du territoire.

A l'issue de ce programme, les enseignements tirés seront valorisés auprès de l'ensemble des agriculteurs du Massif du Jura, des conseillers agricoles, de l'enseignement agricole....

Des pistes peuvent d'ores et déjà être évoquées comme l'introduction de semences plus tenaces et résistantes à la sécheresse ou encore l'adaptation du nombre d'animaux à la capacité de production fourragère de l'exploitation pour avoir une quantité de nourriture suffisante pour le bétail.



Focus sur une expérimentation de variétés de prairies dans le Jura

Le groupe de vulgarisation agricole de Champagnole-Salins dans le Jura souhaitait mettre en place un essai variétés de prairies pour pouvoir comparer différents mélanges, dont des mélanges de type suisses et des mélanges plus classiques. Un agriculteur à Crotenay, s'est proposé pour mettre en place cet essai sur une de ses parcelles, avec un suivi technique de la chambre d'agriculture. Ce fut fait à l'automne 2015.

Lors de la mise en place de l'essai, il n'était pas question d'adaptation au changement climatique. Mais les années 2018, 2019 et 2020 sont passées par là et le suivi de l'essai a permis de voir les mélanges qui résistaient le mieux au sec, surtout à Crotenay où le contexte pédoclimatique est très défavorable.

Après cinq années de données relevées, il a été identifié les mélanges au meilleur rendement en fonction des conditions climatiques, mais aussi ceux à la plus grande valeur alimentaire.



Edition 2021 de ORACLE BFC : Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique : [Oracle Livret Bfc Vf \(calameo.com\)](https://fr.calameo.com/read/00275707918cef4816232) => <https://fr.calameo.com/read/00275707918cef4816232>

Les perspectives

Le nouveau projet de mandat renforce l'action régionale en matière de transition écologique et climatique, en particulier via les démarches collectives des filières. L'objectif poursuivi est l'évolution vers des systèmes de production et des territoires agricoles plus vertueux, plus efficaces et plus résilients.

La Région a lancé à cet effet début 2022 un nouvel appel à projet visant à soutenir les filières régionales dans leur adaptation au changement climatique. Il se compose de deux volets :

- A/ prospectives et stratégie d'adaptation : vise à soutenir les filières dans l'élaboration de leur stratégie d'adaptation au changement climatique sur le long terme
- B/ actions opérationnelles : vise à accompagner les projets opérationnels d'adaptation des filières via l'étude et la mise en œuvre de solutions partenariales et innovantes.

L'objectif final poursuivi est de financer des stratégies d'adaptation par filières qui se déclineront en actions opérationnelles. Cet appel à projets devrait permettre le financement d'une dizaine de projets en région.

Développement des systèmes agroforestiers

Il s'agit d'un règlement d'intervention mis en œuvre dans le cadre du PAIR permettant de financer les études préalables et les investissements (plants, tuteurs, protections individuelles, paillage et travaux) liés à la mise en place de parcelles agroforestières dans les exploitations agricoles. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les agriculteurs dans l'installation de systèmes agroforestiers sur leur exploitation par la plantation d'arbres intra parcellaires. Les projets soutenus doivent intégrer une valorisation économique des produits de l'agroforesterie pour l'exploitation (litières, prés-vergers, bois énergie, crédits carbone, plants truffiers ...).



Dans ce cadre, ce sont 18 exploitations qui ont été soutenues pour 159 022 € de crédits régionaux entre mi 2021 et mi 2022. Ces dossiers représentent la plantation de plus de 12 000 arbres.

Investissement de lutte contre le gel en viticulture

Le dispositif mis en œuvre dans le cadre du PAIR vise à verser une aide aux viticulteurs qui investissent dans des équipements de protection de la vigne contre le gel. L'objectif du dispositif est ainsi de promouvoir une politique de prévention des risques climatiques en viticulture dans un contexte de changement climatique qui se caractérise notamment par des événements météorologiques extrêmes plus fréquents.

Dans ce cadre, ce sont 11 projets portés par des CUMA ou des domaines viticoles qui ont été soutenus pour 465 361 € de crédits régionaux entre mi 2021 et mi 2022. Ces dossiers représentent la protection de 157 ha de vignoble.



Investissement dans les dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales en vue de l'abreuvement du bétail

Ce dispositif, déjà ouvert en 2020 et repris dans le PAIR, vise à aider les exploitants à investir dans des dispositifs de stockage et traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux éleveurs d'anticiper les épisodes de sécheresse récurrents et de préserver les ressources en eau.

Ce dispositif a, par ailleurs, été concerté avec les Départements qui, pour certains, l'ont cofinancé.

Dans ce cadre, 14 exploitants ont été aidés à hauteur de 112 087 € dont 81 437 € de crédits régionaux, afin de permettre le stockage de 3 901 m³ d'eaux pluviales.

Soutien à la qualification en agriculture biologique

A l'instar de la tendance observée au niveau national, l'agriculture biologique connaît depuis 2015 une croissance très dynamique en Bourgogne-Franche-Comté et la crise sanitaire de 2020 semble avoir encore accentué le mouvement. Or cette croissance reste fragile car les exploitations agricoles qui se convertissent à l'AB engagent des évolutions profondes qui mettent en jeu leur viabilité. Le maintien et la pérennisation de ces exploitations est donc l'un des défis à relever pour répondre à la demande toujours plus forte des citoyens pour une alimentation saine et durable.

Pour conforter les exploitations dans leur transition, la Région prend en charge une grande partie du coût de la certification en AB pour les exploitants agricoles entrant dans une démarche de conversion, ou des coûts générés par l'engagement de l'exploitant certifié qui a accepté les visites annuelles de contrôle. Cette aide vise les « petites filières diversifiées », à savoir les légumes, petits fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits à pépins et à noyau, fruits à coque comestibles, apiculture et transformation à la ferme (hors vin).

Entre juillet 2021 et juin 2022, la Région a accordé une aide à 325 exploitations agricoles, pour un montant total de subvention de 130 460 €.

- 3253 fermes en AB en Bourgogne-Franche-Comté en 2021, représentant 9,6% de la surface agricole utile (SAU) régionale.
- 422 nouvelles fermes en AB en Bourgogne-Franche-Comté en 2021, +10% par rapport à 2020.
- 13 970 ha convertis en 2021, +6% par rapport à 2020.

La Région poursuivra son action pour structurer la filière biologique de la production à la transformation afin de sécuriser les débouchés.

Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE)

La mesure 04 « investissements physiques » du Plan de Développement Rural de Bourgogne est déclinée en plusieurs opérations, dont le PCAE.

Les aides aux investissements figurant dans le PCAE ont pour but d'aider l'amélioration des performances économiques, environnementales et énergétiques des exploitations.

La Région cofinance 3 types d'opérations (T.O) du PCAE :

- Le T.O « modernisation des bâtiments d'élevage » soutient la construction et l'adaptation de bâtiments et d'équipements existants en lien avec la compétitivité économique (diversification...), l'amélioration des conditions de travail, la préservation de l'environnement et l'économie des ressources (eau, énergie...).
- Le T.O « équipements productifs pour une agriculture durable » porte sur des investissements permettant la réduction de l'utilisation d'intrants, voire leur non-utilisation par des pratiques qui permettent de s'en prémunir.
- Le T.O « investissements pour la transformation et commercialisation dans les exploitations » permet de développer la valeur ajoutée des productions et de diversifier les activités des exploitations

En plus des crédits classiques, la Région a affecté 2 384 000 € de crédits PAIR à la « modernisation des bâtiments d'élevage » et aux « équipements productifs pour une agriculture durable ». 350 exploitations agricoles ont bénéficié de ces crédits.

Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales

La pandémie de Covid 19 a bouleversé les flux d'approvisionnement et de distribution alimentaires. Les attentes et pratiques des consommateurs en matière d'alimentation ont évolué : recherche de qualité, de fraîcheur, de proximité avec les producteurs...

Les élus régionaux ont souhaité maintenir dans la durée ce regain d'intérêt pour le « local » et développer l'autonomie alimentaire du territoire régional en accompagnant la mise en place et le déploiement de réseaux de commercialisation en circuits courts.

Le dispositif mis en place dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional, vise à accompagner des projets qui participent au maintien et au renforcement de l'économie régionale de proximité, au développement de modes de distribution et d'achat plus durables, à la relocalisation de la consommation des produits de BFC en région.

Concrètement, ce dispositif a permis de soutenir le financement d'investissements liés à la vente directe tels que des véhicules, magasins de producteurs, matériels de conditionnement, frigos, distributeurs automatiques...

Le dispositif a été clôturé en août 2021 avec plus de 230 dossiers reçus et 203 soutenus pour un budget de 7 848 837 €.

Parmi les 203 demandes votées, **145 d'exploitants agricoles** qui ont ainsi pu être soutenus dans leur démarche de **diversification**, dont **37 jeunes agriculteurs** en cours d'installation. Des projets qui leur assurent une meilleure maîtrise de leurs débouchés et une plus juste rémunération.

Sur les 203, **une centaine** de demandes d'aide ont été déposées par des **acteurs du bio** (exploitants labélisés ou revendeurs).

Il y a eu **6 dossiers immobiliers** pour lesquels les **éco conditionnalités** ont été appliquées, au regard de la RT 2012.

Outre l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire, près de **70 autres emplois ont été créés/ confortés** grâce à l'intervention du conseil régional (selon les informations transmises par les porteurs).

Les perspectives

Un nouveau dispositif d'aide à l'investissement sera mis en place pour 2023, destiné à soutenir le développement d'outils de commercialisation et de distribution en circuits courts pour favoriser la consommation de produits agricoles régionaux en Bourgogne Franche-Comté

Alimentation de proximité

Depuis de nombreuses années, la Région finance les actions du réseau des chambres d'agriculture et des membres de la fédération régionale de l'Agriculture Biologique pour développer l'alimentation de proximité. Après des décennies de spécialisation et de structuration de circuits alimentaires dits « longs », le mouvement de relocalisation de l'alimentation nécessite d'accompagner les producteurs dans leur adaptation : nouvelles productions et modes de commercialisation adaptés à la demande locale.

Depuis 2021 et en lien avec les engagements de la Région et de l'Etat (loi Egalim), la demande de la restauration collective pour un approvisionnement local a fortement augmenté. Les programmes d'accompagnement portés par les chambres d'agriculture et le réseau AB se sont adaptés et la moitié des actions est désormais également à destination des acteurs de l'aval, à savoir des équipes de restauration scolaire.

Les financements régionaux (251 441 € affectés) servent également à financer des actions en faveur:

- De la structuration des filières agricoles régionales pour une préservation de la valeur ajoutée au niveau local ;
- Du développement de l'approvisionnement en produits bio et locaux des cantines des lycées de la région ;
- De programmes qui permettent aux producteurs régionaux de bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets de diversification, et aux collectivités d'agir pour la sécurité alimentaire de leurs habitants.
- Du soutien au financement de la plateforme Manger Bio BFC, outil de négoce commercial détenu majoritairement par des exploitants agricoles de la région pour distribuer leurs produits à la restauration hors domicile régionale.

Recherche, expérimentation et diffusion de connaissances

Le **Partenariat Européen d'Innovation pour la programmation européenne 2014 – 2022 (PEI-AGRI)** est une initiative européenne pour favoriser l'innovation en agriculture et en sylviculture. C'est un **réseau d'échanges** et de partage de connaissances à l'échelle de l'UE. Le PEI AGRI soutient des projets à différentes échelles pour **produire des solutions innovantes et concrètes** en réponse aux besoins des acteurs de terrain, dans une démarche d'innovation « ascendante » qui prend en compte les besoins et les savoirs des acteurs économiques, en premier lieu les agriculteurs et les forestiers.

Au niveau régional, le PEI soutient des **groupes opérationnels (GO)** via les programmes de développement rural (PDR). Il s'agit de collectifs d'acteurs à l'échelle locale qui réunissent leurs forces autour d'une problématique concrète de développement et qui élaborent un projet pour répondre à la question posée. Le principe du GO est de s'appuyer sur la diversité et la complémentarité des acteurs du territoire pour rassembler en son sein les compétences nécessaires au projet. Le GO peut notamment rassembler des agriculteurs, des chercheurs, des conseillers techniques et des entreprises.

L'appel à projet PEI-AGRI 2021, qui s'est clôturé à l'hiver 2021 a permis de sélectionner **10 projets innovants et coopératifs** pour plus de **2 millions d'euros de subvention** Région et FEADER. Ce résultat traduit une dynamique grandissante pour le dispositif qui soutenait auparavant 5 à 6 dossiers en moyenne. Le dispositif sera renouvelé pour la prochaine programmation européenne qui démarrera en 2023.



Baromètre des Groupes Opérationnels (GO) du PEI en France

https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2022-05/2022_pei_fiche_barometre_GO_0.pdf

Le nouveau projet de mandat fait de la recherche et de l'innovation en agriculture un levier majeur pour promouvoir des systèmes de production agricoles plus vertueux, plus efficaces et plus résilients faces aux crises (climatique, économiques, sanitaires). Pour piloter efficacement la production agricole régionale dans une optique de durabilité, les acteurs agricoles doivent pouvoir disposer de connaissances, de références et de savoir-faire nouveaux et adaptés à leurs territoires.

Aussi, **le premier semestre de l'année 2022 a été marqué par l'ouverture de deux nouveaux appels à projets :**

- « **Acquisition et diffusion de nouvelles connaissances en agriculture** » vise à soutenir des travaux qui ont pour finalité de produire des références adaptées au niveau local et de mettre au point des techniques et des pratiques directement opérationnelles pour la production et la transformation des produits agricoles sur le territoire. Les connaissances et techniques nouvelles acquises ont vocation à être valorisées et diffusées de manière efficace aux actifs des secteurs agricoles pour leur permettre d'accroître leur niveau de compétences.
- « **Diffusion innovante d'informations et pratiques nouvelles en agriculture** » (qui rénovent et renforcent les anciens dispositifs en faveur de la recherche-expérimentation et de la diffusion de connaissances) vise quant à lui à induire des modes de diffusion d'informations et techniques nouveaux à destination des acteurs du monde agricole, avec pour objectif final d'initier des changements de pratiques et la création de valeur ajoutée.

Les candidatures reçues dans le cadre de ces deux appels à projets seront sélectionnées au cours du troisième trimestre de l'année 2022. Les projets traitant de l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation de l'impact du changement climatique, de la production de viande bovine et du développement de productions à forte valeur ajoutée seront prioritaires.

Les perspectives

Face à la forte évolutivité de la crise climatique, la Région accompagnera l'agriculture et les acteurs de l'innovation dans l'expérimentation et la diffusion de pratiques nouvelles transposables.

Renforcer la prise en compte des disparités et spécificités économiques et sociales, comme des contraintes propres à chaque territoire est un enjeu majeur pour ajuster les politiques régionales au plus près des contraintes et besoins locaux. Une nouvelle génération d'audits territoriaux doit donc être travaillée, avec pour objectif de construire des programmes d'actions territorialisés, en lien avec la profession, mais aussi les acteurs publics locaux.

La crise sanitaire a favorisé la croissance de nouveaux comportements de consommation alimentaire dans notre pays. L'attente de produits plus locaux, plus authentiques doit être accompagnée, en favorisant le développement de l'alimentation de proximité intégrant les enjeux de « juste » rémunération des producteurs, l'accompagnement des projets territoriaux (centre de ressources), des audits territoriaux.

VIII. Sylviculture durable



La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France (11 % de la forêt française qui occupe 37 % du territoire régional). Si elle représente 11 % de la forêt française, elle assure 17% de la production de bois nationale. Elle dispose du plus fort volume de bois sur pied à l'hectare (210 m³/ha contre 163 m³/ha en moyenne nationale). La forêt de Bourgogne-Franche-Comté est la plus productive de France. Par ailleurs, la Région est fière de compter sur son territoire le seul Parc National consacrée aux forêts.

Depuis 1985, la surface forestière a augmenté de 6 % et le volume sur pied de 47 %. Ce panorama, qui tend à démontrer une certaine abondance de la ressource, doit toutefois être nuancé. D'une part, parce que cette augmentation est essentiellement constatée dans les forêts privées, dont l'exploitabilité n'est pas toujours assurée, et d'autre part, parce que ces augmentations concernent moindrement les essences nobles feuillues (chêne et hêtre). On assiste donc à un appauvrissement relatif de la ressource forestière.

Les crises sanitaire et climatique sont en outre de nature à porter rapidement atteinte à cette ressource, comme pour les épicéas fortement impactés par la prolifération des scolytes ces dernières années ou encore les hêtres et charmes fortement impactés par les sécheresses successives provoquant un stress hydrique.

Cadre de l'action de la Région en matière de sylviculture durable

Le Contrat forêt-bois régional 2018-2028 rédigé par la Région en collaboration avec l'Etat et l'interprofession FIBOIS constitue le cadre stratégique pour servir de guide dans l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2018-2028.

Ce contrat souligne notamment :

- la nécessaire anticipation des changements climatiques en forêt (objectif opérationnel 1.9) et recommande de tester de nouvelles variétés et essences forestières. Ce constat a malheureusement été renforcé depuis par les 3 épisodes de sécheresse successifs en 2018-2019-2020 et par l'augmentation des dépérissements de peuplements constatés en région.
- Le soutien à la gestion forestière durable et l'économie associée, par un appui aux acteurs de la filière forêt bois et à la mobilisation de la ressource ;

Animation de la filière forêt bois

La Bourgogne-Franche-Comté est la région française où la filière forêt-bois pèse le plus dans l'économie régionale. Hormis la production de pâte à papier, tous les secteurs de la filière sont présents en Bourgogne-Franche-Comté : depuis la pépinière forestière jusqu'à la construction bois, l'ameublement, l'aménagement extérieur et intérieur, en passant par la gestion des forêts, l'exploitation forestière, le transport, le sciage et le travail du bois, l'emballage, la tonnellerie, la marqueterie, le bois énergie etc. Les entreprises de la filière représentent 4 630 établissements sur la région. Ces derniers emploient 19 200 salariés, soit 2,2% de l'emploi salarié régional, et permettent notamment de maintenir de l'emploi en milieu rural.

Chaque année, la Région soutient financièrement une vingtaine de programmes d'actions collectives contribuant à l'atteinte des objectifs du Contrat Forêt Bois, pour un montant total d'1 M€. Parmi ces programmes d'actions et en lien direct avec le développement durable, on peut notamment citer :

- Conception d'itinéraires sylvicoles bas Carbone (40 000 € attribués lors de la CP de septembre 2021 à l'Association Futaie Irrégulière) : l'idée est d'optimiser la captation du carbone par les peuplements forestiers en jouant sur le type de gestion ;
- Adaptation des forêts de BFC au changement climatique (31 640 € attribués lors de la CP de septembre 2021 à l'ONF et au CRPF) : stratégies d'implantation de nouvelles essences forestières en région ;
- Gestion durable des forêts privées (67 219 € attribués lors de la CP de septembre 2021 au CRPF) : formations à destination des propriétaires privés ;
- Bilan du réseau expérimental Essences Rares (18 000 € attribués lors de la CP de septembre 2021 au FCBA) pour observer la résistance à la sécheresse et le comportement d'espèces atypiques.

Ilots d'avenir en forêt

Depuis juin 2020, la Région finance la plantation expérimentale in situ et dans un contexte de gestion courante de nouvelles essences ou provenances forestières présentant un intérêt pour l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté aux changements climatiques.

La subvention représente 80 % des dépenses liées à l'installation des îlots d'avenir : le taux d'aide très élevé est à mettre en relation avec les risques pris par les propriétaires lors de l'implantation d'essences ou provenance dont on ne connaît pas l'adaptation au climat et aux sols régionaux.

Depuis l'été 2021, une trentaine de nouvelles placettes ont été installées portant le total d'îlots à 48. Les essences déjà implantées sont les suivantes : chênes sessiles, pédonculés et pubescents provenances méridionales), Tulipier de Virginie, Liquidambar, Chêne de Hongrie, Noisetier de Byzance, Sapin de Bornmuller, Calocèdre et Cèdre de l'Atlas.

Entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022 l'aide régionale pour la gestion forestière exemplaire et îlots d'avenir s'élève à 348 410 €

Les perspectives

Il est prévu d'élargir le dispositif en 2022 de façon à pouvoir tester le comportement de plantations mélangées, là où les îlots précédents ne comprenaient qu'une seule essence.

Accompagnement des entreprises de travaux forestiers (ETF)

La Région accompagne les entreprises de travaux forestiers vers des pratiques plus durables visant notamment un plus faible impact au sol ou la relocalisation des outils de transformation du bois.

Dans le cadre des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté, la Région a lancé deux appels à projet « Mécanisation des entreprises de travaux sylvicoles et exploitations forestières » pour la mécanisation des ETF dans le souci de ne financer que du matériel avec un impact au sol le moins destructif. Le travail sur la prochaine mouture de ce dispositif en cours avec l'institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)) permettra d'être encore plus attentif à ce critère et d'aller vers un matériel plus vertueux.

La Région finance également des investissements dans les scieries pour permettre de garder des outils de transformation en local, de maintenir des emplois, et d'éviter que les bois ne soient exportés pour être transformés. Les investissements en local avec la matière première à proximité permettent d'œuvrer pour le circuit court de la filière. Il y a davantage de dossiers déposés cette année montrant un investissement à la hausse indiquant une certaine rentabilité de l'activité actuellement.

Focus sur le débardage à cheval

La Région soutient également le débardage à cheval avec la prise en charge du surcout des chantiers mais aussi l'équipement des entreprises de débardage à cheval.

La traction animale est une véritable alternative à l'exploitation traditionnelle mécanisée. Elle permet de protéger les sols forestiers, accentué lorsque les parcelles ont de fortes potentialités. Le sol joue un rôle majeur dans le fonctionnement de l'écosystème forestier. La biodiversité du sol intervient à la fois dans les processus biogéochimiques (cycle du carbone, réserve en azote, phosphore,...), la structuration des sols (maintien de la porosité par les larves, insectes, vers,...) et leur cohésion (rôle des champignons mycorizhiens).

La traction animale permet de réduire au maximum l'impact de la circulation sur la parcelle pour une préservation accrue du « capital sol », ce qui contribue aussi au stockage du carbone.

Loin des clichés, la traction animale est un vrai outil d'exploitation forestière, avec des entreprises de qualité répondant à des critères exigeants (charte professionnelle, cahier des charges PEFC, qualité de travail, respect du cahier des charges produits, respect des délais,...). La traction animale participe aussi à l'approvisionnement des entreprises : l'intervention en période sensible contribue à assurer une continuité d'approvisionnement des transformateurs de bois

Les avantages de la traction animale sont multiples :

- Grande maniabilité et souplesse d'intervention sur peuplements denses ou milieux contraints (ripisylve, zones humides, forêts périurbaines, ...)
- Pas de tassement des sols, ni de dégâts sur voirie,
- Travail qui peut être complémentaire à la mécanisation sur des chantiers spécifiques (débusquage cheval et reprise / débardage porteur ou tracteur).

Ce dispositif a progressivement trouvé sa place parmi les aides forêt-bois : 545 m3 débardés en 2021/2022, 4 chantiers dont 1 en maîtrise d'œuvre ONF et 1 autre en maîtrise d'œuvre CFBL. Ce qui représente entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022, une aide de 18 450€.

Les perspectives

La Région est engagée depuis plusieurs années dans la **promotion de modes de gestion forestière responsables** répondant à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et de multifonctionnalité. Ces modes et pratiques de régénération naturelle seront vivement encouragés avec à la clé des engagements de ne porter atteinte ni aux paysages ni aux milieux forestiers (coupes rases ...). Dans cet objectif, la Région travaillera à créer un indicateur permettant de disposer chaque année des surfaces forestières faisant l'objet d'une coupe rase.

Par ailleurs, la Région souhaite engager une politique de préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité, ...). Pour ce faire plusieurs leviers pourront être utilisés : convention avec le conservatoire régional, création de réserves naturelles régionales et politique d'acquisitions ciblées.

De plus, la réponse de la Région **aux impacts du changement climatique** s'inscrira à la fois en réactivité sur le court terme et dans l'adaptation à plus long terme.

A court terme et dans la continuité du plan d'accélération qui a permis de créer des plates-formes de stockage de bois scolyté, la Région maintiendra son appui aux acteurs économiques dans cette direction.

L'accompagnement de l'adaptation au changement climatique sera amplifié y compris en termes de recherche, pour tenir compte du dépérissement au travers notamment de l'expérimentation de nouvelles essences et variétés forestières mais également de la survenue de nouveaux risques (sanitaire, incendie, tempête...).

Le bois construction

Les forêts et la construction bois jouent un rôle significatif dans l'atténuation du changement climatique, par les volumes de carbone stocké et les faibles émissions de GES liées à l'utilisation du bois matériau (notamment local) par rapport aux autres matériaux de construction. Ainsi, l'utilisation du bois local en construction répond parfaitement aux attentes sociétales et aux enjeux du changement climatique.

Le Contrat forêt bois régional identifie d'ailleurs comme enjeu majeur le développement des usages du bois. Cela constitue l'objectif stratégique n°3 : « Développer et diversifier les marchés ». L'objectif opérationnel 3.4 « Favoriser le bois dans l'achat public en privilégiant le bois régional » identifie plus particulièrement les maîtres d'ouvrages publics comme pouvant jouer un rôle important dans le développement de la filière, notamment en favorisant l'utilisation des ressources et productions locales.

Pour répondre à cet objectif, **la réalisation de bâtiments à maîtrise d'ouvrage publique réalisés avec des bois locaux** fait l'objet d'un accompagnement financier par la Région depuis de nombreuses années dans le cadre du RI 41.60 « Bâtiments bois ». Le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) a largement renforcé cette politique régionale en faveur du bois construction avec la mesure 45 « Aide à la construction bois exemplaire dans les bâtiments notamment publics », qui a conduit à réviser les RI 41.60 et 41.66 (Aide à l'immobilier des entreprises de la filière bois) lors de la CP du 5 février 2021.

En parallèle, dans un contexte 2020 et 2021 marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par l'impact des scolytes et sécheresses successives sur les forêts régionales, la Région a mis en place dans le cadre du PAIR un dispositif de **soutien aux plateformes de stockages de bois** individuelles ou collectives afin de gérer un afflux de bois d'épicéas issus de ces coupes d'urgence et d'appuyer le développement de la filière bois construction régionale en encourageant l'utilisation des bois locaux dans la construction et la rénovation.

L'enjeu est de soutenir l'utilisation des bois scolytés d'une part et de contribuer indirectement au reboisement des parcelles concernées pour maintenir la captation du carbone dans les produits bois et les peuplements forestiers.

De début 2021 au 30 juin 2022, les dispositifs PAIR ont permis d'accompagner :

- 11 dossiers de constructions publiques en bois local pour un montant total de 2 494 359 € d'AP ;
- 3 dossiers d'immobilier d'entreprise intégrant du bois, pour un montant total de 210 000 € d'AP.
- 4 dossiers de plateformes permettant le stockage de 35 000 m3 de bois, pour un montant total de 958 176 € d'AP.

Les perspectives

La filière bois construction constitue une filière de valorisation du bois à fort potentiel de développement tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation.

Dans le prolongement du plan d'accélération, la Région donnera l'exemple dans son patrimoine et intensifiera son appui aux projets utilisant du bois dans la construction à des fins de démonstration, de massification et d'appropriation par les divers intervenants du secteur de la construction.

Elle soutiendra l'émergence d'un cluster bois construction et favorisera la constitution d'un continuum de formations permettant d'aller jusqu'au niveau ingénieur architecte en s'appuyant sur le lycée du bois de Mouchard et l'ENSAM de Cluny.



IX. Tourisme durable

La Bourgogne-Franche-Comté dispose de nombreux atouts à faire valoir, avec un patrimoine riche et varié, un cadre naturel préservé, des vignobles et une gastronomie renommés.

La Région est attachée à valoriser ces atouts en tant que formidable levier de développement économique et des territoires tout en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux. Elle construit ainsi une offre plus durable et pleinement respectueuse de nos atouts en matière de cadre de vie.

Cadre d'intervention de la Région en matière de tourisme durable

L'action de la Région s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022, qui visait à répondre à 5 enjeux fondamentaux et stratégiques :

- augmenter les retombées économiques du tourisme,
- adapter l'offre d'hébergement,
- développer l'attractivité et la promotion de la région,
- développer une offre de tourisme durable,
- développer une offre de tourisme solidaire.

Le SRDTL a été complété par deux schémas sectoriels en 2020 portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique, ainsi que par le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR).

Le **schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT)** vise à faire de la Bourgogne-Franche-Comté une destination d'excellence pour l'itinérance touristique autour d'un positionnement distinctif porteur de sens, de diversité et d'éco-responsabilité.

A travers son **schéma régional de l'œnotourisme**, la Région vise la place de territoire leader de l'œnotourisme en France, non par la quantité, mais par l'excellence œnotouristique qui est proposée. Il s'agit de devenir la première région affichant un niveau d'exigence élevé à la fois pour la production de ses vins et pour ses expériences œnotouristiques.

Globalement, les dispositifs ont été révisés en 2019 afin de favoriser les projets visant à renforcer la performance énergétique des bâtiments. Des **critères d'écoconditionnalité** (cf p.28) ont ainsi été intégrés en fonction de la nature des projets : construction, rénovation totale ou partielle des bâtiments.

En matière de « **tourisme social** », le PAIR accompagne les projets de mise aux normes et de rénovation des villages et centres de vacances. Ces structures d'accueil collectif rencontrent des difficultés structurelles dont les causes peuvent être recherchées dans le vieillissement du parc, mais aussi dans l'évolution des comportements et des attentes des clientèles ; ces difficultés ayant été renforcées par la crise sanitaire du covid-19.

Le volet « **tourisme durable** » du PAIR a pour objectif d'inciter les porteurs de projets à prendre en considération les enjeux du développement durable. Des mesures minimisant l'impact environnemental de l'activité sur l'espace naturel (choix des matériaux, gestion des ressources...) sont exigées de même que des résultats économiques et sociaux positifs pour le territoire d'implantation sont attendus (maintien ou création d'emplois, circuits courts, partenariats locaux...).

La mise en œuvre de la politique touristique régionale s'effectue au travers de plusieurs dispositifs (règlements d'intervention et contractualisations avec les territoires) :

- Soutien aux hébergements touristiques, incluant le soutien au développement des villages et centres de vacances (tourisme social).
- Soutien au développement des territoires, sites et activités touristiques ;
- Soutien à la structuration de l'offre le long des voies navigables et des itinéraires d'intérêt régional (cyclables, pédestres, équestres, nordiques) ;
- Soutien aux grands projets touristiques structurants.

Schéma régional de l'itinérance touristique cyclable, pédestre, fluvestre et équestre

La Bourgogne-Franche-Comté ambitionne de devenir, d'ici 2030, une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et éco-responsable (tourisme de transition qui minimise ses impacts environnementaux).

Ce positionnement s'appuie sur un riche réseau d'itinéraires maillés et structurés autour d'éléments identitaires majeurs et différenciants du territoire.

Afin de structurer et d'encourager le développement de cette forme de tourisme basée sur les mobilités douces, un nouveau règlement d'intervention a été mis en place. Il a pour objectif de soutenir la création et l'aménagement des itinéraires et d'encourager leur mise en tourisme à travers de nouveaux services. De plus, une gouvernance à deux niveaux a été créée :

- un Comité d'Orientation Stratégique Itinérance, composé des Elus de la Région, de BFC Tourisme et des 8 Départements et ADTs
- un Lab' Itinérance, réseau fédéré d'acteurs institutionnels et socio-professionnels autour des enjeux, des perspectives et des innovations dans le domaine des aménagements, des services, des hébergements, de la promotion et de la communication...

La mise en place d'une gouvernance et d'une structuration des itinérances d'excellence se poursuit avec les comités d'itinéraires, notamment La Voie Bleue, Moselle Saône à Vélo (V50), les Grandes Traversées du Jura (GTJ), la grande Traversée du Massif Central à VTT (GTMC)...ainsi que le renouvellement ou la création des contrats de développement fluvestre et des contrats de canaux, etc.

Sur la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, 4 projets d'aménagement de véloroutes et voies vertes soutenus pour un montant d'aides attribuées de 1 939 481 €, représentant 25.36 kilomètres de voies douces.

Focus sur « Roule ma poule »

Roule ma poule est une entreprise bisontine spécialisée dans la production et la commercialisation de séjours touristiques itinérants et de pleine nature durant les quatre saisons (randonnée, VTT, cyclo, multi-activités, ski de fond, raquettes). L'agence propose également des services associés dédiés : le transport de bagages et de personnes (navettes pour le retour) et la location de matériels. Convaincue que chaque expérience itinérante porte en elle une part de nos personnalités et de nos aspirations, elle organise exclusivement des solutions personnalisées.

Roule ma poule et Thisin e'Cycles se sont associées pour soutenir une offre d'itinérance éco-responsable sur les itinéraires d'excellence. Les objectifs sont de développer une offre de séjours itinérants et de services associés à une stratégie de maîtrise intégrale de la chaîne de valeur de l'itinérance et de proposer un degré de réponse adapté aux besoins de clientèles itinérantes à chaque stade de leur séjour en Bourgogne-Franche-Comté.

Le positionnement central à Besançon permet de développer les services sur les principaux itinéraires cyclables d'excellence : l'EuroVelo6 et la Voie Bleue mais aussi sur les grandes itinérances à VTT et pédestres pour les Grandes Traversées du Jura, la Via Francigena et l'Echappée Jurassienne.

Ce projet a été soutenu par la Région dans le cadre du PAIR à hauteur de 60 582 €.

Focus sur le Lab' Itinérance, le 5 mai 2022 à Dole

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT), la Région a réuni, le 5 mai 2022, une cinquantaine d'acteurs de la filière Itinérance au sein du 1^{er} Lab' Itinérance.

Ce rendez-vous annuel a permis de faire un point d'actualité sur la mise en œuvre du SRIT ainsi que de partager, d'échanger et d'innover sur des questions de gouvernance, de nouveaux services et de travailler en mode participatif à l'écriture d'une charte régionale de l'itinérance pour les professionnels.



© Région Bourgogne-Franche-Comté
Xavier Ducordeaux

Article CRBFC :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/tourisme-les-offres-ditinérance-se-developpement>

Contrats de canaux et contrats fluvestres

La Région a la volonté forte de développer les voies d'eau de son territoire en cohérence avec le Schéma régional de l'itinérance touristique adopté fin 2020. Cette volonté se concrétise par un partenariat avec Voies navigables de France (VNF) pour des travaux sur les infrastructures et la possibilité pour les territoires volontaires de conclure un contrat de canal ou de développement fluvestre.

Dans le cadre de la convention signée entre la Région et VNF pour l'entretien de la voie d'eau, des actions durables sont mises en place, telles que :

- une supervision de gestion hydraulique sur le réseau VNF Centre Bourgogne via la pose de matériels sur les prises d'eau (échelles hydrauliques, sondes, automates),
- la création de passes à poissons lors des reprises d'ouvrages et la plantation d'arbres au bord des voies d'eau.

En complément, une convention PAIR 2021-2023, conclue pour soutenir davantage la filière du tourisme fluvial suite à la crise COVID, a encouragé la réalisation de travaux de restauration de rigoles d'alimentation des canaux. Chiffrée à hauteur de 100 000 €, cette action est inscrite dans la politique environnement de la Région (mesure 37 : adaptation au changement climatique et enjeux de la gestion de l'eau)(direction de l'environnement).

D'autre part dans le cadre de la politique de développement du tourisme fluvial, la Région accompagne à travers son dispositif d'aide « itinérance » les opérations éco-responsables de traitement des eaux grises et eaux noires des bateaux, d'aménagements de collecte sélective des déchets, d'accès facilité à des bornes de recharge électriques, d'utilisation d'énergies renouvelables et locales, motorisations vertes des bateaux.

Les contrats de canaux et contrats fluvestres ont pour objectif un développement associé à un itinéraire en fédérant les partenaires autour d'objectifs partagés et en priorisant les actions à moyen terme. Ils permettent la définition d'une feuille de route précise, d'objectifs quantifiables et les moyens de mettre en œuvre des actions à échéance de 5 ans à l'échelle d'un canal ou d'une voie d'eau. Ils prévoient également les modalités d'organisation et de suivi de ces actions et d'évaluation du projet global.

En exemple, l'accompagnement régional pour l'aménagement du port de Joigny, action du contrat de développement fluvestre de l'Yonne, a permis de moderniser le port et ainsi solutionner la prise en charge des eaux usées par l'installation d'une nouvelle pompe et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Le coût total du projet (rénovation du ponton d'accueil, création d'un 3ème ponton, eau et électricité) s'élève à 162 258 € et comprend une subvention régionale de 32 452 € (20%).

Point d'avancement des contrats de canaux et contrats fluvestres

Contrats de canaux arrivés à terme et en cours de reconduction ou réflexion	Contrats de canaux en cours	Contrats à venir
<ul style="list-style-type: none">- Contrat de Canal du Nivernais- Contrat de développement fluvestre de la Seille navigable	<ul style="list-style-type: none">- Contrat de Canal de Bourgogne 2018-2022,- Contrat de développement fluvestre de l'Yonne 2019-2023, contrat de canal du Centre 2022-2026,- Contrat de développement fluvestre de l'axe ligérien « Loire Itinérances » intégrant les canaux « Latéral à la Loire » et « Roanne à Digoin » 2022-2027.	<ul style="list-style-type: none">- Contrat de canal du Rhône au Rhin,- Contrat de développement fluvestre de la Petite Saône,- Contrat de développement fluvestre de la Grande Saône (portage Syndicat mixte du Chalonnais)

Contrats de stations thermales et de moyenne montagne

La question de l'adaptation au changement climatique est au cœur de l'avenir des stations de moyenne montagne dans le Jura et les Vosges. Les objectifs de la politique touristique régionale sont notamment de soutenir le développement des pratiques alternatives au ski alpin dans une logique de développement durable et d'encourager les investissements permettant de proposer une offre d'activités touristiques « 4 saisons ». C'est notamment l'objet des contrats de stations.

Un contrat de station est à la fois :

- une démarche territoriale partenariale et pluriannuelle de développement touristique durable engagée sur un territoire déterminé sur la base d'une offre touristique existante et reconnue en tant que telle,
- un concept par lequel les acteurs locaux du tourisme d'un territoire (professionnels et acteurs institutionnels) déterminent ensemble une stratégie locale et élaborent un plan d'actions sur une période de 5 ans.

Initiée et portée par un EPCI ou un Pays, la démarche de contrat de station associe les services de l'Etat (notamment les Commissariats à l'aménagement de Massif), la Région et les Départements. Un contrat de station comporte une double dimension : économique et sociale. Cette stratégie de développement local contribue à la reconnaissance d'un véritable modèle économique sur le territoire, créateur d'emplois, d'entreprises, d'activités et de retombées économiques directes.

L'objectif général d'un contrat de station est de définir une stratégie qui a pour vocation de :

- renforcer la structuration du cœur de l'offre locale : la transition de la montagne et la diversification d'activités quatre saisons, le thermalisme, l'offre patrimoniale...
- améliorer et développer une offre d'hébergements diversifiée et de qualité (hôtellerie, hôtellerie de plein air,...), mais aussi de traiter les problématiques spécifiques d'hébergement des stations concernées (lits froids, résidences secondaires, carences, ...),
- mettre en place une stratégie marketing et de créer les conditions pour commercialiser les produits touristiques constitués sur la base de l'offre locale,
- améliorer la qualité de l'accueil et des services,
- professionnaliser les acteurs,
- créer une dynamique en termes de gouvernance locale et d'animation.

Point d'avancement sur les contrats de stations

Contrats de stations arrivés à terme et en cours de reconduction ou réflexion	Contrats de stations en cours	Contrats à venir
- Luxeuil-les-Bains	- Saint-Honoré-les-Bains 2018-2023 - Grand Pontarlier & Lacs et Montagnes du Haut-Doubs 2018-2023 - Les Rousses 2020-2026 - Lacs des Settons 2018-2023	- Cœur du Jura - Bourbon-Lancy - Pays Horloger

Sur la période 2021-2022, 4 projets inscrits dans les contrats stations ont été accompagnés par la Région.

Il s'agit par exemple de la transformation de la motorisation thermique à électrique d'un bateau promenade sur le Lac des Settons ou la création d'offres de pleine nature 4 saisons à la Station des Rousses.

Focus sur Métabief et le projet de luge quatre saisons

C'est un exemple d'initiative soutenue dans le cadre d'un contrat de station qui contribue à la transition en montagne.

En effet, la filière « neige » est un des enjeux majeurs de notre stratégie régionale de développement touristique 2017-2022, qui vise à évaluer les conditions du maintien et du développement de la pratique du ski alpin, d'optimiser les investissements et les installations existantes dans une logique de tourisme durable.

Le Syndicat mixte du mont d'Or (SMMO) exploite et développe le domaine skiable de Métabief et le stade des tremplins de saut à ski de Chaux-Neuve, situés entre 900 et 1 400 mètres d'altitude. Compte tenu du rythme du réchauffement climatique en moyenne montagne qui s'est accéléré depuis 20 ans, le SMMO a décidé d'anticiper une fin potentielle du ski alpin.

Depuis 2017 et une première réflexion sur l'impact du changement climatique animée dans le cadre des Ateliers du territoire, le Syndicat Mixte du Mont d'Or, propriétaire et gestionnaire du domaine skiable de Métabief, élabore son projet de transition climatique, unique en France, permettant de conserver les anciennes remontées mécaniques afin d'éviter des investissements conséquents et incompatibles avec les enjeux climatiques.

En 2018, il a ainsi conduit une démarche expérimentale afin d'anticiper les changements et accompagner ainsi la mutation du modèle économique. L'enjeu est de planifier les investissements nécessaires à la restructuration des remontées mécaniques dans une logique de maîtrise de la dette climato-dépendante tout en définissant les investissements permettant d'accompagner la mutation du modèle à l'horizon 2050.

En 2020, le SMMO a lancé une étude climatique, à laquelle la Région a participé, pour analyser les perspectives d'enneigement de la station de Métabief à l'horizon 2040. Les résultats ont avéré que la viabilité économique du ski alpin pourrait être remise en question. Afin d'amorcer la transition climatique durable de la station, le SMMO a souhaité adapter ses investissements à venir et propose de maintenir le ski alpin mais surtout de concentrer ses efforts autour du développement d'activités quatre saisons, dont les pistes de VTT et offres autour du trail, l'aménagement d'une luge quatre saisons et la valorisation de l'Espace Sensible du Mont d'Or.

Le projet de transition climatique est inscrit dans le contrat de station, signé en septembre 2019, entre les Communautés de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et Grands Pontarlier, l'Etat, le Département du Doubs et la Région.

Le Syndicat Mixte du Mont d'Or a aménagé une luge quatre saisons sur rails, pouvant fonctionner quelles que soient les conditions (avec ou sans neige), pendant 10 mois dans l'année. Cette période d'ouverture permettra d'exploiter les ailes de saisons aujourd'hui inexploitées. La luge quatre saisons s'adresse à tous publics et à tous les âges, se différencie des autres luges du massif et s'insère dans l'environnement et le paysage.

Le projet visait à remplacer l'actuelle « luge d'été » (en exploitation en juillet-août) et offrir un produit non dépendant de la neige sur une période longue (d'avril à octobre et de décembre à mars : 135 jours d'exploitation) pour participer à la transition climatique de la Station de Métabief. La luge est une véritable attraction touristique, ludique et récréative. Les touristes et locaux ont pu la tester dès cet été.

Le projet de 4,3 millions d'euros porté par la station, du démontage de la luge d'été implantée il y a une trentaine d'années jusqu'à la construction de la nouvelle. Dont un million subventionné par le Département du Doubs, un million par la Région, un million par le comité de massif.



© Région Bourgogne-Franche-Comté Xavier Ducordeaux



Article CRBFC de l'inauguration le 14 juillet 2022 :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/Tout%20schuss%20vers%20la%20transition%20climatique>

Focus sur les ateliers du Massif du Jura dans le cadre des Etats généraux de la transition du tourisme de montagne, les 23-24 septembre 2021 à Prémanon

Lancés en mars dernier à Métabief, les Etats généraux de la transition du tourisme de montagne, organisés dans le cadre de la Présidence française de la Stratégie de l'union européenne pour les régions alpines (SUERA), se sont déroulés les 23 et 24 septembre 2021, dans un peu plus de 40 territoires de montagne français. Pour le Massif du Jura, c'est à Prémanon, à l'Espace des mondes polaires, que 80 acteurs du tourisme jurassien se sont réunis pour réfléchir à l'avenir de leur massif.

La richesse des échanges et le fort engagement des acteurs à vouloir enclencher la transition du tourisme dans le Massif du Jura a encouragé la Région et ses partenaires à pérenniser les Rencontres du tourisme en montagne à travers une nouvelle manifestation le 28 septembre 2022.



Article CRBFC et vidéos de l'événement :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/quelles-montagnes-du-jura-en-2040>

Tourisme social et tourisme durable

Dans le cadre du PAIR, le dispositif « tourisme social » accompagne les projets de mise aux normes et de rénovation des villages et centres de vacances. Il suit l'un des grands objectifs de la politique régionale d'accélération de la transition énergétique et écologique. Ce dispositif, disponible jusqu'au 30 juin 2022, est venu renforcer le dispositif initial d'aide à la mise aux normes et au développement des centres et villages vacances.

Près de 20 opérateurs du tourisme social ont bénéficié d'un accompagnement sur la période 2021-2022.

De la même manière, le volet « tourisme durable » du PAIR a permis d'encourager davantage les investissements sectoriels en faveur de :

- la transition du tourisme en montagne en accompagnant des activités désaisonnalisées ;
- l'attractivité des stations touristiques, des massifs et des parcs naturels en soutenant des activités de pleine nature ou encore de mobilité douce ;
- le développement des itinéraires touristiques d'excellence et des services aux itinérants ;
- la création et le développement d'équipements touristiques structurants qui répondent aux enjeux environnementaux et sociaux.

Des projets tels que la luge 4 saisons à la station de Métabief (1M € d'aide attribuée), les bike-parks et les sites nordiques à la station des Rousses (46K €), le Dino-Zoo (286K €), le musée des maisons comtoises (1M €) ou encore les aménagements des berges de l'Yonne à Clamecy (56K €) illustrent les types d'opérations soutenues.

Ces deux dispositifs, initialement clôturés au 31 décembre 2021, ont été prolongés de 6 mois afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan Avenir Montagnes initié par l'Etat.

Sur la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, 15 projets soutenus dans le cadre du PAIR Tourisme durable pour un montant total de 3 861 350 €. Ces projets permettront le maintien de 80 emplois et la création de 30 emplois supplémentaires.

A noter la bonification des projets prenant en compte les handicaps

La prise en compte du handicap dans les projets touristiques est encouragée par l'attribution d'une bonification sur l'aide de base. L'engagement est formalisé par une labellisation « Tourisme et Handicaps ». La bonification des aides est de 10 000 € pour les hébergements touristiques structurants et de 5 000 € pour les sites et activités touristiques.

Sur la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, 8 projets d'hébergement soutenus visant l'obtention du label Tourisme et Handicap. Au 31 décembre 2021, 127 structures étaient labellisées Tourisme et Handicaps en Bourgogne-Franche-Comté

Appel à émergence de projets pour un tourisme durable en Bourgogne-Franche-Comté

Lancé en 2020, l'appel à émergence de projets pour un tourisme durable répond au 1^{er} défi du SRDTL 2017-2022 qui vise à augmenter et améliorer l'offre d'hébergement touristique. En apportant un soutien financier, la Région encourage le développement de projets touristiques innovants et d'envergure qui s'engagent à répondre aux enjeux de développement durable et de réchauffement climatique (intégration environnementale, matériaux respectueux de l'environnement, utilisation responsable de la ressource en eau et énergie, recyclage des déchets, circuits de proximité, favoriser l'emploi local, etc.).

Les lauréats sélectionnés fin 2020, font l'objet d'un suivi régulier par l'équipe de la direction.

Les perspectives

Un nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs sera adopté au premier trimestre 2023. Il couvrira la période 2023 – 2028. Le tourisme responsable sera au cœur de ce nouveau schéma, avec d'ores et déjà quelques principes :

- Affirmer un objectif de tourisme raisonné,
- Adapter le développement touristique au regard de la capacité de charge,
- « Ecologiser » les pratiques,
- Mettre en avant des marqueurs et des actions exemplaires,
- Bien mesurer les impacts.

Concernant les projets d'hébergements touristiques, l'éco-conditionnalité des aides sera reconduite et adaptée en fonction des recommandations issues de l'évaluation de cette politique publique.

Au-delà des règlements d'intervention existants et afin de favoriser le développement d'hébergements écoresponsables, la Région pourra lancer un appel à projets annuel pour des hébergements innovants sur le plan de la construction (matériaux, énergies, traitement des eaux usées et des déchets...). Les projets d'agritourisme pourraient y trouver leur place afin de dynamiser les zones rurales et contribuer à la diversification des revenus des agriculteurs.

Le soutien au tourisme durable se fera également à travers le développement des principales filières de la région. Il s'agira de mettre en œuvre le Schéma régional d'itinérances touristiques (vélo, fluvial, randonnée pédestre) adopté en décembre 2020 en travaillant avec les acteurs concernés pour les itinéraires d'excellence identifiés. Une stratégie spécifique pourra être élaboré sur le tourisme fluvial, afin d'identifier les orientations à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

Les rencontres régionales du tourisme

Dans le cadre de sa gouvernance en matière de tourisme, la Région organise chaque année une rencontre avec les professionnels (élus, socio-pros et institutionnels du tourisme).

Le thème de l'édition 2022, qui s'est déroulé le 31 mars 2022 à Besançon, était « **le tourisme durable : ambitions et perspectives pour la Bourgogne-Franche-Comté** ». Elles ont permis de réfléchir, collectivement avec les 300 acteurs réunis, au tourisme de demain.

A l'heure où la Région engage une redéfinition de son Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, tous les participants se sont interrogés, lors d'ateliers, sur les enjeux du tourisme durable, afin de définir des orientations nouvelles dans ce domaine.

Ces réflexions ont été nourries tout au long de la journée par des moments de partages : conférence sur le concept de design de l'offre en matière de tourisme durable, table-ronde sur les initiatives nationales et « marché aux expériences » présentant une dizaine d'initiatives locales, innovantes et durables.

La journée fut complétée par la remise des Prix régionaux de l'innovation touristique 2021. Les 6 lauréats récompensés présentaient par ailleurs chacun des engagements de réduction de l'empreinte environnementale de leur activité.



© Région Bourgogne-Franche-Comté

L'aspect social ne fut pas oublié avec la signature de l'accord-cadre sur la professionnalisation des acteurs du tourisme.

L'édition d'un hors-série de la Revue Espaces, revue spécialisée sur le tourisme et les loisirs, matérialise l'engagement des acteurs du tourisme et leurs initiatives de sens.



Revue Espaces hors-série « Comment réinventer le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté », avril 2022 : télécharger la revue : <https://pros.bourgognefranche-comte.com/actualites/hors-serie/>
Article CRBFC de l'événement : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/tourisme-encore-plus-durable>

Prix régional de l'innovation touristique

Le SRDTL 2017-2022 soutient l'innovation dans les services rendus et la montée en puissance du numérique. Dans ce contexte, la Région a reconduit, cette année, le prix régional de l'innovation touristique (PRIT). L'innovation n'est pas seulement technologique, mais peut reposer sur l'originalité d'un concept, d'un équipement ou d'un produit. Elle peut revêtir une dimension sociale, organisationnelle, commerciale ou être liée à la prise en compte du développement durable. Sept prix sont remis : cinq prix thématiques, un grand prix de l'innovation touristique et un prix « coup de cœur ». Parmi les 5 catégories thématiques, un prix est remis pour les projets de tourisme durable, solidaire et handi-accueillant.

Le jury de l'édition 2021 a récompensé, dans la catégorie « tourisme durable, solidaire et handi-accueillant », l'association Apach'Evasion à Métabief (25) pour son projet de randonnées avec des ânes adaptées aux personnes en situation de handicap. Deux activités du tourisme durable ont également été lauréats du PRIT. La SARL Véloù à Saint-Gervais-en-Vallière (71), dans la catégorie « Offre touristique innovante », pour son offre de mobilité douce le « Véloù, le vélo n'importe où » et l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs à Métabief (25), dans la catégorie « coup de cœur », pour son concept d'office de tourisme itinérant en véhicule électrique.



© Région Bourgogne-Franche-Comté

La Région soutien le développement des modes de production et de consommation responsables dans son fonctionnement

La Région dans son fonctionnement a mis en place diverses actions afin d'améliorer son mode de consommation.

I. Les achats, un levier fort pour le développement durable



La politique achat de la Région s'est fortement mobilisée autour des objectifs de développement durable, ceci depuis de nombreuses années. Cette engagement a été entériné le 21 octobre 2022 par l'adoption an Assemblée plénière de la Région du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER), schémam réglementaire posant le cadre de l'action de la Région en matière d'achats responsables.

Ainsi, la direction des achats accompagne les directions opérationnelles dans leurs besoins : connaissance du tissu économique, opportunités juridiques, stratégie d'allotissement...

L'idée est de proposer le meilleur marché possible en fonction du besoin initial et de ses objectifs et, du point de vue des candidats, en fonction du bassin d'opérateurs, en particulier des entreprises du secteur protégé et adapté (EA, ESAT).

La formation professionnelle du public en situation de handicap

La Direction de la Formation professionnelle et des Demandeurs d'Emploi vient de renforcer sa collaboration avec la Direction des Achats pour accélérer les dispositifs de formation professionnelle à l'attention du public en situation de handicap et améliorer leur attractivité vis-à-vis de ce même public.

Ainsi, tous les marchés de formation professionnelle comprennent des exigences précises visant à faciliter l'accueil des personnes défavorisées et notamment handicapées.

Ainsi, la Région accueille entre 12 et 18% de travailleurs handicapés dans ses formations, alors que 7% des 15/64 ans sont reconnus handicapés au niveau national.

Une flotte d'autocars durable

La Région va, également, au-delà des exigences réglementaires pour le choix des flottes d'autocars, affectées par les transporteurs. Elle impose des critères d'attribution pour disposer d'offres équipées des véhicules les plus récents ou alimentés au biogaz, à l'électricité, hybrides ou avec des carburants d'origine renouvelable.

Focus sur la Percée du vin Jaune

La fonction achat accompagne le développement de filières locales respectueuses des contraintes de développement durable et diminue les contraintes de transport fortement productrices de CO2. Le soutien aux personnes handicapées et éloignées de l'emploi est direct puisque leur accès aux formations et à l'emploi est facilité.

Ainsi c'est l'Etablissement Public Social ou médico-sociale (EPSMS) du Vermois qui a confectionné 23 000 porte-verres utilisés lors de la Percée du vin jaune prévue février. Cette établissement emploi 10 travailleurs handicapés.

Au total 4 entreprises locales interviennent avec la conception, la fabrication, l'étiquetage et la sérigraphie. Ceci démontre la volonté de la Région de relocalisation de l'activité, les porte-verres venant autrefois de Chine, en plus de l'inclusion de personnes en situation de handicap.

Des travaux immobiliers plus durables

Un travail très important est aussi conduit dans le cadre des opérations de travaux. La dimension achat accompagne la politique patrimoniale de la Région, déjà très axée sur la rénovation et la construction de bâtiments sobres en énergie, par des critères valorisant la gestion des déchets de chantier, afin de sélectionner les candidats qui ont le mieux su garantir la traçabilité de leurs déchets. Par ailleurs, la Région a affecté un crédit pour financer spécifiquement la présence de facilitateurs, sur toutes ses opérations de travaux, supérieures à 1M €HT, où qu'elles se situent sur le territoire. Les facilitateurs sont chargés de remettre en situation de travail les personnes éloignées de l'emploi. 47 opérations de travaux du programme pluriannuel d'investissement, pour un montant prévisionnel de travaux de 145,3 millions €HT, seront ainsi clausées.

Intégration de l'économie circulaire dans les autres politiques régionales

Dans le cadre du renouvellement du parc informatique du siège et des lycées (le plus important de la région), la Direction des Achats pilote une démarche visant à développer le réemploi et le recyclage des appareils informatiques, via un partenariat avec les éco-organismes (Ecosystem et Ecologic) et des structures ESS spécialisées dans la réparation et reconditionnement informatique. La première étape qui a démarré en juin 2021 avec l'aide de la direction Environnement est le déstockage des appareils du siège (20 tonnes), puis des lycées (à partir de septembre 2022, estimé à 300 tonnes). La perspective à moyen terme (2023) est d'intégrer 20% de réemploi (et d'autres critères comme écoconception) dans l'achat des appareils informatiques. La direction Environnement intervient pour faire le lien avec le projet ORDI 3.0 et avec les structures ESS.

Ainsi en 2021, 787 contrats de la commande publique, sur les 1067 notifiés, comprennent un volet sociétal et/ou environnemental. Cette implication peut également s'évaluer en valeur : sur un montant global d'engagement par marchés publics de 642 716 495 € HT, 602 294 479 € HT répondent aux critères des achats responsables, soit 94 % du montant global.

Les perspectives

Le projet d'ambition régionale d'achats alimentaires de proximité.

La Région a décidé de s'appuyer sur les achats alimentaires, des 118 unités de restauration des lycées de Bourgogne-Franche-Comté, pour accompagner la dynamique de relocalisation alimentaire.

A l'appui d'une analyse fine et des besoins d'achats des lycées et des capacités de production en région, la fonction achat va s'appuyer sur la centrale d'achat pour organiser des consultations avec un choix d'allotissement et de critères d'attribution ciblés pour faciliter l'offre régionale.

Les déchets des équipements électroniques et électriques, les DEEE

Ce projet de récupération des DEEE, stockés dans les lycées et les services de la région, a pour objectif de structurer une filière du réemploi et du traitement des déchets électroniques qui serait prise en charge par les réseaux de l'insertion, de Bourgogne-Franche Comté.

La réussite de ce projet dépend d'une solide coordination entre les directions de la Région, les équipes des lycées et les structures de l'insertion, spécialisées dans le transport et le reconditionnement des matériels. Le suivi rigoureux des flux de matériels permettra de tracer tous les DEEE afin que ces matériels soient réemployés pour être revendus, soit traités pour leur élimination, dans un centre homologué, avec une traçabilité officielle.

Le recours aux matériaux biosourcés locaux entrant dans la construction

La collectivité doit, en tant que maître d'ouvrage, être en mesure d'orienter les choix constructifs sur son patrimoine bâti de façon à valoriser au maximum les filières locales de production et de transformation, les matériaux biosourcés et une architecture liant ces impératifs et le respect de l'architecture existante.

Elle devra d'une part établir un panorama dynamique des filières et de leurs acteurs et d'autre part rechercher toutes les dispositions et possibilités juridiques de telle sorte que le Code de la Commande Publique ne constitue pas une contrainte mais un outil au service de la maîtrise d'ouvrage dans sa démarche. Cela se traduira notamment en propositions d'orientations techniques et juridiques non exploitées jusqu'à présent et en formulations précises de ces exigences, nécessitant une terminologie et un vocabulaire pertinent, approprié et sans ambiguïté.

La Région peut s'appuyer sur sa connaissance des écosystèmes (filières, clusters) et son expertise juridique et technique interne. Des filières locales sont déjà identifiées : bois, chanvre, notamment, qui sont des matériaux biosourcés. Le chanvre sert principalement à l'isolation (sols, murs) et au gros œuvre (béton de chanvre) mais son essor technique offre d'autres perspectives dans un avenir assez proche. Le bois est utilisé pour le gros œuvre

(structure porteuse, charpente) et le second œuvre (plancher, menuiseries intérieures et extérieures, ébénisterie). Il existe également les filières pour les matériaux géosourcés (pierre, terre cuite). La pierre présente des débouchés pour le gros œuvre pour la pierre (murs, parements) et second œuvre (sols) ; la terre cuite pour le gros œuvre (briques), la couverture (tuiles) et les sols (carrelage).

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets prévoit de réduire la production de déchets et de valoriser 76 % du poids des déchets du BTP à l'horizon 2031.

La Région peut s'appuyer sur sa maîtrise d'ouvrage afin de définir des procédures de consultation pour obtenir :

- Soit le réemploi sur site ou dans un rayon d'action limité des matériaux de démolition
- Soit le recours à des matériaux facilement réemployables ou recyclables dans les constructions neuves.

Ces procédures devront s'adapter à la structuration des entreprises qui sont en train de s'organiser pour valoriser les matériaux issus de la démolition.

II. Consommation responsable au siège



De multiples actions ont été mises en place pour une consommation responsable au siège de la Région. On peut notamment lister :

- Prestations de restauration avec produits en circuits courts,
- Tri des déchets dans tous les bâtiments administratifs,
- Des affichages et des communications ont été mis en place au moment du déploiement des poubelles de tri dans les bâtiments administratifs,
- 100 % électricité verte dans les bâtiments administratifs,
- 10 % de bio gaz dans le nouveau contrat gaz relatif aux bâtiments administratifs,
- Economiseurs d'eau potable sur toutes les robinetteries des bâtiments administratifs,
- Tous les appareils électroménagers ont la meilleure étiquette énergétique du moment,
- Les véhicules de service sont lavés une fois par mois pour limiter la consommation en eau,
- Dans le cadre des futurs déménagements (Viotte, AMM3, transferts de compétences, ...) une partie du mobilier existant sera réutilisé et proviendra des sites actuels.

La dématérialisation des procédures RH

La dématérialisation est un moyen de réduire la consommation de papier et les émissions de CO2.

Depuis 2018, les **entretiens d'évolution professionnelle** des agents du siège se déroulent à partir d'un support dématérialisé.

Une expérimentation de la dématérialisation du rapport d'évaluation professionnelle pour les agents des lycées a été lancée pour la campagne 2022 (évaluation de l'année 2021) à l'aide de l'outil Neeva.

12 établissements d'enseignement ont participé à ce test avant mise en œuvre sur l'ensemble des lycées du territoire régional pour la campagne 2022. L'expérimentation représente 313 entretiens dématérialisés sur un effectif des lycées représentant 2864 agents.

Depuis 2020, une application dédiée permet aux encadrants d'attribuer à travers une procédure **dématérialisée le CIA** aux agents placés sous leur autorité. Après les commissions d'harmonisation la décision déterminant le montant du CIA est validée dans l'application et transmise au supérieur hiérarchique de l'agent qui procèdera à la notification de la décision à son agent à travers une édition sous format papier du formulaire.

Cette année, après contrôle, le calcul en paie du CIA variable a pu s'effectuer de manière automatique et dématérialisée grâce à l'outil.

Seule la notification du CIA à l'agent s'effectue encore sous format d'une édition papier et n'est pas encore dématérialisée.

En 2021, une application informatique visant à simplifier les démarches de **complétude des dossiers d'avancement de grade et promotions internes** a été mis en place.

Les rapports individuels d'avancement de grade et de promotion interne étaient jusqu'à présent établis sous format papier, pour les agents des lycées et du siège, complétés par chaque acteur d'une chaîne hiérarchique préalablement identifiée, transmis par courrier.

La dématérialisation permet en outre de réduire les coûts d'affranchissement et de reprographie.

La direction des ressources humaines s'est ainsi engagée, avec l'appui des services de la direction des systèmes d'information à définir une démarche visant à simplifier la rédaction/complétude des rapports d'avancement de grade et de promotion interne via une solution semi-automatisée, au travers d'une application dédiée et développée à cet effet.

L'accès à l'application est sécurisé afin de protéger le recueil de données personnelles et confidentielles. L'objectif majeur est la sécurisation des opérations d'avancement de grade et de promotion interne, défini au titre d'un processus transparent et accessible, facilitant la rédaction et la consultation des rapports d'avancement de grade et de promotion interne pour chaque acteur impliqué dans cette démarche.

A noter qu'à terme, la conception d'outils statistiques permettra d'identifier les freins au déroulement de carrière des femmes sur certaines typologies de postes/d'avancement. Cela favorisera le développement de formation pertinente et des propositions d'accompagnement individualisé (transitions professionnelles).

Ces avancées vers la dématérialisation rejoignent celles réalisées les années précédentes et concernant : la procédure de recrutement pour les postes du siège (2020) et pour les lycées (2021), les inscriptions aux formations (2021), le formulaire d'aménagement et de temps de travail (2021).

La dématérialisation du courrier

L'activité courrier est une base du fonctionnement propre de la collectivité régionale. Il a évolué pour devenir plus durable. Ainsi le courrier « arrivée » est dématérialisé de façon intégrale et mis à disposition des directions par le biais d'un applicatif métier « mon courrier ». Il est immédiatement consultable par les destinataires soit sur le réseau, soit sur un smartphone, évitant à priori toute rematérialisation et impression. Le courrier papier est toujours actuellement transmis par navettes internes.

De plus, tous les courriers sont affranchis en « tarif vert », impliquant LA POSTE à collecter à l'aide d'un véhicule sans émission de CO₂ (collecte du dernier kilomètre).

Les navettes de courrier interne sont réalisées avec des **véhicules électriques**.

Le courrier (arrivée ou départ) est transmis sous **pochettes tissus**, évitant l'emploi d'élastiques de retenue ou de pochettes cartonnées. La durée de vie des pochettes de transfert avoisine les 24 mois et elles ne sont remplacées que si nécessaire. Les étiquettes de distribution sont donc devenues pérennes au lieu d'être journalières.

III. Consommation responsable dans les lycées



Echange d'équipements entre lycées

Les lycées ne bénéficient pas actuellement d'outil pour favoriser, entre eux, l'échange d'équipements qui ne sont plus utilisés mais encore opérationnels.

En effet, chaque année, la Région dote les établissements de 11 M€ d'équipements nouveaux. Il existe au sein de ces mêmes établissements des équipements qui ne sont plus utilisés et qui pourraient, malgré tout, connaître une seconde vie. L'abandon de ces équipements est principalement lié aux :

- Fermetures de formations
- Modifications d'équipements à la suite de travaux
- Réformes de référentiel
- Investissements des lycées sur fonds propres ...

La Région a donc développé une plateforme à destination des établissements (EPLÉ) qui vise à favoriser les transferts d'équipements non utilisés (pédagogiques, mobiliers, ressources pédagogiques, etc...) entre lycées. Actuellement les transferts se font de manière artisanale et sont de ce fait peu nombreux. La communication sur des équipements éventuellement transférables ne se fait que lors de rencontre de responsable d'établissements. Un audit téléphonique auprès d'un échantillon d'établissements a pu démontrer l'intérêt de ce projet.

Ainsi, non seulement cette plateforme permettra des économies financières, mais aussi, dans un contexte où l'éco responsabilité est primordiale, cette plateforme permettra de favoriser une seconde vie aux différents équipements. Cette démarche sera un levier pertinent pour s'inscrire dans une logique d'économie circulaire et ce, dans l'esprit de la loi du 30 janvier 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

L'application développée est en phase de test. Son ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2022.

Les perspectives

La durée de vie de l'application s'inscrit sur du long terme dans la mesure où cette dernière est maintenable, maintenue et évolutive.

L'utilisation de cette plateforme de troc, à l'instar de site « leboncoin.fr » pour les particuliers, pourrait s'étendre à d'autres collectivités dans le futur.

Acquisition et installation d'équipements

Dans le même temps, afin de participer à la diminution de la consommation énergétique, de l'utilisation de produits dangereux, électriques et électroniques, des exigences particulières ont été intégrées dans les marchés publics d'acquisition d'équipements informatiques :

- Conformité aux labels et normes en matière d'économie d'énergie
- Niveau de labellisation environnementale des matériels proposés par rapport aux éco labels
- Conformité aux normes en matière de produit dangereux (absence de substances chimiques dangereuses pour l'utilisateur final)
- Conformité à la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
- Empreinte Carbone
- Utilisation de matériaux recyclables et de matériaux recyclés dans :
 - o les équipements informatiques,
 - o les emballages.

Expérimentation d'une démarche 'RSO' au sein de la DNE

La démarche Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) consiste à prendre en compte concomitamment les questions économiques, sociales et environnementales dans ses missions, sa gouvernance, son fonctionnement et les relations avec ses parties prenantes pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi au progrès social et à la protection de l'environnement.

Constats à l'origine de la démarche :

Les États généraux du numérique pour l'éducation se sont tenus en novembre 2020 à Poitiers.

Ils constituent une stratégie en matière de numérique éducatif de demain, co-construite avec l'ensemble de la communauté éducative.

Ils ont eu pour finalité de dresser le panorama des pratiques, valoriser les réussites et tirer les enseignements de l'épisode épidémique.

Ils ont été organisés selon les modalités et le phasage suivants :

- Une consultation nationale auprès de l'ensemble de la communauté éducative sur une plateforme participative pour obtenir des retours d'expérience, recueillir des propositions, s'informer et débattre
- Une mobilisation en régions académiques : la Délégation régionale au numérique pour l'éducation (DRNE) de Bourgogne-Franche-Comté a organisé une consultation sur le territoire autour de 5 thématiques, dont : « Favoriser le développement d'un numérique responsable et souverain » et piloté la mise en œuvre de 40 propositions d'actions.

Cette dynamique interne à la DNE fait écho aux objectifs posés par le nouveau projet de mandat politique qui s'inscrit dans un contexte nécessitant de concilier la transition numérique avec la transition écologique.

La démarche s'articule dans un 1^{er} temps à réaliser un diagnostic de la situation en prenant en compte toutes ses dimensions pour, au final, définir un plan d'actions à entreprendre.

IV. Restauration scolaire, durable et de proximité



Au titre de sa responsabilité partagée avec les lycées, la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité organisatrice de la mission restauration scolaire en a confié l'exploitation aux lycées. De fait, le contexte réglementaire défini par les **lois EGalim du 30 octobre 2018 et « Climat et résilience » du 22 août 2021**, est venu conforter la volonté des élus régionaux qui ambitionnent de voir dans les assiettes des convives/élèves des denrées issues du territoire régional. Cela implique au plus tard le 1^{er} janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge, comprennent une part au moins égale en valeur à 50 % de produits dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (ou d'exploitation en conversion) et le reste acquis en tenant compte « des coûts imputés aux externalités environnementales » (circuits courts ...) ou bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO1) et répondant aux conditions détaillées dans une liste (cf. Livret « L'Action Régionale en Matière de Restauration – Année scolaire 2021/2022).

Les pourcentages se calculent sur les valeurs HT des achats ramenées à la valeur totale des produits destinés à entrer dans la composition des repas. Ces proportions s'apprécient sur une année civile.

En pratique, dans les restaurations scolaires des lycées publics, le logiciel de magasinage EASILYS acquis par la Région permet de d'indiquer les produits locaux et les produits bio.

Ainsi, sur le trimestre septembre 2021 - novembre 2021, les lycées avaient acheté 8 % de bio en moyenne et 22 % de produits locaux. Ces chiffres en augmentation faible mais continue manifestent la difficulté à faire évoluer significativement le pourcentage d'achats locaux et bio par un simple accompagnement et encouragement des lycées acheteurs. Il est apparu nécessaire d'envisager des actions plus structurantes.

Centrale d'achat régionale et formation des chef.fe.s de cuisine

Le 27 septembre 2021, l'exécutif a décidé **d'expérimenter la proposition d'achat de denrées par la centrale d'achat régionale**. Pour cela, les élus régionaux ont donné l'accord pour augmenter l'objectif du mandat à 75% de produits locaux, tout en soulignant l'enjeu que cela représentait en termes de moyen pour le réaliser.

La collaboration entre les acteurs permettra d'atteindre l'objectif d'introduire plus de produits locaux et bio en mettant en œuvre les bonnes pratiques et les pistes de réduction de certaines dépenses (lutte contre le gaspillage alimentaire) afin de les réinjecter dans des produits de qualité, locale et à haute valeur environnementale.

De même, la **formation accrue du groupe miroir des chefs de cuisine** permettra de transmettre ces bonnes pratiques aux équipes de cuisine dans les lycées de proximité.

Ainsi, le but que cette action doit atteindre est d'amplifier et pérenniser les contacts, les adresses, les bonnes pratiques et les formations. Des modules « clés en main » guideront les équipes sur la bonne voie pour introduire plus de local et de bio.

A cet effet, un COPIL et un Cotech Achats pour construire une plateforme type « centrale d'achat » regroupant par lots des offres locales et bi ont été constitués.

A terme, l'objectif est l'incitation à parvenir à la « **Restauration d'Excellence** » en validant les sous-engagements de la charte qualité de la Région.

Charte qualité 2018-2022

En complémentarité avec cette orientation politique volontariste, pour communiquer sur les attendus de la Région en matière de qualité de la restauration scolaire, la commission permanente a voté en juillet 2018 la **charte qualité pour la période 2018-2022** qui prend en compte les préoccupations du développement durable et la volonté régionale de faire servir aux lycéens, au terme du mandat, 50% de produits locaux et 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Cette charte est le résultat d'une démarche participative menée par la direction des lycées en 2018, notamment avec les chefs de cuisine et un groupe référent d'adjoints gestionnaires.

La charte définit les objectifs de la Région en matière de qualité des repas servis :

- qualité gustative : procurer du plaisir à table et diversifier les goûts en proposant des menus réalisés à partir d'un plan alimentaire qui intègre des produits locaux et bios en lien avec les objectifs de 50 % et 20 %,
- qualité de service : mobiliser l'ensemble des acteurs de l'établissement pour faire de la pause déjeuner un moment convivial,
- qualité durable : lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets.

Elle se décline en 35 sous-engagements qui constituent le cadre commun pour mener l'action dans les établissements et leur permettre de communiquer sur leurs initiatives et améliorations.

La charte n'intègre pas volontairement les recommandations nationales déjà bien définies en matière nutritionnelle (règles de récurrences liées aux plans alimentaires et grammages).

Par ailleurs, elle ne concerne pas la sécurité sanitaire des aliments pour laquelle l'accompagnement de la Région est défini dans d'autres cadres.

Circuits court

S'agissant de la relocalisation des achats de denrées locales, une collaboration avec des acteurs extérieurs spécialisés permettra de donner les bonnes pistes et les bonnes pratiques dans le développement de ces circuits. Les chefs de cuisine doivent avoir les clés et l'aide nécessaire pour gagner du temps, qu'ils n'ont pas, et comprendre les sens des actions. Pour cela, des accompagnements individuels et collectif via notamment le défi CAAP par BIO BOURGOGNE et INTERBIO, les formations « cuissons basses températures » dispensées par INTERBEV et RESTAU'CO ainsi que les formations « cuisiner les protéines végétales » aux côtés de ASSIETTES VEGETALES et CAP VEGGIE sont nécessaires. Les grandes lignes sont résumées ci-dessous :

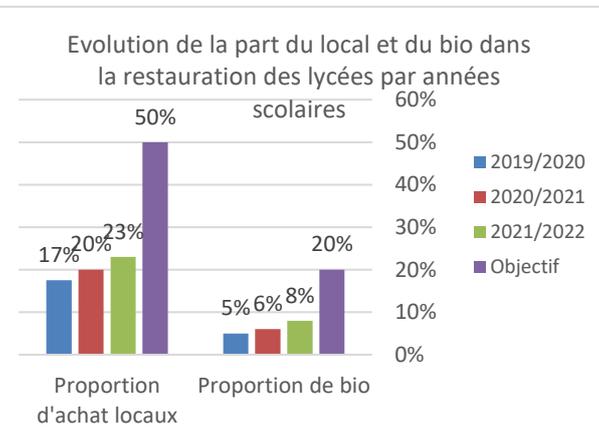
Restauration d'Excellence :

La charte qualité prévoit qu'à l'initiative des établissements qui le sollicitent, la Région peut accorder une reconnaissance de « restauration d'excellence ». Celle-ci est attribuée dès lors que plus de 30 sous-engagements sur 35 sont mis en œuvre, et que ceux en lien avec l'approvisionnement en produits locaux et bio et la lutte contre gaspillage alimentaire sont réalisés de manière exemplaire.

Pour encourager les lycées à postuler et pour aider à la constitution des dossiers de candidatures, la Région a missionné en 2020 l'association Restau'Co, réseau interprofessionnel de la restauration collective en gestion directe, dont tous les lycées porteurs de restauration sont adhérents.

Cette initiative a porté ses fruits. Ainsi, **8 établissements** ont été auditionnés lors des comités de pilotage des 19 mai et 26 mai 2021, avec un dossier finalisé mettant en évidence les actions qu'ils ont menées en matière de qualité de repas servis aux convives. Ces huit lycées ont obtenu la reconnaissance de restauration d'excellence :

- LEGTA de Mancy à LONS-LE-SAUNIER
- LPO Mathias à CHALON/SAONE
- LEGT Louis Pergaud à BESANCON
- LPO Victor Bérard à MOREZ
- LEG Jacques Amyot à AUXERRE
- LPO du bois à MOUCHARD
- LPO Paul-Emile Victor à CHAMPAGNOLE
- LEGTA Auxerre de Brosse – Terres de l'Yonne – VENOY



- Financement des adaptations du logiciel de magasinage : développement de modules complémentaires sur EASILYS (traçabilité de produits locaux ET bio, interface entre les bornes d'accès et le logiciel...),
- Accompagnement des techniciens chargés de gestion restauration par des visites de proximité ou spécifiques,
- Formations notamment via le CNFPT,
- Accompagnement par BIO BOURGOGNE et INTERBIO financés par la DAF,
- Accompagnement par ASSIETTES VEGETALES de 30 lycées (sous réserve de leur financement au titre de l'Appel à Projet national « Programme National pour l'Alimentation »),
- Constitution d'un COFIL et Cotech Achats de denrées locales.

Exemple : les formations CNFPT « cuisiner les protéines végétales » concerneront les 117 unités de restauration de septembre 2022 à décembre 2022.

Gaspillage alimentaire

En 2018, sur 11 millions de repas servis par an, à l'issue d'un bilan de pesées réalisé par l'association Restau'Co auprès des 118 unités de restauration, l'estimation du coût du gaspillage représentait en équivalent repas, environ 16% des repas jetés (chiffre calculé sur le poids d'un plateau 570 g).

2018/2019 : Estimation du coût du gaspillage :

- 0,40 € /repas (sur un prix moyen de reviens de 2,20 €
- poids du gaspillage : 111g par repas.

En 2019, l'association RESTAU'CO a mis à disposition de ses adhérents un applicatif en ligne pour le suivi du gaspillage alimentaire. La Région finance l'adhésion collective des lycées qui peuvent ainsi en bénéficier. Pour réaliser cet applicatif au bénéfice du plus grand nombre, l'association RESTAU'CO a bénéficié des financements de l'ADEME et du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Pour l'année 2020/2021, deux périodes annuelles de pesées sont prévues en novembre et en mars. Elles ont eu lieu : du 16 au 20 novembre 2020 et du 15 au 19 mars 2021. Possibilité de décaler la saisie sur une autre période d'une semaine. Par ailleurs, l'association Restau'Co accompagne a accompagné 10 nouveaux établissements volontaires pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela se concrétise par un diagnostic terrain d'évaluation du gaspillage alimentaire, un accompagnement à la mise en place du plan d'actions et une aide à la mise en place en autonomie d'une semaine de pesées / trimestre.

L'accompagnement des 20 lycées réalisé en 2019-2020 et 2020-2021 a fait l'objet d'un bilan en juin 2021. Le contexte COVID a rendu ces accompagnements parfois compliqués. Les échanges avec Restau'Co ont été appréciés par les établissements. Des actions ont pu être mises en place (visite en début d'année de la restauration scolaire par les classes de seconde, information sur le gaspillage alimentaire, adaptation de la vaisselle, de la manière de servir, échange avec les convives). Les personnels sont motivés tant à la restauration que dans les services administratifs. Les équipes se sont mobilisées (agents de restauration et agents administratifs). La bonne qualité des repas produits a été soulignée et les repas sont bien préparés, bien élaborés. La difficulté majeure reste la méconnaissance des effectifs. Une poursuite à plus long terme de l'accompagnement et des actions sont souhaités par les établissements. Il reste à des actions à mettre en œuvre, en particulier la sensibilisation des jeunes.

Données disponibles au 1^{er} avril 2021 sur la remontée des pesées pour 82 lycées :

Poids moyen des déchets par repas par personne :

- < 80 g : 25 lycées,
- Entre 80 g et 120 g : 42 lycées,
- Entre 120 g et 160 g : 12 lycées,
- 160 g : 3 lycées.

Si l'appropriation de l'outil a été progressive, on note une augmentation des pesées entrées par les EPLE dans l'appliquatif d'environ de 30 % entre 2020/2021 et 2021/2022 : 82 EPLE avaient saisi leurs pesées pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 mars 2022 contre 63 l'année précédente.

Pour l'année scolaire 2020/2021, deux périodes annuelles de pesées ont été organisées en novembre et en mars.

Session du 15/11/2021 au 19/11/2021 :

61 EPLE ont entré des données dans l'appliquatif Menu'Co

Coût du gaspillage pour 1 repas => 100 g / 0,57 €TTC

Session du 28/02/2022 au 04/03/2022 :

43 EPLE ont entré des données dans l'appliquatif Menu'Co

Coût du gaspillage pour 1 repas => 100 g / 0,40 €TTC

Par ailleurs, l'association Restau 'Co accompagnera 10 nouveaux établissements volontaires pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

V. Démarche Ecolycée

Au-delà des actions menées au titre des compétences transférées en matière de patrimoine et de restauration, La Région propose depuis 2011 aux établissements d'entrer dans la démarche « **Ecolycée** » pour les encourager à se mobiliser pour construire leur dynamique propre de développement durable.

De son côté, l'Etat a progressivement structuré et accompagné une démarche d'accompagnement autour du label académique « E3D » (Etablissement en démarche de développement durable) qui vise un objectif semblable, cependant davantage tourné vers la dimension pédagogique.

L'initiative « Ecolycée » a pour objectif de promouvoir dans les établissements une dynamique et un processus d'amélioration progressive et continue. La Région propose la signature **d'une charte aux lycées** qui s'engagent à faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative vers un fonctionnement écoresponsable de leur gestion. La charte permet d'initier ou de confirmer leur démarche. Elle est structurée autour de quatre axes d'intervention

- l'eau et les énergies
- les espaces naturels et la biodiversité
- les déchets
- la lutte contre les inégalités, les droits et les solidarités



Elle est basée sur l'octroi d'un label qui permet de reconnaître et valoriser cet engagement. Pour obtenir le label « Ecolycée », les établissements doivent avoir validé les trois niveaux : confirmation de l'engagement ; maîtrise de l'engagement ; lycée référent, ce qui implique la mise en œuvre de plans d'actions formalisés par les établissements.

Ces plans d'actions sont soumis à l'examen d'un comité de pilotage, qui se réunit une fois par an et formule des avis d'attribution de niveaux et d'octroi du label « Ecolycée » proposés au vote des élus régionaux.

Les procédures de labellisation entre la Région (« Ecolycée ») et les autorités académiques (« E3D ») sont harmonisées à compter de la rentrée 2021, en maintenant leurs labels respectifs « Ecolycée » et « E3D ».

Cette convergence souhaitée par les établissements, permet plus de cohérence et de rationalité, économisant un double travail de candidature et de formalisation des projets et favorisant des instructions communes entre la Région et l'Etat. Le maintien des deux labels permet de mieux incarner les différentes dimensions du développement durable, « Ecolycée » intégrant davantage les dimensions de gestion en lien avec les compétences régionales transférées et « E3D » prenant en compte plus directement le travail réalisé dans les projets pédagogiques des différentes disciplines. La mise en œuvre de partenariats avec différents acteurs locaux en lien avec les problématiques du territoire de l'établissement est valorisée.

Retour sur les temps fort du label Ecolycée :

- 17 octobre 2011 : vote en AP du règlement intervention
- 16 décembre 2015 : généralisation de la démarche aux lycées francs-comtois suite à la fusion
- 11 octobre 2019 : modification des critères d'attribution des niveaux 1 et 3 – Introduction d'une durée de validité de cinq ans du label « Ecolycée »
- 5 février 2021 : vote en CP de l'actualisation du règlement intervention intégrant l'harmonisation des démarches « Ecolycée » et « E3D » (portée par l'Education nationale) à compter de l'année scolaire 2021/2022

A compter de la rentrée 2021, le dossier commun d'inscription (positionné sur l'ENT ECLAT-BFC) prend la forme d'une grille d'auto-positionnement composée de 24 items, répartis dans trois domaines :

- actions pédagogique, éducative et formation ;
- gestion durable de l'établissement ;
- pilotage de l'éducation au développement durable en lien avec des actions de développement durable et les Objectifs de Développement Durable 2030 de l'ONU.

La validation des niveaux de labellisation impliquera la participation conjointe de la Région, des deux rectorats et de la DRAAF aux comités techniques de labellisation et la mise en œuvre de visites communes dans les établissements pour valider les niveaux de labellisation.

Par ailleurs, depuis septembre 2021, les lycées agricoles peuvent prétendre à l'attribution du label « E3D » en lien avec le plan « Apprendre à produire autrement » porté par le Ministère de l'agriculture.

L'inscription dans la démarche étant volontaire et n'implique pas de financements spécifiques, l'établissement menant ses actions au titre des financements de droit commun (dotation de fonctionnement, subventions, etc...). L'entrée régulière dans la démarche de nouveaux candidats a confirmé, notamment après la fusion des régions, l'intérêt des lycées : **77** lycées inscrits en 2019, **95** en janvier 2021.

Au 1^{er} juin 2022, **103 lycées** (sur 129) sont inscrits dans la démarche. L'intensité des démarches est variée et les niveaux de reconnaissance du label Ecolycée permettent de situer les établissements :

- 12 lycées sont au niveau 0 (inscrits mais n'ayant pas déposé de plan d'actions)
- 21 lycées sont au niveau 1
- 36 lycées sont au niveau 2
- 34 lycées sont au niveau 3



Vidéo de présentation de la restauration du LPO Mathias de Chalon-sur-Saône. Etablissement ayant obtenu la reconnaissance de restauration d'excellence en mai 2021 :

<https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr/l-etablissement/presentation-de-l-etablissement/>



Conclusion

Les crises sanitaire, financière, énergétique ou encore climatique traversées, chacune interconnectée avec tout ou partie des autres, incitent à accélérer les actions d'adaptation.

La nouvelle mandature a été l'occasion de réaffirmer l'engagement de la Région en faveur d'un modèle plus soutenable, de réinterroger les politiques régionales et, pour la plupart, conforter leurs orientations favorables aux transitions énergétique, écologique et climatique.

Alors que les questions sur le pouvoir d'achat et l'approvisionnement suffisant en énergie sont au cœur des interrogations de chacun, mettant en évidence l'impact social des enjeux de transition, la Région a poursuivi et intensifié en 2021-2022 son action dans tous ses domaines de compétences.

Le contexte financier dégradé par ces crises successives et de plus en plus contraint pose un défi encore plus accru dans les modalités de l'action publique, entre réponse immédiate et fonction d'amortisseur des crises d'une part, vision à plus long terme et nécessaire transformation des modèles d'autre part. Les choix entre le souhaitable et le possible seront plus complexes et l'affirmation des priorités plus que jamais nécessaire.

Dans ce contexte, l'exécutif régional a initié à l'automne 2022 une réflexion sur l'élaboration d'un « budget vert » qui vise à classer les dépenses en fonction de leur empreinte sur l'environnement mais aussi de leur impact social. Cette méthode constitue une étape dans l'amélioration continue de la lisibilité et de la transparence de l'action régionale et pourrait devenir à terme un outil d'aide à la décision pour orienter toujours plus les politiques régionales au service du développement durable.

Signification des sigles

- AAP : Appel à Projets
- ADAPEI : Association Départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- ADIB : Association Régionale pour le Développement de la forêt et des Industries du Bois
- AER : Agence Economique Régionale
- AFB : Agence Française de la Biodiversité
- AIO : Accueil Information Orientation
- AJENA : Association Energie et Environnement en Bourgogne-Franche-Comté
- AMO : Assistance Maitrise d'Ouvrage
- ANAH : Agence NAtionale de l'Habitat
- AOM(U) : Autorité Organisatrice de la Mobilité (Urbaine)
- AP : Assemblée Plénière
- APCR : Association du Personnel du Conseil Régional
- APPUIS : Association Pour Promouvoir et Unifier des Initiatives Solidaires
- ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité
- ARS : Agence Régionale de Santé
- Astus : Alpine smart Transports and urbanism strategies
- AT : Axe Transversal
- BBC : Bâtiment Basse Consommation
- BEPOS : Bâtiment à énergie positive
- BFC : Bourgogne-Franche-Comté
- BFCE : Bourgogne-Franche-Comté Europe
- BIVB : Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne
- BPI : Banque Publique d'Investissement
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- CAB : Conversion en Agriculture Biologique
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- CAPECO : Contrat d'Appui à la Performance Economique et à l'évolution des Compétences
- CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
- CBN : Conservatoire Botanique National
- CCA : Compte Courant Associé
- CCES : Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi
- CCI(R) : Chambre de Commerce et de l'Industrie (Régionale)
- CDC : Caisse Des Dépôts
- CEE : Certificat d'Economie d'Energie
- CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
- CEP : Conseillé en Energie Partagé
- CERCCOP : Centre de Ressources de la Coopération Décentralisée
- CESER : Conseil Economique, Social, Environnemental Régional
- CESU : Chèque Emploi Service Universelle
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CG(E)DD : Commissariat Général de (l'Environnement) et du Développement Durable
- CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- CIED : Centres d'Information Europe Direct
- CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CMU – C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
- CNAS : Comité National d'Action Sociale
- COPA : Contrat d'Objectifs des Productions Agricoles
- CP(I)ER : Contrat Plan (Interrégional) Etat Région

- CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
- CREM : Conception réalisation exploitation maintenance
- CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
- CRFB : Commission régionale de la forêt et du bois
- CSTI : Culture scientifique, technique et industrielle
- CTAP : Conférence territoriale de l'action publique
- CTJ : Conférence transjurassienne
- DAE : Déchets d'activités économiques
- DATN : Direction de l'aménagement du territoire et du numérique
- DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective
- DIRECCT : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DGA : Directeur général adjoint
- DGS : Directeur général des services
- DLA : Dispositif local d'accompagnement
- DMA : Déchets ménagers et assimilés
- DMG : Direction des moyens généraux
- DND : Déchet non dangereux
- DOREMI : Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Energétique des Maisons Individuelles
- DPGL : Direction patrimoine et gestion immobilière
- DRAAF : Direction régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
- DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- DRDJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- DRH : Direction des ressources humaines
- DS : Domaine stratégique
- DSI : Direction des systèmes informatiques
- DTE : Direction de la transition énergétique
- E3D : Etablissement en démarche de développement durable
- EAC : Ecole d'art et de culture
- ECS : Eau chaude sanitaire
- EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
- EIE : Espace info énergie
- ELBE : Echanges entre lycées bourguignons et étrangers
- ENIL : Ecole nationale d'industrie laitière
- ENOR : Espace naturel ordinaire et remarquable
- ENR(&R) : Energie renouvelable (et de récupération)
- ENT : Environnement numérique de travail
- EPCE : Etablissement public de coopération environnementale
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
- EPLE : Etablissements publics locaux d'Enseignement
- EPLEFPA : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
- ERC : Espace régional de concertation
- ERE : Education Relative à l'Environnement
- ERUDITE : Enhancing Rural and Urban Digital Innovation Territories
- ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ETP : Equivalent temps plein
- EVEIL : enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens
- FALC : facile à lire et à comprendre
- FAP : Fonds d'Aide aux Projets
- FCLAB : Fédération de recherche sur les Systèmes Pile à Combustible
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds européen de développement économique régional
- FeTe : Femme technique (Association)

- FFB : Fédération française du bâtiment
- FIP : Fonds d'Intervention de Proximité
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- FLE : Français langues étrangères
- FNB : Fédération Régionale du Bâtiment
- FRAC : Fonds régional d'art contemporain
- GEC : Gestion électronique des courriers
- GES : Gaz à effet de serre
- GIP : Groupement d'intérêt public
- (Bio)GNV : (Bio) Gaz naturel pour véhicule
- GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- GrDF : Gaz réseau distribution France
- HLM : Habitation à loyer modéré
- IG : Indication géographique
- INM : Indice nouveau majoré
- INPI : Institut national de la propriété industrielle
- ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
- LPO : Ligue de protection des oiseaux
- LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- MAB : Maintien de l'agriculture biologique
- MAPTAM : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- MDE : Maîtrise de la Demande d'Electricité
- MEFC : Maison de l'Environnement de Franche-Comté
- NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OPTERR : Observatoire territorial Climat Air Energie en Franche-Comté
- ORB : Observatoire Régional de la Biodiversité
- PACEA : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
- PAEC : Plan Régional en faveur d'une Economie Circulaire
- PARI : Plan d'Actions Régional pour l'Innovation
- PC(A)ET : Plan Climat (Air) Energie Territorial
- PDA : Plan de Déplacement Administration
- PGI : Pôle de Gérontologie Interrégional
- PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- PME : Petite et Moyenne Entreprises
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- PNFB : Programme National de la Forêt et du Bois
- PNR : Parc Naturel Régional
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PO : Programme Opérationnel
- POCL : Paris-Orléans-Clermont-Lyon
- POTE : Pionnier Ordinaire de la Transition Energétique
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
- PRDA : Plan Régional pour le Développement Agricole
- PRIC : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- PRSE : Plan Régional Santé Environnement
- PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
- QVT : Qualité de Vie au Travail
- R&D : Recherche et Développement
- RDD : Rapport de Développement Durable

- RDI Forêt-Bois : Recherche Développement Innovation Forêt-Bois
- RÉGAI : Réseau pour éviter le Gaspillage Alimentaire
- RHD : Restauration Hors Domicile
- RI : Règlement d'Intervention
- RMC Rhône Méditerranée Corse
- RNR : Réserve Naturelle Régional
- RPS : Risque Psycho-Sociaux
- RTZE : Réseau régional de la Transition Economique et Ecologique
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations
- SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
- SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
- SDA Ad'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmé
- SDAGE : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SEM : Société d'Economie Mixte
- SFERRE : Système de Formation des Formateurs en Education Relative à l'Environnement
- SIM : Système d'Information Multimodal
- SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
- SPEE : Service Public de l'Efficacité Energétique
- SPRF : Service Public de la Formation Professionnelle
- SPRO : Service Public Régional de l'Orientation
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- SRB : Stratégie Régional pour la Biodiversité
- SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
- SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- SRI-SI : Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente
- TAD : Transport à la Demande
- TEE : Transition Ecologique et Energétique
- TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
- TEPos : Territoire à Energie Positive
- TER : Transport Express Régional
- TGV : Train Grande Vitesse
- THD : Très Haut Débit
- TMS : Troubles Musculo Squelettiques
- TP : Travaux Publics
- TPE : Très Petites Entreprises
- TSD : Travail en Site Distant
- T-SET : Transition Socio-Ecologique pour les Territoires
- TSD : Travail en Site Distant
- TVB : Trame Verte et Bleue
- UICN : Union International pour la Conservation de la Nature
- URACOFOR : Union Régional des Communes Forestières
- VFCEA : Voie Ferrée Centre Europe Atlantique
- VIE : Volontariat International en Entreprise*
- VNF : Voies Navigables de France
- ZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Annexe 1 : Les 17 ODD à l'horizon 2030

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) fixent 17 objectifs et 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030 pour stimuler un développement inclusif, durable et juste. Ils s'adressent à la fois aux États qui en sont redevables au niveau de l'ONU et à la société civile.



Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités.

Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif. Ils constituent une démarche universelle et transversale concernant tous les pays, au Nord comme au Sud.

Voici la liste des 17 objectifs de développement durables tels qu'ils sont présentés dans [le rapport 2017 de l'ONU](#) :

Objectif 1 : Lutter contre la pauvreté



Donner à tous, partout dans le monde, l'aide dont ils ont besoin pour se sortir de la pauvreté sous toutes ses formes est l'essence même du développement durable. L'objectif 1 se concentre sur l'élimination de la pauvreté par le biais de stratégies interdépendantes, y compris le développement de systèmes de protection sociale, des emplois décents et le renforcement de la résilience des pauvres.



Objectif 2 : Lutte contre la faim

L'objectif 2 répond à un besoin humain fondamental, l'accès à une alimentation nutritive et saine, et les moyens de le garantir durablement pour tous. On ne peut remédier à la faim en augmentant uniquement la production alimentaire. Un bon fonctionnement des marchés, un accroissement des revenus des petits exploitants agricoles, l'égalité d'accès à la technologie et aux terres, des investissements supplémentaires, tous ces facteurs jouent un rôle dans la création d'un secteur agricole dynamique et productif qui renforce la sécurité alimentaire.

Objectif 3 : Accès à la santé



L'objectif 3 porte sur l'ensemble des grandes priorités en matière de santé et appelle à améliorer la santé procréative, maternelle et infantile ; à mettre fin aux maladies transmissibles ; à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires ; et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé.

Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité



L'objectif 4 vise à garantir que tout le monde ait accès à une éducation de qualité et des possibilités de formation tout au long de la vie. Cet objectif va au-delà de la scolarisation et englobe les niveaux de compétence, la disponibilité d'enseignants qualifiés, d'équipements scolaires adéquats et les disparités dans les résultats scolaires.

Objectif 5 : Égalité entre les sexes



Les inégalités entre les sexes persistent dans le monde entier, privant les femmes et les filles de leurs droits les plus fondamentaux et compromettant les perspectives qui s'offrent à elles. Des efforts plus énergiques sont nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, notamment sur le plan juridique, afin de lutter contre les discriminations sexistes profondément ancrées, qui sont souvent la conséquence d'attitudes patriarcales et de normes sociales apparentées.

Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement



L'objectif 6 vise à relever les défis en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène pour les populations, ainsi que les problèmes concernant les écosystèmes aquatiques. En l'absence de ressources en eau et d'un assainissement de qualité et durables, les progrès dans plusieurs autres domaines des objectifs du développement durable, dont la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté, seront aussi retardés.

Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables



L'accès universel à des services énergétiques d'un coût abordable, fiables et durables exige d'étendre l'accès à l'électricité et à des technologies et à des combustibles non polluants pour cuisiner, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître l'utilisation de l'énergie renouvelable. Pour atteindre cet objectif, des politiques et des financements plus audacieux sont nécessaires, mais il faut aussi que les pays soient amplement disposés à adopter de nouvelles technologies.

Objectif 8 : Accès à des emplois décents



La croissance économique est le moteur principal du développement durable. Lorsque cette croissance est soutenue et inclusive, un plus grand nombre de personnes peuvent échapper à la pauvreté, à mesure que les possibilités pour un plein emploi productif se développent. Pour permettre aux générations futures de bénéficier de la croissance économique actuelle, cette croissance devrait être respectueuse de l'environnement et non le résultat d'une exploitation irrationnelle des ressources.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation sont les trois moteurs de la croissance économique. Lorsque l'inclusion, la résilience et la durabilité sont aussi prises en compte dans la mise en œuvre de ces forces motrices, la croissance économique peut favoriser le développement durable.

Objectif 10 : Réduction des inégalités



L'objectif 10 appelle à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre pour que les migrations se déroulent de manière sûre, ordonnée et régulière, et à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix lors des prises de décisions économiques et financières internationales.

Objectif 11 : Villes et communautés durables



Le rythme de la croissance urbaine a été sans précédent. Près de 4 milliards de personnes vivaient dans des villes en 2015, soit plus de la moitié de la population mondiale. Cependant, bien que les villes soient des foyers d'innovation et permettent de favoriser la croissance de l'emploi et de l'économie, l'urbanisation rapide entraîne avec elle des problèmes considérables, dont des logements inadaptés, une intensification de la pollution atmosphérique et un manque d'accès à des services et à des infrastructures

de base.

Objectif 12 : Consommation et production responsables



Les modes de consommation et de production durables permettent une utilisation efficace des ressources et peuvent réduire les effets des activités économiques sur l'environnement. Dans ce but, cet objectif vise à dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources, et faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient gérés de façon à minimiser leur impact sur les populations et l'environnement.

Objectif 13 : Lutte contre le changement climatique



Le réchauffement de la planète s'est poursuivi en 2016 et a atteint un nouveau record, la température ayant augmenté d'environ 1,1 degré celsius par rapport aux niveaux préindustriels. La superficie de la glace de mer dans le monde a diminué et couvrait 4,14 millions de kilomètres carrés en 2016, soit la deuxième étendue la plus faible mesurée. Afin d'atténuer les changements climatiques et leurs répercussions, il faudra mettre à profit la dynamique créée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'agit

aussi de redoubler d'efforts pour renforcer la résilience et limiter les phénomènes climatiques et les catastrophes naturelles liées au climat.

Objectif 14 : Vie aquatique



Les océans recouvrent près des trois quarts de la planète ; ils sont le plus grand écosystème de la terre. Les effets de plus en plus nuisibles des changements climatiques, dont l'acidification des océans, la surpêche et la pollution marine compromettent les progrès récents accomplis pour protéger certaines zones des océans du monde.

Objectif 15 : Vie terrestre



Des écosystèmes préservés et restaurés et la biodiversité qu'ils abritent peuvent aider à atténuer les changements climatiques et permettre d'améliorer la résilience face aux pressions anthropiques croissantes et aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses. Des écosystèmes sains ont aussi de multiples avantages pour les communautés qui en dépendent. L'objectif 15 se concentre sur la préservation et l'exploitation durable des espèces et des écosystèmes terrestres.

Objectif 16 : Justice et paix



La paix, la justice et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont au cœur du développement durable. Les progrès pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives sont irréguliers d'un pays à l'autre et au sein des pays. Les conflits violents ont augmenté ces dernières années, et nombre de conflits armés de haute intensité font de nombreuses victimes parmi les civils et chassent des millions de personnes de chez eux.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



Il importe de s'engager plus fermement en faveur du partenariat et de la coopération pour atteindre les objectifs du développement durable. Pour ce faire, il faudra assurer la cohérence des politiques et instaurer un environnement favorable en vue de la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs.

—
RÉGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTE

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0970 289 000

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   